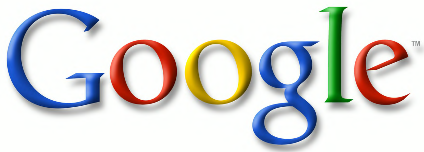






HISTOIRE

DE LA DESTRUCTION

DU PAGANISME

EN OCCIDENT.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE LA DESTRUCTION

DU PAGANISME

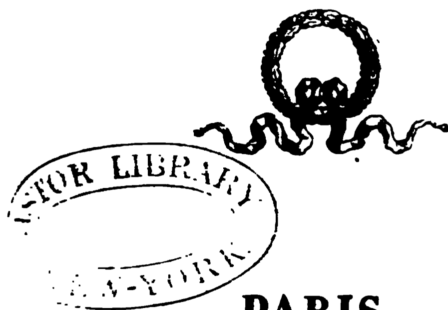
EN OCCIDENT.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, EN L'ANNÉE 1832.

PAR A. BEUGNOT,

DE L'INSTITUT DE FRANCE.

TOME SECOND.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE JACOB, N° 24.

MDCCCXXXV.



HISTOIRE

DE LA

DESTRUCTION DU PAGANISME

DANS L'OCCIDENT



LIVRE NEUVIÈME

HONORIUS



CHAPITRE PREMIER

[illegible]

SAINT [illegible]
ses regards [illegible]
« entre [illegible]
« entre [illegible]
« entre [illegible]
« elles [illegible]
« pour [illegible]
toire [illegible]
lutte [illegible]
également [illegible]

I.

pire romain perdre en même temps ce qui lui restait de sa puissance et de ses anciennes institutions religieuses.

Le nom d'Honorius ne sera jamais prononcé sans qu'on se rappelle la présence des barbares dans la ville éternelle, c'est-à-dire la ruine de l'empire; et cependant personne ne fut plus que le second fils de Théodose innocent de cette grande catastrophe. Il eut, comme tant d'autres chefs d'état, le malheur de naître à une des époques où le fléau de Dieu s'appesantit sur les nations, et la part qu'il prit dans le naufrage commun ne fut pas la plus faible. Sans doute s'il eût été sage et courageux au lieu d'être inepte et timide, il aurait pu entourer de quelque gloire la ruine de son pays; mais la retarder d'un seul jour, je ne crois pas que cela eût été en son pouvoir.

Quand Théodose mourut, Arcadius avait quatorze ans et Honorius sept. Ces enfants reçurent de la main de leur père pour tuteurs, l'un Ruffin, l'autre Stilicon, personnages fameux, mais qu'il ne faut pas placer sur la même ligne, quoiqu'ils aient exercé un pouvoir semblable et reçu une mort pareille.

Les historiens anciens et modernes n'ont pas assez tenu compte d'abord de l'âge auquel ces princes arrivèrent à l'empire, ensuite du caractère que la nature leur avait départi. Ils supposent qu'ils gouvernèrent l'empire aussitôt après la mort de leur père; et ils n'insistent pas sur un fait qui s'applique à tout, c'est qu'à aucune époque de leur prétendue puissance Arcadius ni Honorius n'ont exercé la moindre influence sur les tristes destinées de l'empire. Leurs noms, mais leurs noms seuls restent attachés à une époque durant la-

quelle la société romaine abandonnée par ses pilotes, jouet de mille passions contraires, avançait vers l'abîme sans qu'aucune volonté humaine pût retarder son épouvantable chute. Stilicon jusqu'au dernier moment de sa vie fut armé d'un pouvoir absolu; il remporta soit contre les ennemis de la patrie, soit contre les siens propres, de brillantes victoires; cependant quand il eut été assassiné par l'ordre ou par la permission de son pupille, Rome ne se trouva ni plus ni moins en péril : elle marchait à sa perte, mais elle y marchait de son pas.

Stilicon professait le christianisme. Quand le contraire aurait eu lieu, Théodose ne se serait pas privé par ce motif des services d'un homme qui devait entourer les aigles romaines du dernier reflet de leur ancien éclat; mais peut-être dans ce cas n'aurait-il pas consenti à le donner pour époux à sa nièce Serena qu'il chérissait comme si elle eût été sa fille. Stilicon doit donc être sans aucun doute placé dans les rangs des chrétiens; « mais pour ce qu'on dit que c'était un « homme de piété, implacable ennemi de l'idolâtrie, « je ne sais si l'on en a de bonnes preuves[1]. » Pour Ruffin, il était chrétien déclaré.

Théodose fut ravi aux Romains dont il devait être pour ainsi dire le dernier empereur à l'époque où il s'occupait dans sa sagesse à pacifier l'Italie et à effacer de ce pays les traces de l'insurrection païenne. Lorsqu'il sentit approcher la mort, il recommanda à Stilicon d'user de clémence envers les vaincus; on dit même que par son testament il avait prescrit au tuteur de son fils de publier une amnistie générale. Chez un prince habile à tirer parti de ses victoires, de si grands ménage-

[1] Tillem. Hist., t. p. 481

ments indiquent qu'il ne regardait pas une réaction religieuse comme facile et sans danger : l'événement justifia ses prévisions.

La guerre avait été si courte que l'armée d'Eugène existait presque entière : campée aux environs de Milan, elle se trouvait en face des légions victorieuses de Théodose. Les passions n'étaient pas encore assez affaiblies pour qu'un semblable rapprochement fût sans péril; aussi craignit-on un instant que les deux armées n'en vinssent encore une fois aux mains[1]. Stilicon s'empressa de prévenir une collision en publiant l'amnistie prescrite par Théodose mourant.

Claudian., Bello Gildonico, v. 292.

Une loi du 11 des calendes de mars 395[2] sanctionne tous les actes passés durant l'usurpation d'Eugène. Le 15 des calendes de juin, une autre loi fut rendue[3] : elle accordait un pardon général à tous ceux qui avaient pris parti pour le tyran, et défendait qu'ils fussent notés d'infamie ou flétris par un nom honteux. Cette loi commence ainsi : *Fas est sequi nos paternæ dispositionis arbitrium.* Le 15 des calendes de juillet, une troisième et dernière loi fut publiée, comme si les deux précédentes n'eussent pas suffi : elle relevait une seconde fois de l'infamie tous les partisans d'Eugène; elle les rétablissait dans la jouissance du droit commun et dans leur ancienne qualité, sans toutefois qu'ils fussent autorisés à se prévaloir des dignités données par Eugène[4]. Souvent on voit les amnisties se changer en instruments de vengeance; on ne peut pas faire un reproche semblable à celle que publia Stilicon, car sous son égide les chefs du paganisme eurent bientôt repris leurs anciennes positions.

Cod. Th., 15, t. 14, l. 9.
Id., l. 11.
Id., l. 12.

Après Eugène et Arbogaste, le personnage le plus

compromis était certainement Flavien : fauteur de guerre civile, adorateur zélé des dieux, adversaire passionné des chrétiens, sa mémoire semblait, au défaut de sa personne, dévouée à une proscription dont sa race devait porter la peine. Cependant le fils est rétabli par Théodose dans les biens du père, et en 3[illegible] nous le voyons appelé à la préfecture de Rome, dignité qui lui avait été promise par Eugène[1]. Symmaque, qui veillait sur les débris de son parti, s'empresse [illegible] à Stilicon[2] pour lui témoigner la [illegible]

[1] « Je ne puis en aucune façon, écrit Symmaque, [illegible]
« actions de grâces pour ce que tu viens de faire [illegible]
« et, quoique les paroles soient plus faciles que [illegible]
« de m'élever à la hauteur de ton bienfait. Ma [illegible]
« que parce que nous voyons en Flavien un homme [illegible]
« avait perdue. Le sénat et tous les gens de bien [illegible]
« difficile que le discours d'un seul [illegible]
« en considérant l'importance de cette affaire [illegible]
« si brièvement. Il y a plus de mérite [illegible]
« Dans ce dernier cas, c'est la fortune [illegible]
« qui l'emporte sur elle. Le [illegible]
« ciel, avait donné de pareils [illegible]
« coup de choses que les [illegible]
« la bonté comme un [illegible]
« joint cette vertu aux autres [illegible]
« l'intention a manqué [illegible]
« œuvres de clémence [illegible]
« guste prince a [illegible]
« la bienfaisance d'avoir [illegible]
« nistres d'un grand [illegible]
« instruments d'un [illegible]
« source divine [illegible]
« d'une image [illegible]
« toi l'amour [illegible]
« plus chère. [illegible]
« l'amour [illegible]
« dédaigner les [illegible]
« chagrin [illegible]
« restitue aux autres. [illegible]

joie du sénat. Valerius Messala est préfet du prétoire d'Italie en 396[a] ; Florentinus préfet de Rome en 397 ; Atticus consul en la même année ; Longinianus intendant des largesses en 399. Tous ces personnages sont dévoués au paganisme[1] ; enfin le fils de Symmaque lui-même obtient, vers l'année 397, la préture. Ainsi l'aristocratie replacée au timon des affaires semble garantie contre l'effet de ses propres fautes ; elle peut sans crainte faire assassiner un empereur, troubler au gré de ses passions l'Occident, risquer une guerre malheureuse ; car aussitôt qu'elle aura été vaincue, on lui prodiguera les bienfaits d'une triple amnistie, elle ressaisira toutes ses espérances et avec elles son crédit, ses dignités, ses richesses, et elle continuera de harceler le christianisme par des menaces et des injures : telle est sa destinée.

l., l. IV, 50, 58, 2-100.

Les chefs de la nouvelle religion, éclairés par l'expérience, s'imposaient aussi des ménagements à l'égard d'un culte arrivé au dernier degré de faiblesse, mais qui pesait encore, comme on vient de le voir, dans la balance des intérêts politiques. Ils commandaient à leurs

« Mais je vais finir cette lettre, car je crains que mes paroles ne pouvant pas « égaler ta clémence ne paraissent fastidieuses à ta modestie. L'allégresse « que la sécurité des bienfaits assure te servira de récompense. Ne crois pas « que les paroles de qui que ce soit puissent reconnaître un aussi grand bien- « fait. Mieux que personne tu sais qu'une bonne conscience est la seule ré- « compense digne de ceux qui accordent de telles grâces. J'ose encore cepen- « dant ajouter une seule chose : ne cesse pas d'aimer dans la personne de « Flavien tes propres bienfaits. » Tel était le style adulateur de cette époque.

[a] L'inscription suivante prouve qu'il fut en outre préfet de la ville (Gruter, p. 174, n° 9).

....VS. VAL. MESSALA. V. C. PRAEFECTVS
VRBI..... SPLENDOREM. PVBLIÇVM. IN
VICO. PATRICIO. VICTORIAE. ET. FIERI. ET
ORNARI. PROCVRABIT

amis de ne point compromettre la victoire par les écarts d'un zèle irréfléchi[a] : la prudence était encore nécessaire, au moins pour quelques moments. Pouvait-on prévoir la politique qui animerait l'esprit du nouveau règne, de ce règne destiné à devenir la proie du plus audacieux ? Les clameurs des païens, celles des manichéens[b], les sourdes menées des hérétiques, les calom-

[a] En 398, saint Augustin traçait ainsi aux chrétiens leur ligne de conduite (t. X, p. 10 *d.*) : « L'Écriture dit : *Détruisez leurs autels, leurs bois sacrés et leurs livres.* Agissez ainsi quand vous en aurez reçu le pouvoir. Là « où le pouvoir ne nous est pas donné nous n'agissons pas ; là où il nous est « donné nous agissons. Beaucoup de païens ont de ces abominations dans « leurs propriétés, allons-nous les briser ? Nous commençons par enlever les « idoles de leurs cœurs. Lorsqu'ils deviennent chrétiens ils nous invitent eux-« mêmes à remplir cette sainte tâche, ou ils prennent les devants. Prions « Dieu pour eux et ne nous irritons pas. Sachez, mes très-chers frères, qu'ils « unissent leurs murmures à ceux des juifs et des hérétiques. Les païens, les « hérétiques et les juifs opposent l'unité à l'unité..... On a de nouveau rendu « des lois contre les païens ou plutôt pour les païens s'ils sont sages ; et parce « que Dieu a voulu les effrayer, ils se figurent que nous sommes à la recherche « des idoles et que nous brisons toutes celles que nous trouvons. Pourquoi ? « Ne savons-nous pas où sont les païens, où sont les idoles ? Cependant nous « n'agissons pas, parce que Dieu ne nous en a pas donné le pouvoir. Quand « Dieu donne-t-il le pouvoir ? lorsque le propriétaire devient chrétien ; car, « par cela seul, il autorise l'acte. S'il conserve ses droits sur sa propriété, s'il « ne la donne pas à l'église, alors il n'y a pas d'idoles..... Mes frères, voilà « ce qui déplaît aux païens. C'est peu pour eux que nous n'enlevions pas de « leurs campagnes et que nous ne brisions pas les simulacres, ils veulent en « conserver jusques sur nos propriétés. Prêchons contre les idoles, tirons-les « du fond des cœurs, soyons persécuteurs des idoles, n'en sont-ils pas eux-« mêmes les défenseurs ? Je n'agis pas où je ne peux pas agir. Je n'agis pas là « où le propriétaire se plaindrait ; mais s'il approuve j'agis, et je serais coupable « de ne pas agir. »

Saint Augustin tenait ce langage en Afrique, contrée dont les [illegible] étaient dévoués avec frénésie au paganisme ; mais de tels conseils [illegible] lement nécessaires aux chrétiens de l'Italie et je ne crois pas qu'ils [illegible] quassent.

[b] Les manichéens étaient puissants et nombreux à Rome. Leur [illegible] les rapprochait sans doute du paganisme ; mais leurs mœurs [illegible] perstitieuses jusques à la folie empêchaient qu'on ne les confondît [illegible]

nies des juifs[a], ne pouvaient-elles pas ramener le pouvoir à l'ancien système de la tolérance, contre lequel les chrétiens avaient si long-temps protesté? Les lois ont enlevé aux pontifes leurs richesses, mais elles n'ont pu prescrire aux païens de se convertir; leurs temples ne sont-ils pas ouverts en Occident? n'y sacrifie-t-on plus[b]? Les échecs éprouvés par l'ancien culte, si grands

partisans de l'ancien culte; et saint Ambroise ne craint pas de dire (III, 597 *e. f.*) que comparativement aux païens, ils sont plus à craindre. Animés d'une haine violente contre les chrétiens, toujours prêts à les combattre ou à les insulter, ils servirent sans y songer les intérêts de la religion païenne, pour laquelle du reste ils ne ressentaient ni haine ni amour. On en peut dire autant des juifs et des hérétiques de ce temps.

[a] Sur le caractère des juifs à cette époque, voyez saint Ambroise, t. V, p. 15 *m*.

[b] Voici un document curieux duquel il résulte que les sacrifices avaient publiquement lieu dans les provinces en 398. L'on va voir combien les rapports continuels qui s'établissaient entre les païens et les chrétiens jetaient d'incertitude dans la conscience de ces derniers.

Un citoyen de Carthage, nommé Publicola, voulant savoir comment il devait se conduire dans certaines circonstances particulières, adressa plusieurs questions, et entre autres celles-ci, à saint Augustin (t. II, p. 267 *d.*):

1° Un chrétien épuisé par une abstinence d'un, de deux ou de plusieurs jours, ne peut plus résister au besoin; réduit à craindre de mourir de faim, il aperçoit des mets déposés aux pieds d'une idole; il est seul, il ne trouvera pas ailleurs d'aliments, doit-il se laisser mourir ou prendre ce qui est aux pieds de l'idole?

2° Un chrétien est invité à dîner par son ami; on sert de la viande. Le chrétien apprenant que cette viande provient d'une immolation s'abstient d'en manger. Passant en différentes mains, cette viande est mise en vente. Le chrétien qui ne la reconnaît pas l'achète, ou bien, convié par d'autres amis et toujours dans l'erreur, il en mange; commet-il un péché?

3° Un chrétien peut-il sciemment acheter et manger des légumes provenant des terres ou des jardins qui appartiennent aux idoles ou aux pontifes?

4° Est-il permis de boire de l'eau d'une fontaine ou d'un puits dans lesquels les résidus d'un sacrifice se seraient écoulés?

5° Peut-on boire de l'eau provenant d'un puits ou d'une fontaine situés dans l'enceinte d'un temple, quand cette fontaine ou ce puits n'ont pas été souillés?

qu'ils soient, ne peuvent-ils pas être réparés? Supposez Eugène vainqueur, et prévoyez ce qui serait arrivé. Telles étaient les idées qui, au commencement du règne d'Honorius, préoccupaient les esprits les plus sages du christianisme.

Quant aux païens soit de Rome, soit des provinces, ils regardèrent la mort de Théodose comme une réparation suffisante de toutes les injures dont ce prince les avait abreuvés. Convaincus que les lois rendues contre eux sous son règne étaient mortes avec lui, ils reprirent leur assurance et continuèrent à poursuivre le christianisme d'accusations absurdes et à répandre parmi le peuple les plus folles illusions.

Dans les premières années du règne d'Honorius on entendait répéter : « Il ne pleut pas, c'est la faute des « chrétiens [1] ; » ou bien : « Les chrétiens prêchent des « erreurs ; leur résurrection des morts est une folie [2]. » « *Quærelas impias jactare non quiescunt,* » disait saint Augustin [3]. Ils allèrent plus loin : à les entendre, un de leurs oracles avait déclaré que saint Pierre s'était servi de sortiléges pour faire adorer le Christ pendant

[1] August. Civit. De[i], II, 4.
[2] T. VIII, p. 333, [...]
[3] T. II, p. 240, [...]

6° Le chrétien peut-il se laver dans les thermes où l'on sacrifie aux idoles?

7° Peut-il fréquenter les thermes où les païens, aux jours de fête, font leurs ablutions, soit qu'il se baigne avec eux ou non?

8° Des païens, un jour de fête, descendent dans les bains en revenant des idoles, ils y commettent quelques uns de leurs sacriléges. Le chrétien qui sait ce qui se passe peut-il descendre dans le même bain?

Saint Augustin résout toutes ces difficultés. Il cherche à maintenir les chrétiens dans la pureté de mœurs prescrite par l'Évangile, sans toutefois admettre la nécessité de tenir les deux sociétés entièrement séparées l'une de l'autre; il se plait à espérer que le christianisme en se rapprochant de son adversaire pourra peut-être le convaincre et le ramener à la vérité. V. le Traité *De interdicta christianis cum Gentilibus communione*, publié à Genève par J. Godefroy, sous le nom Julius Paridius.

trois cent soixante-cinq ans, et qu'après ce laps de
'it. Dei, II, 53. temps le christianisme périrait[1]. « O belle imagination,
« s'écrie saint Augustin, pour des gens qui se piquent
« de science ! » En plaçant la mort du fils de Dieu à l'année 33 de l'ère chrétienne, la ruine de la nouvelle religion devait donc arriver en 398. Cette prédiction circula dès le mois de mai avec une étonnante rapidité dans tout l'empire romain, et inspira aux païens une telle audace que la cour impériale crut devoir intervenir afin de la réprimer. Une loi fut enfin rendue pour interdire en Occident tous les sacrifices. Comme cette loi ne nous est pas parvenue, je suis forcé pour prouver son existence d'entrer dans quelques développements.

Honorius étant à Ravenne en 399 adresse, le 4 des calendes de février, une loi à Macrobe proconsul d'Espagne, et à Proclianus vicaire des cinq provinces,
od. Th., 3, t. 10, . 15. qui commence en ces termes[2] : *Sicut sacrificia prohibemus, ita volumus....* Le 13 des calendes du mois de septembre suivant, il rendit une autre loi, dans la-
L., l. 17. quelle on lit[3] : « *Ut profanos ritus jam salubri lege*
« *submovimus, ita...* » Ainsi une loi antérieure à celle-ci avait interdit *sacrificia et profanos ritus*.

Quelle était la date de cette loi? jusqu'où s'étendaient les prohibitions portées par elle? Voici deux questions auxquelles il faut répondre.

Saint Prosper, Tiro Prosper et Idace disent positivement que la ruine des temples et de l'idolâtrie eut lieu
T. VII,). 9, c. llemont, Mém., . XIII, p. 334. dans l'Occident en 399, et saint Augustin, dans un ouvrage écrit en l'année 400, fait allusion à des lois très-sévères rendues récemment contre les païens[4]. On doit donc admettre que la loi contre les sacrifices

fut publiée en l'année 398, peu avant les deux lois de l'année suivante dont je viens de parler.

La date étant connue il reste à découvrir les dispositions principales de cette loi.

Gratien et Valentinien II n'avaient prononcé aucune prohibition générale contre les cérémonies du culte ancien. A Rome, les rites publics ne pouvaient plus être célébrés, non que le législateur les eût interdits, mais parce que le trésor n'en payait plus les frais. Dans les provinces où le rituel romain n'était pas en vigueur, si une ville, une corporation, ou même un simple particulier, avait voulu subvenir aux frais du culte, rien n'aurait fait obstacle à l'accomplissement régulier des rites païens, et sans doute les choses ne se passaient pas différemment dans presque toutes les provinces d'Occident.

En tenant compte seulement de la première des deux lois de l'année 399, on voit que le prince prohiba généralement tous les sacrifices soit privés soit publics, car les expressions dont elle se sert sont très-étendues : « *Sicut sacrificia prohibemus ;* » mais les termes de la seconde loi sont différents : « *Profanos ritus submovimus,* » c'est-à-dire nous avons aboli les rites profanes, les anciennes cérémonies publiques. Dans le Code Théodosien en effet, l'expression *ritus* ne désigne jamais les actes privés de piété, les *domestica* ou *privata sacra;* au contraire elle s'applique à ce qu'il y avait dans les cérémonies publiques de plus élevé et de plus étendu, à ces mystères qui, selon l'expression de Zosime, embrassaient tout le genre humain [1]. [1] IV, 3.

Achevons la lecture de la seconde des lois dont il est ici question, et nous serons encore affermis dans l'idée

qu'Honorius n'avait pas interdit les sacrifices privés. L'empereur s'adresse à Apollodore proconsul d'Afrique, et s'exprime en ces termes : « Déja nous avons aboli « par une loi salutaire des rites profanes; mais nous « ne voulons pas qu'on interdise les fêtes, les réunions « de citoyens, ni les témoignages de la publique allé- « gresse (*festos, conventus civium, et communem læ- « titiam*). C'est pourquoi nous favorisons, selon la « vieille coutume, ceux des plaisirs du peuple qui ne « sont souillés ni par des sacrifices, ni par quelque « autre superstition condamnable, et les festins publics « donnés à l'occasion des vœux. » Puisque cette loi restrictive de la prohibition ne s'appliquait qu'aux cérémonies publiques, la loi prohibitive devait elle-même n'avoir rapport qu'à ce genre de cérémonies.

Si une opinion contraire à celle-ci venait à prévaloir, il faudrait la mettre d'accord avec les inscriptions que je vais présenter, inscriptions dont le caractère païen très-prononcé prouve que les partisans de l'ancien culte jouissaient individuellement d'une liberté religieuse entière.

La première que je citerai est extraite du recueil de
.6, n° 30. Gudi et conçue en ces termes[1] :

IOVI STATORI FVL
GERATORI D. D
C. SILIVS PATRVINVS V. C
PRAEFECTVS VRB. EX V
SOL

Corsini place en l'année 397, mais il faut lire 398,
P. 30. la préfecture de Patruinus[2].

L'authenticité de l'inscription a été, non pas révo-
.I, p. 34. quée en doute, mais ouvertement déniée par M. Orelli[3].

En admettant qu'elle soit un des fruits de la facilité dont Pirro Ligorio jouissait de rédiger de fausses inscriptions, il conviendrait cependant d'attaquer ce document à l'aide de preuves différentes de celles dont le savant antiquaire de Zurich a fait usage.

M. Orelli pour démontrer la fausseté de l'inscription dit : *Quasi vero tunc temporis præfecto urbi Jovi Statori, etc., votum solvere licuisset!* Nous connaissons l'état de la législation et la disposition des esprits au commencement du règne d'Honorius ; or, quelle puissance aurait à cette époque empêché le préfet de la ville ou tout autre magistrat d'élever un autel à Jupiter ? Sacrifier dans ses foyers était encore une chose licite, et l'on aurait craint d'invoquer nominativement une divinité ? Dira-t-on qu'en 397 un païen ne pouvait pas avoir été nommé préfet ? Mais nous avons vu les principaux amis d'Eugène remis en place après sa chute, et nous apercevrons pendant beaucoup d'années encore des partisans du culte national revêtus d'emplois non moins importants que celui de préfet de Rome : ainsi cette objection, si elle était présentée, nous paraîtrait facile à repousser. L'inscription de Patruinus peut être déclarée fausse, mais je crois que si l'on adoptait les motifs de rejet proposés par M. Orelli, on reviendrait à l'ancien système des écrivains ecclésiastiques : c'est-à-dire que l'on ne trouve ni en Occident ni en Orient la preuve de l'invocation publique des anciens dieux après le règne de Théodose : or, ce système me semble évidemment contraire à la vérité. Aussi long-temps que les lois et les mœurs autoriseront l'usage des invocations païennes, nous devrons chercher ailleurs que dans le caractère païen d'une inscription les motifs de douter

de son authenticité. L'opinion opposée forcerait de regarder tous les monuments qu'il reste encore à citer comme enfantés par la fraude et par l'ignorance.

La seconde inscription païenne qui s'offre à nos regards appartient à Cæcina Decius Albinus, et elle est digne de fixer toute notre attention[1] :

Gori, I, 156.

D. N. FL. ARCADIO
PIO FELICI VICTORI
AC TRIVMPATORI
SEMPER AVGVSTO
CAECINA DECIVS ALBINVS V. C
PRAEFECTVS VRBIS VICE
SACRA IVDICANS
DEVOTVS NVMINI MAIESTATIQ
EIVS

Tillemont, Hist., V, 563, 818.

Albinus géra la préfecture de la ville entre les années 393 et 398[2], cette inscription appartient donc au règne d'Honorius. Au premier aspect elle ne présente aucun signe certain de paganisme; mais Doni l'ayant copiée, non dans le recueil de Gruter mais sur le monument même, remarque qu'elle fut tracée sur la face d'un autel; que d'un côté l'on voit un vase sacré et de l'autre une patère; il en conclut avec raison que cet autel était dédié aux dieux inférieurs ou supérieurs, et qu'on ne peut le placer parmi les autels votifs dédiés aux Augustes[3].

Gori. id.

La famille Probus professait le christianisme depuis le règne de Constantin. Un des plus anciens monuments chrétiens est sans doute le sarcophage qui contenait les restes de S. Anicius Petronius Probus, proconsul d'Afrique sous Constance, quatre fois préfet du prétoire d'Italie, consul en 371, ainsi que ceux de

son épouse Anicia Faltonia Proba [1]. Ils eurent pour enfants les deux consuls S. Anicius Probinus, et S. Anicius Ermogenianus Olybrius, également célèbres par leur piété. N'est-il pas alors surprenant de voir cette famille adorer encore son *Génie conservateur?*

GENIO CONSER
VATORI DOM. ANIC. SACR
ANICIVS PROBINVS V. C
CONSVL ORDINARIVS [2]

Cette inscription est de l'année 395.

En voici une dont la date doit être postérieure, puisque le personnage que nous y voyons mentionné était consul en 406 et comte des largesses en 412 et en 414 [3].

GENIO CONSERVATORI
ANICIANAE DOMVS
ANICIVS PROBVS V. C
QVESTOR CANDIDATVS
D. D

Une famille aussi dévouée aux idées nouvelles que l'était la maison Anicia aurait dû, je ne dis pas s'abstenir d'élever des autels à son bon Génie, mais briser tous les signes qui chez elle pouvaient rappeler des erreurs abjurées depuis près de cent ans; il n'en fut pas ainsi, parce que les Aniciens n'avaient pu entièrement désavouer le principe aristocratique, parce qu'ils se rappelaient qu'on les avait surnommés *vera proles Romuli* [4], et qu'ils regardaient leur gloire comme une propriété de la patrie. En élevant ou en laissant élever des autels à leur *Génie conservateur*, ils croyaient seulement émettre un vœu pour le maintien de la majesté et de la puissance d'une des plus illustres familles

[1] Bottari, Roma Sotterranea, I, 58.

[2] Gudius., p. 67, n° 8.

[3] Id. n° 9.

[4] Ausonius, p. 634.

de Rome, et ne s'apercevaient pas qu'ils donnaient u témoignage de l'empire des idées païennes sur leu mœurs[a]. Plus on pénètre dans la connaissance d usages de ce siècle, plus on est autorisé à penser qu' existait peu de véritables chrétiens parmi les noble Beaucoup d'entre eux croyaient avec ferveur toutes le vérités proclamées par les ministres de l'Évangile, il remplissaient fidèlement les devoirs imposés par l nouvelle religion, ils signalaient en tous lieux leu mépris pour les idoles, mais ils restaient païens pa leur manière de penser et de vivre. Le temps seul pou vait établir l'harmonie entre la pensée et l'action, entr la foi et les mœurs.

L'inscription suivante est tracée en beaux caractère sur un autel de grande dimension; la date correspon à l'année 405[1] :

Muratori, I, p. 399, n° 3.

DIS SALVTIFERIS
DEDICATA STILIKONE ET
ANTEMIO COSS. KAL. APR

M. Orelli ne conteste pas l'authenticité de cette in scription, autant empreinte de paganisme et moin ancienne de huit ans que celle de Patruinus[2].

I, p. 366.

[a] Voici encore une inscription en honneur d'Olybrius; elle est dédiée p un chrétien à un autre chrétien, et elle a reçu cependant la forme païen (Doni. p. 180, n° 7):

CLODIO HERMOGENIANO
OLYBRIO V. C. FRATRI
ADMIRANDAE PIETATIS
FALTONIVS PROBVS
ALYPIVS V. C

Faltonia Proba est regardée comme l'auteur du *Centon de Virgile*, ouvra fait certainement dans l'intérêt du christianisme, mais à l'aide des traditio païennes. Ce livre fut déclaré apocryphe par le pape Gelase I[er].

Dans la série des préfets de la ville nous n'apercevons qu'un seul citoyen portant le nom d'Hilarius et il fut revêtu de cette magistrature en l'année 408[1]. L'inscription suivante peut, je crois, être regardée comme se rapportant à ce personnage[2] :

IOVI OPTIMO CAPITOLINO
SACRVM
M. NVMMIVS M. F. PAL. HILARIVS V. C
PRAEF. VRB. EX V. F. COER
PRO SALVTE NVMMIAE VAHALENAE

[1] Notitia dign. in Cod.Theod., t. VI, p. 2ª, p. 12.

[2] Gudius, p. 6, nº 9

Le quatrième siècle vit plusieurs patriciens porter le nom de Catullinus : Aconius Catullinus fut consul en 349; un autre Catullinus est simplement qualifié *vir consularis* dans une loi du Code Théodosien datée de l'an 412[3]; l'identité des qualifications nous autorise à attribuer à ce dernier l'inscription suivante[4] :

I. O. M.
ACO. CATVLLI
NVS VIR CONSV
LARIS PRAESES
PRO SALVTE SVA
SVORVMQVE
OMNIVM POSVIT

[3] L. 8, t. 17, l. 4.

[4] Doni p. 3, nº 8.

Ainsi des hommages individuels peuvent encore être rendus aux anciens dieux. Remarquons que l'on n'aperçoit plus sur les monuments l'énumération des dignités religieuses de ceux qui les ont élevés. Il n'est pas cependant douteux que des païens aussi obstinés que l'étaient Hilarius ou Catullinus n'eussent été précédemment revêtus de quelques pontificats; mais l'abolition des priviléges des pontifes et l'interdiction des céré-

monies publiques avaient fait disparaître les anciens titres. Les deux dernières inscriptions nous révèlent donc la situation bizarre d'une religion privée de ses pontifes et conservant cependant encore une sorte de vie.

P. 702, n° 234. P. 397, n° 4. Fabretti[1] et Muratori[2] rapportent une longue inscription dans laquelle Lucius Marius Quirinus Maximus Perpetuus Aurelianus, qui selon Muratori est le consul de l'an 400, se trouve qualifié *Sacerdos Fetialis*. M. Orelli n'exprime aucun doute sur l'authenticité
I, p. 192. de ce monument[3]. Je suis peu disposé toutefois à croire qu'un païen se soit décoré de titres religieux à une époque où le pontificat païen n'existait plus, et surtout d'un titre aussi peu répandu que celui de *Sacerdos Fetialis*.

Les inscriptions qui viennent d'être mises sous les yeux du lecteur désignent les limites entre lesquelles était renfermée la loi d'Honorius; et nous apprennent que si cette loi s'étendait plus loin que nous ne le pensons, au moins elle ne fut pas exécutée : dans les deux cas l'effet était semblable. Les païens continuèrent d'invoquer leurs dieux, de fréquenter leurs temples et de proclamer publiquement leurs erreurs. Cette heureuse et opiniâtre persistance ne doit pas être imputée à crime à l'empereur. Il marchait vers le but indiqué, mais il marchait lentement parce qu'il n'était point soutenu par les vœux de la majorité des citoyens. Constantin en se faisant chrétien à une époque où la vérité ne comptait encore qu'un nombre de partisans très-restreint, plaça ses successeurs dans une situation difficile, et les condamna à faire usage d'un pouvoir qui sans cesse venait se heurter contre la

ance des mœurs nationales. Un souverain, si re-
é qu'on le suppose, quand il n'est pas soutenu,
ut dans les réformes religieuses, par l'opinion de
ajorité de ses sujets, se trouve placé sur une pente
nte : le parti le plus sage est de s'arrêter et d'at-
re. Mais le christianisme ne permettait pas aux
reurs de temporiser, il les aiguillonnait continuel-
nt; de là ces fausses mesures, ces inutiles menaces,
is rendues et révoquées dans la même journée;
cette politique fausse, vacillante, contradictoire
levait seulement cesser lors de l'invasion des bar-
s, c'est-à-dire à cette époque mémorable où tous
ébris de la vieille civilisation furent brisés et jetés
un nouveau moule.





CHAPITRE II.

Invasion des Goths en Italie. — Mort de Stilicon.

La société ancienne et la société nouvelle luttaient depuis quatre siècles avec acharnement; le terrain était disputé pas à pas, et si la force réelle semblait inégalement distribuée, on reconnaissait de part et d'autre une même constance, une même inflexibilité, une volonté aussi ferme de ne rien céder. Les incertitudes du combat se seraient prolongées long-temps encore si la Providence n'avait enfin donné le signal aux barbares : ils franchissent les barrières de l'empire romain, et l'arrêt rendu contre la vieille société va être exécuté.

Alaric, chef des Goths, rendit à Théodose d'importants services soit en combattant contre les Huns, soit en lui fournissant des secours lors de la révolte d'Eugène. Mécontent de n'avoir obtenu pour prix de sa fidélité qu'un simple grade dans l'armée romaine et quelques possessions dans la Thrace, Alaric déclara la guerre à l'empire d'Occident, ravagea la Pannonie, la Macédoine, la Thessalie, et ne trouvant rien qui lui fît obstacle, il envahit la Grèce. Ses soldats détruisirent les plus beaux monuments païens de cette contrée[a].

[a] Les Goths étaient ariens et très-attachés aux croyances de cette secte. Leur fureur dévastatrice se porta principalement sur les temples et les simulacres païens. Eunape dit (t. I, p. 53) que les mystères de Cérès et de Proserpine, qui existaient encore à Éleusis malgré les lois de Théodose, furent entièrement abolis par Alaric; et cet écrivain païen regarde les mal-

Stilicon, apprenant l'état dans lequel se trouvaient les pays occupés par les Goths, résolut en 396 d'aller les défendre. Il transporta par mer une armée dans le Péloponèse, remporta plusieurs avantages contre les barbares, et enfin les contraignit de se retirer sur une montagne de l'Arcadie où il lui aurait été facile, selon les historiens, de les faire périr; mais il les laissa gagner l'Épire où ils continuèrent leurs ravages[a]. Bientôt Alaric reprit l'offensive, et l'empereur d'Orient désespérant d'arrêter ses progrès lui céda la souveraineté de l'Illyrie.

C'était sur l'Italie et particulièrement sur Rome qu'Alaric avait fixé ses regards. Sa première invasion

heurs qui accablèrent à cette époque la Grèce, comme l'effet de la colère des dieux irrités par les progrès des *gens en robe noire, c'est-à-dire des moines.* Il rapporte que l'Hiérophante d'Éleusis, dont il admire beaucoup la sagacité, avait prédit qu'il serait le dernier à *remplir ces fonctions et qu'il verrait* τῶν ἱερῶν καταστροφήν. Il ne fallait pas *être un devin très-habile pour prévoir* une telle chose. Zosime ne pouvait point *rester au-dessous d'Eunape*; aussi forge-t-il à propos d'Alaric un conte absurde. Alaric arrivé aux portes d'Athènes, aperçoit près des murailles et disposé à les défendre, Achille, *tel qu'Homère nous le représente quand il partit pour aller venger Patrocle*; en même temps Minerve armée lui apparaissait sur les murailles se disposant à fondre sur les agresseurs : Alaric effrayé traite avec les Athéniens et s'en va au plus vite de l'Attique. Zosime ajoute (V, 6) qu'il mentionne ce fait extraordinaire afin d'exciter [illegible] à la piété.

[a] Zosime reproche à Stilicon d'avoir perdu dans l'indolence [illegible] l'occasion favorable d'écraser l'armée d'Alaric [illegible] mais on a [illegible] en général un autre reproche plus digne de notre attention. On a dit que Stilicon comptant trop sur sa [illegible] fêtes religieuses [illegible] qu'Alaric s'en était [illegible] bares en renouvelant [illegible] pris qu'un acte aussi [illegible] ni de Claudien [illegible] aux fêtes religieuses [illegible] torien grec.

dans cette contrée eut lieu en l'année 401. Les détails de cette expédition ne nous sont point parvenus. Les Goths quittèrent l'Italie dans la même année, mais ils y revinrent deux ans plus tard. Ce brusque retour plongea l'Occident dans l'épouvante en lui apprenant qu'il n'avait plus de barrières et que désormais son sort dépendait du caprice de ses ennemis.

Au milieu de la terreur que causait la manifestation d'une vérité aussi cruelle, l'esprit superstitieux des Romains reprit tout son empire ; chrétiens et païens cherchaient dans l'emploi des moyens surnaturels un secours qu'ils auraient en vain demandé à leur courage[a].

Stilicon défit les Goths à Pollence près de Turin. Alaric tenta vainement de rappeler la victoire sous ses drapeaux et se décida à quitter l'Italie.

[a] Tandis qu'Honorius s'exerçait aux portes de Milan avec les soldats de sa garde, deux loups affamés se jetèrent sur la troupe et furent tués :

Immane relatu
Prodigium miram que notam duxere futuri.
Nam simul humano geminas de corpore palmas
Utraque perfossis emisit bellua costis :
Illo læva tremens, hoc dextera, ventre latebant
Intentis ambæ digitis, et sanguine vivo.
Scrutari si vera velis, fera nuncia Martis
Ora sub Augusti casurum prodidit hostem.
Utque manus utero virides patuere retecto,
Romula post ruptas virtus sic emicat Alpes.
Sed malus interpres rerum metus omne trahebat
Augurium pejore via, truncataque membra,
Nutricemque lupam, Romæ regnoque minari.
Tunc reputant annos, interceptoque volatu
Vulturis, incidunt properatis sæcula metis.
Solus erat Stilicho, qui desperantibus augur
Sponderet meliora manu : dubiæque salutis
Dux idem vatesque fuit.

Claudianus, *De Bello Getico.* V. 252-269.

Ce succès inattendu plongea les Romains dans la plus vive joie. A la fin de l'année 403, Stilicon mena l'empereur à Rome, afin que l'on célébrât par des fêtes extraordinaires le retour de la fortune et l'entrée de ce jeune prince dans son sixième consulat. Claudien fut chargé de chanter la gloire du vainqueur de Pollence.

Ces fêtes extraordinaires célébrées en l'année 404, époque présumée du retour des Jeux séculaires, certains passages du poëme de Claudien[1], et une exhortation adressée au peuple par saint Augustin et qui correspond à la même époque[2], ont fait supposer à plusieurs écrivains que les Jeux séculaires furent pour la dernière fois fêtés en l'année 404[3]. Divers critiques, et entre autres Tillemont[4], combattent avec chaleur cette opinion en se fondant principalement sur la piété bien connue d'Honorius. La preuve la plus forte que l'on puisse alléguer en faveur de cette dernière opinion est encore le silence de Zosime et celui de Claudien. L'historien qui dans un autre endroit déplore avec tant de force la cessation de ces pieuses cérémonies n'aurait certainement pas manqué de rappeler leur célébration sous le règne d'Honorius. Quant à Claudien, de telles fêtes lui eussent fourni [illegible] inépuisable d'allusions, de souvenirs [illegible] d'élans pompeux [illegible] piété [illegible] sixième consulat d'Honorius [illegible] fêtes civiles et [illegible] jeux séculaires [illegible] remarquer que [illegible] que ces jeux devaient [illegible] séculaires se célébraient [illegible] et ils pouvaient [illegible]

[1] V. 610-660.
[2] VIII, 369 d.
[3] Baronius, ann. 404, § 1, [illegible] Graevius, Thesaurus, VIII, [illegible]
[4] V, 538.

et même si l'on se rappelle que les Romains s'attendaient à les voir célébrer sous Constantin en l'année 314, on devrait dire qu'il était contraire aux règles de les redemander avant l'année 414 ou 424.

On a prétendu qu'en l'année 404, ainsi peu de temps après le départ d'Honorius, les sénateurs avaient envoyé à Ravenne une députation pour obtenir la célébration des Jeux séculaires et les combats de gladiateurs[1]. Cette démarche des sénateurs n'a rien qui puisse surprendre, mais je ne la vois indiquée dans aucun monument historique de cette époque. Ne serait-il pas d'ailleurs difficile d'admettre que les Romains, après avoir fêté si magnifiquement la présence de l'empereur dans leurs murs, eussent demandé peu de jours après et au nom de l'ancienne religion, à recommencer leurs jeux, leurs fêtes et leurs cérémonies ?

[1] Labus., Fasti della chiesa, VII, 609.

Les historiens ecclésiastiques prétendent que les combats de gladiateurs furent abolis à Rome et dans tout l'empire en cette même année 404, à la suite du meurtre d'un religieux nommé Télémaque[2]. Cet homme avait formé dans la solitude le projet de détourner les Romains de se livrer ou d'applaudir à ces combats affreux qui étaient même à cette époque condamnés avec force par les païens grecs[3]. Il vint donc à Rome à l'époque où s'y trouvait Honorius, en pensant bien que l'occasion de commencer sa périlleuse mission ne lui manquerait pas. En effet, un jour où les gladiateurs préludaient à leurs combats, il descendit dans l'arène et s'efforca de les séparer : le peuple irrité se précipita sur lui et le massacra. Les chrétiens demandèrent alors à l'empereur et obtinrent de son humanité la prohibition de ces atroces plaisirs. Tel est le

[2] Theodoret., V, 62.

[3] Libanius, t. II, p. 156.

récit des historiens chrétiens. La mort de Télémaque est sans doute un fait exact, très-propre à faire connaître l'esprit de la population romaine; mais l'abolition des combats de gladiateurs en l'année 404 est une assertion dénuée de fondement. Salvien, qui écrivait après le règne d'Honorius, parle encore de ces jeux, *ubi summum deliciarum genus est mori homines*[1]. Les combats de gladiateurs ne cessèrent que quand les mœurs païennes eurent été en grande partie effacées, c'est-à-dire à une époque correspondante à peu près à l'établissement des Goths en Italie.

En l'année 405 Radgaise descend en Italie à la tête d'une armée de deux cent mille Goths : «Ce fut, dit Tillemont[2], un nouveau pas de la justice divine pour faire trembler les Romains.» Ce chef était idolâtre, et les chrétiens le représentent comme l'ennemi le plus cruel qu'ait eu l'empire. Il avait, disaient-ils[3], promis à ses dieux de leur faire une libation de tout le sang romain. Il avança jusqu'à Florence sans qu'aucune armée se présentât pour arrêter sa marche. L'épouvante rentra dans Rome. On assure que la population païenne tenta un mouvement sinon en faveur de l'ennemi, au moins contre les chrétiens : laissons parler saint Augustin[4].

« Les murailles de la ville étant menacées, les païens essayèrent de se soulever. Ils disaient que les Romains avaient devant eux un ennemi redoutable par le nombre de ses soldats et l'appui que ses dieux lui donnaient, tandis que Rome languissait sans soutien, qu'elle allait succomber parce qu'elle avait perdu ses dieux et ses rites sacrés : « Comment pourrions-nous « triompher de Radgaise? il a pour lui des dieux aux-

[1] De Gub. Dei, l. VI § 11.

[2] V. 538

[3] Oros. VII 37.

[4] Civit. D V, 23.

« quels il sacrifie tous les jours, et nous en avons qui « ne veulent pas qu'on leur sacrifie. » Partout on entend des plaintes et des blasphèmes. Le peuple charge le Christ de malédictions comme la cause des malheurs publics. On parle de rétablir les idoles et de célébrer les anciennes cérémonies. Les païens ne doutaient pas que Radgaise ne remît l'ancien culte en honneur, et le cœur des chrétiens était rempli d'amertume. » Ainsi les païens ne se bornent plus à répéter leur éternel argument : *Ecce omnia pereunt christianis temporibus*[1]; mais ils demandent positivement que l'on rende l'empire invulnérable en relevant les simulacres des dieux.

Si l'on pouvait douter qu'ils fussent sincères quand ils accusaient le christianisme de causer tous les maux dont l'empire était accablé, en écoutant saint Augustin on abandonnerait une telle pensée pour ne considérer que ce fanatisme inexplicable, conseillant à une population non de s'armer, de fortifier ses murailles, d'en appeler à son courage, ou au moins à son désespoir, mais de relever les autels de ses dieux.

Stilicon réunit trente légions, marcha contre les Goths et les extermina près de Florence. Paul Orose semble regretter que Dieu ait retardé la leçon qu'il devait plus tard donner à cette ville impie[2].

Les victoires de Stilicon retardèrent à peine de quelques heures la ruine de l'empire. En 406, les Vandales, les Suèves et les Alains passent le Rhin et ravagent la Gaule jusqu'aux Pyrénées. Bientôt les Bourguignons, les Quades, les Sarmates, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Allemands..... sortent de leurs forêts pour venir prendre part au grand festin

[1] Augustin., X, 45 *a.*

[2] VII, 37.

funèbre qui s'apprête. Un usurpateur se revêt de la pourpre en Angleterre, un autre en Espagne; partout éclatent les symptômes d'une dissolution générale. Stilicon ne retrouve plus, au milieu de ces affreuses conjonctures, son ancienne ardeur; pendant qu'il traite avec Alaric pour obtenir sa coopération dans une inutile tentative en Illyrie, ses ennemis puissants auprès d'Honorius ourdissent contre lui une secrète trame. L'ordre de le mettre à mort est signé. Abandonné de tous ses partisans, devenu en horreur aux Romains pour qui il avait remporté naguère plusieurs grandes victoires, il ne sait pas tenir tête à l'orage, et se réfugie à Ravenne où il reçoit la mort le 23 août 408. Quelques considérations sur le caractère dissimulé de ce ministre et sur celui de son infatigable panégyriste Claudien seront l'objet du chapitre suivant.





CHAPITRE III.

Sur les opinions religieuses de Stilicon et de Claudien.

Peu d'hommes ont été jugés d'une manière aussi uniforme que Stilicon, et cependant peu de jugements historiques semblent aussi empreints de passion que celui qui pèse sur sa mémoire. Les écrivains du Bas-Empire s'accordent, sauf un seul, à le représenter comme coupable de tous les crimes qu'il est possible à un homme puissant de commettre; ils l'accusent enfin d'avoir vendu l'empire aux barbares. Les malheurs de l'Italie donnèrent à cette dernière inculpation une telle vogue, que pendant long-temps il ne fut pas permis de prononcer le nom de ce ministre sans l'accompagner de malédictions.

Je viens de dire qu'un seul écrivain s'était éloigné de la ligne suivie par tous les autres : on comprend que je veux parler de Claudien. Dans quelle incertitude l'historien moderne se trouve placé! D'un côté une foule d'écrivains chrétiens ou païens accablent Stilicon mort des plus cruels outrages[a], de l'autre Claudien tout seul prodigue à Stilicon vivant les honneurs de l'apothéose. Je m'estime heureux de n'avoir pas à résoudre un problème historique hérissé de difficultés, et de pouvoir me renfermer dans l'examen

[a] Photius dit qu'Eunape dans son histoire déchirait la mémoire de Stilicon, p. 98. Ainsi les documents qui nous manquent n'étaient pas plus favorables à ce ministre que ceux qui ont été épargnés par le temps.

de la politique suivie par Stilicon relativement au paganisme.

Toutes les lois rendues sous le règne de ce ministre portent visiblement l'empreinte du cachet chrétien, et celles qui furent publiées contre les païens d'Afrique et dont il sera parlé ailleurs peuvent même être considérées comme un vrai triomphe pour le christianisme, car elles attaquaient l'ennemi retranché dans une position formidable. Ces actes, témoignages historiques très-importants, ne peuvent pas cependant être uniquement attribués à Stilicon. L'honneur de les avoir conçus et proclamés appartient plutôt à la cour impériale au sein de laquelle l'esprit de prosélytisme dominait, bien plus que dans le cœur d'un homme dont la guerre et les intrigues de cour dévorèrent l'existence. Cherchons donc si dans la vie de Stilicon d'autres faits plus précis, plus directs ne peuvent pas fixer notre incertitude.

Stilicon se rendit coupable de deux sacriléges à l'égard de l'ancienne religion : l'un était sans doute considérable, mais l'autre parut aux païens combler la mesure de tous les attentats commis contre leur culte.

Zosime, après avoir raconté la mort de Séréna causée par son mépris pour les dieux, ajoute[1] : « On rapporte [1] V, 38.
« que Stilicon pour un acte d'impiété peu différent de « celui-ci ne put pas se dérober aux secrets de la ven- « geance. Il avait ordonné que les portes du Capitole « recouvertes d'un or très-épais fussent dépouillées de « cet ornement; les ouvriers en détachant les lames « d'or trouvèrent ces mots tracés sur les portes : *Mi- « sero regi servantur*. L'évé[illegible] cette
« inscription, car la fin de[illegible]

« digne de pitié. » Voilà le premier sacrilége de Stilicon; son avarice lui fit porter une main coupable sur les ornements sacrés du Capitole.

Les livres Sibyllins existaient encore et le crédit dont ils jouissaient près des païens ne paraissait pas devoir s'affaiblir de sitôt, lorsque Stilicon, cédant sans doute aux instigations des chrétiens, ordonna leur destruction. Pour savoir comment les païens jugèrent ce prétendu forfait et son auteur il faut laisser parler Rutilius Numatianus [1] :

Quo magis est facinus diri Stilichonis acerbum,
Proditor arcani qui fuit imperii.
Romano generi dum nititur esse superstes,
Crudelis summis miscuit ima furor;
Dumque timet, quidquid se fecerat ipse timeri,
Immisit Latiæ barbara tela neci.
Visceribus nudis armatum condidit hostem,
Illatæ cladis liberiore dolo.
Ipsa satellitibus pellitis Roma petebat,
Et captiva prius, quam caperetur, erat.
Nec tantum Geticis grassatus proditor armis,
Ante Sibyllinæ fata cremavit opis.
Odimus Althæam consumpti funere torris;
Niseum crimen flere putantur aves.
At Stilicho æterni fatalia pignora regni,
Et plenas voluit præcipitare colus.
Omnia Tartarei cessent tormenta Neronis,
Consumat Stygias tristior umbra faces.
Hic immortalem, mortalem percutit ille;
Hic mundi matrem perculit, ille suam.

Il n'était pas un seul ami des idoles dans tout l'empire qui ne partageât ces sentiments d'une brûlante indignation. La destruction de l'autel de la Victoire, c'est-à-dire d'un monument vénérable mais peu ancien

[1] Itinerarium, II, 41, 59.

ti de la main des hommes, fit au cœur des païens
ne blessure; combien dut être plus douloureuse,
profonde, plus éclatante, celle qu'ils reçurent
ils virent précipiter dans les flammes *futurius*
ne aeterni regni!

; deux faits rapprochés des lois rendues sous
nistration de Stilicon et confirmées par l'opinion
me des historiens ecclésiastiques, semblent ne
ermettre de douter qu'il n'ait donné autant de
es de son dévouement au christianisme, que de
ne contre la religion nationale.

ici cependant un historien dont le témoignage
igne d'attention va contredire ouvertement et
être même prévenir les conséquences que l'on
ait tirer des faits précédemment cités.

ul Orose racontant la mort de Stilicon et la ruine
famille dit en parlant d'Eucher fils du ministre
orius[1] : *Qui ad conciliandum sibi favorem pa-*
rum, restitutione templorum et eversione eccle-
n imbuturum se regni primordia minabatur.

nsi Stilicon approuve au moins la politique anti-
ne de la cour impériale; il porte une main sacri-
ur le Capitole; il voue aux flammes le monument
is précieux de la piété des Romains, et en même
, afin de se concilier la faveur des païens, il fait
son fils dans leur religion; et cet enfant dressé
le qu'il doit jouer, répète que si jamais il devient
reur, la puissance du christianisme sera anéantie.

nouvelle accusation est intentée par un contem-
n et produite dans un livre qui ayant reçu l'ap-
tion de saint Augustin, ne peut pas être regardé
e contenant sur des faits récents des allégations

[1] VII, 38.

sans fondement. On ne doit donc pas révoquer en doute le fait cité par Orose, et il ne reste plus qu'à examiner s'il est, autant qu'il le paraît, en contradiction avec le caractère véritable de Stilicon et avec la disposition des esprits au cinquième siècle. On entrevoit sans doute de quel côté viendra la lumière propre à faire évanouir toutes ces oppositions apparentes.

Il existait dans l'empire beaucoup de gens dont la foi religieuse avait la flexibilité du roseau. Le souffle de l'intérêt personnel les faisait incliner tantôt vers les idoles, tantôt vers la croix. Ces hommes méprisables flétrirent par leurs intrigues les dernières années du règne de Constantin, et on les trouva aussi assidus à la cour de Constance qu'à celle de Julien[a]. Leur nombre avait toujours été en augmentant depuis le milieu du quatrième siècle, et dans les premières années du cinquième il ne le cédait ni à celui des chrétiens ni à celui des païens. Tout porte à croire que Stilicon appartenait à un parti dans les rangs duquel les ambitieux avaient leur place marquée.

Les historiens ecclésiastiques prétendent que toutes les machinations de Stilicon eurent pour but de conserver, pendant la vie d'Honorius, le pouvoir réel entre ses mains et de revêtir de la pourpre son fils quand le successeur de Valentinien II aurait terminé sa triste existence. Il serait mal aisé de rejeter une allégation appuyée sur les diverses circonstances de la vie de Stilicon, et qui d'ailleurs révèle une ambition na-

[a] Saint Jérôme définit le caractère de ces hommes en disant : « *Qui non* « *voluntate sed necessitate sunt christiani, et metu offensæ regnantium, timen-* « *tibus animis inclinantur; vel certe quod prius persecutores, postea credide-* « *rint.* » III, 452 *m.*

turelle chez un homme puissant comme l'était ce ministre[a].

Pour faire réussir ses desseins il avait un égal besoin du parti chrétien et du parti païen. Il se chargea du soin de s'attacher le premier, laissant à son fils celui de conquérir l'amour du second en le leurrant de promesses qui sans doute ne devaient jamais être tenues. Dans cette voie où tant d'artifice était nécessaire, sa conduite, il faut en convenir, fut pleine d'habileté. Les chrétiens étaient les plus forts, les plus impatients, les moins disposés à se payer d'illusions: il leur donna le pouvoir du moment; les païens se nourrissaient de visions, de rêveries, d'espérances, ils se montraient satisfaits pourvu qu'on leur permît de penser et de dire que tôt ou tard leurs autels seraient relevés : il offrit à ceux-ci le règne futur de son fils comme l'époque de la restauration des temples. Cet accommodement semble leur avoir convenu, car Stilicon fut renversé non par les défenseurs des idoles, mais par les chrétiens, qui avaient besoin d'amis plus sincères[b].

Le désir qui animait le ministre d'Honorius de conserver des intelligences dans le parti païen se trouve d'ailleurs révélé par les rapports intimes qui existaient entre lui et le célèbre poëte Claudien.

Cet écrivain qui reçut du ciel une imagination ardente et dont le génie impétueux avait besoin pour

[a] *Occisus est Stilico qui ut unum puerum purpuram indueret, totius generis humani sanguinem dedit.* Oros. VII, 38.

[b] Le sénat paraît avoir regardé Stilicon comme un partisan secret de l'ancien culte; car dans plusieurs missions qu'il lui confia près des empereurs, il lui adjoignit Symmaque. J. Godefroy, *Vit. Symm.*, p. 19. Si Stilicon n'avait pas ménagé le parti païen, il se serait gardé d'accepter l'adjonction d'un collègue si peu en faveur à la cour.

s'épancher d'une entière liberté, employa son talent d'une manière peu conforme à sa nature.

Le propre du génie poétique est de s'unir, pour les reproduire, à toutes les grandes impressions que les peuples éprouvent : l'enchaîner à des idées dépourvues de force, de vie, d'avenir, c'est le condamner à une perpétuelle enfance. Alors la pensée chrétienne agitait tout l'empire romain; elle préoccupait de mille manières différentes les esprits et les consciences; elle faisait monter dans la chaire les hommes pourvus du talent de la parole; elle jetait dans la mêlée des luttes théologiques ceux qui brillaient par la sagacité, la finesse ou la force de leur esprit; les poètes trouvaient en elle une source de nobles inspirations; elle exerçait enfin une attraction irrésistible sur quiconque portait en soi une étincelle de génie; car les Basile, les Chrysostôme, les Grégoire, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, les Prudence.... furent entraînés vers le christianisme autant peut-être par l'impulsion de leurs rares talents que par l'effet de leur conviction.

Claudien cependant sut échapper à cette loi de l'attraction chrétienne. Au service de quelle cause mit-il son génie poétique? au service de l'ancien culte, de ce système de croyances usées, de cette source tarie, de ce flambeau éteint, auquel l'ignorance ou la passion attribuaient encore un reste de force[a]. Il chante non pas une seule fois mais toujours des dieux pri-

[a] Claudien ne fut pas le seul poète célèbre du cinquième siècle qui se soit placé sous le joug des anciennes idées; il existait à cette époque un poète satirique nommé Decius Lucillius, dont Rutilius Numatianus n'a pas craint de dire :

Nec Turnus potior, nec Juvenalis erit.
Restituit veterem censoria lima pudorem :

vés de leurs temples, de leurs autels, de leurs pontifes, publiquement honnis et méprisés, et qui n'entendent plus les accords qu'il fait monter vers les cieux.

Cette méprise du génie n'est pas un effet du hasard; elle résulte d'un principe qu'il importe de développer, car les erreurs des grands hommes comme celles des grands écrivains sont fécondes en leçons. La puissance des anciennes mœurs sert d'explication à la difficulté que nous cherchons à résoudre. Les païens formaient au sein de la grande société romaine une société particulière, très-pauvre sous le rapport intellectuel, mais active, mais turbulente et encore pourvue d'une assez grande influence. Elle tendait à isoler ses intérêts de ceux du reste de l'empire, et s'appliquait à vivre comme si le christianisme n'eût pas existé. Elle avait des couronnes pour ses flatteurs, des persécutions pour ses ennemis, et les empereurs tout en la détestant la ménageaient. Doit-on s'étonner dès lors qu'elle ait trouvé pour lui complaire et l'aduler des hommes de talent, gens au reste à vues étroites et fausses, assez éclairés pour comprendre qu'ils se trompaient, pas assez pour en convenir et changer de langage, des écrivains enfin tels que Claudien, Ammien Marcellin

Dumque malos carpit, præcipit esse bonos. (I, v. 604-606.)

Wernsdorff croit que ce Decius était Cæcina Decius Albinus, qui fut préfet de la ville sous Honorius (Gruter, p. 287) et dont Macrobe (I, 2) et Symmaque (V, 35-60) font mention. Ces auteurs ne parlent aucunement du grand talent poétique de Cæcina, qui d'ailleurs ne joignait pas à son nom celui de Lucillius. Les éloges de Rutilius ne permettent pas de douter que le poète Decius fut païen. Nous ne pouvons assez regretter la perte de ses écrits, dans lesquels sans doute on aurait trouvé beaucoup de renseignements sur le caractère d'une époque intéressante et peu connue. Wernsdorff, *Poetæ minor.*, t. IV, p. 158. Kœnig, *Prolegom. in Claudian.*, t. I, p. 55.

et quelques autres dont les noms sont connus? Il existait entre ces interprètes des anciennes idées et ceux des nouvelles autant de différence qu'entre les deux sources auxquelles ils allaient puiser. Les écrivains chrétiens déclaraient hautement leurs principes, leurs intentions, et provoquaient sans cesse leurs adversaires. Les païens au contraire croyaient donner une grande preuve d'habileté en ne tenant aucun compte des progrès du christianisme, et en ne le regardant que comme une tourmente passagère dont il serait fou de prendre souci. Ils étaient souvent, il faut en convenir, ramenés à la réalité des choses par de sévères leçons, mais ils n'en profitaient guère; leur situation fausse, leur aveuglement tantôt volontaire, tantôt réel, leurs contradictions choquantes, leur peu de bonne foi, n'apparaissent nulle part aussi bien que dans les ouvrages dus au génie poétique de Claudien.

Claudien naquit et fut élevé à Alexandrie, ville illustrée par la science où toutes les opinions religieuses et philosophiques étaient professées avec une égale liberté, et dans le sein de laquelle le christianisme réclamait simplement le droit d'être entendu et discuté. L'imagination remplie de toutes les idées païennes qui régnaient à Alexandrie, Claudien vient à Rome. Ces deux villes ne se ressemblaient par aucun point. Une dissimulation profonde dominait dans la capitale de l'Occident, chacun y déguisait son langage. La cour impériale amie si ardente des idées nouvelles flattait cependant les païens et fermait les yeux sur leurs coupables tentatives. De leur côté le sénat et l'aristocratie ne celaient pas avec moins de soin leurs

ressentiments. S'adressent-ils à l'empereur, ils lui parlent comme s'il partageait encore leurs croyances, et les discours prononcés soit dans la Curie, soit au Capitole, indiquent une sécurité qui cependant ne régnait pas dans leurs âmes.

Jeune, plein d'enthousiasme, animé d'une foi sincère en la puissance de ses dieux, Claudien dut comprendre difficilement l'emploi qui lui revenait dans cette espèce de comédie politique, alimentée si bien par l'esprit d'un siècle où la conviction et la franchise étaient rares; mais des circonstances ignorées par nous le firent entrer très-avant dans la confiance de l'homme éminent dont le caractère reproduisait avec une si grande fidélité les vices de la société qu'il gouvernait : sous les inspirations de Stilicon, Claudien se dispose à devenir l'organe officiel du parti païen.

Est-il dans l'histoire des lettres un spectacle plus étrange que celui offert alors par cet écrivain? Orose le qualifie *gentilis pervicacissimus* [1], saint Augustin, en parlant de lui, dit *poeta illorum* [2], tout décèle en Claudien un païen fervent, sincère, convaincu. Il ne cesse pas de faire usage des allégories offertes par la mythologie grecque, il puise à pleines mains dans cette mine d'erreurs; les dieux de l'Olympe occupent dans ses poëmes plus de place que les mortels dont il prétend célébrer la gloire; et néanmoins il ne lui échappe pas un mot qui puisse trahir l'intérêt plus ou moins grand qu'il prend à la lutte entre les deux religions. Il ne donne aucun témoignage de pitié à ces dieux dont les noms reviennent à tout moment sous sa plume; sa muse chante les événements du règne d'Honorius, et elle n'en oublie qu'un seul, c'est

[1] IV, 23.
[2] T. III, p. 22.

la consécration définitive des victoires remportées par le christianisme[a].

Non seulement Claudien se tait sur une révolution religieuse dont tous les esprits sont préoccupés et qui blesse un si grand nombre d'intérêts, mais il va plus loin; et selon la tactique de son parti, il décore l'image des empereurs chrétiens avec des emblèmes païens d'un tel caractère qu'il est difficile de comprendre comment cette profanation ne lassa point la patience des empereurs et ne reçut pas enfin sa récompense. Je citerai quelques exemples.

Théodose était, plus encore que Constantin, une

[a] On trouve parmi les poésies légères de Claudien une exception à ce qui vient d'être dit : elle existe dans son recueil d'épigrammes et non dans un de ses poëmes officiels.. Cette exception, en mettant hors de doute les sentiments secrets du chantre de Stilicon, confirme les idées que je vais développer. Voici au reste cette épigramme où domine une haine contre le christianisme qui s'exhale en plaisanteries assez froides :

IN JACOBUM MAGISTRUM EQUITUM.

Per cineres Pauli, per cani limina Petri,
Ne laceres versus, dux Iacobe, meos :
Sic tua pro clypeo sustentet pectora Thomas,
Et comes ad bellum Bartholomæus eat.
Sic ope sanctorum non barbarus irruat Alpes :
Sic tibi det vires sancta Susanna suas :
Sic quicunque ferox gelidum tranaverit Istrum,
Mergatur, volucres ceu Pharaonis equi :
Sic Geticas ultrix feriat rhomphæa catervas,
Romanasque tegat prospera Thecla manus.
Sic tibi det magnum moriens conviva triumphum.
Atque tuam vincant dolia fusa sitim.
Sic nunquam hostili maculetur sanguine dextra :
Ne laceres versus, dux Iacobe, meos.

La supplique qui commence et termine cette pièce de vers nous apprend l'usage que les vrais chrétiens faisaient des poëmes de Claudien, et nous montre qu'ils ne se trompaient pas sur l'intention qui les avait dictés.

ersonnification du christianisme : jamais il ne chan-
la dans la foi véritable; sa vieillesse ne ternit pas
éclat de ses premières années, et il mourut au sortir
un combat où il venait de terrasser encore une fois
s amis de Mammon. Une auréole de gloire chré-
enne entourait donc son nom et le garantissait con-
e les éloges du paganisme. Cependant Claudien feint
ignorer tout ce que l'empire connaît; avec une témé-
té inconcevable il transforme Théodose en dieu, et
ii fait tenir du haut de son céleste séjour un langage
ui serait convenable dans la bouche de Jupiter, de
Mars ou de Quirinus.

Claudien célèbre le troisième consulat d'Honorius et
troduit dans son poëme Théodose qui, sentant ap-
rocher sa mort, confie ses enfants à Stilicon. A peine
vénérable empereur a terminé son discours, qu'il va
rendre sa place dans la demeure des dieux[1] : [1] VII, v. 162.

Nec plura locutus,
Sicut erat, liquido signavit tramite nubes,
Ingrediturque globum Lunæ, limenque relinquit
Arcados, et Veneris clementes advolat auras.
Hinc Phœbi permensus iter, flammamque nocentem
Gradivi, placidumque Jovem, stetit arce suprema,
Algenti qua zona riget Saturnia tractu.
Machina laxatur cœli, rutilæque patescunt
Sponte fores. Arctoa parat convexa Bootes:
Australes reserat portas succinctus Orion;
Invitantque novum sidus, pendentque vicissim,
Quas partes velit ille sequi, quibus esse sodalis
Dignetur stellis, aut qua regione morari.

C'est ainsi que le prince dont la ferveur chrétienne
vait assimilé le moindre acte de paganisme au crime
e lèse-majesté se trouve transporté dans la région des

étoiles, incertaines s'il daignera prendre place au milieu d'elles.

Je conçois que Claudien ait fait assister tous les dieux à la naissance d'Honorius, et chargé l'un d'eux de prédire au jeune héritier de la pourpre les plus brillantes destinées : cette fiction, extraordinaire sans doute dans la bouche d'un poète du quatrième siècle, n'excédait cependant pas le droit fondé sur un long usage; mais il affirme que les oracles et des signes célestes annoncèrent la naissance du fils de Théodose[1] :

[1] VIII, v. 141.

Quæ tunc documenta futuri?
Quæ voces avium? quanti per inane volatus?
Quis vatum discursus erat? tibi corniger Ammon,
Et dudum taciti rupere silentia Delphi;
Te Persæ cecinere Magi; te sensit Etruscus
Augur, et inspectis Babylonius horruit astris.
Chaldæi stupuere senes, Cumanaque rursus
Intonuit rupes, rabidæ delubra Sibyllæ.
Nec te progenitum Cybeleïus ære sonoro
Lustravit Corybas.

Ici le poète n'allègue plus des faits arrivés sur l'Olympe, dans la région des étoiles; il rend la parole à des oracles qui de l'aveu commun avaient depuis longtemps perdu la voix. L'affirmation d'un acte précis, mais faux, prend la place des allégories païennes dont l'imagination du poète avait coutume de se repaître. Qui donc voulait-il tromper? personne assurément; mais le parti païen croyait utile de dissimuler le silence de ses oracles, comme il dissimulait la destruction de ses autels.

Je ne multiplierai pas les citations. Ce que Claudien fait pour Théodose et Honorius, il le recommence

pour les principaux personnages chrétiens de son temps : Stilicon, son épouse Séréna, sa fille l'impératrice Maria, Probinus et Olybrius, Mallius Théodorus dont saint Augustin loue la piété, et plusieurs autres partisans connus du christianisme, sont non pas célébrés par lui à l'aide d'images mythologiques et de formules païennes, mais placés dans de continuels rapports avec les innombrables divinités de l'Olympe et transformés, pour ainsi dire, en héros de la fable.

La première pensée qui se présente quand on veut expliquer cette falsification de l'esprit du cinquième siècle et du caractère comme des croyances de tant de personnages célèbres, c'est que Claudien aura suivi les traditions reçues dans l'art poétique des anciens, sans avoir en aucune manière l'intention de blesser la religion dominante. Son exemple, peut-on dire, a été suivi jusque dans les siècles modernes par des poètes dont assurément l'amour pour la religion chrétienne n'était pas douteux. Il faut avant tout faire comprendre la différence des époques. Sans doute, quand le christianisme eut achevé ses conquêtes, il put sans danger recueillir les ornements dont son rival s'était paré et s'en décorer lui-même ; mais pendant le cinquième siècle, alors que la lutte se prolongeait encore ardente et passionnée, quand le christianisme avait pour ennemis d'abord les païens, puis ensuite une foule de chrétiens amis trop suspects de la vérité ; quand du côté des chrétiens il existait un sentiment insurmontable de dégoût pour tout ce qui provenait de l'ancien culte, aucun poète ne se serait approprié le système de fictions poétiques adopté par

Claudien, à moins qu'il n'ait eu l'intention de faire un acte formel de paganisme.

Lorsque Claudien enivrait Rome de ses chants profanes, un poète chrétien, Prudence, charmait ses frères d'Italie par des poëmes pleins d'onction et d'une suave harmonie. Lui aussi, il traita un sujet non moins politique que religieux, car il réfuta la Relation de Symmaque; lui aussi, il plaça dans le ciel l'empereur Théodose, mais dans le ciel des chrétiens où les princes ne sont pas transformés en étoiles. Si quelquefois il laisse tomber de sa plume les noms des divinités du paganisme, c'est afin de saisir l'occasion de verser sur ces images du démon des flots de sarcasmes et d'outrages :

Discede adulter Juppiter
Stupro sororis oblite[1].

[1] Perist. II, v. 465.

Voilà comme il traite le *genitor divum* de Claudien. Saint Paulin qui dans ce temps publia plusieurs pièces de vers remarquables, ne se tient pas moins éloigné des idées païennes. Chacun des deux partis avait donc ses formes poétiques particulières; et Claudien en célébrant la puissance des anciens dieux avec une infatigable obstination, combattait pour le culte national de la manière la plus propre à frapper l'imagination du peuple.

Une fois enrôlé sous les bannières du paganisme romain, Claudien devait en adopter tous les principes et toutes les croyances : c'est en effet ce qu'il fit. Quoique né en Égypte, quoique formé par la civilisation grecque, il chanta Rome et Quirinus avec plus d'enthousiasme qu'aucun poète italien connu.

Symmaque dans sa Relation fait apparaître Rome suppliante devant les empereurs et il lui prête un langage simple et noble; le poète anime aussi cette divinité si chère à l'aristocratie païenne, mais il laisse l'orateur bien loin derrière lui.

Au début du poëme *de bello Gildonico*, Rome craignant d'être tourmentée par la famine vient demander à Jupiter de la préserver de cet affreux malheur en renversant Gildon, tyran d'Afrique. Le discours qu'elle prononce est moins un artifice poétique que la reproduction exacte des sentiments douloureux dont l'âme des païens était depuis long-temps oppressée[1] : [1] XV, 29

Si mea mansuris meruerunt mœnia nasci,
Jupiter, Auguriis; si stant immota Sibyllæ
Carmina; Tarpeias si necdum respuis arces:
Advenio supplex, non ut proculcet Araxen
Consul ovans, nostræve premant pharetrata secures
Susa, nec ut rubris aquilas figamus arenis.
Hæc nobis, hæc ante dabas. Nunc pabula tantum
Roma precor. Miserere tuæ, pater optime, gentis;
Extremam defende famem.
Hei mihi! quo Latiæ vires, urbisque potestas
Decidit? in qualem paulatim fluximus umbram?
. . . .

La voilà cette Rome qu'ils s'obstinaient encore à nommer *la ville de Mars, la ville chère aux dieux, vouée aux immortels;* hier elle suppliait en faveur de ses autels, aujourd'hui elle tend la main et demande du pain à Jupiter!

Claudien conforma sa muse aux craintes du parti païen au point de la rendre quelquefois la lâche accusatrice des guerriers qui avaient succombé en combattant pour la cause des idoles. Je conçois par beaucoup de

raisons son silence sur les sacriléges de Stilicon; mais quel sentiment put lui conseiller d'accabler de ses outrages la mémoire d'Eugène et celle d'Arbogaste, des deux malheureux défenseurs de sa propre religion?

Dans son poëme sur le troisième consulat d'Honorius, Claudien publiant la gloire des dernières années du règne de Théodose est conduit à parler de la révolte d'Eugène; voici en quels termes il s'exprime[1] :

Interea turbata fides, civila rursus
Bella tonant, dubiumque quatit discordia mundum.
Proh crimen superum! longi proh dedecus ævi!

C'est ainsi qu'il parle d'un événement qui avait ramené au sein du sénat la statue de la Victoire, d'une entreprise à laquelle avaient pris part tous ceux qui l'écoutaient, l'applaudissaient, et sans doute le payaient.

La mort d'Arbogaste fut toute romaine; après avoir long-temps disputé la victoire à Théodose, il ne voulut pas survivre à sa défaite et se tua; mais le poète est inexorable[2] :

At ferus inventor scelerum trajecerat altum
Non uno mucrone latus, duplexque tepebat
Ensis, et ultrices in se converterat iras
Tandem justa manus.

Il faut bien en faire l'aveu : au fond du cœur des chefs païens régnait une sorte de bassesse; ils fomentaient des révoltes, et quand elles avaient été réprimées, chacun désavouait les chefs de l'entreprise, insultait à leur mémoire et prodiguait au vainqueur les plus plates adulations. Le vertueux Symmaque lui-même n'eut pas la force de s'élever au-dessus des

[1] VII, v. 63.
[2] VI, v. 102.

faiblesses de son temps et de son parti, car on l'entendit rétracter son panégyrique de Maxime, et il versa des larmes de repentir. Claudien resté étranger à l'insurrection d'Eugène, ne pouvait pas même alléguer la peur pour excuse.

Je ne prolongerai pas davantage cet examen des écrits de Claudien considérés sous le point de vue religieux. Cependant tous ses poëmes doivent avoir pour nous une grande importance historique, car à l'exception de celui *De raptu Proserpinæ*, ils furent revêtus de ce caractère d'actes publics qui appartient rarement à des écrits de ce genre. Ses Panégyriques, ses Éloges, ses Chants de victoire furent récités devant l'empereur, le sénat et les grands de l'état. Ce devait être pour les païens un bonheur exquis de l'écouter; accoutumés à n'entendre retentir dans le palais impérial que la voix du christianisme, leur cœur se dilatait en ces jours solennels où l'empereur entouré de ses officiers venait s'asseoir au sein de la Curie; alors Claudien s'avançait, et encouragé par les sentiments secrets du plus grand nombre de ses auditeurs, il élevait la voix et faisait couler à longs flots son enthousiasme païen.

L'aristocratie fut reconnaissante de ces preuves de dévouement si rares dans ce temps, et elle contraignit les empereurs, qu'elle voulut bien en cette circonstance qualifier *doctissimi*, à élever une statue dans le Forum de Trajan au poète dont le rôle était celui d'orateur lauréat du paganisme[1]. Claudien, personnage politique autant qu'homme de lettres, fut revêtu du titre de *Vir Clarissimus* et de la charge de Tribun-Notaire. Rien ne manqua donc à sa gloire.

[1] [illegible]

Mais sa fortune devait changer. Après la mort de Stilicon, Claudien effrayé s'enfuit de Rome et courut se réfugier à Alexandrie. L'ami du ministre d'Honorius, le poète chéri des païens, s'offre maintenant à nos regards comme un malheureux proscrit, demandant grâce pour lui et pour ses amis. Il ne renie pas ses anciennes affections; il se plaint seulement de l'excès d'infortunes qui l'accablent, et s'adresse en ces termes
[1] XXXIX, I. au préfet du prétoire Adrianus[1][a] :

Usque adeo ne tuæ producitur impetus iræ?
Nullus tot finis lacrymis? subitisne favorem
Permutas odiis.....................
Excessit jam pœna modum : concede jacenti :
En adsum.

Le rôle qu'il venait de jouer dans Rome avait dû amasser sur sa tête de nombreux ressentiments; et, si je m'étonne d'une chose, c'est que Claudien n'ait pas, comme tant d'autres citoyens, péri en expiation des bienfaits de Stilicon.

Il existait au sein du paganisme romain deux principes distincts : l'un politique, et Symmaque dans sa Relation le développe avec éloquence; l'autre religieux s'adressait à la conscience et aux sentiments pieux de la multitude; Claudien consacra sa muse à l'apologie de ce second principe qui n'aurait plus été compris s'il s'était présenté sous des formes graves et austères. Il fut donc non seulement un poète habile, mais un défenseur intelligent des anciennes croyances auxquelles

[a] Préfet entre les années 412 et 416. On a dit qu'il avait été blessé par quelques vers de Claudien; mais la persécution dont le poète fut victime avait, comme on peut le voir dans la *Deprecatio ad Adrianum*, une origine plus sérieuse.

ıants redonnèrent un peu de la popularité que les
ssables railleries des chrétiens leur avaient fait
e. Cette considération justifiera, je l'espère au
;, l'excursion que je viens de faire dans le do-
: de la littérature classique, surtout si l'on veut
·éfléchir qu'un des résultats de cette digression a
e nous montrer combien la situation du parti
était fausse, et à combien de concessions, de
es et de mensonges ses apologistes se trouvaient
mnés.



CHAPITRE IV.

Continuation du règne d'Honorius. — Usurpation d'Attale.

L'ARTISAN de la ruine de Stilicon se nommait Olympe. Il était maître des offices de la cour. Il hérita du pouvoir de son ennemi; mais le mépris qui s'attacha sans cesse à ses pas et la prompte punition qu'il reçut de ses crimes, ne permettent pas de lui assigner une grande part dans les événements de ce règne. Au lieu de suivre la politique équivoque de son prédécesseur dans les matières religieuses, il porta sans aucun ménagement tout le pouvoir du côté des chrétiens.

[1] Cod. Th., l. 16, t. 10; l. 19.

Le 17 des calendes de décembre 408 [1] [a] une loi fut publiée contre le culte national; elle est d'autant plus digne de fixer l'attention, qu'elle semble destinée à rappeler et à corroborer toutes les anciennes lois rendues en haine du paganisme, et que quelques-unes de ces lois peuvent avoir échappé aux recherches des rédacteurs du Code Théodosien. Cette loi étant adressée à Curtius, préfet du prétoire d'Italie, on ne peut dire qu'elle fût simplement destinée à régir une province: son caractère était donc celui d'un édit général. Il faut en même temps reconnaître que la cour avait été mise

[a] L'extrait de cette loi qui est dans le Code porte en effet la date de 408, mais Sirmond a publié dans son *Appendix Codicis*, p. 31, une loi datée du 15 ou du 24 novembre 407, qui contient, relativement aux païens, les mêmes dispositions que la loi de l'an 408, et en outre plusieurs articles relatifs aux hérétiques : il faut donc regarder la loi de 408 comme une nouvelle publication de celle de l'an 407.

sur la voie de cet acte important par une réclamation des pères de l'église d'Afrique contre les païens de leur province. Plus tard il sera rendu compte des causes et du but de cette démarche; en ce moment je dois me borner à analyser les différentes dispositions d'un acte qui apporta de graves changements dans la situation des païens d'Occident.

La loi commence par ces mots : *Templorum detrahantur annonæ et rem annonariam jubent, expensis devotissimorum militum profuturæ.*

Gratien ravit au sacerdoce païen tous ses biens et Théodose déclara que le trésor ne solderait plus les sacrifices publics; cependant il restait encore dans le budget de l'état certaines allocations en faveur de l'ancien culte, et c'est ce qu'on appelait *Annona templorum*, *vectigalia templorum* [1]. Ces sommes servaient à payer les *Epula sacra* et les Jeux sacrés, fêtes qui, comme nous l'avons vu, avaient été positivement maintenues par Honorius. La politique de la cour impériale devenant chaque jour plus contraire à l'ancien culte, on abolit en 408 ce qui avait été conservé en 399. L'empereur était d'autant plus intéressé à supprimer l'Annone des temples, que cette somme était prélevée sur les tributs appartenants au trésor du prince. Ainsi à partir de l'année 408, l'ancien culte n'eut plus pour subsister que les dons et les offrandes des particuliers : elles suffirent long-temps dans les provinces à ses besoins.

Simulacra, si qua etiam nunc in templis fanisque consistunt, et quæ alicubi ritum vel acceperunt, vel accipiunt paganorum, suis sedibus evellantur,

[1] Tertullian. Apol. c. 2. De Idolat. c. 7.

cum hoc repetita sciamus sæpius sanctione decretum.

Les mots *etiam nunc* peuvent étonner, car la cour impériale devait savoir que Rome était encore remplie d'idoles, et même pressentir que sa loi n'amènerait pas leur ruine. Quant à ce qui est dit que d'anciens décrets avaient ordonné la destruction des simulacres, cette citation a rapport à une loi rendue précédemment pour la province d'Afrique.

Ædificia ipsa templorum quæ in civitatibus, vel oppidis, vel extra oppida sunt, ad usum publicum vindicentur; aræ locis omnibus destruantur; omniaque templa possessionibus nostris, ad usus adcommodos transferantur; domini destruere cogantur.

Les sacrifices et les cérémonies publiques étant interdits, les temples devenaient des édifices désormais inutiles. Il convenait donc que l'autorité prît une détermination pour régler leur sort; cette décision était nécessaire, car dans les endroits où les chrétiens se trouvaient les plus forts, ils s'emparaient des choses précieuses conservées dans les temples, et même cédant aux excitations des moines ils appliquaient le marteau contre ces édifices. Séréna enlevant à une statue de Rhéa son collier pour s'en orner, nous offre la preuve d'un fait qui devait se reproduire presque partout. Le gouvernement sentit la nécessité d'opposer une digue à ce pillage. En 399, Honorius adressa à Macrobe et à Proclianus, magistrats provinciaux, cette loi dont j'ai déja parlé[1], dans laquelle il déclarait que son intention était *publicorum operum ornamenta servari*, qu'en conséquence on devait s'opposer aux déprédations de ces gens qui prétendaient agir en vertu d'un rescript ou d'une loi[2].

[1] V. p. 10.

[2] Cod. Th., l. 16, t. 10, l. 15.

Dans la même année Honorius prohibant les sacrifices en Afrique renouvela la défense de renverser les temples [1].

La loi de l'an 408 fixa définitivement le sort des édifices sacrés que les deux précédentes lois laissaient incertain, et déclara qu'ils seraient appropriés à l'usage public : elle ne pouvait rien faire de plus propre à calmer la douleur des païens, puisque les temples désormais affectés à divers usages publics se trouvaient par cela seul placés sous la surveillance des magistrats provinciaux et particulièrement des curies si dévouées à l'ancien culte. Cette disposition de la loi contribua à la conservation d'un nombre considérable de temples en Occident : plusieurs de ces édifices ne furent ni affectés à l'usage du public, ni transformés en églises, mais ils demeurèrent, pendant près de deux siècles, comme une vaine consolation laissée à des gens qui avaient perdu le droit d'exercer leur culte avant d'avoir abandonné leurs croyances.

Non liceat omnino in honorem sacrilegi ritus funestioribus locis exercere convivia vel quidquam solemnitatis agitare.

Naguère Honorius qualifiait les festins sacrés *communis lætitia*, aujourd'hui il les nomme *ritus sacrilegi*. Cette interdiction des témoignages de la *commune allégresse* avait été sollicitée par les pères du concile de Carthage; mais je me hâte d'ajouter qu'elle ne fut pas plus respectée en Afrique que dans Rome.

Episcopis quoque locorum hæc ipsa prohibendi ecclesiasticæ manus tribuimus facultatem ; judices autem XX librarum auri pœna constringimus et pari

[1] Id. l. 39.

forma officia eorum, si hæc eorum fuerunt dissimulatione neglecta.

Jusqu'à présent les évêques et les pontifes ont été regardés comme les chefs de deux armées ennemies; ils ont combattu non pas avec la même force mais avec des droits égaux. Saint Ambroise et Symmaque dans le débat relatif à l'autel de la Victoire donnèrent la mesure de l'indépendance relative dont jouissaient ces deux ordres de ministres: en 408 cet état de choses n'existait plus, et les évêques avaient le droit de réprimer toute tentative païenne qui aurait été contraire à la loi dont nous nous occupons[a]. On peut sur ce seul point juger de tout le terrain perdu par le paganisme.

Ce dernier paragraphe nous apprend que la cour impériale comptait peu sur le zèle des magistrats, puisqu'elle le stimulait par la crainte des amendes. Des lois, si sévères qu'elles fussent, ne pouvaient pas, en effet, contraindre un gouverneur ami des idoles à les faire briser dans toute l'étendue de sa province: le désordre où se trouvait l'empire ne lui fournissait que trop de moyens d'éluder l'exécution des ordres du souverain. Aussi les lois pénales de cette époque décernent-elles des peines ordinairement semblables contre l'auteur du délit et contre le magistrat qui ne l'a pas fait poursuivre. Le législateur agissait sagement en prévoyant l'inaction des magistrats provinciaux, dont le plus grand nombre étaient païens ou hérétiques. L'année suivante l'empereur déclara que les magistrats convaincus de connivence avec les personnes qui par des

[a] Anastase le Bibliothécaire en parlant d'Innocent I[er] dit: *Fecit constitutum de Paganis*, p. 115.

violences troublaient l'exercice du culte chrétien, ou qui contredisaient publiquement les dogmes de la vraie religion, seraient destitués de leurs charges pour être ensuite plus sévèrement punis, et que les officiers municipaux subiraient la peine du bannissement et de la confiscation[1]. Voilà les magistrats auxquels l'exécution de la loi de l'an 408 fut confiée.

[1] Cod. Th., l. 16, t. 5, l. 46.

Une loi peu ou point exécutée est cependant un acte dont l'historien doit tenir compte, car elle proclame toujours un principe, elle révèle l'intention du souverain, et par cela seul que l'on sait qu'elle est venue se heurter contre les mœurs publiques, on est plus à même de juger la situation de l'époque où elle fut rendue. La loi de l'an 408 déclara l'illégalité de tous les actes publics de l'ancien culte, elle compléta en principe l'entreprise des empereurs chrétiens, et sous ce point de vue elle doit tenir une grande place dans l'histoire de la chute du paganisme; quant à son effet positif, direct, immédiat, nous allons trouver dans Zosime la preuve qu'il ne pouvait être que très-inefficace.

Le 18 des calendes de décembre, c'est-à-dire le lendemain même du jour où fut publiée la loi précédente, Olympe affectant beaucoup de zèle pour le christianisme, fit rendre une loi qui excluait de toutes les charges du palais les ennemis de la communion catholique et ceux qui ne partageaient pas la foi du prince[2]. C'était frapper les païens dans ce qu'ils avaient de plus précieux; mais on conçoit qu'à une époque où les premières charges de l'empire d'Occident étaient entre les mains des adversaires de la religion chrétienne, et où

[2] Cod. Th., l. 16, t. 5, l. 42.

l'on voyait à la tête des armées des païens aussi redoutables que Fravitta et Saül, une telle mesure devait nécessairement avorter : c'est en effet ce qui arriva et voici comment.

La milice romaine était commandée par un étranger nommé Généride, dont Zosime fait beaucoup l'éloge,
V. 46. parce qu'il tenait encore τοῖς πατρῴοις[1]. Aussitôt qu'il eut connaissance de la nouvelle loi, il déposa son ceinturon, signe du grade dont il était revêtu, et se retira chez lui. Honorius surpris de ne plus le voir, lui fit demander pourquoi, étant au nombre de ses officiers, il ne se rendait pas au palais. Pour toute réponse Généride rappela la loi qui venait d'être rendue. L'empereur répondit qu'un grand nombre d'officiers placés dans une position semblable à la sienne s'étaient soumis à cette loi, mais qu'il ne lui demandait pas de suivre leur exemple. Généride refusa d'accepter une faveur injurieuse envers les officiers qui pour une cause semblable avaient renoncé à leurs dignités. « Il ne perdit pas son grade, car l'empereur contraint par la pudeur autant que par la nécessité, révoqua la loi, accordant à chacun la faculté de conserver son opinion avec ses magistratures et ses commandements militaires[a]. »

[a] Il est assez surprenant de voir des païens revêtus d'emplois militaires, puisque le serment des soldats était purement chrétien : ils juraient par Dieu, le Christ, le Saint-Esprit et la Majesté de l'empereur (Vegetius, l. II, c. 5). A la vérité, les mots d'ordre et les cris des soldats pendant le combat n'avaient pas tous ce même caractère. Ils consistaient en ces mots : *Victoria, Palma, Virtus, Dominus nobiscum, Triumphus Imperatoris* (id. III, 5). L'action de Généride dut rendre courage à tous les chefs de l'armée qui suivaient encore l'ancien culte.

Dans l'empire d'Orient le célèbre Fravitta, quoique païen, conserva long-temps et fort heureusement pour les armes romaines, un commandement militaire[1], et fut même consul en l'année 401. Optatius, autre païen, gouvernait Constantinople en 404.

Le moment était mal choisi pour essayer l'intolérance, car Alaric fondit de nouveau sur l'Italie à la fin de 408, et vint mettre le siége devant Rome. La situation de cette ville était affreuse : la terreur et la famine ne secondaient que trop bien les efforts des Goths, et toute résistance sérieuse semblait impossible. Si nous croyons Zosime et quelques autres écrivains, il se passa dans Rome un fait extraordinaire. Je vais le rapporter tel qu'on le trouve dans l'historien grec, j'examinerai ensuite son authenticité[2].

Pendant que les Romains attendaient avec anxiété le sort qui leur était réservé, des gens venus de l'Étrurie pénétrèrent dans la ville. Ces étrangers étaient sans doute des augures chassés de leur demeure par l'armée des Goths. Ils racontèrent qu'ils avaient sauvé la petite ville de Neveïa (*Narni*) en consultant les dieux selon les anciens rites ; que par ce moyen la foudre était tombée sur les barbares et les avait dispersés : ils offraient d'en faire autant à Rome. Le préfet de la ville, Pompeianus, causa avec eux, et interrogea les livres pontificaux pour connaître la conduite qu'on devait tenir en cette grave circonstance. Quoique les Romains pensassent [illegible] donné par ces livres sacrés. Pompeianus [illegible] l'évêque Innocent Ier. [illegible] ville au triomphe de ses [illegible] les Toscans à faire. [illegible]

[1] Zosim., V. 20. Philost. II, 8.

[2] V, 41.

...able. Ils répondirent ... moyen ... secours du ... manière ... il fallait que ... et que ... soit dans ... assistant ... congédiés.

... phénomènes ... Zosime. ... prétend qu... les autres temples ... sénateurs païens ... que les sacrifices eurent lieu ...

... dit Zosime, de conjurer la fureur ... par d'autres moyens. On leur offrit une ... la ville, et ils l'acceptèrent : mais les ... avaient tellement appauvri les citoyens, qu'il ... impossible de réunir par une capitation la somme ... Alors cet exécrable génie qui décidait des ... humaines poussa les magistrats à mettre le comble aux malheurs publics en dépouillant les statues des dieux de leurs ornements. Ces simulacres consacrés par des cérémonies religieuses avaient été ornés convenablement afin que le bonheur public fût assuré. Les rites étant abolis, ces statues restaient sans puissance et sans vie. Il fallait que tout ce qui était propre à faciliter la ruine de Rome arrivât. Ils ne se contentèrent pas de ravir aux statues leurs ornements, ils firent fondre celles qui étaient d'or ou d'argent. Dans le nombre il

... fondent ... de Zosime, affirme, p. 83, note 24, ... ien culte fut de nouveau agité ... ne dise rien de ...

s'en trouvait une du Courage, que les Romains appellent *Virtus;* avec elle disparut de Rome tout ce qui restait encore d'honneur et de vertu. Les hommes exercés aux choses divines et aux rites nationaux annoncèrent ce qui allait arriver. »

Tel est le récit de Zosime. Les commentateurs le traitent de fable[1]; cependant je ne le regarde pas comme entièrement fabuleux. Je doute qu'Innocent Ier ait autorisé les augures toscans à consulter secrètement les dieux, non parce qu'Innocent était évêque, car on trouve dans l'histoire de ce siècle et du suivant les preuves de concessions non moins étranges faites par le christianisme à l'idolâtrie, mais parce que le caractère d'Innocent nous est connu, et qu'il proteste suffisamment contre le récit de l'historien païen. Pour le surplus j'admets l'autorité de Zosime. Que voyons-nous? le parti païen renouvelle ce qu'il avait fait lors de l'invasion de Radgaise, il tente au milieu du malheur public de ranimer son culte, et cet essai risqué sous des auspices si funestes, il n'ose pas même le soutenir jusqu'au bout. Il appelle des augures de la Toscane, il leur fait débiter un conte ridicule, et quand il s'agit d'exécuter ce qu'ils demandent, il tremble et recule : tout cela est trop probable pour que Zosime l'ait inventé. Au reste sur plusieurs points Sozomènes est d'accord avec lui; il va même plus loin, puisqu'il affirme que les sacrifices furent célébrés.

Alaric ayant reçu l'argent promis se retira en Étru-
[illegible] laissant aux Romains un instant de répit. Hono-
[illegible] profita pour opérer une révolution parmi les
[illegible] cour impériale : elle fut favorable au

[1] Smith. p. 335, not. 1.

parti païen. Olympe, après avoir eu les oreilles coupées, fut assommé. « Une fin si funeste, dit Tillemont[1], n'a pas laissé de lui être bien favorable, si sa piété a été solide, puisqu'elle lui aura servi à expier les fautes d'un état aussi dangereux qu'est celui de premier ministre. » Son autorité passa dans les mains du préfet du prétoire Jovius, homme éloquent, instruit et païen. La préfecture de Rome fut donnée à Attalus (Flav. Priscus.) « Nous parlerons souvent de cet Attale, parce qu'Alaric en fera pour ainsi dire son jouet, à la honte de l'empire et de tout ce que les vanités humaines ont de plus grand[2]. » Il professait également la religion païenne, quoiqu'on l'ait dit tantôt catholique, tantôt arien[3]. Dans tous les cas on peut répéter avec Tillemont[4] : « Les ariens et les païens « se promettaient tout de lui. » Géréride fut nommé général des troupes de la Rhétie, de la Norique, de la Dalmatie et de la Pannonie : ainsi le parti païen est redevenu maître de l'empire. La puissance romaine devait expirer entre ses bras.

On s'aperçut bientôt du retour de son influence. Une loi fut rendue qui déclarait que personne ne devait embrasser la religion chrétienne si ce n'était par un choix libre et volontaire[5]. On a prétendu que, dans l'état où se trouvaient les choses, c'était casser tout ce qui avait été fait contre les païens[6]. Je ne vois pas comment un pareil changement aurait pu résulter de cette déclaration si bien d'accord avec l'esprit du christianisme. La loi ne stipulait que pour l'avenir, et elle ne se proposait pas de réparer tous les échecs que l'ancien culte avait éprouvés, car il n'appartenait à per-

1 T. V, p. 573.
2 Id. p. 571.
3 Philostorg. XII, 3.
4 Tillemont, id. Sozomen., IX, 9.
5 Conciliorum, t. II, p. 1121 a.
6 Tillemont, p. 595.

sonne de détruire l'œuvre du temps. Les païens se réservent la liberté de conscience, ils s'assurent du droit de ne point être violentés dans leurs croyances intimes, et cette mesure de prudence indique une résignation et une prévoyance qui ne leur étaient pas habituelles.

Alaric traitait continuellement avec la cour de Ravenne; mais aussitôt que les négociations prenaient un caractère qui lui déplaisait, il faisait mine de marcher sur Rome et de céder à cette voix secrète qui répétait sans cesse à ses oreilles : *Perge et Romam destrue.*

En 409 il met de nouveau le siége devant Rome. Je vais dire pourquoi il épargna encore cette fois la proie qui lui était dévolue.

Depuis le règne de Constantin, la conduite du parti païen avait été ce qu'elle devait être. Blessé dans ses croyances, attaqué dans ses prérogatives, il se défend par des moyens dont les lois et les mœurs de l'empire autorisent l'emploi. Il faut donc arriver au règne d'Honorius pour le voir déserter ses anciens errements et commettre contre l'honneur du nom romain, dont cependant il se disait l'unique gardien, un attentat que ne peuvent pallier ni son fanatisme, ni ses ressentiments, ni ses malheurs.

Lors du mouvement occasioné dans Rome par l'invasion de Radgaise, tout ce qui arriva fut d'accord avec la conduite antérieure des païens et avec les principes qui les avaient toujours dirigés. Convaincus que les maux de l'empire tiennent à l'oubli où sont tombés les rites sacrés, ils redemandent les sacrifices et chargent le christianisme de malédictions. Rien en cela ne

peut surprendre, ils sont restés conséquents avec eux-mêmes. Mais voici une circonstance dans laquelle ils foulèrent aux pieds toutes leurs doctrines politiques en contractant une alliance honteuse avec les barbares.



CHAPITRE V.

Attale rend le pouvoir aux païens.

Priscus Attalus était, en l'année 409, préfet de la ville. Né dans l'Ionie, ce personnage appartenait extérieurement au paganisme, mais dans le fait il ne ressentait pour l'une et l'autre des deux religions qu'une complète indifférence. Sur ce point il ressemblait à Eugène, à Eutrope, à Stilicon et à presque tous les hommes ambitieux de ce temps. Alaric, las des tergiversations de la cour de Ravenne, et voyant qu'il ne pouvait amener Honorius à conclure avec lui un traité définitif, résolut de créer un nouvel empereur. Il vient camper sous les murs de Rome, et menace les habitants de la ruiner de fond en comble s'ils ne se déclarent pas pour lui contre Honorius. Le sénat s'assemble, et après avoir délibéré sur l'état de la ville, consent à se soumettre. Alaric déclara qu'il nommait Attale empereur d'Occident : ce préfet, aussitôt qu'il avait vu Rome au pouvoir des Goths, s'était fait baptiser par Sigésaire évêque arien[1], et Alaric crut avec raison que cette nomination satisferait les deux partis opposés à la cour de Ravenne. Le sénat docile aux ordres du maître, ayant fait dresser un trône, y placa le nouvel auguste, le revêtit de la pourpre et lui mit la couronne sur la tête. Attale s'empressa de nommer ses officiers, ou pour mieux dire de rendre le pouvoir au parti païen. La préfecture du prétoire est donnée à Lampadius, le païen le plus exalté de ce temps[2], et

[1] Sozomen., IX, 9.

[2] Baronius, t. VI, p. 574.

celle de la ville à Marcianus; Tertullus fut désigné consul pour l'année suivante. Les deux premiers étaient d'anciens amis de Symmaque, qui peut-être pour son malheur vivait encore à cette époque. Après la distribution des dignités, Attale, accompagné de ses gardes, alla prendre, malgré des présages contraires, possession du palais[1]. Le lendemain il vint au sénat et prononça un discours long et étudié, dans lequel il promit de maintenir à la patrie l'intégrité de son territoire et même de replacer sous le joug des Romains d'Occident l'Égypte et l'Orient[2].

Tertullus renouvela toutes les anciennes cérémonies usitées pour l'entrée en fonctions des consuls. Le sénat s'étant selon l'usage assemblé le 1er janvier, ce magistrat, entouré de la pompe consulaire, vint le haranguer. Nous ne connaissons de son discours que la première phrase, mais elle suffit pour donner une idée du caractère de ce morceau d'éloquence : « Pères conscrits, disait-il[3], je vous parle aujourd'hui en qualité « de consul et de pontife : je possède déja la première de « ces dignités, j'y vais bientôt réunir l'autre... » On voit qu'il entrait dans les vues du parti de restaurer le sacerdoce : le temps lui manqua.

Selon Zosime[4], Rome s'abandonnait à la joie en pensant qu'elle allait être gouvernée par de si habiles magistrats. Une seule famille, les Aniciens, ne partageait pas la commune allégresse, ce qui fait dire à l'historien païen qu'en général les riches supportent avec dépit la félicité publique : observation déplacée dans la bouche d'un défenseur du paganisme et par conséquent de l'aristocratie.

L'empire d'Occident offrit alors un spectacle dont

[1] Zosim., VI, 7.
[2] Sozomen., IX, 8.
[3] Oros., VII, 42.
[4] Id.

on n'avait jamais eu l'idée : à Ravenne, un empereur chrétien et une cour chrétienne ; à Rome, un empereur païen et une cour païenne, mais de part et d'autre égale impossibilité de se nuire, car l'épée d'Alaric séparait les deux partis et les tenait en respect. S'il y avait eu au fond de tout cela quelque chose de sérieux, on pourrait dire que la lutte qui existait au sein de la société romaine ne s'était pas encore dessinée d'une manière aussi nette.

Attale laisse ses partisans rouvrir dans Rome leurs temples, sacrifier aux dieux, consulter les présages, et accompagné de l'armée d'Alaric, il marche vers Ravenne. Honorius offre en tremblant de reconnaître Attale pour son collègue et de partager avec lui l'empire d'Occident ; celui-ci excité par Jovius répond fièrement qu'il ne veut pas de partage, mais qu'il consent à laisser à Honorius la liberté de se retirer dans une île où il lui sera fait un traitement honorable. Trahi par ses courtisans, pressé par l'armée des Goths, Honorius allait céder quand il reçut d'Orient un secours de six cohortes, à l'aide duquel il put se fortifier dans Ravenne et attendre sans danger le résultat des événements qui se passaient en Afrique.

On comprend combien les païens de Rome devaient être heureux et fiers de voir enfin réalisées leurs constantes prédictions sur le retour des idoles ; mais cette joie céda bien vite la place à un autre sentiment, car pendant le peu de temps que le pouvoir fut dans leurs mains, Rome éprouva deux effroyables calamités.

Héraclianus commandait en [illegible] tenait qu'à lui d'affamer la capitale

comprirent qu'il fallait à tout prix s'emparer de cette province; mais, trompé par les augures, Attale se persuada qu'il suffisait d'envoyer contre Heraclianus une poignée de soldats. Constantin chargé de les conduire aborda avec confiance en Afrique, et fut en arrivant battu et tué. Heraclianus fit garder les ports et les rivages afin d'empêcher le transport des blés en Italie, et une famine effroyable se déclara dans Rome; à cette famine succéda une peste non moins cruelle, de sorte que la capitale éprouva en peu de mois une foule de maux qu'elle n'avait jamais connus sous le règne de ces empereurs chrétiens si constamment calomniés. Baronius dit avec raison[1] : *Quis, rogo, in has redegit angustias urbem, nisi gentilium factio scelerata?* En effet la ridicule présomption d'Attale était la seule cause de tous ces maux : elle devait aussi amener sa perte.

[1] T. VI, p. 576.

Alaric persistait à vouloir faire conquérir l'Afrique par ses Goths; Attale ayant l'espoir de conserver l'empire et craignant de livrer cette province aux barbares, ne parlait que de traiter avec Heraclianus, ou que d'envoyer des Romains contre lui. Irrité de cette opiniâtreté injurieuse, Alaric fit venir Attale à Rimini, et, l'ayant conduit hors de la ville, il lui ôta à la vue de tout le peuple le diadème, le dépouilla de la pourpre, et renvoya tous ces ornements à l'empereur. Il voulut bien cependant ne pas l'abandonner et imposa à Honorius l'obligation de lui conserver la vie. Ainsi finit ce règne si court et si honteux[a]; ainsi s'évanouirent

[a] Attale comme tous les princes païens fit disparaître le *Labarum* de l'empreinte des monnaies et y plaça la Victoire avec les anciennes formules : *Gloria Romanorum, invicta Roma, Roma æterna, restitutio Reip. Victoria*

les vaines espérances du parti païen. Honorius couvrit du voile de l'amnistie le scandale donné dans Rome par les partisans des idoles[1], et les choses reprirent leur cours naturel.

[1] Cod. Th., l. 9, t. 38, l. 11.

On vient de voir les amis exclusifs des institutions nationales, les défenseurs de l'autel de la Victoire, les prôneurs de la gloire des temps passés, s'unir aux barbares pour placer sur le trône un prince adorateur des faux dieux. Ou ils avaient renié leurs doctrines politiques et religieuses, ou le fanatisme les aveuglait à ce point qu'ils ne comprirent pas que cette alliance était le plus grand de tous les crimes. Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut reconnaître que l'aristocratie païenne, dépourvue d'hommes de caractère et de talent, était désormais incapable soit de diriger l'état, soit de relever son culte, et que les temps, je ne dis pas de Julien, mais d'Eugène, étaient déja loin.

Le règne d'Attale est le dernier fait de l'histoire romaine où l'influence du parti païen se révèle; c'est l'acte qui précéda immédiatement sa ruine. Sa chute suivit de près son parjure, et l'historien est dispensé de compatir à ses malheurs.

Alaric ne pouvant parvenir à conclure la paix avec la cour de Ravenne, s'abandonne enfin à sa destinée; il retourne vers Rome et l'emporte d'assaut le 28 août 410. Sans reproduire les détails de ce fatal événemen j'expliquerai l'influence qu'il exerça sur la constit romaine, dernier soutien des croyances nation

Romanorum. Eckhel. VIII, 180. Cependant il ne prit pas sur les m titre de *Pontifex Maximus*.

Avant de dire adieu pour toujours à cette société que l'établissement des barbares en Italie va dissoudre, jetons encore sur elle un regard, et disons quels étaient la veille de sa mort ses idées, ses illusions et ses vices.





CHAPITRE VI.

Tableau de la société païenne à l'époque où Rome fut prise par les Goths.

Le règne de Théodose fut pour les païens un temps d'épreuves ; durant ces seize années la fortune ne vint pas une seule fois à leur secours. Sous Honorius les plus cruelles déceptions se placèrent toujours devant eux et leurs tentatives échouèrent misérablement. La Providence prodiguait aux païens ses sévères leçons, mais ils n'en tenaient aucun compte. Tant de défaites ne produisaient en eux qu'une vive irritation ; et si leur manière d'agir variait selon les circonstances, leurs doctrines et leur langage restaient toujours les mêmes. Sans doute ils ne parlaient plus des *Epula Thyestea,* ni du *promiscuus concubitus*, mais leur éternel *odium generis humani* était encore sous Honorius l'arsenal dans lequel ils allaient chercher leurs armes pour combattre le christianisme. Je ne crois pas que l'on trouve dans l'histoire l'exemple d'un système religieux, philosophique ou politique, qui ait été plus inaccessible à toute modification, plus ami de l'immobilité apathique, que le fut le polythéisme romain à partir de la naissance du christianisme. Si j'entreprends de tracer le tableau de la société païenne à l'instant où Rome succomba, ce n'est pas que je me flatte de présenter la peinture de mœurs ou de pensées nouvelles, et de montrer des caractères différents de ce que l'on

connaît, c'est au contraire pour mieux constater ce que j'ai déja dit de la fixité du paganisme, c'est afin de prouver que la société païenne déja placée sous la main de la mort, n'abandonnait cependant aucune de ses doctrines ou plutôt de ses erreurs.

Je vais décrire non pas les divers accidents mais les causes secrètes de cette dernière et trop longue résistance.

Presque un siècle s'est écoulé depuis le moment où les chrétiens ont été mis en possession du pouvoir et cependant nous ne pouvons pas dire qu'ils soient les maîtres de la société. Les principes de leur religion proclamés en Europe et en Asie avec une admirable éloquence ont été impuissants à modifier des mœurs qui s'obstinent à porter le joug du mensonge. Les pères de l'église prêchent aux fidèles la pratique des vertus évangéliques, la charité, le respect dû aux puissances; et néanmoins les révoltes et les assassinats ne deviennent pas moins fréquents chez les Romains; car dans l'espace de cinquante ans nous avons vu quatre empereurs chrétiens périr de mort violente. On ne peut donc pas dire que l'histoire politique du quatrième siècle diffère de celle du troisième. Une religion nouvelle s'est établie, mais l'aspect général de la société est demeuré le même : la révolution religieuse ne s'est opérée qu'à la surface. Si les païens avaient été moins nombreux et s'ils ne s'étaient pas nourris de l'espérance de voir un jour leur culte renaître, cette persistance des anciennes mœurs eût été sans importance. On aurait même pu la considérer comme une chose naturelle chez un peuple qui change de religion et croire que le temps ou les efforts du nouveau culte

en triompheraient facilement; mais telle n'était pas la situation des païens. Puissants par le nombre, animés de préjugés inguérissables, de haines invétérées, et fermement convaincus que le pouvoir du christianisme reposait sur une base fragile, ils durent nécessairement tenir peu de compte des lois rendues contre leur religion, et poursuivre, en se servant de la puissance des mœurs publiques, la guerre que depuis bientôt cent ans ils soutenaient contre les doctrines chrétiennes. Le paganisme va donc s'offrir à nos regards sous un aspect nouveau : il n'arme plus les légions pour sa défense, il ne fait plus retentir ses plaintes dans l'enceinte du sénat ou dans celle du Capitole, il semble avoir également oublié son ancienne grandeur et les récentes injures qu'il a reçues; résigné en apparence à sa mauvaise fortune il s'applique par des menaces, par des calomnies, et par une sorte de persécution exercée sur la conscience de ceux qui l'ont abandonné, à tracer autour de ses partisans un cercle qu'ils n'oseront pas franchir. L'école théurgique qui chassée d'Alexandrie se reformait peu à peu dans Athènes, faisait au christianisme une guerre plus noble et plus loyale. Elle opposait à des idées d'autres idées, à des dogmes d'autres dogmes, et soutenait un combat intellectuel qui était plein de grandeur. Le paganisme romain avec ses préjugés et ses intérêts politiques était, au contraire, condamné, après avoir perdu le pouvoir, à fatiguer le christianisme par une lutte petite et mesquine, par cette résistance des mœurs qui se fait sentir partout et ne peut être saisie nulle part. C'est contre ce genre d'opposition si peu digne de leur génie qu'eurent à lutter deux hommes à jamais célèbres qui,

comme deux flambeaux éclatants, éclairèrent à la fois la ruine de l'ancien culte et celle de l'empire d'Occident : je veux parler de saint Jérôme et de saint Augustin que la Providence semble avoir placés près du christianisme dans un moment où l'invasion des barbares allait faire éprouver à cette religion une crise périlleuse en apparence, mais qui devait assurer pour toujours son triomphe.

Assis sur le siége épiscopal d'une petite ville de l'Afrique, Augustin dirigeait à lui seul l'église orthodoxe. Jamais l'autorité du génie ne fut admise avec un assentiment moins contesté. Du fond de son cloître de Bethléem, Jérôme s'appliquait à disjoindre les liens qui unissaient en un faisceau les membres de ce patriciat dévoué si aveuglément à l'ancien culte. Il se servait, pour atteindre ce but, de la puissance que son imagination vive et brillante lui donnait sur les plus nobles et les plus vertueuses dames romaines. Le paganisme, moins faible peut-être sous le rapport de la pensée qu'il ne l'avait été dans le siècle précédent, n'opposait cependant aucun antagoniste à ces illustres représentants du génie chrétien. Il semblait confesser son infériorité; mais le talent n'est pas la seul arme dont se servent les partis : le paganisme en possédait d'autres, et l'on va voir si dans ses mains elles étaient redoutables : « *Videamus quemadmodum castra cœli et inferni dimicent, arma Christi et diaboli decertent*[1]. »

[1] Ambr. V, 499 *h*.

Depuis le commencement de la lutte religieuse dont j'ai entrepris d'écrire l'histoire, les partisans de l'ancien culte avaient continuellement eu sur leurs adversaires une grande supériorité : ils étaient unis entre eux. Toujours ils se présentaient au combat comme une pha-

lange épaisse que la même pensée ébranle et fait mouvoir; tandis que les chrétiens fatiguaient l'empire par leurs interminables dissensions. Constantin avait dit, à la vérité[1]: « On voit régner parmi nous une parfaite « union, une tendre charité; » mais je ne crois pas qu'un autre esprit que le sien ait été frappé par ce spectacle touchant de l'union des fidèles. Cette supériorité des païens, la seule qu'ils aient jamais eue sur leurs ennemis, provenait moins de leur sagesse, que de la nature des intérêts pour lesquels ils combattaient. Plus l'issue de la lutte approchait, plus l'union des païens et la désunion des chrétiens prenaient d'accroissements; et enfin au cinquième siècle, saint Augustin se résignait, non sans douleur, à signaler aux fidèles la conduite des païens sur ce point comme un exemple digne d'être suivi :

« Ils ont, dit-il[2], beaucoup de dieux qui sont tous « faux, nous en avons un seul qui est le véritable; or, « ils restent unis et nous, nous ne pouvons pas sup« porter la concorde. Bien plus! les païens révèrent « une foule de dieux qui sont non seulement faux, mais « ennemis déclarés les uns des autres. Hercule et Junon « furent ennemis : ils avaient été mortels. Les païens « leur élevèrent des temples à tous les deux; ils ho« norent l'un, ils honorent l'autre; ils vont vers Junon, « ils vont vers Hercule. Ils vivent en paix sous des dieux « qui se détestent. Mars et Vulcain se haïssent : les « motifs de la colère de ce dernier sont légitimes : l'in« fortuné! il a sur le cœur l'adultère de sa femme; ce« pendant il ne va pas jusqu'à interdire à ses adorateurs « l'entrée du temple de Mars; les païens révèrent l'un « et l'autre. S'ils imitaient leurs dieux ils se déteste-

[1] Discours, c. 23.

[2] IX, 318 c.

« raient, tandis qu'ils se rendent paisiblement du « temple de Mars à celui de Vulcain. C'est, j'en con- « viens, une grande indignité : cependant ils ne crai- « gnent pas que le mari se fâche quand on vient chez « lui en sortant de chez Mars le suborneur. Ils ont un « cœur, et ils savent que les murs des temples ne « peuvent pas être émus. O mon frère! reviens à « l'unité. Nous honorons un seul Dieu et jamais nous « n'avons vu la discorde régner entre le père et le fils. »

Saint Jérôme après avoir décrit les ravages des Huns ajoute[1] : « A cette époque la discorde régnait parmi « nous, et la guerre domestique surpassait la guerre « étrangère. »

[1] T. IV, p. 661.

Saint Augustin et saint Jérôme n'entendent parler que des hérésiarques qui alors troublaient l'église; cependant l'union n'existait même pas parmi les orthodoxes, et ce désaccord tenait à des causes très-graves. On a remarqué avec raison que la constitution de l'église après avoir été démocratique depuis les apôtres jusqu'à Constantin, devint ensuite aristocratique[2]. Ce changement rendit plus facile l'établissement du christianisme dans l'Europe et consolida sa puissance en Asie; mais il ne put s'opérer sans blesser profondément les habitudes et les intérêts de ceux des fidèles qui, n'appartenant pas au clergé, se virent condamnés à une complète nullité. Les richesses du clergé et son esprit dominateur devinrent des sujets habituels de plaintes et de reproches. Les païens qui formaient cette *virorum catena gentilium* dont parle saint Ambroise[3], exploitaient la jalousie des simples fidèles contre les évêques et les clercs, comme ils exploitaient l'esprit d'hérésie; et ils s'appliquaient à entretenir les mécon-

[2] Planck., t. I, p. 68.

[3] V. 113 a.

tents chrétiens dans leurs mauvaises dispositions[a]. D'autres armes furent employées contre les hommes qui donnaient à l'église l'exemple alors très-rare d'une foi invariable et d'une absence complète d'ambition.

Lorsque je n'étais encore parvenu qu'au règne de l'empereur Constance j'ai eu occasion de faire remarquer la force des liens par lesquels la *mauvaise noblesse*, comme dit saint Augustin[1], attachait aux au- [1] T. X, p. 309 *a*.
tels des faux dieux quiconque lui appartenait par sa naissance, ses intérêts ou ses talents : à la fin du quatrième siècle ces liens ne s'étaient pas encore relâchés.

L'histoire de ce temps fournit un exemple curieux de la tyrannie exercée par les païens contre les patriciens qui osaient concevoir la coupable pensée de rompre avec le siècle : je vais le citer.

Rome comptait au nombre de ses plus illustres sénateurs Pontius Meropius Paulinus. Ce personnage était redevable de l'influence qu'il exerçait autant à ses vertus et à ses talents qu'à sa naissance et à ses richesses. Son père avait été préfet du prétoire des Gaules. Élevé par le poëte Ausone, recommandé par lui à l'empereur Gratien, Paulinus fut consul subrogé en 378. On l'avait déja vu gouverner la Campanie et remplir divers emplois importants en Italie, dans l'Espagne et dans les Gaules. Quelques entretiens avec

[a] Themistius, qui regardait toutes les religions comme égalemen
dédia à Valens un livre destiné à rassurer les chrétiens sur les
désunion en montrant qu'il en existait une bien plus grande par
Sozomen., VI, 36. Sans doute ce philosophe ne voulait
conformité des croyances, et, à la vérité, elle n'existait ni
chez les païens. J'ai seulement fait allusion à la concord
moyens d'action contre le christianisme, et tout démontr
pas de régner parmi les défenseurs de l'ancien culte.

saint Ambroise et avec d'autres évêques et des chagrins dont la source ne nous est pas connue lui donnèrent du dégoût pour ses dignités et firent naître dans son cœur la ferme résolution d'abandonner le paganisme. Il s'éloigna donc de Rome et peu après il reçut le baptême, probablement en 389.

Le bruit de cette conquête fut pour tous les chrétiens un signal de joie. Les évêques se félicitaient et rendaient à Dieu des actions de grâces. Saint Ambroise écrit à un evêque de ses amis, pour qu'il admire le courage avec lequel un homme de ce rang (*splendore generis nulli secundum*) confessait Jésus-Christ[1]. Saint Augustin de son côté écrit à Paulinus que tous les chrétiens désormais ses frères, veulent le voir, lui parler, afin de le mieux admirer[2]. S'adressant à Licentius, il lui dit : « Va dans la Campanie (Paulin « habitait alors Nola), apprends à connaître ce saint « serviteur de Dieu, Paulin, qui avec un cœur d'autant « plus généreux qu'il est plus humble, a repoussé « toutes les grandeurs de ce siècle pour porter, comme « il le fait, le joug du Christ[3]. »

Saint Jérôme, saint Martin, Sulpice Sévère, tous les chefs enfin du christianisme échangent les témoignages de leur joie et de leur surprise.

Si les chrétiens dissimulaient peu le bonheur qu'une semblable conversion leur faisait éprouver, le dépit des païens n'était pas mieux caché. Ils commencèrent par révoquer en doute la désertion de Paulinus, elle leur paraissait impossible à croire : « Comment supposer, disaient-ils[4], qu'un homme de cette « famille, de cette race, de ce caractère, doué d'une « aussi grande éloquence ait abandonné le sénat en dé-

[1] Epist. 30. t. V, p. 259 f.

[2] Epist. 32, t. II, p. 47.

[3] Id. p. 56 c.

[4] Amb. t. V, p. 259 m.

« tournant la succession d'une noble maison ? » Lorsque enfin il ne leur fut plus possible de douter, ils se répandirent en invectives contre Paulinus, qualifiant son action *indignum facinus*. Saint Ambroise avait prévu que la conversion de son ami causerait parmi les païens des cris de fureur : « Que diront-ils quand ils le sauront ? »

Paulin devint odieux à ses parents, à ses amis, tous dévoués aux intérêts de l'ancienne religion. La *procax et maledica lingua gentilium*[1] s'exerça sur lui ; tout le monde l'abandonna. Ses clients, ses affranchis, ses esclaves mêmes regardèrent comme rompus les liens qui les unissaient à lui. Ainsi, parce qu'un sénateur illustre à tant de titres, s'était conformé au vœu des empereurs, aux lois de la république et au mouvement de sa conscience, il se trouvait tout à coup isolé au sein de cette société romaine dans laquelle les liens de famille et de caste établissaient entre les citoyens des relations si intimes et d'ordinaire si difficiles à rompre. Quatre-vingts ans après la conversion de Constantin, celle d'un sénateur avait encore le pouvoir de remuer le cœur des païens, et de produire dans Rome une vive sensation.

Ces injustices, ces dégoûts étaient impuissants sur l'âme de Paulin ; il se sentait appelé par Dieu à prendre sa part du grand œuvre qui s'accomplissait par la main de quelques hommes choisis ; il disait avec saint Augustin[2] : « Si c'est une chose grande et belle que « d'inscrire ses dignités dans le livre de l'histoire, com- « bien n'est-il pas plus glorieux et plus beau de [illegible] « tinguer par la pureté de son âme et de son [illegible] ne put cependant rester complétement insensi[ble aux] attaques répétées de ses anciens amis ; il s'en [illegible]

[1] Hieronym. IV, 2 p. p. 662 *f.*

[2] T. II, p. 305 *c.*

avec cette résignation pleine de douceur qu'on trouve seulement dans les âmes qui ne savent pas haïr.

« Où sont-ils maintenant mes proches et mes pa-« rents? où sont mes anciens amis? où sont ceux avec « qui je vivais autrefois? J'ai disparu de devant eux « tous. Je suis devenu inconnu à mes frères, étranger « aux enfants de ma mère. Mes amis et ceux qui étaient « autrefois près de moi se sont éloignés ; ils s'arrêtent « aussi peu en ma présence qu'un fleuve qui coule ra-« pidement, qu'un flot qui passe avec impétuosité. Il « semble que je leur sois un sujet de confusion et qu'ils « rougissent de venir à moi[1]. » Son frère même l'avait abandonné, et les gens du monde *aboyaient* contre lui par des paroles profanes et insensées; ils traitaient sa piété de folie.

Les reproches auxquels il se montra le plus sensible étaient ceux de son maître, de son ami, de ce poëte célèbre qui jadis dirigeait ses pas dans l'étude des lettres et dans la carrière des honneurs, d'Ausone enfin.

Aussitôt que le poëte connaît le projet de Paulin, il se hâte de lui écrire pour le décider à quitter l'Espagne où il s'était retiré et à revenir habiter Rome, *sedes dignitatis senatoriæ*. Il ne peut croire que son ami ensevelisse dans une petite ville de province ses talents et sa gloire, et qu'il se refuse à entretenir avec lui cette frivole correspondance qui en d'autres temps les avait charmés[2]. Tels étaient les principaux d'entre les païens : ils ne comprenaient même pas cette agitation de l'esprit et du cœur qui tourmentait alors le monde, et ils croyaient si peu à la force de la conviction et à l'autorité de la conscience, qu'ils espéraient par des exhorta-

[1] P. 181.

[2] Epist. 23, 24, 25, p. 675-698.

ns sans puissance ou par quelques faibles réprimandes, nener aux autels du mensonge ceux qui les avaient sertés, comme si les justes se dévouaient au culte de vérité par caprice ou par engouement.

Ausone prend tous les chemins qui semblent mener cœur de Paulin, souvenirs d'un temps passé dans bonheur, amour des lettres qui leur fut si long-mps commun, rien n'est oublié; enfin il l'interpelle 'ec autorité :

Ego sum tuus altor et ille
Præceptor primus, primus largitor honorum,
Primus in Æonidum qui te collegia duxi.

A tout cela Paulin répondait[1] : « Je veux quitter le monde et mes richesses, de peur que l'amour ou les soins de cette vie ne m'empêchent de me préparer au jugement redoutable de Jésus-Christ. Je ne me mets aucunement en peine de passer pour un esprit faible au jugement de ceux qui tiennent une autre conduite, pourvu que la mienne soit jugée par la souveraine sagesse. » ¹ 259 *d.*

Le paganisme reconnut enfin qu'il n'avait plus au-ın pouvoir sur l'âme de Paulin et il cessa d'inutiles forts.

Pammachius sénateur dont nous avons parlé pré-édemment, Gracchus qui se prétendait issu de l'il-stre famille de ce nom, C. Postumus Dardanus qui ıt préfet des Gaules et que saint Jérôme qualifie *hristianorum nobilissimus, nobilium christianissi-ıus*[2], forment avec Paulinus les quatre plus célèbres éfections que le paganisme éprouva dans ce temps. ²
lous ignorons les particularités de la conversion de

ces trois derniers sénateurs : on ne sait pas si, comme l'évêque de Nola, ils eurent à lutter contre les ressentiments du parti païen. J'ai déjà dit que Gracchus pour mériter le baptême se mit à la tête de quelques chrétiens ardents et alla saccager l'antre de Mithra, ce qui le rendit illustre dans la nouvelle religion comme il l'avait été par sa noblesse dans l'ancienne.

Long-temps après sa conversion, quand ses vertus l'avaient rendu une des puissances vivantes du christianisme, Paulin eut à soutenir et à consoler un néophyte, calomnié aussi parce qu'il avait abandonné les idoles. Cet homme se nommait Aper : il était riche, sage, éloquent, estimé pour sa prudence et pour son érudition. Il se lia avec Paulin dans le temps où l'un et l'autre ils appartenaient au monde; et encouragé par les conseils de son ami, il se fit baptiser en l'année 400. Paulin lui écrit en ces termes[1] : « Je te félicite de ta « persévérance, de ce que tu as repoussé cette sagesse « que Dieu réprouve, et de ce que tu as mieux aimé « vivre avec les modestes disciples du Christ qu'avec « les sages du monde. Ils te haïssent tous, ce qui ne « serait pas arrivé si tu n'étais un véritable disciple du « Christ; car le monde ne hait que ceux qui lui « sont étrangers ou ennemis. O heureuse disgrâce de « déplaire avec le Christ! Craignons l'amour de ces « gens auxquels on ne peut pas plaire avec lui. Très « vénérable frère, ce n'est pas sans motifs que tu te « glorifies et que tu te dis dans l'allégresse. Tu peux « désormais te croire vraiment chrétien puisque ceux « qui t'aimaient te détestent et que ceux qui te crai- « gnaient te méprisent. »

Aper fit de grands progrès dans la foi, il devint

[1] VI, 214.

évêque de Tulle, et aujourd'hui l'église l'honore parmi les saints.

Nous connaissons les armes employées par le paganisme contre les déserteurs de sa cause. Il ne fallait rien moins qu'une grande force de caractère et un dédain complet de tous les intérêts du monde pour oser braver ce nouveau genre de persécution, exercé par l'ancien culte jusque dans l'asile secret de la famille. Le plébéien qui ne pouvait pas même prétendre aux honneurs de la calomnie entrait seul sans bruit dans la société chrétienne.

On ne peut pas affirmer que le dévouement de saint Paulin ait trouvé beaucoup d'imitateurs. Si un très-petit nombre de patriciens abandonnèrent leurs dignités et leurs richesses pour se vouer au christianisme, une foule d'autres que l'espoir d'obtenir quelque faveur de l'aristocratie retenait sous le joug de l'erreur, continuèrent leurs menées contre une religion affaiblie déja par ses propres dissensions. Nulle part on ne reconnaît aussi bien l'influence des mœurs anciennes sur l'esprit des hommes puissants de cette époque, que dans ce que je vais rapporter sur un jeune rejeton de l'aristocratie païenne nommé Licentius qui, après s'être aventuré quelque temps dans les voies chrétiennes, finit par reprendre sa place au sein du paganisme.

Il était fils de Romanianus, personnage le plus considérable de la ville de Tagaste en Afrique. Son père qui avait embrassé le christianisme et qui même s'était long-temps égaré dans les erreurs du donatisme, abandonna le soin de son éducation à saint Augustin. L'illustre évêque d'Hippone aimait son élève avec la tendresse d'un père, et se plaisait à voir en lui un des

futurs propagateurs de la foi. Il accompagna saint Augustin dans son voyage à Milan, et nous le voyons au nombre de ces jeunes amis des lettres et de la philosophie qui se réunissaient à Cassiciacum pour traiter sous la présidence du maître les questions les plus intéressantes et les plus difficiles. Il revint ensuite en Afrique et prit complétement la conduite et le langage d'un chrétien [1].

[1] Wernsdorff, t. III, p. 410.

Tout à coup les idées de Licentius furent bouleversées par la plus futile des causes, par un songe qui lui annonçait qu'un jour il serait consul et pontife païen. Il n'en fallut pas davantage pour faire avorter tous les fruits de cette éducation, objet de la sollicitude du génie le plus élevé de ce siècle. Licentius quitte aussitôt saint Augustin, court à Rome où d'après son rêve tant de gloire l'attendait, et bientôt il sent la pesanteur des chaînes que le paganisme fait porter à ses enfants.

Il veut se justifier aux yeux de saint Augustin, et cherche dans je ne sais quel projet de mariage une explication de son absence [2] :

[2] August., t. II, p. 55 c.

Et nunc Romulidum sedes et inania tecti
Culmina, Bacchatasque domus, vanosque tumultus
Desererem, et totus semel in tua corde venirem,
Ni mens conjugio incumbens retineret euntem.
Crede meis, o docte, malis, veroque dolori,
Quod sine te nullos promittunt carbasa portus,
Erramusque procul turbata per æquora vitæ.

Augustin ne s'attendait pas à une semblable justification. En la lisant il ne peut retenir son courroux ; il intime durement à son élève l'ordre de revenir [3] et charge Paulin de tenter un dernier effort près de Licentius. Il fondait de grandes espérances

[3] Id. p. 56 c.

ur la parole d'un homme qui avait fait au christianisme le sacrifice de plus de dignités que le songe n'en promettait à Licentius. Paulin adressa au jeune ambitieux une exhortation rédigée en beaux vers[1] : [1] Id. 51. a

Quare age rumpe moras, et vincla tenacia secli :
Nec metuas placidi mite jugum Domini.
Hoc tamen et repetens iterumque iterumque monebo
Ne fugias duræ lubrica militiæ.

Ailleurs il fait allusion à ce malheureux songe, source de tant de fautes[2] : [2] Id. a.

« O mon fils ! tu recevras la couronne de grâce et « alors tu seras et consul et pontife ; non par l'effet « des fantômes d'un songe, mais par celui de la vérité. « Alors le Christ en révélant sa divine influence fera « évanouir des images mensongères. Licentius, tu seras « vraiment consul et pontife si tu suis les enseigne- « ments apostoliques d'Augustin. »

Licentius ne préfera pas le pontificat promis par Paulin à celui annoncé par son rêve, et tout porte à croire qu'une fois rentré dans la société païenne il ne la quitta plus.

Nous venons de voir un homme que l'ambition seule avait ramené vers l'erreur : aucune pensée grave ne combattit dans son esprit l'influence des divins préceptes du christianisme ; l'intérêt personnel aiguillonné par une chimère eut assez de force pour replacer dans les rangs des païens l'élève chéri de saint Augustin. Hâtons-nous de le dire : tous les amis des faux dieux n'étaient pas sous l'empire d'idées aussi étroites.

Souvent des hommes éclairés et calmes en apparen

s'offraient pour soutenir de nouveau contre les chefs de la nouvelle religion des discussions dépourvues, il est vrai, du mérite de la nouveauté, mais intéressantes cependant parce qu'elles ne manquaient pas de gravité, et que d'ailleurs, durant le quatrième siècle, les païens s'étaient obstinément refusés à entrer dans toute controverse sérieuse.

L'analyse d'une de ces discussions fera connaître le caractère des idées païennes à l'époque de la prise de Rome par les Goths. Cherchons donc si, depuis l'instant où Symmaque rédigea sa fameuse *Profession de foi*, l'esprit païen avait subi quelque changement notable.

La famille Volusiana était une des plus illustres de Rome; durant le quatrième siècle elle fournit abondamment à l'état des préfets de la ville ou du prétoire, des proconsuls, des vicaires, etc.... Il est superflu d'ajouter que cette maison puissante appuyait de tous ses efforts l'ancien culte[1].

Un de ses membres fut dans sa jeunesse envoyé en Afrique pour y exercer les fonctions de proconsul. Saint Augustin occupait alors le siége d'Hippone, car les faits que je vais rapporter se passèrent en 412. L'espoir d'attirer dans le sein de l'église l'héritier de la puissance des Volusiens s'offrit à sa pensée; il devait espérer de réussir, car la mère de Volusien était elle-même chrétienne et faisait des vœux pour la conversion de son fils. Ce dernier abondait dans les doctrines néo-platoniciennes qu'on enseignait avec tant de bruit non plus à Alexandrie mais à Athènes; il vénérait Apollonius de Thyanes et Apulée comme des êtres surnaturels; il était enfin le disciple des philosophes

[1] Tillemont, Mém. eccl., t. XIV, p. 234.

éclectiques de ce temps. Un tribun-notaire nommé Marcellinus favorisait par des efforts continuels l'effet des enseignements d'Augustin. Le chef de l'église d'Occident adressa deux lettres à Volusien qui habitait Carthage, le pressant d'entamer avec lui une controverse : *Scribe ut rescribam*. Volusien répondit : il prodiguait à Augustin les témoignages d'une grande vénération, il l'appelait *vénérable père*, *homme de probité et de justice*, *homme digne de toute gloire*. Il soumit à sa sagesse quelques doutes sur l'incarnation de Jésus-Christ; Augustin s'empressa de les dissiper. Volusien cependant n'ouvrait pas son cœur; il évitait soigneusement de discuter avec Augustin les véritables raisons qui combattaient dans son esprit le triomphe des idées nouvelles. Ses illusions lui étaient trop chères pour qu'il ne craignît pas de les aventurer dans une polémique où il ne pouvait guère espérer la victoire. Cependant il fut plus confiant avec le tribun : les discussions devinrent fréquentes entre eux, et Marcellinus écrivait à saint Augustin[1] : « J'ai, autant que me le « permettent la faiblesse de mes moyens et la pauvreté « de mon esprit, chaque jour une discussion avec Vo- « lusien. Encouragé par sa sainte mère, j'ai soin de me « présenter fréquemment chez lui sous prétexte de le « saluer. » A la suite de ces nombreuses conférences, Marcellinus rédigea les trois principales questions qui y avaient été débattues et les fit passer à saint Augustin. Les voici :

1° Aucune chose ne doit être changée avant qu'on ait prouvé qu'elle est mauvaise; ou bien, ce qui une fois a été fait avec raison ne doit aucunement être changé[2].

[1] T. II, p. 7, c.

[2] P. 8 a.

2° La prédication et les doctrines du Christ, desquelles résulte ce précepte que nous ne devons rendre à personne le mal pour le mal, ne conviennent nullement aux mœurs de la république[1].

3° Sous le règne de quelques empereurs chrétiens il est arrivé beaucoup de maux à l'empire[2].

Volusien parlait enfin à cœur ouvert, il n'est que trop aisé de le voir : ce n'est plus la foi dans les miracles et dans l'incarnation de Jésus-Christ qui répugne à sa conscience; ce qui l'effraie, ce qui blesse ses sentiments secrets, ce sont les changements apportés par le christianisme dans la société romaine. Ainsi que Symmaque, ainsi que toute l'aristocratie, il repousse les nouvelles doctrines par des motifs politiques; il ne conteste point la pureté de la morale du christianisme, ni la grandeur des dogmes de cette religion; mais entre de tels avantages et le salut de la constitution le choix d'un Volusien ne peut être douteux.

On a dû remarquer l'analogie qui existe entre ces trois propositions et la Relation de Symmaque; les idées sont semblables et à peine trouve-t-on dans les expressions quelque différence. Je ne crois donc pas m'être trompé quand j'ai dit que cette profession de foi circula dans tout l'empire, et qu'elle devint le symbole fixe des croyances païennes.

« Ce qui une fois a été fait avec raison, dit Vo« lusien, ne doit pas être changé. » Ce principe d'immuabilité se trouvait au fond du cœur de tous les partisans du paganisme. Nous connaissions déja le *more majorum;* ce vieil axiome a retenti souvent à nos

[1] Id. *b.*

[2] Id.

oreilles; maintes fois nous avons entendu les païens dire à leurs adversaires : « *Corrumpitis disciplinam, moresque generis humani pervertitis*[1]. Mais au commencement du cinquième siècle, quand la dernière heure de l'empire romain allait sonner, quand les anciens éléments sociaux ne formaient plus, confondus avec les nouveaux, qu'un assemblage incohérent, rêver encore l'immobilité des mœurs, des opinions et des institutions de la patrie, n'était-ce pas poursuivre le plus bizarre fantôme?

Quand Volusien a émis l'opinion que la doctrine du Christ ne convenait pas aux mœurs de la république, on a pu croire que touchant au nœud de la difficulté il allait essayer de le trancher; mais tous les païens en général, et particulièrement ceux de l'Occident, n'avaient sur le christianisme, prêché cependant depuis quatre cents ans, que les plus fausses idées[2]; cette religion leur apparaissait comme un système philosophique, confus, bizarre, inapplicable, propre tout au plus à satisfaire l'avidité de quelques esprits malades[a]; et les efforts de Volusien n'aboutissent qu'à une misérable objection contre ce que la morale chrétienne a de plus noble et de plus élevé. La résignation au malheur, l'humilité et le pardon des injures sont des principes que le patricien est hors d'état de comprendre; et en effet il n'eût pas été possible de les introduire dans la politique de l'empire romain. « Eh quoi! « disait Volusien [1], faudra-t-il donc se laisser prendre par « l'ennemi? Ne pourrions-nous pas reporter le fléau de la

[1] T. VIII p. 466, «

[2] Bernme ter. de Er ribus Historico Gentiliu in rebu sacris rece sendis. Sv baci. 168

[a] *Confusa esse apud nos omnia philosophi gentilium judicant.* S. Gaudentius, p. 18.

« guerre chez un peuple qui aurait dévasté les provin- « ces romaines ? » L'impossibilité de s'élever jusqu'à l'appréciation d'une morale universelle, l'habitude contractée par les païens de ne considérer les croyances chrétiennes que dans leur rapport immédiat avec l'état politique de l'empire, paraissent ici dans tout leur jour.

Quant à cette observation que sous plusieurs princes chrétiens la patrie avait éprouvé de grands malheurs, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit, si ce n'est que cette allégation était devenue un argument puissant et habituel (*generalis conquestio*) dans la bouche des païens habiles à tirer parti du malheur des temps et de certaines propositions, évidemment destructives de la constitution romaine, que plusieurs chefs de l'église proclamaient encore dans ce temps[a].

[a] Ainsi saint Paulin cherche à détourner les chrétiens d'entrer dans le service militaire et même de se marier. Il écrit à un officier pour le décider à renoncer à la carrière des armes : « *Qui militat gladio, mortis minister est.* (Bibl. Max. VI, 234, 235). Et comme s'il parlait encore sous un empereur ami des idoles et dans un temps de persécution, il répète ce mot des premiers chrétiens : « *Deus, verus dominus, imperator æternus.* » Paulin va plus loin : voulant amener son ami à rompre avec le siècle, il fait une satire amère du mariage et des obligations naturelles qu'il enfante : « Au- « tant les affections terrestres nous sont chères, dit-il (id. 235), autant « elles nous fatiguent et nous tourmentent. Une fois marié, on veut avoir des « enfants ; si l'on en obtient, on craint de les perdre ; dans le cas contraire, « on accuse la stérilité. Quand il s'abandonne aux affections de la chair, l'es- « prit n'est jamais en repos ; il aime les choses qui le flattent, mais en crai- « gnant de les perdre, ou il souhaite d'être délivré de celles qui le blessent : « dans tous les cas il reste exposé à la misère. Malheureux est celui qui perd « une bonne épouse, plus malheureux encore celui qui en a une mauvaise ; « entre ces deux chances le mieux est de n'en courir aucune. Il en est de même « pour les enfants : jamais les parents ne sont satisfaits. Les uns ont des en- « fants accomplis, mais ils craignent sans cesse de les perdre ; les autres en « ont de tels qu'ils préféreraient n'en pas avoir. » La conclusion de Paulin

Les objections de Volusien, puissantes à ses yeux comme à ceux de tous ses amis, trahissaient cependant l'impuissance des doctrines païennes, et il n'y a pas jusqu'à l'embarras de ce patricien, jusqu'à sa crainte d'entamer la controverse, qui ne montrent combien la position des païens était difficile à défendre. D'où provenait, sinon de leur peu de confiance dans les dogmes de l'ancien culte, cette obstination à toujours transporter le débat sur un terrain où il ne pouvait pas réellement avoir lieu? On développe devant eux un système admirable de morale et les dogmes du plus pur spiritualisme, et ils répondent par des arguments puisés dans une politique étroite, dans l'intérêt du moment ou dans des idées traditionnelles dont ils défendent même que l'on pèse le mérite; ils s'écrient que l'on attente à la constitution romaine, et que l'on fait cause commune avec les Goths ou les Vandales; tel est

est *disrumpe omnia vincula tua*. Les païens avaient soin de relever ces exhortations et de les faire servir d'appui à leurs reproches contre le christianisme, en s'écriant que cette religion cherchait à rompre même les liens de la famille et qu'elle était incompatible avec toute espèce de société. Saint Augustin, habile à prévoir le parti que les ennemis de la religion pouvaient tirer de plusieurs principes dont l'exagération seule était dangereuse, s'appliquait à démontrer que l'Évangile ne défend ni de porter les armes, ni de remplir des fonctions publiques, mais qu'il aspire à former des magistrats intègres et des soldats qui se contentent de leur solde. « Je demande, dit-il (t. II, p. 10 *b. c.*), à ceux qui « prétendent que la doctrine du Christ est contraire à la république, de nous « donner une armée composée de soldats tels que le veut cette doctrine; de « nous donner des magistrats provinciaux, des maris, des épouses, des pa« rents, des fils, des maîtres, des esclaves, des rois, des juges, des débiteurs, « des exacteurs, tels que la loi du Christ commande qu'ils soient. Osera-t-on « dire ensuite qu'elle est ennemie de la république? Bien plus, craindra-t-on « de reconnaître que le salut de l'état serait mieux assuré si l'on cédait à nos « exhortations? » Tel était le véritable esprit du christianisme; mais tous les docteurs chrétiens ne le comprenaient pas aussi bien que saint Augustin, et la divergence de leurs opinions enhardissait les païens.

leur aveuglement, qu'ils ne s'aperçoivent pas des graves concessions qu'ils font au christianisme sur toutes les questions relatives au dogme; désormais ils admettent sans difficulté l'existence d'un Dieu unique dont toutes leurs autres divinités sont les ministres[1]; Jésus-Christ est pour eux non plus un imposteur ou un magicien, mais un homme *excellentissimæ sapientiæ*[2]; ils concèdent beaucoup là où ils n'auraient rien dû accorder, et bataillent sur un terrain où le christianisme les suit par pitié.

On a dit que cette tendance d'ailleurs si faible des opinions païennes à se rapprocher des idées religieuses du christianisme les avait rendues moins extravagantes et moins pernicieuses[3] : je crois qu'il faut seulement voir dans ce mouvement involontaire de l'erreur vers la vérité une preuve des progrès du christianisme et en même temps un témoignage du peu d'habileté des chefs de l'ancien culte dans la défense de leurs premiers intérêts; y trouver le germe d'une amélioration religieuse, c'est à mon avis découvrir une cause qui a manqué d'effet.

Au reste, plus d'intelligence, d'adresse ou de ruse n'aurait pas sauvé l'erreur des anciens : son sort était décidé. Les païens de l'empire d'Orient et particulièrement les philosophes alexandrins, qui faisaient au christianisme une guerre purement dogmatique, entravaient et ralentissaient sa marche, mais ne l'arrêtaient pas. Dans leurs controverses avec les chefs de l'église ils portaient peut-être plus de passion et plus de violence que leurs frères d'Occident; ils discutaient l'essence même de la nouvelle religion et ne se faisaient pas un rempart des intérêts politiques de l'empire; s'ils repoussaient le christianisme, c'était parce que cette re-

[1] Orosius, VI, 1.

[2] Id. III, 18.

[3] Mosheim. de Studio Ethnic., § IX, p. 354.

ligion leur semblait fausse, mauvaise, et, sous tous les rapports, inférieure au culte hellénique; leur attitude dans ce mémorable combat était donc plus franche et plus naturelle que celle des païens d'Occident, et cependant elle n'eut pas pour eux de meilleurs effets.

Je crois qu'il est nécessaire d'opposer à la discussion entre saint Augustin et Volusien un autre débat qui eut lieu en Syrie, à la même époque, entre deux Grecs l'un chrétien l'autre païen, afin que l'on puisse juger, par ce rapprochement, combien étaient variés les points de vue sous lesquels les adversaires de la foi chrétienne considéraient le polythéisme.

Les Bollandistes ont inséré dans leur vaste recueil la vie d'un certain Alexandre, abbé à Constantinople, fondateur des couvents de moines Acemètes[1], quoique l'église n'ait point placé ce personnage au nombre des saints[2]. Alexandre, après avoir passé un assez grand nombre d'années dans la solitude, entreprit de prêcher l'Évangile. La seule circonstance qui nous soit connue de sa prédication est la conversion d'un gouverneur nommé Rabula et celle de tous les autres païens de la ville où il résidait. Cette ville n'est pas nommée, mais elle appartenait à la Mésopotamie et se trouvait située à quatre journées de l'Euphrate[a].

Alexandre ayant ruiné et brûlé un temple d'idoles, Rabula irrité lui reproche ainsi cet acte de violence[3]:

[1] 15 jan. p. 101
[2] Tillem. Mém. ec t. XII p. 491
[3] P. 10

[a] Tillemont, p. 493, jette quelques doutes sur l'authenticité de la controverse qui va être rapportée. Je ferai observer que le récit nous en a été conservé par saint Marcel, disciple d'Alexandre et le second de ses successeurs comme chef de l'ordre des Acemètes. Ce récit, en supposant qu'il ne soit pas exact dans toutes ses parties, représente au moins l'opinion du temps et particulièrement celle de saint Marcel: cela doit suffire.

« Tu as renversé le temple de nos dieux, de nos maîtres. Ce n'est pas seulement le peuple, c'est nous tous que tu veux entraîner et rendre pareils à toi, c'est-à-dire sacriléges et contempteurs des dieux. Déclare donc la vérité : quel est votre espoir, à vous autres chrétiens, qui en poussant si loin l'audace semblez mépriser votre vie ?

ALEXANDRE.

« Nous ne méprisons pas la vie ainsi que tu le prétends ; mais en attendant la vie éternelle, nous apprenons à nous détacher de celle-là, parce qu'il nous a été dit : « Celui qui perdra sa vie en ce monde la retrouvera « dans l'autre. »

RABULA.

« Quelle est donc votre espérance ? où irez-vous en quittant ce monde ?

ALEXANDRE.

« Nous montrons par nos œuvres à ceux qui veulent connaître la vérité, la puissance de ces paroles, et nous ne recourons pas comme les éthniques à des fables et à d'inutiles discours.

RABULA.

« Quant à moi je suis prêt à combattre toutes ces folies, à l'aide desquelles non seulement tu portes le trouble parmi nous, mais tu ne cesses de couvrir nos dieux de mépris.

ALEXANDRE.

« Je vais te faire connaître la puissance de notre Dieu et les mystères de la foi. »

Alexandre ouvre alors les livres saints et commence avec le païen une polémique qui dura sans interruption un jour et une nuit. Tout annonçait

qu'elle serait favorable à la cause de la vérité, quand, à propos du miracle d'Élie qui fit descendre le feu du ciel sur la terre, Rabula se récrie :

RABULA.

« Toutes ces choses sont des mensonges et vos croyances un tissu de fables. Je veux te donner un bon conseil: viens célébrer avec nous la fête du jour et offrir un sacrifice aux dieux; ils sont pleins de douceur et ne te refuseront pas le pardon et l'impunité pour tout ce que tu as fait contre eux, car ta faute provient de ton ignorance.

ALEXANDRE.

« Si du temps d'Élie les dieux existaient, pourquoi ne se rendirent-ils pas aux prières des faux prophètes, et n'ont-ils pas fait descendre le feu sur leurs autels? Élie, serviteur de Dieu, était seul, cependant par la force divine il leur donna la mort à tous; et comme il avait demandé à Dieu qu'il ne plût pas, afin de punir l'obstination des hommes, on ne vit pas pendant trois ans et six mois tomber une seule goutte d'eau; jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur, ému lui-même de pitié pour la veuve, fléchit la sévérité de son serviteur et l'excita à l'indulgence, afin qu'il remplît son serment et lui adressât des prières en faveur des hommes.

RABULA.

« Si ces choses sont vraies, si tel est ton Dieu, s'il entend les prières de ses serviteurs, demande-lui de faire, en ce moment, descendre des flammes du ciel. S'il se rend à ta prière, je déclarerai qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui des chrétiens, sinon les choses qui se trouvent dans vos livres sont fausses, car tu te dis aussi le serviteur de Dieu. »

L'auteur de la *Vie d'Alexandre* raconte ensuite le miracle qui décida la conversion si long-temps disputée de Rabula.

On aperçoit facilement l'énorme différence qui existait entre Volusien et Rabula. Le patricien romain ne pouvait être converti qu'à la condition d'abandonner ses préjugés de naissance, ses intérêts de caste et toutes ses opinions politiques : cet abandon n'était pas une chose impossible, l'exemple de saint Paulin nous l'apprend; mais par combien de sentiments secrets et puissants ne devait-il pas être combattu? que pouvaient en effet répondre les docteurs chrétiens à des questions puisées dans les doctrines politiques de l'empire romain et dans l'intérêt personnel? Comment soutenir qu'une religion nouvelle ne change pas en s'établissant les mœurs et les lois d'un état, qu'elle ne blesse pas nécessairement une multitude d'idées, de passions et d'intérêts?

Les païens, qui à l'exemple de Rabula consentaient à ouvrir les livres saints et à discuter les doctrines qui y sont contenues, étaient bientôt éclairés et convaincus. Ils se réveillaient, pour ainsi dire, et quelle qu'eût été leur haine contre les croyances nouvelles, ils s'étonnaient d'avoir pu sommeiller si long-temps dans les bras de l'erreur[a].

Remarquons, en outre, que les conversions obtenues en Orient provenant en général d'un examen attentif et d'une discussion approfondie, étaient beaucoup plus

[a] Au nombre des sentences extraites par saint Prosper d'Aquitaine des ouvrages de saint Augustin, on trouve celle-ci dont la justesse est remarquable : « *Sic sunt qui colunt idola quomodo qui in somniis vident vana. Si autem evigilet anima ipsorum, intelligit a quo facta sit, et non colit quod ipsa fecit.* » P. 573 *d.*

durables que celles opérées dans l'Occident. Ces dernières n'avaient trop souvent pour principe qu'un changement brusque et irréfléchi d'opinion; dès lors elles duraient peu de temps, ou bien si elles se prolongeaient, c'était aux dépens du christianisme.

Nous avons vu que les efforts de saint Augustin près de Volusien échouèrent : la vanité du siècle l'emporta. Saint Jérôme réussissait mieux dans ses tentatives contre l'aristocratie. Chez lui la prudence s'alliait aux mouvements d'une âme pleine de chaleur. Il n'aspirait pas à des victoires promptes ou éclatantes : conquérir à la vérité une seule personne dans quelque famille illustre, lui semblait un succès important; il attendait du temps les moyens de le rendre plus complet. Aucun docteur de ce temps n'a mieux que lui connu la puissance des mœurs romaines, et n'a su l'attaquer avec plus d'habileté.

Il a tracé le tableau séduisant d'une famille patricienne qui vouée au christianisme entoure de ses respects son vieux chef resté pontife des faux dieux. La paix qui règne dans cette sainte maison, la douceur de ce vieillard qui sourit aux chants chrétiens qu'il entend résonner autour de lui, sont représentées avec une admirable simplicité.

Le pontife s'appelait Albinus. J'ai déja eu occasion de parler de ce personnage dont la femme et tous les enfants avaient embrassé la nouvelle religion. Par ceux-ci nous ne connaissons que Læta. Saint Jé l'appelait *sa très-religieuse fille en Jésus-Chris* épousa Toxotius, fils de sainte Paula, et eut de fille aussi nommée Paula dont elle attribuait sance à un vœu qu'elle avait fait. Son mari

temps avait marqué parmi les membres de l'aristocratie les plus contraires aux innovations étant mort, elle restait l'arbitre du sort de cet enfant : elle résolut donc de le vouer à Dieu, et s'adressa à saint Jérôme pour obtenir de lui les conseils nécessaires. Il lui
IV, 2 p. . 590 i. écrivit sa célèbre lettre *De Institutione filiæ*[1]. Le commencement de cette épître montre combien saint Jérôme était circonspect dans ses tentatives, modéré dans ses espérances et habile dans le choix de ses moyens d'influence : « L'apôtre saint Paul, dit-il, « écrivant aux Corinthiens et voulant asservir à la « sainte discipline une église encore grossière, entre « autres recommandations leur adresse celle-ci : « Si « une femme a un époux infidèle et qu'il consente à ha- « biter avec elle, il ne faut pas qu'elle le quitte. En « effet, une femme fidèle sanctifie un homme infidèle, et « une femme infidèle est sanctifiée par un homme fidèle, « sans cela vos enfants seraient impurs et maintenant ils « sont purifiés. » Si quelqu'un pense que les liens de la « discipline seront relâchés par cette indulgence du « maître, qu'il considère la maison de ton père, de cet « homme si illustre et si instruit mais qui marche encore « dans les ténèbres, alors il comprendra que le conseil « de l'apôtre est utile afin de balancer par la douceur « des fruits l'amertume de la racine, et pour faire pro- « duire à de faibles branches un baume délicieux. Tu es « née d'un mariage mixte ; de toi et de mon cher Toxo- « tius est issue Paula. Qui aurait cru que la petite-fille « du pontife Albinus naîtrait du vœu fait à un martyr, « et que son grand-père sourirait un jour en l'entendant « bégayer l'*Alleluia* du Christ ? Qui aurait pensé que ce « vieillard nourrirait dans son sein la vierge de Dieu ?

« Nos espérances sont grandes et sont heureuses ! Une « sainte et fidèle maison sanctifie un homme infidèle. « Il est déja candidat de la foi celui qu'environne cette « foule chrétienne d'enfants et de petits-enfants. Pour « moi, je crois que si Jupiter lui-même avait une telle « famille, il finirait par croire en Jésus-Christ. Vous « allez hausser les épaules, rire de ma lettre, m'appeler « sot et insensé : votre mari en faisait autant avant de « croire. On devient, on ne naît pas chrétien. Le Ca- « pitole couvert d'or languit dans la poussière ; tous les « temples de Rome sont couverts de toiles d'araignées ; « la ville sort de ses fondements, les flots du peuple « passent devant les temples de Rome à demi détruits et « se portent vers les tombeaux des martyrs : si la pru- « dence n'arrache pas la foi que la honte au moins l'ob- « tienne. Læta, ma très-religieuse fille en Jésus-Christ, « je vous dis cela pour que vous ne désespériez pas du « salut de votre père ; une conversion n'est jamais tar- « dive. »

Saint Jérôme trace ensuite un plan d'éducation pour la jeune Paula et il n'oublie pas d'adresser à la mère cette recommandation : « Quand elle apercevra son « grand-père, qu'elle se jette sur son sein, qu'elle se « suspende à son cou, et qu'elle chante malgré lui « l'*Alleluia.* » Combien elle est habile cette conspiration ourdie en famille contre la conscience du vieux prêtre païen ! N'était-il pas plus sage d'autoriser ces mariages mixtes, qui devaient en définitive tourner à l'avantage du christianisme, que de les blâmer comme le faisait saint Ambroise quand il s'écriait[1] : *Cave, christiane, Gentili aut Judæo filiam tuam tradere?*

Il est aisé de juger par la correspondance de saint

[1] T. I, p. 239.

Jérôme que pendant son séjour à Rome il éta relation avec une foule de dames appartenant t à l'aristocratie. Ses vertus, sa douceur, les grâces n de son génie, le rendaient un ennemi trop redou au paganisme, pour que les chefs de ce culte r ployassent pas contre lui leur arme ordinaire, c'e dire la calomnie. Ils voulurent en l'abreuvant d goûts le contraindre à s'éloigner de Rome et ils d sèrent même, en cette occasion, tout ce que naguè avaient fait contre Paulin. Saint Jérôme fut p quement diffamé[a]. On le traita de sorcier, de men de débauché (*lubricus*); on alla jusqu'à le ch de l'infamie d'un faux crime, dont jamais sa con n'avait donné lieu de le soupçonner et qui envelo aussi sainte Paula, belle-mère de Læta, sans que l'a rité de la vie d'une dame de cette qualité pût jus son innocence. L'affaire fit tant de bruit qu'ell portée devant les magistrats. L'accusateur rétracta ce qu'il avait dit, mais ceux qui se réjouissaie scandale ne s'arrêtèrent pas à son désaveu. Sain rôme quitta Rome.

La victoire des païens fut incomplète : ils pouv forcer saint Jérôme à déserter la citadelle de leu ligion mais non à garder le silence. Du sein de l'O où il s'était retiré il renoua par une correspon active les liens qui attachaient à lui ses filles en J Christ, et secondé par elles il jetait des germ dissolution dans le cœur de cette aristocratie si de sa puissance et si attachée à ses erreurs[b].

[a] *Non mirum ergo*, disait-il, II, 506, *si contra me parvulum homu immundæ sues grunniant.*

[b] Il existait encore alors un grand nombre de patriciennes dévo

Vers le commencement du cinquième siècle, la propagation du christianisme dans les rangs élevés de la société rencontrait donc encore des obstacles nombreux, mais au moins les hommes puissants qui rompaient avec l'erreur restaient fidèles à leur nouvelle croyance, et ils ne scandalisaient pas la société par des apostasies. Les familles sénatoriales qui avaient embrassé le christianisme donnaient à Rome l'exemple malheureusement trop rare de la piété et de toutes les vertus chrétiennes : il n'en était de même ni dans les rangs du peuple, ni dans ceux de la classe intermédiaire. La corruption des mœurs y avait fait de rapides progrès pendant les cinquante dernières années du quatrième siècle, et les choses en étaient venues à ce point que le choix d'une religion passait dans le peuple pour être l'acte le plus indifférent. On embrassait par intérêt, par curiosité, par mode la religion nouvelle, puis on l'abandonnait à la première occasion. Ce n'était pas à vrai dire de l'indifférence, car l'indifférence conseille à l'homme de rester dans la religion où il est né ; c'était un athéisme complet, une dépravation révoltante, un mépris hautement déclaré pour ce qu'il y a de plus sacré. Combien de fois l'église, qui luttait mais sans succès contre les progrès du mal, n'eut-elle pas à regretter les trop faciles recrues qu'elle faisait dans les rangs inférieurs de la société ! Des hommes honteusement ignorants, sans honneur, sans l'ombre de piété, accessibles seulement au plus vil intérêt, venaient souiller de leur présence l'assemblée des fidèles.

l'ancien culte. « *Sunt aliquæ delicatæ matronæ*, dit saint Augustin, X, 309 a, *quæ dedignantur se inclinare usque ad vestigia sanctorum in hoc mundo peregrinantium.* »

Ce sont eux que les pères de l'église désignent sous les noms de *mali christiani, ficti christiani*.... et contre lesquels nous entendons si souvent leur voix éloquente retentir. Les hérétiques, les fauteurs de troubles et de séditions comptaient toujours sur ces hommes qui semblaient être entrés dans l'église pour la fatiguer par leur esprit turbulent, ou qui ne consentaient à rester fidèles à la foi véritable qu'à condition d'introduire dans les usages du culte chrétien une foule de superstitions dont trop long-temps l'influence se fit sentir: le moindre signe du paganisme suffisait pour ramener à lui ces serviteurs de tous les partis.

Alors il était malheureusement trop commun de voir des hommes qui faisaient métier de passer sans difficulté d'une religion à l'autre autant de fois que leur intérêt le demandait. Le principe de cette corruption inconcevable dans le sein d'une religion qui n'était pas encore complétement développée, remontait à une époque antérieure à celle dont nous nous occupons. Vainement les conciles et les empereurs luttèrent contre l'apostasie : la multitude des hérésies et les vices du temps la plaçaient au rang des actions légitimes[a].

[1] Cod. Th., l. 16, t. 7, l. 1. Théodose commença en l'année 381[1] à prononcer une peine contre les apostats : il leur retira le droit de [2] L. 2. tester. En 383[2] il modifia la précédente loi relativement aux catéchumènes apostats ; mais le principe général maintenait tous les apostats *absque jure romano*. [3] L. 3. Valentinien II suivit l'exemple de son collègue en 383[3];

[a] V. Amthor, *De apostasia liber singularis.* Cobourg, 1833. Stulken, p. 74-76.

et appliqua les dispositions précédemment indiquées aux chrétiens qui se faisaient juifs ou manichéens : l'apostasie, comme on voit, variait dans ses choix. On apprend par une loi de l'année 391[1] que la noblesse suivait l'esprit général de l'époque. Valentinien décida que tout noble qui se rendrait apostat serait dégradé de façon qu'il ne comptât même pas *in vulgi ignobilis parte*. En 396[2] Arcadius priva de nouveau du droit de tester les chrétiens *qui se idolorum superstitione impia maculaverint*. On ne peut donc pas reprocher au pouvoir politique d'être resté indifférent aux progrès du mal. Il faut maintenant montrer combien les lois ont peu de force dans un temps semblable à celui dont nous parlons.

[1] L. 5.

[2] Id. l. 6

Un jour saint Augustin présenta à l'assemblée des fidèles d'Hippone un homme qui devait être célèbre parmi les renégats : né païen il avait embrassé le christianisme, puis degoûté il était retourné aux idoles, et exerçait la profession lucrative d'astrologue ; il demandait à entrer de nouveau dans l'église, c'est-à-dire à changer une troisième fois de religion. Augustin ne désespérant pas d'intéresser son auditoire en faveur d'un tel personnage, parla en ces termes[3] :

[3] VIII. 2 d.

« Cet ancien chrétien, cet ancien fidèle effrayé par « la puissance de Dieu, revient au repentir. Aux jours « de sa fidélité entraîné par l'ennemi il se fit astrologue ; « séduit il séduisait, trompé il trompait ; il proféra « beaucoup de mensonges contre Dieu qui a donné aux « hommes le pouvoir de faire le bien et de ne pas faire « le mal ; il disait que ce n'est pas la volonté qui rend « adultère mais Vénus, que c'est Mars qui rend homi- « cide, que ce n'est pas Dieu qui inspire [illegible] mais

« Jupiter : il ajoutait encore plusieurs autres sacriléges. « Combien il escroqua d'argent à de soi-disant chré- « tiens! Combien de gens achetèrent de lui le men- « songe! Maintenant, si nous l'en croyons, il déteste « l'erreur, il regrette la perte de plusieurs âmes; et « se sentant saisi par le démon, il revient vers Dieu « plein de repentir. Croyons, mes frères, que c'est la « crainte qui a produit ce changement. Que dirons- « nous? que peut-être il ne faut pas tant se réjouir de « la conversion de cet astrologue ex-païen, puisqu'une « fois converti il pourra solliciter la cléricature : il est « pénitent, mes frères, et ne demande que miséricorde. « Je le recommande à vos yeux et à vos cœurs. Que « vos cœurs l'aiment, que vos yeux le surveillent. Re- « connaissez-le bien, et partout où vous le rencontre- « rez, montrez-le à ceux de vos frères qui ne sont pas « ici. Ce soin est aussi de la miséricorde, car il faut « craindre que son âme séductrice ne change et ne re- « commence ses attaques. Soyez sur vos gardes; sachez « ce qu'il dit, où il va, afin que votre témoignage « nous confirme dans la pensée qu'il est bien réelle- « ment converti. Il périssait, maintenant il est retrouvé. « Il porte avec lui, pour qu'on les jette au feu, les « livres qui l'ont brûlé; il veut se rafraîchir par les « flammes qui vont les dévorer. Vous ne devez pas igno- « rer, mes frères, qu'il a frappé à la porte de l'église « avant Pâques; mais le métier qu'il faisait le rendait « suspect de mensonge et de fourberie, on l'ajourna, « et peu après il fut admis. Nous [illegible] « ser exposé à de nouvelles tentati[illegible] « Christ. »

Socrate[1] parle d'un [illegible]

[1] L. III, c. 2.

Écebole, qui se conformait avec une merveilleuse facilité aux divers changements de fortune du christianisme. Du vivant de Constance, il affecta la plus vive ardeur pour les croyances nouvelles : Julien étant monté sur le trône, il reprit son ancien dévouement pour les dieux; mais après la mort de ce prince, il pensa qu'il était bon de donner une grande publicité à son repentir; en conséquence il allait s'étendre à la porte des églises et criait aux fidèles : « Foulez-moi aux pieds « comme un sel insipide. » Socrate ajoute : « Écebole « resta ce qu'il avait toujours été, c'est-à-dire un homme « léger et inconstant. » Saint Augustin aurait pu certainement en dire autant de son astrologue. N'est-il pas surprenant de trouver encore l'apostasie puissante à une époque où il n'était pas permis à un homme sensé de croire au rétablissement de l'ancien culte? L'apparition de Julien dut bouleverser beaucoup d'esprits, ébranler bien des consciences et donner au triomphe du christianisme le caractère d'un fait transitoire; mais, à la fin du quatrième siècle, on ne pouvait abandonner l'église pour retourner aux idoles que par un sentiment qui devait inspirer une profonde pitié. Je comprends alors pourquoi saint Augustin consentit à solliciter les fidèles en faveur d'un misérable chargé déja de trois apostasies : il voulait avant tout lui faire perdre le nom de païen, convaincu que celui qui consentait à ne plus sacrifier aux faux dieux devait en définitive appartenir à la véritable religion. Un néophyte pouvait, retenu par le vieux levain de toutes les passions païennes, rester plus ou moins de temps sur

tôt ou tard il devait le fran-

[illegible] urs comme

une présomption favorable qu'un citoyen consentît à ne plus se dire païen; cette première victoire leur semblait le présage assuré d'une véritable conversion, et ils recommandaient aux chrétiens de ne pas flétrir de l'épithète dangereuse de *païens* ceux de leurs frères qui auraient failli, mais de les appeler simplement *pécheurs* [1]; ils s'efforçaient enfin de faire oublier le paganisme, et pour parvenir à ce but ils défendaient même qu'on prononçât son nom.

L'ancien culte ne se contentait pas d'entraver les développements du christianisme par des attaques sourdes et déloyales, il viciait encore la discipline de l'église, car son empire sur les mœurs des convertis était plutôt une tyrannie véritable qu'un reste naturel d'influence. On doit être surpris de la facilité avec laquelle il introduisit dans le sanctuaire du vrai Dieu son esprit superstitieux, sa morale relâchée et son goût pour le désordre. Combien l'église ressemblait peu alors, c'est-à-dire soixante-dix ans après la mort de Constantin, à ce qu'elle devait être et à ce qu'elle fut depuis! Vers la fin de sa vie, saint Jérôme forma, lui aussi, le projet d'écrire une Histoire Ecclésiastique, mais c'était afin de montrer que sous les princes chrétiens l'église avait toujours été en déclinant : *Divitiis major, virtutibus minor* [2]; arrêt sévère sans doute et que la conscience de saint Jérôme dut rendre à regret, mais dont la justice est prouvée par tous les documents historiques de cette époque. Souvent ce chef illustre du christianisme, dont l'esprit était plutôt porté à l'enthousiasme qu'au découragement, perdait toute énergie en réfléchissant à la situation déplorable de l'église, et il déclarait, dans son accablement, qu'il ne se sentait plus la force d'écrire [3].

[1] Optat. l. III, p. 526.

[2] IV, 2 p. p. 91 *i*.

[3] Id. 600 *f*.

Assez d'historiens ont représenté avec de vives couleurs le luxe excessif des évêques de ce temps, l'avidité, l'ignorance et l'inconduite des clercs[1]; je me bornerai donc à choisir dans ce triste tableau les parties qui se rapportent à l'histoire du paganisme.

Toutes les pratiques de l'art divinatoire restaient dans la plus haute faveur près des chrétiens, quand depuis long-temps les hommes graves du parti païen ne montraient plus pour ces usages de l'idolâtrie qu'un respect de convention ou que du dédain[a]. Ils juraient par les faux dieux, ils fériaient le cinquième jour dédié à Jupiter, et prenaient part aux jeux, aux fêtes et aux festins sacrés des païens. Les cérémonies du christianisme n'avaient presque rien conservé de leur ancienne majesté. Il n'était pas rare d'entendre chanter des hymnes païens dans les solennités chrétiennes, ni de voir les fidèles former, selon l'usage du paganisme, des danses devant les basiliques. Les choses ne se passaient pas avec plus de décence dans l'intérieur des églises : on s'y rendait pour y causer d'affaires ou pour s'y divertir; le bruit y était si grand, les éclats de rire si bruyants, qu'on ne pouvait plus entendre la lecture des livres saints; les fidèles s'y disputaient, s'y battaient, quelquefois ils interpellaient l'officiant, le pressaient d'en finir, ou le forçaient de chanter suivant leur goût. Saint Augustin était donc autorisé à qualifier cette influence si puissante de l'ancien culte une persécution du démon, plus cachée et plus

[1] Planck. t. [illegible] p. 509 [illegible] Bingham t. VIII, p. 176 [illegible]

[a] Saint Augustin rapporte dans le quatrième livre de [illegible], qu'il fut détourné de l'idée d'étudier l'astrologie [illegible] païen qui lui fit comprendre tout ce que cette [illegible] ridicule.

fine que n'était celle dont l'église primitive avait tant souffert.

Tous ces faits scandaleux sont attestés par l'évêque d'Hippone[1] et par celui de Milan[2] : on ne peut donc pas révoquer en doute leur authenticité; mais il est possible qu'on les regarde comme l'indice d'une corruption particulière soit à l'église d'Afrique, soit à celle de Milan; je suis donc obligé de fournir des témoignages nouveaux pour montrer que l'action funeste des mœurs païennes se faisait sentir dans toutes les provinces.

[1] II, 268 d. X, 367 d. 368 c.
[2] V. 46 d.

Saint Gaudence, évêque de Brescia à l'époque où saint Augustin l'était d'Hippone, suivit l'exemple de son prédécesseur saint Philastre et combattit vigoureusement l'idolâtrie dans son diocèse. Voici l'extrait d'un de ses sermons[3] :

[3] P. 57.

« Vous, néophytes, qui êtes appelés au festin de cette « Pâques mystique et salutaire, voyez comment vous « conservez vos âmes pures de ces aliments que la « superstition des gentils à souillés. Ce n'est pas assez « pour le vrai chrétien de repousser loin de soi la « nourriture empoisonnée des démons, il faut encore « qu'il fuie toutes les abominations des gentils et toutes « les fraudes des idolâtres, comme on fuit le poison « vomi par le serpent du Diable. L'idolâtrie se com- « pose des empoisonnements, des enchantements, des « ligatures, des présages, des augures, des sorts, de « toutes les vaines observations, et, en outre, de ces « fêtes nommées *Parentales*, par le moyen desquelles « l'idolâtrie sait ranimer l'erreur. En effet les hommes « cédant à leur gourmandise commencèrent par manger « les mets qu'ils avaient préparés pour les morts; en-

« suite ils ne craignirent pas de célébrer en leur honneur des sacrifices sacriléges, quoiqu'il soit difficile de penser qu'ils remplissent un devoir envers leurs morts, ceux qui d'une main rendue tremblante par l'ivrognerie dressent des tables sur les sépulcres et disent d'une voix inintelligible : *l'esprit a soif*. Je vous en supplie, prenez garde à ces choses, de peur que Dieu irrité ne livre aux fureurs de l'enfer ses contempteurs et ses ennemis qui ont refusé de porter son joug. »

Qui s'étonnera que de pareils chrétiens laissassent subsister et honorer dans leurs domaines les idoles, les autels et les temples du paganisme[1] ?

Saint Augustin, que je ne me lasse pas de citer parce qu'aucun docteur de ce temps ne reproduit aussi vivement la véritable pensée chrétienne, saint Augustin témoignait sa douleur de voir régner autour de lui un culte informe qui n'était ni le paganisme ni le christianisme : « Tel homme, dit-il[2], qui arrive chrétien à l'église s'en retourne païen. » Cependant, loin de se désespérer, il écrivait à la vierge Félicia[3] : « Je t'engage à ne pas t'émouvoir trop vivement de tous ces scandales : ils furent prédits afin que quand ils arriveraient nous nous rappelassions qu'ils avaient été annoncés, et que par conséquent nous n'en fussions pas blessés. » Les païens, pour qui cette corruption hâtive n'était pas une chose prédite, se réjouissaient en considérant l'étendue de ses progrès. Ils ne voulaient pas croire à la durée d'un culte arrivé si vite à l'époque de sa décadence, et dans leur illusion ils répétaient ce mot célèbre[4] : « Les chrétiens [illegible] que pour un temps, après ils périront et [illegible]

[1] Id. p. 1

[2] X, 367

[3] II, 320

[4] Aug. VIII, [illegible]

« reviendront. » N'est-il pas surprenant de voir cette religion qui, trahie, aveuglée, sapée de toutes parts, conserve encore dans son sein une idée d'avenir et s'écrie : *Rediet quod erat antea*[1] ?

On sait maintenant ce qu'était la société romaine. Cet édifice vacillant que le christianisme ne pouvait pas soutenir avait en un siècle usé le peu de force qui lui restait, et s'offrait sans défense à une foule d'ennemis pour qui il était un trop faible obstacle. Les citoyens préposés à sa garde n'avaient plus de confiance en eux-mêmes; partout circulaient de tristes rumeurs et de sinistres pronostics; partout éclataient ces signes trop évidents d'une prochaine catastrophe. Un même sentiment d'effroi avait réuni les païens et les chrétiens, parce que ces derniers ignoraient que le coup qui allait être frappé rendrait irrévocable le triomphe de leurs croyances.

[1] Id.





CHAPITRE VII.

De la prise de Rome.

Les Romains croyaient que la ruine de Rome serait le signal de celle du monde. Lactance avait dans le siècle précédent exprimé cette pensée d'une manière prophétique : « Peut-on douter, dit-il [1], que quand la tête du « monde sera frappée, ce qui doit arriver d'après les « prédictions des sibylles, les choses humaines et la terre « ne succombent. C'est en effet cette cité qui encore « aujourd'hui soutient toutes choses. Prions, supplions « le Dieu du ciel, si toutefois l'exécution de ses arrêts « peut être suspendue, afin que le tyran abominable qui « doit commettre ce crime affreux et étouffer la lu- « mière dont l'extinction amènera la ruine du monde, « ne vienne pas plus tôt que nous ne le pensons. »

Lactance se trompait en regardant la ruine de Rome comme le prélude de celle du monde. Chez lui le caractère romain dominait encore l'esprit chrétien. S'il en avait été différemment, il aurait sans peine reconnu que cette grande *catastrophe devait faire* périr seulement la société romaine que les païens appelaient *le genre humain* [illegible] tique dont [illegible] maient l'exagération [illegible] fit pour faire [illegible] sur tous les [illegible] *Rome* jadis [illegible] de *force* [illegible]

[1] Inst. div. l. VII, c. 1

leur causa dans l'univers l'annonce d'un événement qui semblait impossible, ou que l'on reculait du moins jusqu'au moment où le monde épuisé tomberait sous le poids de sa vieillesse[a]! Les habitants de l'Orient eux-mêmes ne regardaient Constantinople que comme la fille de Rome, et abjurant toute rivalité ils décer-

[1] Libanius, ep. 448, p. 226.

naient à celle-ci le titre de τὸ κεφάλαιον[1]. La tête frappée, l'empire devait s'affaisser sous lui-même et périr. Cette pensée était universellement admise. Voyez en effet ce qui arriva.

[2] IV, 2 p. p. 674 *i.* *cf.* 661 *m.* III, 842 *i.*

« Je cherche à peindre, dit saint Jérôme[2], non pas les infortunes des malheureux, mais la fragilité des choses humaines. L'esprit a horreur de rappeler les désastres de notre époque. Il y a vingt ans et plus que le sang romain ruissèle depuis Constantinople jusqu'aux Alpes Juliennes. La Scythie, la Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Dacie, la Thessalonique, l'Achaïe, l'Épire, la Dalmatie, les Pannonies, telles sont les contrées que le Goth, le Sarmate, le Quade, l'Alain, les Huns, les Vandales, les Marcomans pillent, ravagent et bouleversent. Combien de

[a] Le vague pressentiment d'un malheur prochain préoccupait, comme je viens de le dire, au commencement du cinquième siècle les esprits éclairés. Divisés sur tant de points, les chefs des deux religions s'unissaient pour reconnaître, même avant l'invasion, qu'un imminent péril menaçait la république, et les chrétiens avaient besoin de toute leur confiance dans l'avenir pour ne pas céder aux terreurs du moment.

Claudien faisait dire à un des personnages de son poëme *De Bello Getico*, v. 571 :

> *Romanum reparate decus, molemque labantis*
> *Imperii fulcite humeris.*

Saint Augustin disait en parlant des fidèles, t. II, p. 6 *d*: *Mundo declinante in extrema, æternam civitatis cælestis felicitatem* 60 *b*. 240 *d*.

matrones, de vierges, de corps nobles et purs sont devenus le jouet de ces bêtes féroces. Les évêques jetés dans les fers, les prêtres et les clercs massacrés, les églises renversées ou transformées en écuries, voilà ce que nous avons vu. Partout le deuil, les gémissements et l'image de la mort. Le monde romain s'écroule, et cependant nous ne perdons pas courage. »

Cette désolation qui n'épargnait aucune province, aucune cité, aucun habitant de ce vaste empire, eut pour signal la ruine de la ville sacrée. Cette noble barrière, devant laquelle Alaric ému de pitié avait plusieurs fois reculé, ayant été renversée, le torrent n'avait plus pour ainsi dire la permission de s'arrêter : il fallait que tout fût englouti.

Tillemont intitule un de ses chapitres : *Triomphe de Jésus-Christ dans le saccagement de Rome*[1]. Je ne sais si l'une des deux religions put trouver l'occasion de triompher au milieu de cet épouvantable désastre. Je vois les églises profanées et pillées, les vierges chrétiennes livrées à la fureur du soldat, l'épée des Goths se plongeant sans distinction dans le cœur de quiconque se présente devant elle, et j'ai peine à voir dans le bouleversement de Rome un autre triomphe que celui de la barbarie. Cet événement devait sans doute tourner à l'avantage du christianisme, mais après bien des années de malheurs, pendant la durée desquelles les chrétiens devaient, autant que leurs adversaires, verser des larmes de sang.

A la vérité saint Augustin[2] et Orose[3] citent un fait qui semble favorable à cette étrange opinion que le christianisme triompha dans la prise de Rome. Alaric, disent-ils, en laissant une liberté [illegible]

[1] T. V, p. 593.

[2] Civit. D[illegible]

[3] L. VII[illegible]

ses soldats, avait cependant prescrit d'épargner les personnes qui se réfugieraient dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les païens accoururent en foule dans ces asiles; mais saint Augustin reconnaît que ces édifices furent choisis autant parce qu'ils étaient spacieux que parce qu'ils étaient sacrés. Sans doute le vainqueur qui ne voulait pas anéantir toute la population romaine ouvrit un asile au sein duquel les fugitifs furent admis sans distinction de sectes; mais comment voir dans cette digue opposée à la rage des barbares un hommage rendu à la religion chrétienne? Le sac de Rome accabla également les chrétiens et les païens, toutefois avec cette différence que pour la religion des uns ce désastre n'eut pas de suite funeste, et que pour celle des autres il en eut de mortelles: l'aristocratie frappée au cœur se dispersa, et avec elle s'évanouit tout l'avenir de l'ancien culte. On respecta, je le sais, pendant le pillage de la ville la personne des sénateurs: un seul fut tué et encore ce malheur n'eut-il d'autre cause qu'une méprise[1]; mais ce ne sont pas des violences particulières qu'il importe d'apprécier, car leurs effets altèrent peu les principes d'une institution: il faut reporter plus haut notre vue.

[1] Id. l. II, c. 19.

Je vais montrer que la prise de Rome enleva aux patriciens toute leur influence religieuse, qu'elle les dépouilla de la portion considérable de pouvoir dont ils jouissaient et des richesses que les siècles avaient accumulées dans leurs mains.

Si l'aristocratie parlait encore avec autorité aux Romains dégénérés du quatrième siècle, c'est parce qu'elle passait pour être la sentinelle vigilante et courageuse posée près de la gloire et des intérêts de Rome. Elle

disait et croyait elle-même qu'aussi long-temps que les destinées de l'empire seraient placées entre ses mains, les coups de la fortune ou ceux du temps seraient sans danger pour les institutions de la patrie. Cette conviction était répandue parmi un grand nombre de chrétiens, et régnait sur l'esprit de tous les païens comme un dogme politique. Quand la conquête de l'Italie par les Goths et du reste de l'empire d'Occident par d'autres barbares, quand la prise de Rome eurent fait évanouir cette auréole de gloire qui brillait depuis douze siècles autour du patriciat, la réalité s'offrit aux regards de tous les Romains; chacun vit qu'il n'y avait que faiblesse, vanité, orgueil, là où l'on croyait que résidaient encore la force et le génie. Plus les malheurs publics étaient grands, plus on les reprocha aux patriciens; il leur fut désormais interdit de parler de l'éternité de Rome et des institutions nationales; ils n'osaient plus fixer leurs regards sur cette statue de la Victoire dont les débris étaient recouverts par les cendres de la ville. Leur mission semblait donc accomplie, et ils se résignèrent, semblables à ces pontifes païens qui n'abandonnaient leurs temples que quand ils en avaient vu briser les idoles.

L'aristocratie tirait sans doute la plus grande partie de son influence du respect que les Romains portaient à leurs anciennes institutions, mais il faut aussi tenir compte de la supériorité que l'éducation et l'habitude du commandement donnaient à ses membres. Si les barbares avaient passé sur l'Italie pour n'y plus revenir comme un torrent dévastateur, probablement les empereurs se seraient trouvés de nouveau dans la nécessité de conférer les premières charges de

l'empire aux anciens nobles; mais les choses n'arrivèrent pas de cette sorte : les barbares avaient fixé leur domicile en Occident; Rome devait être prise et reprise encore plusieurs fois, et le désordre s'établissait pour de longues années dans la malheureuse Italie. L'occasion de recourir aux lumières et au dévouement des patriciens ne se présenta plus, ou du moins s'offrit dans des cas si rares qu'il n'est pas permis d'en tirer une conséquence générale.

Ce n'était pas l'Italie seule qui pliait sous le poids des étrangers : les Gaules, l'Espagne et l'Afrique étaient également dévastées par eux. Les riches domaines dont l'aristocratie jouissait dans ces contrées n'envoyèrent plus leurs produits à Rome pour alimenter le luxe et le crédit des patriciens; à la vérité les nobles possédaient des valeurs mobilières considérables, mais cette dernière ressource fut anéantie lors du pillage de la ville et du ravage de l'Italie. Alors réduits à un dénûment complet, ils préférèrent s'expatrier plutôt que de rester exposés aux violences des barbares et aux insultes de ceux qui naguère enviaient leur fortune et leur puissance.

L'Orient vit affluer dans son sein des bandes de fugitifs. Les chrétiens ne purent rester insensibles au spectacle qu'offraient de telles infortunes. Saint Jérôme écrivait à Eustochius en ces termes[1] : « Qui « eût jamais pensé que Rome élevée si haut par ses « victoires périrait, et qu'après avoir été la mère « elle deviendrait le sépulcre de ses peuples; que « les rivages de l'Orient, de l'Égypte, de l'Afrique, « naguère possessions de Rome la dominatrice, se « couvriraient d'esclaves, et que chaque jour la sainte

[1] T. III, p. 746.

« Bethléem recevrait dans ses murs une foule de per-
« sonnes autrefois nobles et riches (*nobiles quondam*)
« qui viendraient pour y mendier ? Nous ne pouvons
« les secourir, mais nous les plaignons et nous mêlons
« nos larmes aux leurs. »

L'Afrique semblait tendre les bras à ces infortunés. Ceux qui purent dérober aux barbares une partie de leurs richesses s'y réfugièrent. Heraclianus, qui gouvernait cette province, profita du malheur de ses compatriotes pour assouvir son avarice. Il faisait dépouiller les fugitifs et vendre aux marchands syriens les jeunes filles nobles. L'illustre Faltonia Proba, autrefois la personne la plus riche et la plus considérée de Rome, abandonna à cet homme cruel tout ce qui lui restait pour sauver l'honneur de ses deux filles, Juliana et Demetriada[1].

Tous les réfugiés ne se maintenaient pas à la hauteur de leur infortune. Le plus grand nombre d'entre eux étonnaient les étrangers par leur insouciance. Ceux qui arrivèrent les premiers à Carthage coururent aussitôt au théâtre, et prenant part aux factions qui divisaient les spectateurs, ils occasionèrent dans la ville plus de désordre qu'on n'en avait jamais vu[2]. « Leurs cœurs autrefois si fiers et si cruels ne sont pas amollis, dit saint Jérôme[3]; ils vendent leurs nippes et leurs haillons; quoique réduits en servitude, ils ... posséder de l'or. »

Telle était cette aristocratie que nous ... guère associée au plus puissant gouvernement ... existé. Chassée de son domicile, dépouillé... chesses, de sa gloire, de ses honneurs...

[1] Hieron. I, 955, 9

[2] Augu... Civit. I... I, 32, ...

mendier sa subsistance ou à se vouer à l'esclavage, il ne lui fut même pas permis de périr dans les lieux témoins de son ancienne splendeur; elle alla humble et suppliante creuser son sépulcre dans des provinces éloignées où ses ancêtres n'avaient paru qu'en triomphateurs. L'histoire offre peu d'exemples d'un revers de fortune aussi grand et aussi rapide.

Dans le temps où ces tristes événements arrivaient, les païens aigris par le malheur accréditèrent contre les chefs du christianisme un reproche qui devait, s'il eût été trouvé juste, exciter à l'égard de ces derniers un sentiment universel de réprobation : ils les accusaient de s'être réjouis d'une catastrophe qui avait fait tressaillir d'horreur tout l'empire romain. Cette redoutable accusation mérite d'être pesée, car elle reposait sur un fait qui, s'il n'était pas vrai, n'était pas au moins entièrement invraisemblable.

Les chrétiens ne dissimulèrent jamais leur inimitié contre Rome, contre cette sentine de toutes les superstitions. Nous avons entendu Orose regretter qu'elle n'eût pas succombé lors de l'invasion de Radgaise : je me contente d'ajouter que les chrétiens plaçaient un habitant de Rome et un barbare sur la même ligne[1]. Quand la ville éternelle eut été souillée et que ses plus illustres citoyens se furent dispersés, les orateurs chrétiens trouvèrent dans le spectacle de tant de malheurs un texte fécond pour s'élever aux plus hautes considérations religieuses et morales. Moins empressés de plaindre des douleurs individuelles que de sonder la profondeur des décrets du Dieu tout-puissant, ils ne craignirent pas de dire que la ruine de Rome était une leçon mémorable qui éclairerait les hommes en

[1] August. II, 267 d.

leur apprenant à ne point placer la puissance et le bonheur dans cette vanité du siècle qu'un souffle de l'Éternel anéantit [1]. Ils allèrent même jusqu'à comparer le sort de Rome avec celui de Sodome ou de Babylone, de cette Babylone la mère des impudicités et des abominations de la terre [2]; ils disaient : *Urbs Roma Babyloniæ suis sceleribus comparata* [3], et, à les croire, Dieu avait été beaucoup plus indulgent pour elle que pour ces deux autres villes [a]. Enfin, ils demandaient si parmi les habitants de Rome il s'en trouvait un seul qui pût se dire aussi malheureux et aussi digne de pitié que Job l'avait été.

¹ Id. IX 330.
² Act. Apo XVII, (
³ Bibliot patrum. VII, 842

Cette manière élevée et toute religieuse d'envisager les faits, ces allusions aux paroles des livres sacrés, ce dédain des misères humaines, convenaient parfaitement aux chrétiens; mais pour les païens ce n'était qu'un témoignage frappant de l'indifférence des chefs de l'église en présence d'une infortune inouïe. Saint Augustin fut attaqué avec violence; on le représenta comme l'allié des barbares et comme un fanatique impitoyable : il ne méritait cependant aucun reproche. Il avait dé-

[a] *Nullus de Sodomis evasit, nihil hominis relictum est, nihil pecoris, nihil domorum : cuncta omnino ignis absorbuit. Ecce quomodo Deus perdit civitatem. Ab urbe autem Roma quam multi exierunt et redituri sunt, quam multi manserunt et evaserunt, quam multi in locis sanctis nec tangi potuerunt! sed capti, inquiunt, multi ducti sunt. Hoc et Daniel, non ad supplicium suum, sed ad solatium cæterorum. Sed multi, inquiunt, tormentis variis excruciati sunt. Putamusne quisquam tantum quantum Job horrendus nobis?* August. *De Excid. Urbis.* t. IX, p. 330 *d.* Plus tard les idées des chrétiens changèrent, et ils cherchèrent à reconstruire la gloire de Rome avec des éléments chrétiens; c'est ainsi que saint Prosper d'Aquitaine disait :

Sedes Roma Petri : quæ pastoralis honoris
Facta caput mundo, quicquid non possidet armis
Religione tenet.

Bibl. Max. VIII, 106 *a.*

ploré, mais comme il convenait à un chrétien de le faire, les malheurs de Rome. Il fut contraint de se
[1] T. X, p. 45 c. défendre. « Loin de moi, disait-il [1], la pensée d'insulter « aux misères de Rome; que Dieu l'éloigne de mon « cœur et de ma conscience affligée. N'avions-nous pas « dans son sein beaucoup de nos frères, n'en avons-« nous pas encore? Qu'ai-je donc fait sinon d'accuser « de mensonge ceux qui prétendent que notre Christ « a causé la ruine de Rome et que des dieux de pierre « et de bois l'auraient sauvée? »

Paul Orose, s'il avait été accusé, aurait eu plus de peine à se défendre; car après avoir comparé l'incen-
[2] VII, 38. die de Rome à celui de Sodome, il dit [2] que Dieu conduisit l'évêque Innocent Ier à Ravenne lors du siége de Rome, ainsi qu'il avait fait sortir Loth de Sodome, « afin qu'il ne vît pas la ruine d'un peuple pêcheur. »
[3] Id. 37. Ailleurs il dit [3]: « L'ingrate Rome sait maintenant que la miséricorde détournée du jugement de Dieu avait pour but non de pardonner, mais de punir l'audace de l'idolâtrie. »

Saint Jérôme pleura avec effusion sur les malheurs de la patrie. Élevé dans la société romaine, convaincu qu'on pouvait encore la régénérer, il sentit vivement le coup mortel qu'elle venait de recevoir, et dans le premier moment il ne songea pas à reporter vers le ciel les larmes qu'il versait.

[4] III, 698 m. « Après avoir terminé, écrit-il à Eustochius [4], mes « dix-huit livres de commentaires sur Isaïe, je désirais, « o ma chère Eustochius, m'occuper d'Ézéchiel, ce que « j'avais promis de faire à ta sainte mère Paula et à toi-« même, afin, comme l'on dit, de donner le dernier coup « de main à mon travail sur les prophètes; mais tout-à-

« coup j'apprends la mort de mon cher Pammaque, « celle de Mélanie, la prise de Rome et la perte de « plusieurs de nos frères et de nos sœurs. Je suis resté « comme accablé sous le poids de la douleur, je n'ai pu « jour et nuit songer qu'au salut des autres. Je me « croyais captif dans la captivité des saints, et j'attendais « pour parler d'avoir reçu des nouvelles plus certaines. « Je demeure suspendu entre l'espérance et le désespoir; « je me déchire par les douleurs d'autrui, alors que l'é- « clatant flambeau du genre humain est éteint, alors « que la tête de l'empire romain est coupée et que dans « une seule ville le monde entier a succombé. » Ce n'est pas le seul témoignage de pitié que saint Jérôme ait donné à cette cité malheureuse, qu'il honorait encore des noms les plus pompeux, tandis que ses frères la comparaient à Sodome[a].

La prise de Rome eut pour résultat de renverser une constitution politique qui seule pouvait encore prêter secours à l'ancien culte. « Il n'est point de région, dit « saint Jérôme[1], qui n'ait des exilés romains. » En effet l'aristocratie n'existe plus; quelques noms illustres apparaîtront encore à de longs intervalles dans les fastes publics à côté de ceux des étrangers, mais les idées, les croyances et les intérêts qui unissaient entre eux les divers membres de cette caste, vont se perdre dans des mœurs nouvelles[b]. L'antique alliance formée entre

[1] IV, 2 p. 799

[a] *Urbs inclyta et romani imperii caput uno hausta est incendio.* [illegible]
p. 799 *i*. Après avoir raconté à Démétriade les malheurs de [illegible]
ainsi : « *Hæret vox et singultus intercipiunt verba dictantis.* [illegible]
« *totum cepit orbem !* » Id. 783 *i*.

[b] Voici ce que Salvien disait plusieurs années après [illegible]
« *Nomen civium Romanorum, aliquando non solum* [illegible]

la religion et la constitution se trouve dissoute par la mort d'un des deux alliés : celle de l'autre ne se fera pas attendre.

« *magno emptum, nunc ultro repudiatur ac fugitur; nec vile tantum, sed etiam* « *abominabile pene habetur.* » De Gubernatione Dei, l. V, § 5, p. 105.



CHAPITRE VIII.

Fin du règne d'Honorius.

Alaric survécut peu de temps à l'accomplissement de sa mission. L'Italie épuisée par la secousse qu'elle venait d'éprouver demeura comme assoupie, pendant que le reste de l'Occident livré aux ravages des étrangers et aux déchirements de la guerre civile, n'offrait plus que l'image du cahos.

Les païens profitèrent de cet instant de répit pour faire retentir dans Rome leurs blasphèmes ordinaires. Ils accusaient la religion nouvelle d'avoir amené la ruine de l'empire; ils rappelaient ironiquement la prétendue félicité annoncée si long-temps par elle; enfin leurs imprécations contre le Christ n'avaient plus de bornes, et trouvaient même de l'écho parmi les chrétiens[1].

Le reproche adressé à la nouvelle religion d'occasioner les calamités publiques, commence à être usé pour nous, et je me borne à le mentionner ici une fois de plus. Ce qu'il importe d'apprécier, c'est la nature des promesses que les chefs du christianisme avaient faites aux Romains.

La loi nouvelle n'annonçait pas seulement aux hommes le bonheur dans la vie future, quelque chose de plus prochain ressortait aussi de ses promesses. Le christianisme disait à ceux qui souffraient de l'organisation sociale que son triomphe serait celui d'une réforme politique propre à rendre [illegible] égaux

[1] Salvianus, [illegible]

libres et heureux. On a souvent et avec raison remarqué que dans ses dogmes il y avait une partie théorique et une partie pratique, et qu'il fut toujours circonspect dans l'application de cette dernière. Mais si l'église ne mit pas à exécution les principes plus ou moins démocratiques contenus dans l'Évangile, elle ne put pas empêcher que ces principes eussent été proclamés, et que les païens ne s'en emparassent afin de montrer l'incompatibilité du christianisme avec une société régulière, et la vanité de toutes les promesses de bonheur faites par cette religion à ses enfants.

Depuis le règne de Constantin l'audace des barbares prend des développements effrayants pour la sûreté de l'empire, et cette progression de périls se termine par la prise de Rome. Assurément il aurait été facile, même à un parti moins exalté que le parti païen, de tourner contre ses adversaires un fait aussi tristement évident que celui de la décadence de l'empire sous les princes chrétiens, et de transporter dans le domaine religieux une observation purement politique. Il faut comprendre tout ce qu'un citoyen romain devait souffrir à cette époque, pour s'expliquer le crédit qu'obtinrent en tous lieux ces *impiæ querelæ* répandues contre le Christ par les païens. Le christianisme était alors dirigé par des hommes qui ne reculèrent pas devant la tâche de défendre la cause des nouveautés en présence de Rome couchée dans la poussière.

Saint Augustin, Orose et Salvien entreprirent, dans des temps et avec des talents différents, de répondre à une accusation qui, sans cesse reproduite, semblait ne devoir jamais perdre pour les païens le mérite de l'à-propos.

Je ne vais pas présenter au lecteur l'analyse de trois ouvrages suffisamment connus, et dont l'un surtout est placé au nombre des produits les plus beaux du génie chrétien : mon but est simplement de rechercher l'effet qu'ils produisirent lors de leur publication sur l'esprit des païens, et s'ils mirent enfin un terme à l'accusation favorite des ennemis de l'église.

Saint Augustin commença la *Cité de Dieu* en l'année 411. Il en publia successivement les diverses parties et l'acheva en 427 peu avant sa mort. Ce mode de publication nuisit beaucoup à l'effet de l'ouvrage.

Dans les dix premiers livres de la *Cité de Dieu* saint Augustin entreprend une nouvelle réfutation des traditions mythologiques. Cette réfutation est telle que devait la faire saint Augustin, c'est-à-dire vive et complète; mais elle reproduit en grande partie ce qui avait été dit par Origène, Tertullien, saint Cyprien, Minutius Félix, Arnobe, Lactance....; et les païens accoutumés à ce genre d'argumentation s'émurent fort peu des efforts du nouvel adversaire qui s'élevait contre leurs dieux. « Lorsque je publiai, dit saint Augustin[1], « les trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, j'appris « qu'on y préparait une réponse, et depuis l'on m'a « averti qu'elle était prête, que ceux qui l'ont faite « attendent l'occasion de pouvoir la publier sûrement. « Je les avertis de ne pas souhaiter une chose qui ne « leur pourrait être avantageuse. On se flatte aisé[illegible] « de répondre quand on n'est pas assez sage [illegible] « taire. » Ainsi il existait encore des païens q[illegible] laient rien concéder sur ceux de leurs dogm[illegible] difficiles à défendre ni sur la mythologie [illegible] le plus grand nombre d'entre eux semblaient

[1] Civit. Dei. V, 27.

avoir abandonnée. Cette obstination à laquelle le système théogonique des philosophes d'Alexandrie était peu favorable, explique pourquoi saint Augustin crut nécessaire de publier une nouvelle critique des traditions païennes : elle ne produisit pas plus d'effet que les précédentes.
T. IV, 289 *d.* « Ils rient, disait-il [1], ceux contre qui nous « avons entrepris de défendre la *Cité de Dieu.* »

L'illustre docteur chrétien n'était pas encore arrivé au sujet même de son ouvrage; ce n'est que dans le onzième livre qu'il commence à dessiner le plan de ses deux cités : de celle de la terre et de celle du ciel, qui sont mêlées ici-bas et qui doivent un jour être séparées. Les citoyens de l'une préfèrent leurs divinités au fondateur de l'autre, ne sachant pas qu'il est le Dieu des dieux; non des faux dieux, mais des dieux saints et pieux, qui préfèrent se soumettre eux-mêmes à un seul que de s'en soumettre plusieurs, et adorer Dieu que d'être ado-
XI, 1. rés au lieu de lui [2]. Il est difficile que l'on ne soit pas frappé de la grandeur des idées développées par saint Augustin quand il jette les bases de sa cité céleste, dont les citoyens sont aussi, comme il le fait remarquer, soumis à des infortunes et à des douleurs terrestres, douleurs qui sont peu de chose pour eux, parce que leur vie véritable n'est pas celle qui s'accomplit ici-bas.
X, p. 45 *a.* *Æterna promisit Æternus* [3].

Plus on examine la *Cité de Dieu*, plus on reste convaincu que cet ouvrage dut exercer très-peu d'influence sur l'esprit des païens. Le spiritualisme élevé, la mysticité sainte mais obscure, et la haute philosophie qui y dominent, étaient des doctrines totalement étrangères aux païens, qui rabaissant leur esprit à des considérations terrestres, voulaient qu'on leur prouvât,

non pas que l'homme pour punition du péché originel est condamné à une vie de labeur, de tristesse et de larmes, mais que le christianisme n'avait ni divisé les Romains, ni affaibli l'empire, ni causé les malheurs publics. Saint Ambroise répondant à l'orateur Symmaque, avait en peu de mots essayé de fournir cette preuve : il ne restait donc plus qu'à étendre, développer et rendre complète cette démonstration. Entraîné par son esprit fécond, préoccupé d'ailleurs beaucoup plus des intérêts de la société chrétienne que des clameurs d'une poignée d'opposants fanatiques, saint Augustin oublia le but qu'il se proposait d'atteindre, et, par un heureux écart de son génie, au lieu de répliquer aux païens, il dicta en faveur des fidèles un ouvrage qui dans tous les temps sera regardé malgré ses défauts comme une grande et magnifique explication de la doctrine chrétienne. Ajoutons enfin que l'ouvrage de saint Augustin ayant été publié par parties détachées, les derniers livres virent le jour à une époque où les calomnies des païens s'étaient changées en de faibles murmures, peu dignes de fixer l'attention et d'employer les moments d'un évêque à la décision duquel étaient soumises toutes les affaires importantes de l'église d'Occident.

Soit que saint Augustin comprît qu'il n'avait réellement pas répondu aux partisans de la vieille erreur ; soit qu'il crût nécessaire que l'objection des païens fut envisagée sous plusieurs faces différentes, il chargea
de ses disciples, Paul Orose, de montrer que d
l'origine du monde les hommes avaient été ex
malheurs égaux. Voici en quels termes il
pelle à son maître les motifs qui l'ont déterm
blier sa démonstration historique [1] : « Tu m

« d'écrire contre la méchanceté menteuse de ceux qui « étrangers à la cité de Dieu sont appelés *Païens* « (*pagani*), parce qu'ils habitent les villages et les « bourgs (*pagi*); ou bien *Gentils*, parce qu'ils ne songent « qu'aux choses d'ici-bas, et qui répandent d'abo- « minables calomnies par cela seul que le Christ est « reconnu et adoré comme Dieu, et que les idoles « reçoivent moins d'hommages. Tu m'as prescrit de « rechercher dans les histoires et les annales dont nous « pouvons disposer les témoignages de tous les maux « causés par la guerre, par les épidémies, par la « famine.... » Orose n'eut point de peine à remplir la mission qu'il avait acceptée; et si l'on peut exprimer un regret, c'est qu'il n'ait pas apporté plus de critique dans le choix de ses preuves et plus d'art dans la disposition de ses matériaux. Cependant son ouvrage, tout imparfait qu'il est, me paraît écrit sous l'inspiration d'une idée juste et féconde. De tout temps le monde a été en proie à une foule de maux; les désastres qui fondent en ce moment sur les Romains sont terribles sans doute, mais ils ne le sont pas plus que ceux qui ont fait gémir tant de nations fameuses; voici une religion qui apprend aux hommes à plier sous la loi d'une nécessité cruelle, et à supporter les misères de la vie humaine non pas seulement avec résignation, mais avec une sorte de volupté; adoptez-la, et bientôt vous ne sentirez plus l'amertume de toutes les douleurs terrestres qui vous assiégent : telle est, exprimée en peu de mots, la pensée d'Orose, pensée simple, vulgaire même, mais qui était de nature à frapper l'esprit de beaucoup de païens accessibles encore à l'influence de la raison.

Salvien, prêtre de Marseille, qui écrivit, se

De la Providence vers l'année 440, c'est-à-dire quand déja l'Afrique gémissait sous le joug des Vandales et que les maux de l'empire étaient portés au comble, se trouvait dans une position bien plus délicate que ses deux prédécesseurs. De son temps ce n'étaient plus les païens seuls qui accusaient le christianisme d'avoir causé la ruine de la république : les chrétiens se plaignaient aussi ; ils se plaignaient de n'avoir pour récompense de leur prétendue piété que des malheurs dont l'étendue surpassait même toute prévision humaine. Ils demandaient avec dépit et colère si c'était ce qu'on leur avait promis, et faisaient retentir leurs blasphêmes contre un Dieu négligent et indifférent, qui ne secourait pas les bons, ne contenait pas les méchants, rendait les bons malheureux et les méchants heureux. Salvien prend la parole ; à la vérité il s'adresse particulièrement aux mauvais chrétiens (*infideles christiani*), mais ses raisonnements, ses durs reproches et ses brusques attaques, s'appliquent aussi bien aux païens qu'aux chrétiens pervertis : les uns et les autres devaient se reconnaître dans le tableau hideux qu'il traçait de la société romaine au cinquième siècle. Selon Salvien, les malheurs de l'empire sont causés par la profonde corruption des citoyens; il ne voit dans l'église ou plutôt dans l'empire que des traîtres, des parjures, des assassins, des brigands, des ravisseurs, des adultères, des ivrognes....[1], et il ne s'étonne pas que le fléau de Dieu s'appesantisse sur des êtres aussi dégradés, sur des êtres qui n'ont plus même le sentiment de leur in[illegible]tune et de leur abjection, car selon sa belle expres[illegible] *populus romanus moritur et ridet*[2]. Il va plu[illegible] compare chacune des nations barbares au [illegible]

[1] P. 67.

[2] P. 156.

main, et toujours il trouve que l'avantage est du côté des dévastateurs de l'empire[1] : comment alors s'étonner si rien ne peut faire obstacle à leurs armes? Le livre de Salvien n'était pas, il faut en convenir, de nature à faire beaucoup de partisans au christianisme; il mettait au jour cette triste vérité, que depuis le règne du premier empereur chrétien, l'église avait marché à pas redoublés vers un degré de corruption effrayant; mais il enseignait du moins qu'il ne faut pas mêler les choses divines aux choses terrestres, ni attribuer aux religions un pouvoir plus grand que celui qu'elles possèdent. Il apprenait aux chrétiens comme aux païens que les états périssent quand chez eux la morale, l'honneur et le courage ne sont plus que de vains mots, quand on y voit les lois et la discipline militaire oubliées, quand les chefs sont sans intelligence, les sujets sans dévouement ni patriotisme, lorsque enfin le lien social est disjoint par la corruption. Donner en 440 cet enseignement aux Romains était sans doute prendre une peine superflue, mais Salvien dut croire utile de faire comprendre aux chrétiens qu'il ne leur était pas accordé de se placer, par une simple profession de foi, au-dessus de toutes les lois générales qui régissent le monde[2].

Tel est l'exposé de cette polémique, qui commencée contre les païens, finit par être dirigée contre les chrétiens. De ces trois écrivains un seul, Salvien, me semble avoir entrevu la vérité qui pouvait trancher ces trop longs débats; seul il a compris que l'invasion des barbares, en détruisant la civilisation romaine, donnerait naissance à une nouvelle société dont la première base serait le christianisme; mais cette vérité était trop effrayante pour que les Romains du cinquième siècle l'ac-

[1] P. 116.

[2] Heyne. Censura ing. et doct. Salviani. p. 123.

cueillissent, et je ne vois pas en effet qu'elle ait fortement préoccupé l'esprit soit des chrétiens, soit des païens. Ces derniers continuèrent à répéter qu'on ne répondait pas à leurs objections parce qu'on ne pouvait pas y répondre, que le christianisme propageait une ridicule crédulité, que les apôtres avaient été des hommes grossiers, ignorants, hors d'état de comprendre la portée d'un système religieux. Ces attaques et une foule d'autres qu'il serait trop long de rapporter, parurent à deux écrivains chrétiens très-habiles[1], mériter encore l'honneur d'une réfutation. Quand on songe à tout ce qui a été écrit contre les doctrines païennes, et à l'habileté des docteurs chrétiens qui se sont attachés à ruiner leur crédit, on comprend combien le temps donne de force même aux plus mauvaises religions.

Je lis que Rome se releva promptement du milieu de ses ruines, et qu'une administration prévoyante ramena dans ses murs de nombreux habitants[2]. Honorius reçut en effet le titre de restaurateur de cette ville *nondum desolata sed nunc gloriosior*[3]. Je suis toutefois peu disposé à admettre ce retour si prompt de prospérité : les plaies de Rome n'étaient pas de celles qui se guérissent en peu de jours. Si une administration active et intelligente contribua à réparer une partie des ravages causés par les barbares, on doit en rendre grâces aux [illegible] de [illegible] aristocratie, car nous apercevons après [illegible] plusieurs patriciens mis [illegible] à la tête de l'administration de [illegible] Marcianus fut préfet [illegible] Symmaque le fils en 418 [illegible]

[1] Cyrillus adversus Julianum Imp. decem Libri. Theodoretus de Curatione affectuum Græcorum.

[2] Orosius, l. VII, c. 40. Photius. p. 187.

[3] Labbe. Descript. Urbis Romæ, p. [illegible]

du prétoire d'Italie en 429. On a reconnu que les païens n'étaient pas moins habiles aux affaires publiques que les chrétiens[1]; je crois qu'il eût été plus juste de dire que les patriciens se trouvaient, par leur éducation et les traditions conservées dans leurs familles, bien mieux préparés que leurs adversaires à prendre encore part à ce simulacre de gouvernement.

Les efforts de ces constants amis de la république ne pouvaient empêcher l'Italie de devenir chaque jour plus pauvre et moins peuplée. Des noms illustres, des mots pompeux ne déguisaient pas une misère et une décadence complètes et trop faciles à reconnaître. La loi du 6 juin 413[2] ordonne de rendre les terres ravagées par les barbares à leurs anciens propriétaires, *si on peut les trouver*, ou bien à leurs héritiers; s'il ne se présente personne, on donnera les terres aux voisins ou à ceux qui les demanderont. Les citoyens qui daignaient ramasser les dépouilles de l'aristocratie étaient récompensés par une exemption d'impôts de deux ans : telle était à cette époque la situation de l'Italie.

La cour impériale s'efforçait de faire rentrer dans les villes ceux des habitants qui en avaient été chassés par la misère, et particulièrement les membres des corporations qui seuls pouvaient ranimer l'industrie au sein des cités pillées par les étrangers. Une loi rendue dans ce but, le 6 des calendes de décembre 412[3], nous apprend qu'il existait encore à cette époque des corporations dont l'office était d'intervenir dans des cérémonies de l'ancien culte. Le premier paragraphe de cette loi est ainsi conçu : *Collegiatos et Vitutiarios et Nemesiacos, Signiferos, Cantabrarios*

[1] Stuffken, p. 101.

[2] Cod. Th., l. 13, t. 11, l. 12.

[3] Id. l. 14, t. 7, l. 2.

et singularium urbium Corporatos, simili forma præcipimus revocari.

Les *Collegiati* et les *Corporati* étaient, nous le savons, les membres des corporations d'arts et métiers; je n'ai donc d'explications à donner que sur les *Vitutiarii*, les *Nemesiaci*, les *Signiferi* et les *Cantabrarii.*

Le mot *vitutiarius* ne se lit nulle part ailleurs que dans cette loi du Code Théodosien; il est par conséquent très-difficile de lui assigner un sens positif. Godefroy, après avoir appelé au secours de son interprétation toutes les étymologies imaginables sans en pouvoir trouver une seule qui lui convienne, se décide à juger par analogie, et voyant les *Vitutiarii* assimilés aux *Nemesiaci*, il en conclut qu'ils donnaient, en l'honneur d'une divinité quelconque et à leurs frais, des spectacles au peuple[1]. Peut-être cette divinité était-elle *Vitula* qui, selon Hyllus cité par Macrobe, présidait à l'allégresse[2], car il ne serait pas étonnant que *vitutiarii* ait été écrit pour *vitularii* ou *vituliarii.*

La même incertitude n'existe pas sur le sens du mot *Nemesiaci.* Némésis était la déesse fille de la Fortune, la dispensatrice des sorts, la distributrice des châtiments et des récompenses, la vengeresse des crimes, la messagère de la justice. Les ministres de son culte n'avaient pas su garder la place élevée que d'aussi nobles attributions semblaient leur assigner. Au cinquième siècle ils n'étaient plus à vrai dire que des diseurs de bonne aventure. Ils réunissaient le peuple dans les carrefours, et se livraient devant lui à des danses bizarres et à des combats simulés. Ivres et armés d'une fourche, ils tournaient sur eux-mêmes, et feignant d'être animés d'un esprit divin, ils prédisaient l'av

[1] Cod. Th., t. V, p. 216.

[2] Sat. l. III, c. 2.

ibl. Max. atrum. XXVII, p. 14. nir [1]. Ainsi que les *Galli*, ils vivaient de ce qu'ils parvenaient à escroquer aux crédules habitants des campagnes.

Les *Signiferi* portaient, comme leur nom l'indique, les simulacres des dieux dans les processions et les cérémonies du culte païen. Quant aux *Cantabrarii*, ils portaient une sorte d'enseigne nommée *Cantabra* dont
C. 29. il est question dans l'*Octavius* de Minutius Felix [2].

Telles étaient les fonctions de ces quatre classes de pontifes du dernier ordre contre lesquelles Honorius rendit la loi de l'année 412.

Ce qu'il importe de remarquer en cette circonstance, c'est l'extrême précaution, la timidité avec laquelle l'empereur attaque les professions parasites que le pontificat païen traînait à sa suite. Puisque les rites profanes avaient été abolis, il devait sembler naturel d'interdire, sous des peines sévères, la faculté dont jouissaient les membres des corporations païennes de répandre dans les campagnes et les bourgades les plus dégoûtantes superstitions. Un seul d'entre eux suffisait pour corrompre une localité et empêcher le christianisme de s'y établir :

Incopriat cives unus detestabilis omnes,

disait le poète chrétien Commodianus en parlant des
l. Max. atr. II, 14. *Nemesiaci* [3]; mais la cour impériale ne pouvait pas encore se défendre d'une sorte de respect pour ce qu'elle appelait la *commune allégresse*; or, comme les quatre corporations dont nous parlons étaient préposées à l'entretien de cette jubilation publique, au lieu de les dissoudre et de défendre à ceux qui en faisaient partie d'exercer leurs fonctions n'importe en quel endroit, on

se contenta de leur enjoindre de rentrer dans leurs villes natales, où ils pouvaient, en supposant qu'ils exécutassent une injonction si facile à éluder, continuer d'exploiter à leur profit tous les sentiments contraires au christianisme.

En l'année 415, l'empereur rendit une nouvelle loi contre la religion païenne. Sans doute une loi d'Honorius publiée dans ce temps mérite à peine d'être remarquée; cependant, afin de ne rien omettre, je m'occuperai de cet acte quand l'occasion de parler de la province d'Afrique se présentera, car c'est pour cette province seulement que la loi fut rendue. Au reste elle ne put nulle part aggraver le sort du paganisme : partout il périssait, partout il perdait chaque jour des milliers de partisans, et le moment était venu où l'on pouvait presque se demander s'il existait encore réellement : « Où « sont les prédictions des fanatiques, s'écrie saint Augus- « tin[1], et les divinations des Pythons? où sont les augu- [1] IV, 169 b.
« res, les auspices, les aruspices et les oracles des démons? « Chaque jour on voit tomber dans les cités ces théâ- « tres cavernes de honte, et ces professions publiques « de crimes; chaque jour on voit s'écrouler ces forum et « ces enceintes dans lesquelles les démons étaient ado- « rés. » Parlant des païens et de leurs dieux, il dit[2] : [2] IX, 328 d.
Tales deos habent; mais il se reprend et ajoute : *Vel potius habuerunt.* Ainsi les hommes qui étaient dans la meilleure position pour apprécier le degré de force du paganisme tenaient ce culte pour anéanti, car ils ne pouvaient le reconnaître dans certaines habitudes créées par lui, ou dans des protestations individuelles q malgré leur nombre et leur retentissement, étaient ins fisantes pour le maintenir en possession de l'existen

Honorius mourut en l'année 423, après avoir passé sur le trône vingt-huit ans. Cette période fut une époque désastreuse pour l'ancienne religion des Romains : non que l'empereur ou ses ministres l'aient attaquée avec plus d'habileté et de vigueur que sous les règnes précédents, mais parce que le christianisme, sans compter sur les secours qu'il pouvait recevoir des circonstances et des hommes, développait ses éléments intérieurs de puissance et faisait chaque jour reculer un ennemi qui condamné depuis long-temps à mourir, voyait ses plus savantes combinaisons échouer, ses élans de courage tourner contre lui, et toutes les armes qu'il saisissait se briser misérablement dans ses mains. Lorsque dans une société deux principes énergiques sont aux prises, les hommes disparaissent, ou du moins ils se présentent comme des instruments dont une volonté supérieure fait usage, sans avoir besoin de rechercher si ces hommes sont puissants ou faibles, intelligents ou aveugles; car ils concourent tous, et le plus souvent sans le savoir, à l'exécution de ses volontés. Le combat entre les deux religions fut sous le règne d'Honorius plus vif, plus animé, plus intéressant qu'il ne l'avait jamais été; non parce qu'Honorius, Stilicon, Olympe ou Attale y prirent part, mais parce que les principes que chaque parti portait dans son sein avaient atteint le moment de leur entier développement. Si un empereur encore plus débile qu'Honorius se fût assis sur le trône, si un usurpateur mille fois moins ridicule qu'Attale eût relevé la bannière du paganisme, les choses n'en auraient pas moins suivi le cours qu'elles ont eu, parce que l'esprit qui les dirigeait était placé plus haut que la terre.





CHAPITRE IX.

Topographie païenne de Rome sous Honorius.

Le P. Labbe joignit à l'édition qu'il donna en 1651 de la *Notitia dignitatum Imperii* une description de Rome, semblable pour la forme à celles que S. Rufus et P. Victor nous ont laissées et dont j'ai fait usage en parlant du règne de Valentinien Ier. L'auteur de cette troisième description est demeuré inconnu. On croit qu'il vécut sous Honorius et postérieurement à la prise de Rome par les Goths; en effet cette description porte pour titre : *Descriptio Urbis Romæ, quæ aliquando desolata nunc gloriosior piissimo Imperio* (ou plutôt *Imperatore*) *restaurata.* Labbe pense qu'elle fut rédigée sous Honorius ou sous Valentinien III[1]; je suis porté à croire qu'elle le fut sous Honorius, qualifié on ne sait pourquoi par ses contemporains *restaurateur de la ville éternelle.*

[1] P. 128.

Cette description porte le même cachet d'exactitude et d'authenticité que celles dont il a été parlé précédemment; mais en montrant au milieu de Rome beaucoup d'édifices païens dans un temps où l'on devait les supposer renversés, elle excite naturellement chez nous une plus grande surprise. Comment en effet se peut-il qu'après le règne de Théodose, si funeste aux monuments païens, qu'après le sac de Rome qui avait dû amener la ruine de tant d'édifices qu'aucun b ne défendait plus, on aperçoive encore une t

quantité de temples? Pourquoi le christianisme n'avait-il pas effacé au moins les dédicaces impies placées sur leurs frontons? J'expliquerai cette singularité quand j'aurai extrait de la description tout ce qui rappelle l'ancien culte national.

PREMIÈRE RÉGION.

Ædes Honoris et Virtutis.
— Martis et Minervæ et Tempestatis.
Camenæ et lacus Promethei.

Ædiculæ X.

DEUXIÈME RÉGION.

Templum Claudii.
Arbor sancta.
Antrum Cyclopis.

Ædiculæ VII.

TROISIÈME RÉGION.

Ædiculæ XII.

Cette région ne contenait autrefois qu'un seul temple, et, comme on voit, elle l'avait perdu.

QUATRIÈME RÉGION.

Templum Pacis.
Ædes Jovis Statoris.
Templum Romæ et Veneris.
— Faustinæ.
Apollo Sandalarius
Balneum Daphnidis.

Area Vulcani.

Ædiculæ VIII.

—

CINQUIÈME RÉGION.

Minerva Medica.
Hercules Sullanus.
Isis patricia.

Ædiculæ XV.

—

SIXIÈME RÉGION.

Capitolium antiquum.
Ædes Quirinis.
Templum Salutis et Serapis (?)
— Floræ.

Ædiculæ XVII.

—

SEPTIÈME RÉGION.

Templa duo nova Spei et Fortunæ[a].
Templum Solis et Castra.
Ædicula Capraria.
Nymphæum Jovis.
Lacus Ganymedis.

Ædiculæ XV.

—

HUITIÈME RÉGION.

CAPITOLIUM.

Templum Concordiæ.

[a] Malgré l'épithète nova, il faut se garder de croire que ces temples [illegible] construits postérieurement à l'époque où P. Victor [illegible] de la même manière.

quantité de temples? Pourquoi le christianisme n'avait-il pas effacé au moins les dédicaces impies placées sur leurs frontons? J'expliquerai cette singularité quand j'aurai extrait de la description tout ce qui rappelle l'ancien culte national.

PREMIÈRE RÉGION.

Ædes Honoris et Virtutis.
— Martis et Minervæ et Tempestatis.
Camenæ et lacus Promethei.

Ædiculæ X.

—

DEUXIÈME RÉGION.

Templum Claudii.
Arbor sancta.
Antrum Cyclopis.

Ædiculæ VII.

—

TROISIÈME RÉGION.

Ædiculæ XII.

Cette région ne contenait autrefois qu'un seul temple, et, comme on voit, elle l'avait perdu.

—

QUATRIÈME RÉGION.

Templum Pacis.
Ædes Jovis Statoris.
Templum Romæ et Veneris.
— Faustinæ.
Apollo Sandalarius
Balneum Daphnidis.

Area Vulcani.

Ædiculæ VIII.

—

CINQUIÈME RÉGION.

Minerva Medica.
Hercules Sullanus.
Isis patricia.

Ædiculæ XV.

—

SIXIÈME RÉGION.

Capitolium antiquum.
Ædes Quirinis.
Templum Salutis et Serapis (?)
— Floræ.

Ædiculæ XVII.

—

SEPTIÈME RÉGION.

Templa duo nova Spei et Fortunæ[a].
Templum Solis et Castra.
Ædicula Capraria.
Nympheum Jovis.
Lacus Ganymedis.

Ædiculæ XV.

—

HUITIÈME RÉGION.

CAPITOLIUM.

Templum Concordiæ.

Malgré l'épithète *nova*, il faut se garder de croire que ces temples avaient construits postérieurement à l'époque où P. Victor écrivait, car il les [illegible] de la même manière.

Templum Saturni et Vespasiani.
— Juliæ, Castorum, Vestæ.
— Trajani.
Atrium Minervæ.
Genium P. R. æneum.
Atrium Caci.

Ædiculæ XXIX.

NEUVIÈME RÉGION.

Ædes Herculis.
Pantheum.
Templum D. Antonini.
Hadrianium.
Iseum et Serapeum.

Ædiculæ XXV.

DIXIÈME RÉGION.

Ædes Matris Deum et Apollinis Rhamnusii.
— Jovis Victoris.
Fortuna respiciens.
Lupercal.

Ædiculæ XX.

ONZIÈME RÉGION.

Templum Mercurii.
Ædes Ditis patris.
Apollo Cælispex [a].

[a] Le Régionaire cite, comme on le voit, plusieurs simulacres pa
cependant Tillemont, s'autorisant d'un passage du 105e sermon de sa
gustin, dit, IV, 518, que toutes les statues avaient été renversées
dès avant la défaite de Radagaise, c'est-à-dire avant l'an 406 et avant
le fussent en Afrique. Je montrerai que cent ans après la mort de s
gustin il existait encore un assez grand nombre de statues païennes i

Hercules Olivarius.

Ædiculæ XIX.

—

DOUZIÈME RÉGION.

Ædes bonæ Deæ Subsaxanæ.
Fortuna Mammosa.
Isis Athenodoria.

Ædiculæ XVII.

—

TREIZIÈME RÉGION.

Templum Dianæ et Minervæ.
Nymphea tria.

Ædiculæ XVII.

—

QUATORZIÈME RÉGION.

Templum Fortis Fortunæ.
Hercules Cubans.
Balneum Dianæ.

Ædiculæ septuaginta octo.

Une des dix basiliques citées par le régionaire porte le titre de *Basilique de Neptune.*

Il faut considérer cette description de Rome dans son ensemble et non dans ses détails, car ils sont souvent défectueux. Par exemple, elle énumère deux cent quatre-vingt-dix-neuf édicules, c'est-à-dire cent seize de plus que sous le règne de Valentinien ; d'où nous devrions conclure que, pendant la portion de temps comprise entre le règne de ce prince et la fin de celui d'Honorius, on construisit à Rome cent seize chapelles dédiées aux dieux Lares ; ce qui est

pas possible. L'erreur est d'autant plus facile à reconnaître qu'elle porte uniquement sur le nombre d'édicules attribuées à la 14e région dite *Transtibérine*. Cette région possédait, sous le règne de Valentinien, vingt-deux *vici* et autant d'édicules, mais le regionaire d'Honorius lui en donne soixante-dix-huit. Cette faute est si grossière que nous devons l'attribuer à la méprise d'un copiste. L'indication des édicules existantes dans les autres régions montre que ces chapelles avaient subi le sort commun à tous les édifices païens, et que leur nombre était considérablement diminué depuis cinquante ans; cependant l'ancien culte dominait encore extérieurement dans la capitale dont l'aspect restait païen en dépit des progrès ou plutôt de la victoire du christianisme.

Dix ans avant la prise de Rome, Prudence parlant des Génies, c'est-à-dire précisément de ces Lares Compitales auxquels les édicules étaient dédiées, dit[1] :

Quamquam cur Genium Romæ mihi fingitis unum?
Quum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
Adsignare suos Genios? perque omnia membra
Urbis, perque locos, Geniorum millia multa
Fingere, ne propria vacet angulus ullus ab umbra?

Au témoignage de ce poète chrétien qui avoue que l'on rencontrait par milliers dans Rome les images des génies protecteurs, des lares familiers, et de tout ce qu'il appelle *fumosa avorum numina*, ajoutons celui de saint Jérôme. Il nous apprend que les Romains, sous prétexte d'éclairer l'entrée de leurs demeures, mais en effet pour flatter leurs penchants superstitieux, entretenaient pendant la nuit des cierges et des lam-

[1] Contr. Sym. II, v. 443-446.

ternes allumés devant les statues des dieux tutélaires (*tutelæ simulacrum*), placées comme on le sait sous le vestibule de chaque maison[1] ; on a donc raison de dire que pendant le jour comme pendant la nuit l'aspect de Rome devait être celui d'une cité où l'ancien culte dominait. [1] III, 418.

A la vérité cette ville formait exception. Saint Augustin, parlant des temples de l'Afrique, dit[2] : « Voyez « dans quel état sont les temples des idoles : les uns « sont détruits, les autres languissent sans réparations ; « ceux-ci sont fermés, ceux-là ont reçu une nouvelle « destination. Quant aux idoles et aux puissances de « ce siècle, on les détruit, on les brise, on les brûle ou « bien on les cache. » Cela était vrai en général : les moines n'éprouvaient plus d'entraves dans leurs tumultueuses expéditions contre les édifices de l'ancien culte, et en beaucoup d'endroits des dédicaces chrétiennes recouvraient les anciennes inscriptions païennes placées sur le fronton des temples. A Rome il en fut différemment : les simulacres et les édifices païens y restèrent encore, pendant près de deux siècles, placés sous l'égide d'un sentiment vague de respect dont les Romains pouvaient difficilement se rendre compte, et que les docteurs chrétiens combattaient avec force mais en vain[3]. On ferma les temples, on ne les détruisit pas ; les statues ne furent plus honorées, mais un grand nombre restèrent encore debout. [2] II, 67. *b*.

Saint Jérôme en parlant du Capitole n'indique pas qu'il fût devenu l'objet des outrages du culte victorieux,

[3] Saint Jérôme disait, t. I, p. 552 c : *Squalet Capitolium ; templa [illegible] cærimoniæ conciderunt, cur vocabulum ejus et vitia apud te vigeant ?*

[1] IV, 2 p. p. 228. il dit seulement *squalet Capitolium*[1]; et je ne sais pas même si à l'époque où saint Jérôme s'exprimait ainsi on pouvait dire du Capitole qu'il *languissait dans la saleté*, au moins ce n'est pas à beaucoup près l'idée que cherche à nous en donner Claudien. Le poète chante en l'année 404 le sixième consulat d'Honorius et le séjour de l'empereur à Rome; il représente ce prince habitant le mont Palatin, et considérant de ce point élevé les temples et les monuments glorieux qui
[2] V. 42-55. décoraient le Forum et le Capitole[2] :

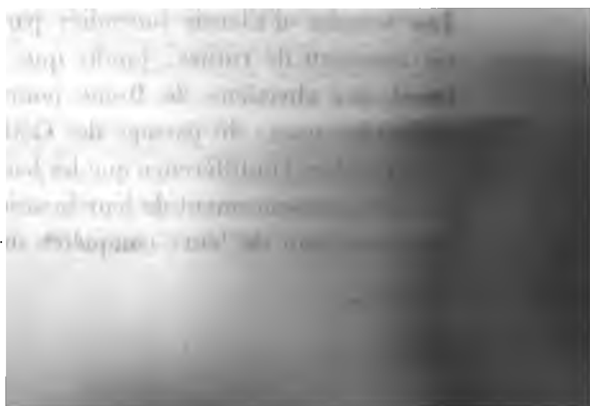
Attollens apicem subjectis regia rostris
Tot circum delubra videt, tantisque Deorum
Cingitur excubiis. Juvat infra tecta Tonantis
Cernere Tarpeïa pendentes rupe Gigantas,
Cælatasque fores, mediisque volantia signa
Nubibus, et densum stipantibus æthera templis,
Æraque vestitis numerosa puppe columnis
Consita, subnixasque jugis immanibus ædes,
Naturam cumulante manu; spoliisque micantes
Innumeros arcus. Acies stupet igne metalli,
Et circumfuso trepidans obtunditur auro.
Agnoscisne tuos, Princeps venerande, Penates?
Hæc sunt, quæ primis olim miratus in annis,
Patre pio monstrante, petis.

Ces pénates du prince chrétien, ces temples magnifiques que son père lui avait appris à admirer, perdirent sans doute de leur éclat après les profanations de Stilicon et le pillage de la ville par les barbares. Cependant les véritables ennemis des temples étaient les chrétiens, parce qu'en attaquant ces édifices ils obéissaient à un sentiment différent de la cupidité, et faisaient au cœur des païens une bie[illegible] profonde blessure que les barbares, dont la mai[illegible]

se portait également sur les temples et sur les églises. Les témoignages de Claudien et du régionaire montrent que les principaux édifices sacrés de Rome conservaient encore, à la fin du règne d'Honorius, leur ancien aspect; on doit s'en étonner quand on songe que ces monuments ne servaient plus aux usages de l'ancien culte, et que l'aversion qu'ils inspirèrent si long-temps aux chrétiens avait fait place à un sentiment différent, puisque saint Augustin disait à cette époque[1] : « Lorsque les temples, les idoles, les bois « sacrés sont affectés au culte du vrai Dieu, il arrive « pour ces choses ce qui a lieu quand des hommes im« pies et sacriléges se convertissent à notre religion. » Il faut croire que des considérations puissantes empêchaient les chrétiens de se livrer, comme ils auraient désiré pouvoir le faire, à une dévastation régulière des édifices sacrés de Rome, semblable à celle des temples de l'Égypte et de la Syrie. Je dirai ailleurs avec plus de détails quels étaient ces motifs et dans quels sentiments ils avaient pris naissance.

[1] II, 268 d.







CHAPITRE X.

État du paganisme dans les provinces.

Plus nous avançons, plus les difficultés pour déterminer l'état de l'ancien culte dans les provinces d'Occident deviennent nombreuses. Les inscriptions ont disparu, les historiens ne sont préoccupés que de l'invasion des peuples du Nord et les docteurs chrétiens semblent avoir oublié leurs anciens adversaires. Quelques traits généraux, un petit nombre de faits particuliers, voilà tout ce qu'il est possible de produire. Quiconque connaît l'histoire de ce temps peut dire si je cherche à éluder une difficulté.

J'ai montré que la fureur des barbares s'était dirigée aussi bien contre le nouveau que contre l'ancien culte; mais les résultats de cette aveugle fureur étaient différents: une église pillée, saccagée, détruite se relevait quand le flot avait passé; un temple païen restait ce que les dévastations des barbares l'avaient fait. Aucune main ne venait écarter les cendres pour reconstruire sur les vieilles fondations un nouvel édifice. Les temples d'Éleusis incendiés par Alaric restèrent un monceau de ruines, tandis que peu d'années suffirent aux chrétiens de Rome pour effacer de leurs églises les traces du passage des Goths.

A l'espèce d'indifférence que les barbares montrèrent dans le commencement de leur invasion pour les cultes établis au sein de leurs conquêtes succéda bientôt un

entièrement opposé [illegible] prosélytisme [illegible] esprit. Quant au [illegible] taire dans les [illegible] les peuples [illegible] aient pas mieux que les leurs. [illegible] était-il inférieur à [illegible]. Les barbares n'accordèrent aucune protection à l'ancienne religion romaine. Ceux d'entre eux qui n'embrassèrent pas le christianisme, tels que les Alemanni et une partie des Hérules, conservèrent leur religion nationale; les Vandales, les Goths, les Wisigoths, les Huns et les Bourguignons ne semblent pas seulement s'être aperçus que le culte hellénique existât. On ne pourrait pas, je crois, citer l'exemple d'un seul barbare qui ait quitté sa religion nationale pour se vouer au paganisme grec ou romain.

Lorsque j'ai recherché l'état du paganisme dans les provinces d'Occident sous le règne de Valentinien Ier, j'ai regardé le paganisme comme la généralité et le christianisme comme l'exception. On conçoit que maintenant le rapport doit changer et que le paganisme ne peut plus être regardé que comme l'exception. Ainsi,

[1] Je suis étonné que M. N. C. Kist, p. [illegible], ait dit en parlant des barbares: « *Quod si pristina Christianae religionis sanctitas cum simplicitate integra mansisset, gentilium profecto splendorem ac magnificentiam minus fuissent admirati, in Christianos despexissent* [illegible]. » C'est par la pureté des dogmes du christianisme, par le mystère de ses cérémonies, par le zèle de ses prêtres et non par le luxe des évêques, que les barbares ont été séduits; or ces moyens de séduction appartenaient bien plus à l'église primitive qu'à l'église du cinquième siècle. Si le christianisme avait été impuissant sur l'esprit des barbares, je ne puis dire ce qui serait arrivé; mais je suis plutôt disposé à croire que les autels des dieux scandinaves auraient remplacé ceux de Jupiter.

au lieu de montrer le christianisme conquérant peu à peu l'Occident aux dépens de l'ancien culte, j'indiquerai les lieux où le paganisme donnait encore signe de vie. Cette nouvelle méthode aura pour résultat de rapetisser l'idée que l'on peut avoir gardée de l'état de la religion romaine; mais sans parler du silence des historiens qui force d'en agir ainsi, je dirai que l'on court bien plus de chances de se tromper en augmentant l'influence probable du paganisme à cette époque qu'en la diminuant; non que l'on puisse toutefois s'écrier avec Prudence[1] :

Gaudete, quidquid gentium est
Judæa, Roma et Græcia,
Ægypte, Thrax, Persa, Scytha,
Rex unus omnes possidet.

Ce sont là de ces vagues assertions communes chez les poètes, mais qui ne jouissent d'aucune autorité sous le rapport historique.

L'Étrurie produisait encore des augures et des devins : c'est de ce pays que Zosime fait venir les aruspices qui offrirent le secours de leur art aux Romains assiégés par Alaric. Nous voyons cette province gouvernée au milieu du quatrième siècle par Lachanius, père du poète Rutilius et païen comme lui. Ce personnage qui devint préfet du prétoire, laissa dans cette contrée un grand renom de sagesse, et son fils ne craignit pas de dire[2] :

Famam Lachanii veneratur numinis instar.

La partie de l'ancienne religion relative à l'art divinatoire fut conservée avec soin par la population des

[1] Cathemerinon. Hym. XII, v. 201.

[2] L. I, v. 595.

provinces, non moins crédule et plus ignorante que celle de la capitale. La fontaine d'Apon était consultée par les habitants superstitieux de la Vénétie[1]. « *Videmus*, lit-on dans Macrobe[2], *apud Antium promovere simulacra Fortunarum ad danda responsa.* »

[1] Claudian. Eidyllia VI.
[2] Sat. l. I, c. XXIII, p. 311.

Les environs de Rome étaient habités par des populations très-attachées au paganisme.

Ostie était devenue chrétienne; mais à deux pas de ses murs, dans l'Ile Sacrée, un temple dédié à Castor et Pollux continuait de recevoir les hommages des païens.

Junon était toujours adorée à Laurentum[3].

[3] Macrob. Sat. I, 16.

Les fêtes et les traditions locales florissaient dans les campagnes de l'Italie comme dans celles de toutes les autres provinces de l'empire d'Occident. Quant aux pays de montagnes, les superstitions anciennes y régnaient sans contradiction. Je vais montrer qu'aller les y attaquer c'était marcher à une mort certaine.

Vers la fin du quatrième siècle l'idolâtrie dominait dans l'extrémité septentrionale de l'Italie; Saturne y était toujours en honneur; et nous devons d'autant plus en être surpris, que la ville de Milan, si influente sur cette portion de l'Italie, commençait à abandonner les pratiques de l'ancienne erreur, et à faire sentir autour d'elle une action contraire à celle que jadis elle avait exercée[a]. Saint Vigilius, qui fut nommé

[a] Quand nous réfléchissons qu'une statue d'Hercule resta exposée aux regards des fidèles dans la basilique Ambrosienne, jusques vers le milieu du moyen âge, nous comprenons que les idées païennes avaient cependant conservé de l'influence dans Milan devenue chrétienne, puisque le simulacres n'y avaient pas été brisés. Landulphus, *Hist. Mediolan.*, t. V, p. 481.

évêque de Trente en l'année 385, trouva, disent les légendes, peu de chrétiens dans son diocèse, mais en laissa beaucoup après lui [1].

A dix lieues de Trente, au nord-ouest, le long de la rivière appelée actuellement *la Noce*, se trouve un canton nommé autrefois *Anaunia*, aujourd'hui *Val di Non*, dont les coteaux en amphithéâtre étaient couverts de villages où Saturne et Diane recevaient les hommages de tous les habitants. Saint Vigile forma le projet de répandre les lumières du christianisme dans ce repaire de païens et y envoya trois missionnaires, Sisinnus, Martyrus et Alexander. Martyrus et Alexander étaient d'anciens païens convertis.

Les missionnaires se conduisirent avec une grande prudence, cherchant, avant toute chose, à se concilier l'affection des hommes grossiers parmi lesquels ils devaient vivre. Pendant plusieurs années ils n'éprouvèrent de leur part aucun mauvais traitement, et crurent pouvoir enfin construire une petite église dans le village de Manthon. Comme elle se remplissait de néophytes, Sisinnus, le chef de la mission, se hasarda à prêcher contre les idoles. Ses discours pleins de force excitèrent bientôt la fureur des païens, qui se réunissant au son des trompes, tombaient à l'improviste sur les missionnaires; ceux-ci n'échappaient à la mort qu'en n'opposant aucune résistance; mais le moment approchait où la résignation devait cesser d'être pour eux un rempart.

Le 29 mai, les païens avaient coutume de célébrer les fêtes nommées *Ambarvalia*, restées en usage dans tout l'Occident, et de faire ce qu'on appelait *la Lustration* des villages. Une victime ornée de fleurs était conduite en grande pompe autour des champs, afin

[1] G. Tartarotti. Mem. Ist. intorno alla vita e morte de' santi Sisinnio, Martirio ed Alessandro. Verona 1745. Acta sanct. Maii. t. VII, p. 41. S. Gaudentii Opp. p. 191.

l'obtenir du ciel de riches moissons, et l'on chantait les hymnes en l'honneur de Saturne. Les païens trouvèrent bon de forcer un habitant, nouveau chrétien, à fournir la victime; les missionnaires encouragèrent le chrétien à ne pas se rendre à cette injonction. Les habitants voyant les missionnaires au milieu d'eux, voulurent qu'ils prissent part à la fête, et ils se dirigèrent vers l'église avec tous les signes de leur superstition; la querelle alors s'engagea plus vivement et Sisinnus frappé d'abord d'un coup de ces cors dont on faisait usage dans la cérémonie, reçut en outre plusieurs coups de hache.

Le lendemain, à la pointe du jour, les paysans armés allèrent démolir l'église; Sisinnus respirait encore, ils s'emparent de sa personne et par une barbare dérision lui attachent une clochette au cou, et le traînent par les pieds autour de leurs champs. Martyrius surpris dans un jardin où il se cachait fut massacré. Alexander, le plus jeune des trois, était réservé pour un autre supplice; il vit jeter dans les flammes les corps de ses compagnons et refusant obstinément de sacrifier à Saturne, il alla bientôt les rejoindre.

Les auteurs de ces assassinats furent dénoncés à l'empereur, mais telle était la timidité ou le mauvais vouloir des magistrats provinciaux à l'égard des excès commis quelquefois par les païens, que ceux-ci ne reçurent pas la juste punition due à leurs forfaits. Les légendaires prétendent que les évêques demandèrent et obtinrent leur grâce : cette assertion est probablement un moyen de dissimuler l'influence conservée par les païens même dans de très-mauvais cas. Quant à saint Vigile, qui fut l'historien du martyre de ses missionnaires, il ne lui échappe pas un seul reproche

contre les auteurs de leur mort; il semble préoccupé uniquement du bonheur et de la gloire réservés aux trois victimes du fanatisme païen. Son récit commence en ces termes[1] : « *Fumosa gentilitas contra vaporem* « *fidei, zelo diaboli, flamma furoris incaluit....* » et respire partout le plus vif enthousiasme. Un sort pareil à celui de ses envoyés l'attendait.

[1] Acta Sanctor. 27. Maii. p. 43.

Il voulut renverser une statue de Saturne qui se trouvait dans la vallée de Randenne, près du lac de Garda; cette statue de bronze recevait de très-grands honneurs de tous les habitants du pays. Arrivé à Randenne avec trois compagnons, Vigile appelle à son aide tous les chrétiens qu'il peut trouver : ses mesures prises il se rend sur la place où était la statue, et bientôt ce simulacre cédant à ses efforts est renversé, brisé et jeté dans le torrent de la Sarca : Vigile monté sur le piédestal adresse une chaleureuse allocution aux témoins de sa victoire. Cependant les païens avertis de ce qui se passe se sont réunis, ils entourent l'évêque, l'arrachent de sa nouvelle tribune et l'assomment à coups de sandales. Vigile périt en l'année 403. Je ne vois pas que sa mort ait été plus vengée que celle de ses missionnaires[a].

Sans doute de tels faits sont rares dans l'histoire de ce temps, mais quelque restreint que soit leur nombre, ils suffisent pour nous faire apprécier le caractère cruel des paysans italiens, près desquels, comme on le voit, les lumières du christianisme étaient alors sans puissance.

Les traditions païennes vivaient encore dans le [illegible]

[a] Maffei a voulu jeter quelques doutes sur l'[illegible]
ron. Illustr. I p. p. 211; mais ses objections
bus., *Fasti della chiesa*, VI, 606, et Tartarotti

de l'Italie; l'esprit hellénique, qui avait présidé à la civilisation de cette contrée, semble s'y être conservé même après la conquête des barbares.

Il existait à Reggio une statue qu'on prétendait enchantée. Les anciens l'avaient consacrée pour empêcher la descente des ennemis en Sicile et les éruptions de l'Etna. Pour indiquer cette consécration on entretenait toujours de l'eau dans l'un de ses pieds et du feu dans l'autre. Ce simulacre subsistait encore vers l'an 410, lorsque Alaric voulut passer en Sicile; peu après il fut détruit par Asclépius, intendant des terres possédées par Placidie et par Constance dans cette île. Nous n'avons du reste sur l'état du paganisme en Sicile que des données très-vagues; mais la lenteur avec laquelle le christianisme s'y répandait nous autorise à penser que les anciennes idées y avaient conservé beaucoup de force. J'ajouterai cependant qu'à partir du règne de Théodose, les inscriptions chrétiennes deviennent plus nombreuses dans ce pays [1].

Le culte d'Osiris était encore en plein exercice dans l'île d'Elbe [2]. La Sardaigne et la Corse obéissaient à l'ancien culte et Hercule recevait les adorations des habitants de la première de ces îles [3].

L'état religieux des Gaules n'avait point éprouvé depuis le milieu du dernier siècle de changement notable; le paganisme romain était si solidement établi dans ce pays, que les coups qui lui étaient portés en Italie avaient peu de retentissement au-delà des Alpes. On aperçoit dans ... ésiastique de cette époque beaucoup d' ... s et de missionnaires marche... ... es de saint Martin, c'est-à ... ant les bois sacrés

1 Bulletin. dell' Instituto di corresp. arch. Ann. 1833, p. 172.

2 Rutilius, l. 1, v. 375.

3 Grævius, Thesaurus, t. XV, p. 58.

et changeant les temples en églises; mais leurs efforts pour modifier les mœurs païennes ne paraissent pas avoir eu de succès.

Des causes inconnues ranimèrent le druidisme vers le commencement du cinquième siècle. L'Archi-Druide Merlin remplit de ses prophéties les forêts de la grande et de la petite Bretagne; les peuples s'émurent à sa voix, et après sa mort ils le révérèrent moins comme un des ministres de leur religion que comme un être surnaturel, appelé par leurs dieux au partage de la puissance céleste. Merlin joue un grand rôle par ses enchantements dans les romans dont les héros sont le roi Arthur et les chevaliers de la table ronde; toutefois l'histoire de sa vie étant fabuleuse, je ne puis indiquer la cause ni les résultats de l'agitation éprouvée par le druidisme pendant le cinquième siècle et qui, selon les historiens de la Bretagne, se prolongea jusque dans le septième [1]; mais il est aisé de montrer que ce culte était pour ses ministres une source de crédit et de puissance dans des provinces très-civilisées de la Gaule, et où le christianisme avait cependant fait de grands progrès.

Ausone s'adressant à un rhéteur nommé Attius Patera lui dit [2] :

Tu Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus:
Et inde vobis nomina
Tibi Pateræ; sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici.

Ailleurs, en parlant des grammairiens de Bordeaux,

[1] Tanner. Biblioth. Britan. Hiberni. p. 522.

[2] P. 153.

exprime en ces termes sur Phæbicius père de
ra[1] : [1] P. 168.

Nec reticebo senem
Nomine Phœbicium :
Qui Beleni æditaus
Nil opis inde tulit.
Sed tamen, ut placitum,
Stirpe satus Druidum
Gentis Aremoricæ,
Burdigalæ cathedram
Nati opera obtinuit.

e fils de Patera, Attius Tiro Delphidius, reçoit
sa part dans les éloges d'Ausone; mais il est
oré seulement comme poète païen[2] : [2] P. 156.

Sertum coronæ præferens Olympiæ,
Puer celebrasti Jovem.

est à la bonne fortune qui nous a conservé les
ies d'Ausone, que nous sommes redevables de
renseignements sur une famille sans doute peu
ıre hors de la ville où elle résidait*. Ce qui avait
dans la maison Patera devait se reproduire au
de plusieurs autres, et les observations que l'on
faire sur cette famille sont susceptibles d'être
ralisées.

ppartenir à une race druidique, *stirps Druidarum*,
encore au quatrième siècle un honneur, puis-
le poète place au premier rang des louanges
rne à Phæbicius et à son fils de descendre
ille race. Certainement Ausone n'aurait pas

* ependant saint Jérôme écrivant à Hebidia, fille de D
s éloges du père et de l'aïeul de cette dame. IV, [illegible]

exalté avec plus de pompe une de ces illustres *familles troyennes*, sur lesquelles Varron avait écrit un livre[1].

Belenus était la divinité principale de quelques cantons gaulois, et occupait dans la mythologie celtique la place réservée au Soleil ou à Apollon dans la religion romaine. Aussi trouve-t-on sur les inscriptions *Apollini Beleno*[2]. Sans doute le culte de ce dieu n'était pas tombé dans le mépris, puisque le vieux Phæbicius exerçait les fonctions d'*æditus Beleni*, c'est-à-dire de sacristain du temple de Belenus.

Nous sommes le plus souvent forcés de prendre pour point de départ de nos conclusions des faits peu précis: les historiens de cette époque ne nous offrent rien de mieux: mais quand un écrivain du quatrième siècle sort des généralités pour décrire les mœurs des particuliers, leurs intérêts, leur situation privée, à l'instant même nous voyons apparaître l'ancienne religion, et nous la trouvons toujours beaucoup plus puissante que nous n'étions disposés à le penser.

Le christianisme s'était depuis cinquante ans propagé avec succès dans les Gaules, un nombre infini de temples et de statues avaient été détruits; mais les Gaulois portaient dans les nouvelles croyances leur esprit turbulent et léger. Les hérésiarques pullulaient parmi eux et le père de l'église qui fait cette observation, dit[3]: *Multo pejores Judæi et hæretici quam Ethnici*. Je ne sais donc s'il est permis de célébrer les conquêtes faites par l'Évangile dans les Gaules à la fin du quatrième siècle.

On ne possède aucun renseignement sur la situation du paganisme en Espagne. On sait seulement que jusqu'à l'année 398 les pontifes jouirent dans ce pays de

[1] Servius. Æneid. l. V, v. 704.
[2] Orelli. t. I, n° 1968.
[3] Hieron. III. 2 p. p. 1462 m.

l'immunité des *collations* et particulièrement de celle de la glèbe[1]. Dès l'an 409 les Vandales avaient envahi cette province; les Alains et les Suèves y pénétrèrent aussi. Ces peuples étaient ariens ou idolâtres, et ils s'abandonnèrent à toute leur haine contre les chrétiens orthodoxes de l'Espagne; ils ruinaient les églises, tuaient les serviteurs de Dieu, profanaient les sépulcres et les ossements des saints, et ravageaient les cimetières. Les chefs de l'église d'Espagne craignirent qu'à une époque où la conviction religieuse était si fragile, de pareilles persécutions fissent chanceler beaucoup de chrétiens et ne les entraînassent dans la voie des pécheurs; ils se réunirent donc à Braga en l'année 412, et prirent diverses mesures pour prévenir le mal qu'ils redoutaient: je ne puis dire si elles furent efficaces[2].

On voit combien nous sommes pauvres en documents relatifs à l'état religieux des provinces de l'empire d'Occident. Si nous passons en Afrique, cette pénurie sera remplacée par l'abondance; là on trouve une multitude de renseignements précis, exacts, authentiques, qui font connaître l'état des païens dans cette province, mieux que l'on ne connaît leur situation même à Rome. Hâtons-nous d'ajouter que nous sommes redevables à saint Augustin de la lumière qui va être projetée sur une partie de notre tableau, destinée sans lui à rester comme les autres dans l'obscurité.

Parmi les témoignages qui seront fournis, beaucoup se rapportent uniquement à l'Afrique; il en est aussi qui ont un caractère plus général, et qui au besoin peuvent servir à caractériser l'esprit païen dans le reste de l'Occident et particulièrement à Rome.

[1] Cod. Th. l. 6, t. 2, l. 10. Symm. Ep. l. IV, ep. (

[2] Concil. t. II, co 2908.

s'explique par les rapports qui existaient entre la capitale de l'empire et celle de l'Afrique plus encore que par le caractère uniforme des idées païennes.

La belle et riche contrée qui s'étendait depuis les bornes de l'océan Atlantique jusqu'aux confins de la Pentapole Libyenne était chargée de nourrir la population de Rome. On ne peut se faire une juste idée des moyens que les empereurs mirent en usage pour développer dans cette province les éléments de prospérité que la nature avait semés sur son sol. Pour empêcher toute concurrence, ils ne craignirent pas d'établir un ravage périodique dans les contrées voisines[1]. Certes ils dépassèrent le but qu'ils se proposaient d'atteindre, puisqu'ils finirent par mettre Rome dans une dépendance absolue de l'Afrique[a].

[1] Solinus Polyhist. p. 53. Thrige. de Silphii historia, l. I, § 82, p. 304.

On conçoit aisément les conséquences de la politique du sénat et des empereurs : les émigrations des Romains en Afrique et les établissements agricoles que la noblesse y fonda firent de ce pays non pas une simple colonie, mais une succursale semblable à la métropole par ses idées, ses mœurs et ses intérêts. On pensait, on parlait, on agissait à Carthage comme à Rome[b], et les rapports entre ces deux cités étaient si faciles, si avantageux et dès lors si fréquents, qu'un

[a] Le moindre mouvement séditieux dans cette province faisait trembler les Romains qui craignaient de ne plus voir arriver les blés. Claudien, en parlant de la révolte de Gildon, dit (V, 17) :

Exitii jam Roma timens, et fessa negatis
Frugibus......

[b] *Duæ tantæ urbes, latinarum litterarum artifices, Roma atque Carthago.* Aug. II, 98 c. Rutilius Numatianus, en s'adressant à Rome, parle ainsi de l'Afrique :

Sole suo dives, sed magis imbre tuo. (L. I, v. 148.)

événement ne pouvait arriver dans l'une des deux sans retentir à l'instant même dans l'autre.

L'Afrique fut divisée par César en six provinces [1], et sur la fin de l'empire on en ajouta une nouvelle aux six anciennes [2]. Un proconsul, un vicaire, deux ducs, deux consulaires et deux présidents formaient la tête de l'administration de l'Afrique. La noblesse avait intérêt à ce que le gouvernement d'un pays dans lequel étaient situés ses principaux domaines ne sortît pas de ses mains; aussi voyons-nous les noms les plus illustres inscrits dans la liste des proconsuls et même des vicaires d'Afrique. Je dirai, sans remonter plus haut que l'époque prise pour point de départ de ces recherches, qu'on aperçoit parmi les proconsuls des personnages tels qu'Aconius Catullinus, Probianus, Proculus, Olybrius, Probinus, Flavien, Symmaque, Hesperius, Apollodore...... et parmi les vicaires, Petronius, Flavien, Titianus [3]...... L'aristocratie, regardant l'Afrique comme son fief, la gouvernait en conséquence.

Le christianisme marchait avec lenteur en Afrique, et jusqu'au cinquième siècle, l'église de cette province dut son illustration moins à son propre mérite qu'aux talents de deux hommes qui nous sont connus. Les païens étaient nombreux, éloignés de la cour impériale, et comme ils voyaient presque toujours à la tête du gouvernement de la province un magistrat qui partageait leurs sentiments, ils se montraient non les adversaires mais les persécuteurs du christianisme. Les empereurs chrétiens antérieurs à Honorius n'essayèrent même pas de faire cesser cet état de choses, et l'inaction de Théodose en présence d'un tel [illegible] est de nature à

[1] Rufus I lus. Brev rium, p. 4

[2] Notiti dign. Im p. 61. Morcell Africa Christian t. I, p. 2

[3] Notiti dignit. i Cod. Thc VI, 333 336.

surprendre : il faut croire que l'aristocratie trouva le moyen d'annuler les effets que la volonté bien connue de ce prince aurait pu avoir.

Parmi les causes de la puissance du paganisme en Afrique, il ne faut pas oublier les divisions qui là comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs, affaiblissaient le christianisme. Le schisme de Donat prit naissance dans cette province au commencement du cinquième siècle; il ravit à l'église une partie de ses forces, et confirma les païens dans la conviction que le christianisme devait passer rapidement[a].

A Rome, l'ancien culte s'était ennobli par son alliance avec la constitution de l'empire et en respectant les obligations que son rôle tout politique lui imposait. A Carthage, il restait dans son véritable caractère, se montrait tel qu'il était, repoussant loin de lui toute préoccupation de l'avenir, et n'apportant dans ses rapports avec le christianisme ni sang-froid, ni dignité. Nulle part en Occident, les magiciens, les aruspices, les astrologues ou les devins n'étaient ni plus nombreux ni mieux payés; nulle part la superstition ne tourmentait aussi tyranniquement les mœurs. J'ai montré ailleurs que les chrétiens d'Afrique n'avaient pas encore rompu avec les usages païens dans lesquels ils avaient été élevés[b]; cet attachement pour les anciennes

[a] Les Donatistes étaient de si mauvais chrétiens qu'ils admiraient et comblaient d'éloges l'empereur Julien. Aug. VII, 10 *d.*

[b] A tous les faits curieux que j'ai cités dans le chap. 1[er] de ce livre, j'en ajouterai un nouveau : les chrétiens allaient dans les temples païens de Carthage prendre leur part des festins publics qui s'y donnaient, et saint Augustin les gourmande sévèrement. « Que dit-on à ces mauvaises tables? « Des discours impies corrompent de bonnes mœurs. Vous ne pouvez pas « parler de l'Évangile, mais vous entendez parler des idoles. La foule mur-

superstitions fournissait aux païens d'Afrique l'objection suivante : *Quare nos relinquamus deos, quos christiani nobiscum colunt*[1] ? Que le paganisme prenne donc courage ; il lui reste encore une contrée où le feu sacré de l'erreur ne s'éteindra pas de sitôt. Malgré toute sa puissance en Afrique, l'ancien culte ne pouvait pas cependant prétendre à l'inviolabilité ; et le moment est venu où la vérité, victorieuse à peu près partout, va passer les mers pour aller combattre l'ennemi dans sa retraite.

[1] Aug. X, 9 *b*.

L'honneur d'avoir sinon détruit le paganisme en Afrique, au moins commencé sa ruine, appartient nécessairement aux ministres d'Honorius[2].

[2] Id. II, 245.

Il est digne de remarque que sur les cinq lois contre le paganisme attribuées à ce prince, trois aient été rendues pour la province d'Afrique. En faisant connaître les dispositions de ces lois et les circonstances qui ont accompagné, précédé ou suivi leur publication, nous donnerons une idée de la vigueur de l'attaque dirigée contre les anciens dieux en Afrique au commencement du cinquième siècle.

On se rappelle qu'une loi fut rendue en 398 pour interdire en Occident les actes extérieurs du culte païen et ordonner la clôture des temples. Tillemont

« mure des mots comme ceux-ci : Est-ce que le Christ n'était pas un homme ? « n'est-il pas vrai qu'il fut crucifié ? *Quod ibi bibis in ecclesia vomis.* » Les chrétiens répondaient par une argutie ; ils disaient qu'ils ne mangeaient pas dans un temple des faux dieux, mais dans celui du Génie de Carthage, et que la statue de ce Génie n'était en définitif qu'une simple pierre. Cette pierre, répliquait saint Augustin, passe pour une divinité, puisqu'on a devant elle un autel, etc..... X, 9. On voit que ce Père de l'Église raison de dire : *Pleraque in Africa Ecclesiæ membra pigriora sunt*

croit que cette loi fut faite à la sollicitation des chrétiens d'Afrique et de leurs évêques[1].

En attendant le résultat de leurs démarches, les évêques excitaient dans le cœur des fidèles la haine des païens, afin de montrer à la cour impériale que l'exécution de ses volontés ne rencontrerait en Afrique aucune opposition. Aurelius évêque de Carthage semble avoir porté à un haut degré d'exaltation l'esprit des chrétiens de cette ville.

Il y avait à Carthage une statue d'Hercule avec le titre de Dieu dans l'inscription. Un nouveau magistrat permit aux païens de la redorer. Cette restauration déplut aux chrétiens qui, autorisés par des magistrats de leur religion, enlevèrent à la statue sa barbe dorée. Quelques jours après, saint Augustin fut, pendant qu'il prêchait, interrompu par le peuple qui demandait que l'on abolît entièrement la superstition du paganisme, et que l'on mît Carthage au niveau de Rome, où Hercule ni les autres dieux romains n'étaient plus honorés. Aurelius avait poussé le peuple à faire cette démarche[2]. Augustin donna des éloges au zèle des assistants, les engagea de s'en rapporter à la piété des évêques, et leur fit espérer un heureux succès de leurs sollicitations puisque Dieu avait prédit la destruction entière de l'idolâtrie, et l'avait déja accomplie en plusieurs endroits et à Rome même : ses espérances ne furent pas déçues.

Quelques chroniqueurs de cette époque parlent d'une mission qui fut confiée à deux comtes, l'un nommé Jovius ou Jovinianus, l'autre Gaudentius*, et qui

[1] Hist. V, 513.

[2] Tillemont, Mém. XIII, 320.

* Ce dernier eut pour fils le fameux Aëtius.

consistait à surveiller soit dans tout l'Occident, soit dans les provinces les plus dévouées au paganisme, l'exécution de la loi de 398. On doit préférer aux assertions peu concordantes des chroniqueurs l'autorité de saint Augustin qui dit simplement[1] : « Gaudentius et Jovius, intendants des largesses de l'empereur Honorius, ruinèrent à Carthage, le 19e de mars, les temples des faux dieux et brisèrent leurs idoles. » Je crois donc que la mission des deux comtes se rapportait seulement à l'Afrique. Quand on considère l'empire des anciennes croyances sur les habitants de cette province, on conçoit que la cour impériale ait cru devoir employer des moyens particuliers pour y ruiner l'idolâtrie.

[1] Civit. Dei l. XVIII c. 54.

Baronius rapporte à ce temps-ci et comme une suite de la mission de Jove et de Gaudence, ce que l'auteur du livre *des Promesses* dit être arrivé touchant le temple de Céleste sous Honorius et avant l'an 421[2]; je me bornerais à mentionner la transformation en église de ce monument de la piété païenne, si je n'apercevais dans le récit des faits qui l'accompagnèrent un moyen de constater l'état où se trouvaient alors les édifices païens dans la plupart des villes de province.

[2] Annal. an 399, § 6?

Céleste avait à Carthage un temple magnifique, autour duquel étaient placés plusieurs autres temples moins grands et dédiés à tous les dieux[a]. Cette sorte de ville sacrée occupait un espace de près de deux milles, et une haute muraille l'environnait. Depuis une

[a] Aux yeux des Romains la déesse tutélaire de Carthage etait Junon, qu'ils appelaient en cette circonstance Céleste; les Grecs la nommaient Astarté. Beaucoup d'écrivains anciens, et particulièrement saint Augustin, l'ont prise pour Vénus (Vénus-Uranie). VIII, 454 *b*.

époque que nous ne connaissons pas et qui probablement est le milieu du règne de Théodose, les portes de l'enceinte demeuraient fermées, en sorte qu'au dedans comme au dehors des épines et des ronces d'une prodigieuse hauteur avaient fini par croître et s'étendre. Les païens répétaient que ces buissons servaient d'abri à une multitude de dragons et de serpents, gardiens du temple et chargés d'en défendre l'entrée aux profanateurs. L'évêque Aurelius forma le dessein d'établir dans ce temple le culte du vrai Dieu. Les fidèles eurent bientôt déblayé les approches de l'enceinte, et les portes s'ouvrirent à la foule, attirée sur les lieux par la curiosité. L'auteur du livre *des Promesses* se trouvait avec plusieurs de ses amis parmi les assistants. Il décrit fort bien la surprise de ces jeunes gens qui couraient çà et là, faisaient retentir leurs cris sous ces portiques si long-temps silencieux, et témoignaient tour à tour de l'admiration et du dédain pour ces magnifiques édifices témoins de la piété de leurs pères[1].

[1] L. III, c. 38.

Le culte chrétien fut établi dans l'ancien temple de Céleste. L'évêque Aurelius plaça la chaire épiscopale sur le lion qui autrefois soutenait la déesse, et la parole divine se fit entendre dans le lieu même où tant de faux oracles avaient été publiés. Cette consécration n'empêcha pas le temple d'être démoli plus tard.

La victoire si peu contestée du Dieu des chrétiens dans une ville où les amis des idoles étaient en grand nombre doit étonner, mais il ne faut pas croire qu'ils aient montré partout autant de résignation.

A Suffecte, colonie romaine, une statue d'Hercule ayant été abattue et brisée, les païens se jetèrent sur

les chrétiens et en massacrèrent soixante; saint Augustin écrivit la lettre suivante aux principaux habitants de Suffecte[1] : [1] II, ...

« Votre cruauté imprévue et le crime trop fameux de votre barbarie ont ébranlé la terre, afin que l'homicide retentisse et que le sang ruisselle sur le pavé de vos temples et dans vos places publiques. Chez vous les lois romaines sont méprisées et la terreur des jugements est foulée aux pieds; on n'a pour les empereurs ni respect ni crainte. Chez vous le sang innocent de soixante de nos frères a été versé, et si quelqu'un d'entre vous a frappé plusieurs de ces malheureuses victimes, vous lui décernez des éloges et vous le placez à la tête de la curie. Mais venons à l'affaire principale : vous nous redemandez votre Hercule : nous vous le rendrons; n'avons-nous pas des pierres, des marbres variés, du bronze et des ouvriers en grand nombre? Votre dieu certainement sera sculpté, tourné et doré en peu d'instants. De plus on le peindra en rouge, afin que vos cérémonies puissent être célébrées conformément aux rites. Puisque vous redemandez votre Hercule, nous n'avons qu'à nous cotiser et qu'à acheter chez l'ouvrier un dieu pour votre usage; mais à votre tour rendez-nous ceux de nos frères que vous avez assassinés, rendez-nous ces vies que vous avez interrompues : alors nous serons quittes. »

De telles séditions qui sans doute n'éclatèrent pas seulement à Suffecte avaient de trop graves résultats pour qu'elles n'attirassent pas l'attention de la cour impériale; il importait que l'Afrique, à peine remise du trouble causé par la révolte de Gildon, ne se précipitât pas dans les excès toujours si grands des discordes reli-

gieuses. Elle adressa donc à Apollodore proconsul d'Afrique une loi datée du mois de septembre 399, destinée à calmer les alarmes des païens, en autorisant les jeux et les *Epula sacra*[1]. Peu de jours auparavant, Honorius avait défendu aux chrétiens de détruire les temples[2][a]. La lecture de ces deux documents montre que l'empereur pensait non à favoriser les païens, mais à prévenir tout conflit entre eux et les chrétiens.

[1] V. p. 12.

[2] Cod Th., l. 16, t. 10, l. 18.

Ces lois déplurent aux évêques et particulièrement au bouillant Aurelius. Il décida le concile assemblé à Carthage le 27 mai de l'an 400[3], à réclamer contre elles. Voici quelles étaient les demandes de l'assemblée :

[3] Conciliorum, t. II, p. 1085, 1097.

1° Détruire dans toute l'étendue de l'Afrique ce qui reste d'idoles, attendu que l'erreur est encore pleine de force (*viget*) dans les pays voisins de la mer et dans divers autres endroits ;

2° Renverser ces temples qui, étant situés dans des lieux retirés ou dans les champs, ne servent pas à l'ornement public ;

3° Interdire les festins sacrés, source de scandale pour les chrétiens que l'on force à y assister ;

4° Défendre qu'on célèbre les jeux publics, ou qu'on donne des représentations théâtrales les dimanches et les autres jours fêtés par l'église[b].

[a] *Aedes inlicitis rebus vacuas, nostrorum beneficio sanctionum, ne quis conetur evertere.*

[b] *Quia sancti Paschae octavarum die populi ad circum magis quam ad Ecclesiam conveniunt.* Vainement saint Augustin s'efforçait de détourner le peuple d'aller au théâtre ; vainement il lui disait : *Cras illi habent, ut audivimus, mare in theatro : nos habeamus portum in Christo.* VIII, 369 d. Le vieux goût des Romains pour les *circenses* l'emportait toujours.

Les exhortations des chefs de l'Église étaient d'autant plus nécessaires qu'à

Les vœux exprimés par le concile d'Afrique ne furent exaucés, comme nous l'avons vu, qu'en l'année 407[1] : car Stilicon prenait plutôt conseil de sa prudence que du zèle pieux des evêques.

[1] V. p. [illegible]

Le paganisme ne pouvait pas être renversé brusquement, ainsi que le souhaitaient les chrétiens : sa destruction s'opérait en quelque sorte pièce à pièce, et les empereurs, pour atteindre le but vers lequel ils marchaient depuis un siècle, étaient tenus de faire aux anciennes mœurs de perpétuelles concessions. Ainsi, dans la même année où le concile demandait que les jeux publics et les festins sacrés fussent les uns limités, les autres interdits, la cour impériale rendait une loi portant que si un citoyen avait été pontife de sa province, ses enfants ne pourraient pas être chargés malgré eux des mêmes fonctions, et que l'on chercherait quelque autre personne pour les remplir[2]. L'existence des pontificats provinciaux n'était donc pas tellement précaire que l'empereur dût croire superflu de régulariser leur mode de transmission. A cette époque les jeux et les festins sacrés entraînaient les pontifes dans des dépenses si fortes qu'on jugea équitable de ne plus rendre leurs fonctions nécessairement héréditaires.

[2] Cod. T[illegible] l. 12, t. 1. 166

Les païens restèrent tranquilles jusqu'à l'année 408

cette époque on ne représentait dans les théâtres que des pièces d[illegible]
trigue était puisée dans la mythologie grecque. « En comparaison [illegible]
« horrible désordre, dit saint Augustin en parlant des [illegible]
« Civit. VII, 26, que sont les larcins de Mercure, les [illegible]
« les adultères et les impudicités des autres dieux que [illegible]
« les livres des païens, si on ne les représentait pas [illegible]
« théâtres ? » C'est ainsi, dit saint Jérôme, qu'au théâtre [illegible]
présente Hercule, Vénus ou Cybèle. » t. IV, 2 p., [illegible]

mais à cette époque ils montrèrent que l'esprit de sédition était assoupi mais non éteint chez eux. Ils signalèrent son réveil par des actes semblables à ceux dont naguère les habitants de Suffecte avaient été effrayés.

On venait de publier dans la Numidie la loi générale de 407 contre le culte proscrit : les habitants d'une colonie appelée Calama n'en tinrent aucun compte, et le 1[er] juin 408, ils célébrèrent une de leurs solennités, sans que personne se mît en devoir de les en empêcher. Ils poussèrent l'insolence jusqu'à faire passer les troupes de danseurs (*petulantissima turba saltantium*) dans la rue et devant la porte même de l'église, *ce qui ne s'était pas fait du temps de Julien.* Les clercs ayant voulu s'opposer à ce scandale, des pierres furent jetées contre l'église. Au bout de huit jours, l'évêque crut devoir signifier à l'ordre des magistrats les lois nouvellement rendues, et comme ils se mettaient en devoir de les faire exécuter, les païens assaillirent de nouveau l'église avec des pierres. Le lendemain les prêtres demandèrent que leurs réquisitions fussent insérées dans les actes publics, mais *publica jura negata sunt :* telle était à cette époque la conduite des magistrats. Ce n'était encore de la part des païens qu'un prélude : ils reviennent une troisième fois contre l'église, et finissent enfin par y pénétrer et y mettre le feu ainsi qu'aux maisons de ceux qui les desservaient ; un moine s'offrant à eux ils le tuent ; les autres fuient ou se cachent. L'évêque même du fond de sa retraite entendait les cris de ceux qui le cherchaient pour le mettre à mort, et qui disaient qu'ils n'auraient rien fait s'il leur échappait. Un monastère dont les biens servaient à l'entretien des pauvres fut

entièrement pillé. Dans les temps de persécution on n'avait pas déployé contre les chrétiens plus d'acharnement.

Ce qu'il faut observer c'est que les principaux habitants, ceux qui formaient la curie, encouragèrent sous main cette sédition; car saint Augustin dit que pendant toute sa durée, c'est-à-dire depuis quatre ou cinq heures du soir jusque très-avant dans la nuit, on ne vit qu'une seule personne, et encore était-ce un étranger, faire quelques efforts pour arracher des mains du peuple les serviteurs de Dieu ou les choses saintes qui avaient été pillées. On ne voit pas sans étonnement que plusieurs chrétiens prirent part à la dévastation de l'église[1].

Cette affaire fit beaucoup de bruit en Afrique. Un païen de Calama, nommé Nectarius, homme sage et considéré, s'efforça d'obtenir de saint Augustin l'oubli des crimes commis par ses frères[2]. Possidius l'évêque de Calama se rendit à la cour pour solliciter la punition des coupables : ses démarches ne réussirent pas[3]. Je ne sais si l'évêque d'Hippone avait raison de dire[4]: *Pagani persecutiones ab imperatoribus patiuntur.*

Il est probable que Possidius en arrivant à Ravenne trouva la cour encore tout émue de la mort de Stilicon, et qu'il reconnut que le moment n'était pas favorable pour entretenir l'empereur et obtenir vengeance de tous les crimes des païens d'Afrique.

La chute de Stilicon, sous quelque aspect qu'on la considérât, ne pouvait produire rien de favorable aux intérêts de l'ancien culte : c'est ainsi que pensèrent les païens de Rome et de l'Italie; mais ceux de l'Afrique n'étaient pas gens à voir les choses aussi froidement,

1 Aug. II 313 d.

2 Id. 311

3 Tillemont Mém. XII 464.

4 VII, 10

et la mort du ministre d'Honorius fut pour eux le signal d'une insurrection générale. Si leurs excès en cette circonstance ne sont susceptibles d'aucune excuse, cependant le raisonnement qui les porta à cette nouvelle levée de boucliers n'était pas entièrement faux. Ils entendent proférer en tous lieux des imprécations contre la mémoire d'un traître qui conspirait avec les Goths et qui voulait usurper la couronne; pendant de trop longues années il a prostitué la pourpre impériale en imposant la plus honteuse servitude au fils de Théodose; sa mort misérable est la juste récompense de tous ses forfaits, et la proscription plane sur la tête de quiconque a été l'un des instruments de sa tyrannie. Les païens d'Afrique joignent leurs voix à toutes ces voix accusatrices, seulement ils ajoutent une chose, savoir, que les lois rendues contre eux du vivant de l'infâme ministre doivent mourir avec lui, comme publiées par sa seule autorité, à l'insu ou même contre la volonté de l'empereur. Tenant donc pour abolies toutes les lois qui pesaient sur eux, ils s'abandonnent sans crainte à leur haine contre le christianisme.

Nous ne connaissons pas les provinces de l'Afrique qui eurent le plus à souffrir de leur audace, nous savons seulement que deux évêques furent tués, plusieurs autres arrachés de leurs demeures ou des églises et tourmentés de divers supplices. La dérision se mêlait d'ordinaire à ces scènes de violence, et les magistrats, loin de faire des efforts pour ar
prirent pas seulement la pein
cour impériale. On conceur
se trouvait l'Af

aussi intéressés que les païens à croire à l'abrogation des lois rendues par Stilicon, s'étaient insurgés de leur côté et faisaient cause commune avec les partisans de l'ancien culte pour persécuter les chrétiens.

Les évêques assemblés envoyèrent une députation à la cour pour lui donner avis de cette révolte des païens et des hérétiques. Saint Augustin seconda de tous ses moyens les démarches des envoyés, il demandait une déclaration positive par laquelle l'empereur annonçât que les lois rendues sous le ministère de Stilicon n'étaient point abrogées [1]. Il existe une loi du 24 novembre 408 [2] adressée à Donat proconsul d'Afrique, qui commande de punir, selon la rigueur des lois et même du dernier supplice, ceux qui entreprendraient quelque chose contre la religion catholique, mais elle semble dirigée contre les donatistes et ne fait aucune mention des païens : rien dans les écrits de saint Augustin n'autorise à penser que les instigateurs de la révolte aient reçu le châtiment que méritaient leurs crimes. L'impunité devenant un droit, on comprend que l'obstination et l'audace des païens ne devaient pas diminuer. L'insurrection ne s'arrêta donc que quand leurs ressentiments eurent été assouvis. Au mois de janvier de l'année suivante, cette déclaration si vivement demandée par les évêques d'Afrique fut enfin rendue [3]. Il y est fort peu question des païens, et sa teneur rend probable l'idée que les magistrats avaient réellement cru à l'abrogation des lois antérieures *.

* Sirmond cite une loi qui prescrit des poursuites contre les auteurs des [illegible] mis en Afrique, sans toutefois qu'on puisse les frapper de [illegible] est datée de l'an 412. Tillemont pense que la [illegible] véritable [illegible] l'authenticité de cette loi, il faut r[illegible] que les [illegible] le temps d'échapper au châtiment [illegible] p. 45. [illegible]

[1] Aug. id p. 245, 2[illegible] Tillemont Mém. XI[illegible] 470.

[2] L. 16, t. 1. 44.

[3] Id. 4[illegible]

Nous avons rapporté assez de faits et des faits assez caractéristiques pour que l'esprit des païens d'Afrique soit désormais complétement connu. Ces obstinés défenseurs des faux dieux ne pensaient pas différemment sur leur religion que les gentils de Rome ou de l'Italie, mais éloignés du siége de l'empire et du foyer de l'influence chrétienne, enhardis par leur nombre et par les dissentions des chrétiens, ils mettaient sans cesse la main à l'œuvre pour relever leurs dieux et punir les téméraires qui les avaient renversés. Aucune de ces grandes idées qui préoccupaient l'esprit de la noblesse romaine n'avait cours en Afrique, car dans ce pays la population n'était armée qu'en faveur des mœurs anciennes que le christianisme blessait et de superstitions dont le crédit à cette époque est inexplicable ; pour découvrir en Occident quelque chose d'analogue à cette manière de penser et d'agir, il faut fixer ses regards sur les campagnes de la Gaule, là on trouve un même attachement pour les usages du paganisme soutenu par des violences non moins condamnables.

Les efforts de saint Augustin contribuèrent à modifier sensiblement l'esprit de l'Afrique. Quand on songe que ce grand évêque vivait quatre cents ans après la publication du christianisme et que sa vie se passa dans une guerre continuelle, soit contre les hérétiques, soit contre les païens, que jamais il ne lui fut permis de se reposer en contemplant avec calme son ouvrage, on admire cette conviction dont l'énergie était placée hors des atteintes du découragement. Combien ne lui fallait-il pas de dévouement pour entreprendre la conversion de ces hommes auxquels il était plus aisé de faire accepter le baptême qu'un genre de vie diffé-

ent de celui qu'ils avaient suivi jusque-là ! Rien n'est plus touchant que les détails de cette vie tout apostolique. Les païens emploient les sarcasmes contre saint Augustin : il ne s'en émeut pas et remarque seulement que dans l'année où il écrit les rieurs sont moins nombreux que l'année précédente[a]. Un jour il reçut une lettre qui lui était adressée par les magistrats de Madaure, ville païenne. La subscription portait : *Patri Augustino in Domino æternam salutem*[1]. Il croit [1] II, 57.
que Madaure a déserté les idoles, il interroge vivement l'envoyé, se hâte d'ouvrir la lettre, mais reconnaît bientôt son erreur et verse des larmes. Cette pénible déception lui fournit le sujet d'une réponse pleine d'éloquence et de tendresse. Je pourrais multiplier ces citations si je ne craignais de trop étendre ce chapitre[b].

[a] *Illud scio quod isti irrisores nostri, pauciores sunt hoc anno quam fuerint priore anno.* III, 324 *b.*

[b] Je céderai cependant au désir de citer une lettre curieuse adressée, vers l'an 390, par un païen de Madaure, nommé Maxime, à saint Augustin. II, 58. Cette lettre est ainsi conçue : « Désirant ardemment jouir de ton en« tretien et de la sagesse de ta parole, dont tu t'es dernièrement servi pour « m'attaquer avec tant d'esprit, mais en respectant la charité, j'ai pris le parti « de te rendre la pareille, afin que tu ne qualifies pas mon silence de repen« tir. Si tu regardes ce que je vais dire comme la preuve de l'affaiblissement « de mon esprit, je te demande de ne pas au moins me refuser de m'entendre « avec une oreille amie. La Grèce raconte sur une autorité incertaine que le « mont Olympe sert d'habitation aux dieux ; quant à nous, nous voyons avec « satisfaction le Forum des divinités tutélaires de notre ville rempli de monde. « Est-il un homme assez aveugle, assez fou pour oser nier qu'il existe un Dieu « suprême, sans commencement, sans postérité, père magnifique et sublime « de la nature ? Nous invoquons par des expressions différentes sa puissance « répandue dans le monde entier, parce que nous ignorons son véritable « nom. *Dieu,* telle est la dénomination admise par toutes les religions. Il « en résulte que quand nous poursuivons de nos supplications variées, « chacun, pour ainsi dire, de ses membres, nous paraissons l'adorer tout « entier. Je ne puis dissimuler l'impatience que me cause une aussi grande « erreur. Qui peut supporter que l'on préfère Mygdon à Jupiter vibrant

En 415, Honorius publia une loi contre les pontifes du paganisme[1]. Cette loi était rendue plus particulièrement pour la province d'Afrique, où, comme on va le

[1] Cod. Th., l. 16, t. 10, l. 20.

« la foudre; Sanaës à Junon, à Minerve, à Vénus et à Vesta; et, ô honte! à « tous les dieux immortels l'archi-martyr Namphanion? Lucitas lui-même n'a « pas un culte inférieur, non plus qu'une foule d'autres, dont les noms aussi « détestables aux dieux qu'aux hommes ne finissent pas. Ces gens ayant la « conscience de leurs crimes abominables, trouvèrent enfin sous l'apparence « d'une mort glorieuse, et en comblant par des forfaits nouveaux la mesure « des anciens, une fin digne de leur vie. Faut-il faire remarquer que leurs « tombeaux sont honorés par des insensés qui négligent les temples et les « mânes des ancêtres? En telle sorte que les présages du poète indigné se « trouvent réalisés :

« *Inque Deum templis juravit Roma per umbras.*

« Il me semble que nous soyons revenus aux temps de la bataille d'Actium, « où les monstres de l'Égypte osèrent lancer contre les dieux des Romains leurs « traits impuissants. Mais, o le plus sage des hommes! je te supplie de mettre « de côté le pouvoir de la faconde qui te rend illustre entre tous, les argu- « ments de Chrysippe dont tu te servais pour combattre, et même de renoncer « quelque peu à l'emploi de cette dialectique, qui par l'effort de sa subtilité « cherche à ne laisser rien de certain dans les esprits, afin de démontrer la « chose même qui est en question, savoir : quel est ce dieu que vous autres « chrétiens revendiquez pour vous seuls, et qui selon vous est présent et vous « voit jusques dans les lieux les plus secrets? Nous, par de pieuses prières « nous invoquons nos dieux publiquement, au grand jour, au su et au vu de « tout le monde; nous nous les rendons propices par de suaves immolations, « et nous tâchons que cela soit connu et approuvé par tous les hommes. Quant « à moi vieux et infirme, je me retire du combat, et je m'applique cette sen- « tence du rhéteur de Mantoue: *Trahit sua quemque voluptas*. Je ne doute pas, « o homme excellent et qui cependant as dévié de mon culte! que cette lettre « dérobée par quelqu'un ne périsse dans les flammes ou de toute autre ma- « nière; s'il en est ainsi ce sera un malheur pour le papier et non pour mes « pensées que je tiendrai toujours à la disposition des hommes religieux. Que « les dieux te conservent, ces dieux en qui nous tous qui peuplons la terre « nous adorons unanimement, mais de mille manières différentes, leur père « commun qui est aussi celui de tous les mortels. »

Saint Augustin ne crut pas devoir répondre autrement que par des railleries aux objections d'un homme qu'il désespérait de convaincre.

La lettre du vieux habitant de Madaure nous fait connaître la différence qui existait entre un païen de Rome et un païen de la province. Aucune idée politique ne préoccupe Maxime; sa manière de penser ne rappelle ni

voir, les ministres du culte païen exerçaient encore leurs fonctions, en dépit de toutes les lois rendues contre eux par la cour d'Occident.

« Nous ordonnons d'employer la contrainte contre les ministres de la superstition païenne qui avant les calendes de novembre ne seront pas sortis de Carthage « et rentrés dans leurs villes natales. Que tous les Sa« cerdotaux de l'Afrique se regardent comme soumis au « même ordre s'ils ne quittent pas les métropoles, et s'ils « ne retournent dans leurs propres cités. Nous ordon« nons, conformément aux décrets du divin Gratien, de « réunir à nos domaines tous les biens que l'erreur des « anciens affecta jadis aux choses sacrées, de façon que « les usurpateurs de ces biens soient tenus de restituer « les fruits perçus, à partir du jour où il a été défendu « de placer les dépenses de l'exécrable superstition au « nombre des dépenses publiques. Nous voulons toutefois « que les biens donnés soit par la générosité de nos pré« décesseurs soit par notre majesté, dans quelque pays « qu'ils soient situés, et à quelques personnes qu'ils aient « été donnés, restent à jamais réunis au patrimoine des « donataires. Ces ordres seront exécutés non seulement « en Afrique, mais dans toutes les régions de notre em« pire. La religion chrétienne sera mise, sans obstacle, « en possession de toutes les choses que nous avons at« tribuées par de nombreuses constitutions à la véné-

celle de Symmaque, ni celle de Volusien ; le respect des traditions et l'amour de la société telle que l'ancien culte l'avait faite, n'apparaissent pas dans ses discours où l'on trouve des idées dogmatiques plus arrêtées et surtout l'indice de passions plus vives, plus haineuses, que dans aucun document émané d'un membre de l'aristocratie romaine. Une telle lettre rend faciles à concevoir toutes les violences commises par la populace païenne de l'Afrique contre les chrétiens.

« ble église. L'erreur ayant été abolie, il est juste de « décharger notre épargne des dépenses de la supersti« tion si justement proscrite, et d'y verser le produit des « biens qui ont été la propriété des *Frediani*[a], des *Den« drophorii*[b], et de toutes les professions de la gentilité « quels que soient leurs noms, et qui servaient au paie« ment des festins sacrés ou des autres frais du culte. Les « objets sacrés qui autrefois trompaient les hommes se« ront retirés des bains et des lieux publics, afin qu'ils « ne puissent plus séduire les passants. Nous proscrivons « les Chiliarches et les Centeniers ou ceux qui se mêlent « de distribuer le peuple en compagnies. Quiconque « aura reçu volontairement ce titre, ou souffert même à « contre-cœur d'être associé à d'aussi coupables entre« prises, sera puni de la peine capitale. »

Cette loi est le résumé exact et en quelque sorte historique de tout ce qui avait été fait par les empereurs chrétiens contre l'ancienne religion; elle s'efforce de mettre quelque ordre dans le partage des riches dépouilles du clergé païen, et consomme la ruine de toutes les anciennes institutions religieuses.

La cour impériale espérait beaucoup de l'injonction adressée aux pontifes de rentrer dans leurs villes natales, car nous l'avons déja vue recourir à cette mesure comme à un moyen très-efficace: c'était à la fois satisfaire aux réclamations des curies, et détruire sans violence l'empire que les pontifes avaient su prendre dans des localités où ils habitaient depuis de longues années.

[a] On ignore ce qu'étaient ces ministres. On croit qu'ils portaient dans les cérémonies les statues de certaines divinités. Godefroy, VI, p. 826.

[b] Prêtres de Bacchus ou de Silvain qui, dans les fêtes, portaient sur leurs épaules des troncs d'arbres, comme leur nom l'indique. Id.

Jusqu'à son dernier paragraphe la loi prescrit mais ne menace pas; aucune peine n'est prononcée contre ceux qui oseraient contrevenir aux ordres du souverain : tout-à-coup elle change de langage, et prononce contre certains délinquants la peine la plus redoutable. Quelles étaient donc ces fonctions si sévèrement mises au ban de la province, ces fonctions qui attiraient le glaive de la justice sur la tête du citoyen qui les avait acceptées *vel invitum?*

Les expressions *Chiliarcha* et *Centenarius* indiquent des officiers chargés de commander à des compagnies de mille ou de cent hommes; on pourrait donc croire qu'elles désignent de simples grades militaires. Mais il est question ici d'une division du peuple en compagnies, division dont le but était de soutenir les intérêts du paganisme; car s'il se fût agi d'une association civile ou militaire, ce n'eût pas été une loi dirigée contre l'ancien culte qui l'aurait dissoute. La peine contre les délinquants est si forte qu'il faut regarder ces associations comme ayant pris une grande importance et mis souvent en péril la tranquillité de l'Afrique. Leur existence occulte sert à expliquer l'audace du parti païen, ses fréquentes insurrections et l'impunité dont il jouissait quand il avait couvert cette province du sang des chrétiens. Le pouvoir impérial en dissolvant ces dangereuses associations retira aux païens d'Afrique un de leurs principaux moyens d'influence.

En effet, après l'année 415 leur audace et leur nombre décroissent sensiblement. Ils disputent encore contre les docteurs chrétiens, ils s'échauffent, ils contestent, mais ils ne sont plus redoutables : ils n'ont

« pas voulu abandonner les idoles, les idoles les aban-
« donnent[1]. » Saint Augustin témoigne sa joie de voir leur nombre diminuer[a]; mais Salvien tient peu de compte de ces vaines conversions; il projette ses regards au-delà et n'est frappé que de la déplorable corruption dont tous les membres de l'église africaine sont infectés. « Les peuples barbares, dit-il[2], faisaient résonner leurs armes autour des murs de Cirthe et de Carthage, et cependant l'église de Carthage délirait dans les cirques et se délectait dans les théâtres. »

[1] T. VIII, p. 444 c.

[2] P. 138.

En l'année 420 les païens firent courir le bruit que la déesse Céleste venait d'annoncer par un oracle que les temples de la *via Cœlestis* seraient bientôt rendus aux anciens rites. Le tribun Ursus profita de cette occasion pour faire raser les temples qui existaient encore à Carthage et particulièrement celui de Céleste[3]. Il est probable que peu après sa transformation en église ce temple fameux avait été abandonné par les chrétiens.

[3] Prosper. de Prædict. c. 38.

Un désastre commun allait envelopper les deux religions. Si l'Afrique fut envahie par les barbares plus tard que les autres parties de l'empire d'Occident, elle paya bien cher ce faible avantage. Quatre-vingt mille Vandales conduits par Genséric inondèrent l'Afrique en l'année 428, pillant, ravageant, massacrant tout ce qui se présentait devant eux, et ils eurent bientôt fait de cette riche contrée un monceau de ruines. Du

[a] « Je sais une chose, dit-il, X, 589 b., en parlant d'Hippone, que tout le « monde sait avec moi, c'est qu'il y a dans cette ville beaucoup de maisons « dans lesquelles on ne trouve pas un seul païen; et si on cherchait bien on « ne découvrirait pas une maison où les chrétiens ne soient en plus grand « nombre que les païens. »

nombre infini de villes et d'églises qui y florissaient, à peine en restait-il trois un an après l'invasion : celles de Carthage, d'Hippone et de Cirthe. L'histoire a gardé le souvenir de tous les maux déversés par Genséric sur cette église infortunée; elle fait le long récit des persécutions inouïes qui l'accablèrent, mais elle ne dit pas que dans leur fureur les Vandales aient invoqué l'aide des païens : le paganisme restait enfoui sous les décombres de l'Afrique[2].

Il résulte de ce chapitre et de tout ce qui a été dit relativement au règne d'Honorius, une vérité qu'il importe de proclamer parce qu'elle doit détruire une erreur très-accréditée.

Encore aujourd'hui les historiens regardent le règne de Constantin comme l'époque de la ruine des temples païens en Occident. Les antiquaires fixent habituellement à l'année 331 la destruction des édifices païens ou leur conversion en églises[1]. Cette tradition est erronée. Les lois de Constantin n'eurent aucun effet immédiat dans l'empire d'Occident; celles d'Honorius rendues à une époque où le christianisme avait autant gagné d'influence que le paganisme en avait perdu, confiées à l'exécution de prêtres ardents et dévoués ou de magistrats partisans en général de la nouvelle religion, reçurent une exécution prompte et rigoureuse, sinon partout au moins dans les provinces où le christianisme dominait. [illegible] vendre, démolir ou changer en églises les anciens édifices sacrés du paganisme. [illegible]

[1] Bulleti[illegible] dell' Ins[illegible] Archeo[illegible] Ann. 18[illegible] no II et [illegible] p. 43.

[2] Les Barbares [illegible]
En 43[illegible] [illegible]
Victor V[illegible]

cise est nécessaire, et l'on comprendra sans peine combien l'usage d'une règle absolue en semblable matière peut causer de méprises, je pense qu'il faut abandonner l'année 331, et fixer à l'année 408 l'époque de la destruction ou de la conversion en églises des temples païens de l'Occident. Je ne sais si mes protestations contre une erreur consacrée seront entendues, mais je suis convaincu qu'elles le méritent, parce qu'elles s'appuient moins encore sur l'appréciation d'une loi écrite que sur l'examen de beaucoup de faits concordants.





CHAPITRE XI.

Des conciles.

Ces graves assemblées au sein desquelles les représentants de l'église venaient délibérer sur les dogmes, les intérêts et l'avenir de la religion, exercèrent-elles une influence directe sur la ruine de l'idolâtrie en Occident? Telle est la question qui va être examinée dans ce chapitre.

Avant le règne de Constantin les conciles étaient des réunions illégales et qui n'avaient lieu que par la tolérance des princes ou des magistrats; elles cherchaient à défendre l'église et non à attaquer le paganisme, et leur réserve dans la décision de toutes les matières qui pouvaient toucher aux intérêts de la religion nationale doit être remarquée. La conversion de Constantin agrandit beaucoup le pouvoir des conciles, car celles de ces assemblées qui furent appelées œcuméniques devinrent de véritables assemblées législatives, contre les empiètements desquelles les empereurs eurent souvent besoin de se tenir en garde[1].

[1] Schroe[...] t. V, p. [...] Planck. [...] 451.

Cependant aussi long-temps que la liberté des cultes fut maintenue, les conciles comprenant ce que la position des princes chrétiens avait de délicat, s'abstinrent de toute provocation contre la religion nationale. Ils ne demandèrent pas à Gratien de refuser la robe pontificale, ni à Théodose de confisquer la solde des sacrifices, ni à Honorius d'interdire les rites publics;

assurés du triomphe, ils se tenaient derrière le pouvoir politique et cherchaient à consolider ses conquêtes.

Depuis le commencement du règne de Constantin jusqu'à la fin de celui de Théodose un très-grand nombre de conciles s'assemblèrent; je n'en vois cependant que trois qui aient porté leurs regards vers l'ancien culte, et encore ne décidèrent-ils que des choses qui étaient de leur juridiction.

Le premier concile d'Arles, tenu en 314, renouvela la défense adressée par le concile d'Elvire aux jeunes filles chrétiennes d'épouser des païens sous peine d'être exclues de la communion[1]. Cette prohibition resta sans effet[a].

[1] Conciliorum Galliæ coll. t. I, p. 100.

Le concile de Laodicée, assemblé en 367, défend aux chrétiens de recevoir les présents que les païens envoyaient à leurs amis à certaines époques[2].

[2] Fleury, XVII, 12.

Le concile de Valence, réuni en 374, condamne les chrétiens qui auront sacrifié aux idoles à faire pénitence jusqu'à leur mort[3].

[3] Concilior. t. II, p. 905, can. 3.

Quand les empereurs eurent changé de politique et déclaré une guerre ouverte au polythéisme, alors les conciles intervinrent pour développer les principes adoptés par le pouvoir politique. La loi défendait les sacrifices et l'entrée des temples; ils voulurent à leur tour expulser des consciences les erreurs enfantées par le paganisme. A partir du règne d'Honorius, les conciles prennent donc l'attitude d'un ennemi ardent à compléter sa victoire.

Le troisième concile de Carthage, tenu en 397, rendit plusieurs décrets qui méritent d'être examinés[4].

[4] Id. t. II, col. 1110.

[a] Cependant on ne peut pas dire comme M. Stuffken, p. 69 : *Christianorum cum Paganis nuptiæ haud illicitæ fuerunt.*

Le dix-huitième porte qu'on n'ordonnera évêques, prêtres ou diacres, que ceux qui auront converti au christianisme tous les habitants de la maison où ils demeurent. Ainsi la foi, les lumières et la vertu ne suffisent pas pour arriver aux dignités du sacerdoce, il faut encore que l'aspirant apporte à l'église son tribut de prosélytisme : l'obstination d'un voisin pouvait renverser les plus légitimes espérances.

Les enfants des évêques et des clercs ne doivent pas contracter de mariage avec les païens; il leur est également défendu de fréquenter les théâtres.

Le quatrième concile de Carthage défend aux évêques de lire les livres écrits par les païens[1].

[1] Concil. t. II, col. 1201, can. 15.

Ces dispositions méritent d'autant plus de fixer l'attention des historiens qu'elles font connaître la vraie politique des conciles. Elle consistait à séparer sous le rapport des mœurs et des usages la société chrétienne de l'ancienne société romaine. L'entreprise était difficile : elle ne réussit qu'en partie, et je crois que sans l'invasion des barbares elle aurait échoué.

Le concile d'Afrique tenu en 398 alla plus loin que les précédents, car il demanda aux empereurs l'abolition de tous les restes de l'idolâtrie[2] : le caractère audacieux des païens d'Afrique autorisait, ainsi qu'il a été dit, une semblable demande.

[2] Id. col. 1215, can. 1.

Le septième concile de Carthage refusa aux païens le droit d'intenter une accusation publique contre clercs[3]. En cette occasion les partisans de l'an culte sont placés sur la même ligne que les les juifs, les comédiens et les personnes famie.

Telles sont les seules dispositions qui,

nons des conciles tenus depuis Constantin jusqu'à Honorius, se rapportent aux païens. Sans doute elles sont loin de former une législation complète. Ces assemblées, au sein desquelles le véritable esprit chrétien s'était réfugié pour échapper à la corruption générale, ne possédaient pas le droit d'agir directement contre les partisans de l'ancien culte; elles ne pouvaient que supplier les empereurs d'ordonner ou de défendre, et trop souvent la cour impériale se montrait mal disposée ou indifférente à leur égard.





CHAPITRE XII.

De Rutilius Numatianus.

Rome a été souillée par la présence des barbares; l'exécution de l'arrêt prononcé contre l'empire romain est commencée; il nous importe de connaître ce que les païens pensaient dans ces tristes conjonctures de leur ancienne gloire, de leur religion et enfin de l'avenir du monde. Se berçaient-ils encore de leurs vieilles illusions? croyaient-ils que la ville éternelle n'avait succombé que par la colère des dieux justement irrités? ou bien, éclairés par une cruelle leçon, leurs esprits s'ouvraient-ils enfin à la lumière?

Un écrit échappé à la plume élégante de Rutilius Numatianus nous mettra sur la voie qui conduit à la solution de ces questions. C'est, j'en fais l'aveu, se montrèr très-exigeant que de demander à un poëme où est contenu le simple récit d'un voyage sans intérêt, des lumières sur un doute qui semble ne pouvoir être résolu que par des témoignages clairs et nombreux; mais on sait combien est défavorable la position des écrivains modernes qui veulent réunir, comparer et juger les opinions des païens du cinquième siècle; réduits le plus souvent à des conjectures d'autant plus périlleuses qu'elles sont tirées du sein d'ouvrages dictés par le christianisme, ils ne doivent négliger aucun écrit présenté par un païen, fût-il même en apparence plutôt léger et futile que

sérieux. Les opinions qui couvaient au fond du cœur des païens se révèlent souvent par un mot, et ce mot il convient de le recueillir.

Rutilius fut préfet de Rome en 413; j'ajouterai qu'auparavant il avait été maître des offices, et qu'on le croit né à Poitiers[1]. Uni par l'affection aux plus célèbres sénateurs païens, une amitié plus intime l'attachait à Rufius Venerius Volusianus. Il voulut, en 417 ou 420, aller visiter les propriétés qu'il possédait dans les Gaules et s'embarqua au port de Rome : c'est ce voyage qui fait le sujet d'un petit poëme en deux livres dont je vais m'occuper.

[1] Tillemont, V, 658. Hist. littéraire de France, t. 2, p. 70.

Je demandais, en commençant ce chapitre, si les païens conservaient encore leur vieux culte pour cette Rome que les barbares venaient de profaner : les premiers vers du poëme de Rutilius montrent que la patrie, dépouillée de son ancienne pureté, était encore pour eux un objet de vénération. Rutilius se justifie de l'avoir quittée un seul moment, et fait remarquer la promptitude de son retour. Rome est juste et généreuse, elle accorde aux étrangers les mêmes faveurs qu'à ses propres enfants:

Ordinis imperio, collegarumque fruuntur;
Et partem Genii, quem venerantur habent.
Quale per ætherios mundani verticis axes
Connubium summi credimus esse Dei[2].

[2] L. I, v. 15.

Selon la tradition il compare toujours, comme on le voit, Rome cette Babylone, cette Sodome des chrétiens, à la demeure des dieux.

Rutilius n'osant pas attaquer ouvertement la vraie religion s'en prend au judaïsme, et plus à son aise, il répand sur ce culte des invectives dont il pensait bien

qu'une part considérable reviendra au christianisme. Il définit le juif[1] : [1] V. 384.

Humanis animal dissociale cibis.

La nation juive[2] : [2] V. 389.

Radix stultitiæ : cui frigida sabbata cordi,
Sed cor frigidius relligione sua est.

Il termine par ces regrets son invective[3] : [3] V. 395.

Atque utinam nunquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi!
Latius excisæ pestis contagia serpunt,
Victoresque suos natio victa premit.

Ici l'allusion est claire : *Contagia excisæ pestis* se rapporte au christianisme que certains païens s'obstinaient à regarder comme une secte du judaïsme. Je suis surpris que le commentateur de Rutilius, Wernsdorff[4], veuille ne voir dans ce poëte qu'un homme mécontent de ce que les empereurs et particulièrement Honorius accordaient aux juifs de trop grands priviléges. Ce savant insiste beaucoup sur ce que Rutilius n'a rien dit contre la religion chrétienne. Ignorait-il donc l'art des insinuations ? Je doute cependant que l'on puisse appeler de ce nom la qualification de *radix stultitiæ*. Le rang que Rutilius occupait lui imposait des ménagements, et l'on va voir s'il a toujours eu le talent d'en garder. [4] Poetæ Latini minores, t. 4, p. 34.

La vie monastique était alors dans sa plus grande vogue en Occident. Le christianisme établissait partout, contre l'orage qui commençait, des abris pour la civilisation. Pilote éclairé, saint Jérôme ne cessait de prêcher aux fidèles la fondation des monastères;

c'est dans le moment même où il écrivait à Paulinus sa lettre *De institutione monachi*, et à la vierge Eustochius celle *De custodia virginitatis*, que Rutilius voyant dans l'île de Capraria des moines les insulte de la manière suivante :

[1] L. I, v. 441.

Ipsi se monachos Graio cognomine dicunt,
Quod soli nullo vivere teste volunt.
Munera fortunæ metuunt, dum damna verentur.
Quisquam sponte miser, ne miser esse queat?
Quænam perversi rabies tam stulta cerebri,
Dum mala formides, nec bona posse pati?
Sive suas repetunt ex fato ergastula pœnas;
Tristia seu nigro viscera felle tument.

Cette sortie ne lui suffit pas; il rencontre dans l'île de Gorgone un homme qu'il avait autrefois connu, et qui depuis s'était voué à la vie solitaire. Voici comme il qualifie cette conduite que l'église admirait [2] :

[2] L. I, v. 518.

Perditus hic vivo funere civis erat.
Noster enim nuper, juvenis majoribus amplis,
Nec censu inferior, conjugiove minor,
Impulsus furiis, homines divosque reliquit,
Et turpem latebram credulus exsul amat.
Infelix putat illuvie cœlestia pasci;
Seque premit læsis sævior ipse Deis.
Nunc, rogo, deterior Circæis secta venenis?
Tunc mutabantur corpora, nunc animi.

A la vérité Eunape va plus loin que notre poète, car il dit que les moines n'ont des hommes que le visage, et que leur manière de vivre est celle des pourceaux [3] : n'existe-t-il pas cependant une grande conformité d'opinion entre le sénateur romain et le rhéteur grec? L'aversion pour les institutions du christianisme n'est-elle pas aussi forte chez l'un que chez l'autre?

[3] T. I, p. 44.

Cependant Wernsdorff ne voit encore là rien qui ait rapport au christianisme[1] : « *Christianæ religioni*, dit-il, « *nihil adversum dixit Rutilius*; » puis il se livre à des déclamations philosophiques sur la vie monastique, déclamations très-convenables au siècle pour lequel il écrivait, mais qui, appliquées au cinquième, sont difficiles à comprendre. Quand Rutilius dit d'un homme qui a cédé aux enseignements du christianisme et s'est retiré du monde, qu'il fut inspiré par les Furies, ce n'est pas, avouons-le, ne rien dire contre le christianisme.

[1] T. IV p. 35.

Si nous joignons à tous ces témoignages d'obstination païenne les déclamations contre Stilicon à propos de la destruction des livres sibyllins[a][2], nous aurons

[2] V. p. 2

[a] Je ne sais pourquoi Wernsdorff a entrepris dans son VIII[e] *Excursus* de justifier Stilicon des accusations portées contre lui par le poète Rutilius. La destruction des livres sibyllins ne peut surprendre de la part d'un homme qui avait dépouillé le Capitole de ses ornements, et qui selon le besoin des circonstances frappa le paganisme et le christianisme avec une indifférence égale.

La plus forte preuve de Wernsdorff consiste à dire que Zosime ne mentionne pas un fait aussi remarquable. Zosime n'a pas, dans son Abrégé, raconté tout ce qui arriva sous Honorius, et son silence ne peut prévaloir sur le témoignage positif d'un contemporain de Stilicon, d'un homme qui sous l'administration de ce ministre avait pris part au maniement des affaires.

Wernsdorff pense que les livres sacrés furent brûlés en exécution d'une loi rendue par Honorius, sans doute à la suite de toutes les fausses prédictions sur la chute du christianisme répandues par les paiens en 398 : cela est assez probable. Cette explication toutefois ne constitue pas Rutilius en faute; car il est justifié par cette observation, que tous les actes d'Honorius eurent réellement Stilicon pour auteur. Rutilius était en position de savoir comment les choses se passaient à la cour impériale, il dirigea donc ses attaques contre le véritable auteur de ce qu'il regardait comme un sacrilége.

Quant à la loi qui aurait été rendue, on n'en trouve nulle trace, et je doute qu'elle ait jamais été publiée. Il ne faut pas attribuer au pouvoir législatif une influence plus grande que celle dont il jouissait réellement alors, et surtout ne pas croire que les empereurs ne pouvaient rien faire qu'à l'aide des

réuni assez de témoignages pour pouvoir dire que Rutilius, désespérant du succès de sa cause, abandonnait des ménagements inutiles et donnait un libre cours à ses passions. Ce changement fut général parmi les païens, et si le temps avait épargné tous les écrits publiés alors dans l'empire, nous en trouverions plus d'un qui reassembleraient à celui de Rutilius.

lois. La puissance absolue des Augustes donnait à l'expression de leur volonté le caractère d'une loi. Gratien en refusant la robe pontificale détruisit le souverain pontificat : il ne se donna pas la peine de promulguer un édit sur ce sujet. Le paganisme périt en Occident moins par l'effet de lois écrites que par des actes individuels. Les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi en Orient, où le paganisme plus religieux que politique dépendait moins des circonstances, et par conséquent plaçait ses adversaires dans la nécessité d'employer quelquefois contre lui des moyens violents.



CHAPITRE XIII.

De la population païenne de l'empire romain

En commençant ce chapitre je crois devoir déclarer que je n'ai nullement la prétention de résoudre un des problèmes les plus difficiles de l'histoire ancienne, problème que je suis même porté à regarder comme insoluble; mais j'ai pensé que, dans un ouvrage où rien de ce qui se rapporte à l'état des païens aux quatrième et cinquième siècles ne doit être omis, je ne pouvais me dispenser de faire quelques tentatives pour approcher autant que possible de la vérité, et pour prouver par l'inutilité de mes efforts la difficulté du sujet.

Nous ignorons absolument à quel nombre s'élevait la population de l'empire romain pendant le quatrième siècle, à plus forte raison devons-nous être dans l'incertitude relativement à la proportion existante entre la population païenne et la population chrétienne. Notre ignorance sur ce point est d'autant plus naturelle que certainement les chefs de l'empire, malgré toutes les améliorations introduites dans le régime intérieur de l'état par Dioclétien, ne devaient guère être plus instruits que nous ne le sommes. Pouvait-on tenir un compte exact de tous les changements de religion qui s'opéraient ou au grand jour ou dans le secret des familles? Savait-on, dans un pays où l'on changeait

de foi *quotidie*, combien parmi les convertis il y avait de gens qui persévéraient dans leurs croyances nouvelles, combien qui revenaient aux idoles? Jamais calcul n'aurait été plus incertain, jamais recherche de statistique n'aurait reposé sur une base plus fragile.

Les chrétiens néanmoins ne tinrent aucun compte de cette incertitude, et dès le deuxième siècle, ils déclarèrent hardiment qu'ils formaient la majorité des citoyens de l'empire. Je ne rechercherai pas le but que les chefs de l'église se proposaient d'atteindre en proclamant un fait dont il était si facile de prouver le peu de fondement; je me bornerai à montrer que cette étrange assertion fut soutenue par des hommes dont la voix était à juste titre puissante parmi les chrétiens.

Saint Justin martyr, qui mourut vers l'an 167, s'écrie dans son dialogue avec le juif Tryphon[2] : « Il n'est point de peuple parmi les Grecs, ni parmi les barbares, ni dans aucune race d'hommes, quels que soient son nom et son caractère, quelque ignorant qu'il puisse être dans les arts ou dans l'agriculture, qu'il habite des tentes ou des chariots nomades, il n'est point de peuple, disons-nous, qui n'adresse au nom de Jésus crucifié des prières au père et au créateur de l'univers. »

Tout le monde connaît le passage de l'*Apologétique*, où Tertullien représente les chrétiens remplissant les bourgs, les campagnes, les îles, et pouvant, s'ils se retiraient en quelque autre pays, laisser l'empire romain dans une affreuse solitude[3]. Jamais orateur n'employa une plus excessive hyperbole.

[2] P. 311 a.

[3] C. 37, p. 30.

Origène, contemporain de Tertullien, reconnaît au contraire que la multitude de fidèles était peu considérable, comparée à celle de idolâtres[1].

Eusèbe reprit et développa l'assertion de Tertullien. Dans tous ses écrits il ne considère les partisans de l'ancien culte que comme une petite poignée de fanatiques, témoignant par leur nombre restreint des rapides et glorieux progrès de la vérité. Il était plus excusable dans son exagération que Tertullien, car pendant le cours du troisième siècle, le nombre des chrétiens avait beaucoup grandi, mais pas assez cependant pour qu'il fût permis de ne plus tenir qu'un faible compte des païens.

Sous les premiers princes chrétiens l'église ayant intérêt à ce que le principe de la tolérance religieuse fût aboli, ne cessa de répéter que les chrétiens étaient incomparablement plus nombreux que leurs adversaires. Les pères de l'église d'Orient insistèrent cependant beaucoup moins sur ce point que ceux de l'église d'Occident, quoique les païens fussent plus puissants dans cette dernière contrée que dans la première.

En admettant comme base du calcul le témoignage de Tertullien ou seulement celui d'Eusèbe, on devait arriver à cette conclusion, savoir, qu'il n'exsitait plus, pour ainsi dire, de païens dans l'empire à l'époque du règne d'Honorius ; cependant les pères de l'église latine n'osèrent pas aller jusque là, et au risque d'ébranler l'autorité de leurs prédécesseurs, ils avouèrent que le parti païen existait encore, mais faible et très-peu nombreux.

Saint Augustin représente souvent l'église comme

[1] Contra Celsum, l. VIII, p. 424.

remplissant le monde entier : *Toto terrarum orbe diffusa, exceptis Romanis et adhuc paucis Occidentalibus*[1][a].

Saint Ambroise disait[2] : *Ex omni gente, ex omni conditione adoptantur quotidie millia senum, millia juvenum, millia parvulorum, et effectibus gratiæ christianæ etiam ipsa quibus mundus atteritur arma famulantur.*

Saint Jérôme est, en général, peu enclin à exagérer le nombre et la puissance des chrétiens, il juge avec beaucoup d'impartialité la situation des deux religions, et ne fait, par exemple, aucune difficulté de reconnaître que les Gaules et la Bretagne étaient, à l'époque où il écrivait, encore sous le joug du paganisme[3].

Ainsi, au commencement du cinquième siècle, les chefs de l'église, tout en célébrant le triomphe décisif de leur cause, admettaient implicitement l'existence d'un nombre assez considérable de païens.

Les historiens ecclésiastiques qui écrivirent sous le règne de Théodose II, reproduisirent, pour les quatre premiers siècles de l'église, les assertions les plus exagérées en tout genre qu'ils trouvèrent dans les historiens antérieurs ou qu'ils reçurent par voie de tradition. L'hyperbole de Tertullien devint pour eux une des données du problème, mais contrariés par l'ensemble des faits, ils tombent souvent dans de surprenantes contradictions.

L'erreur relative au nombre des chrétiens s'établit donc dans l'histoire comme une vérité reconnue, et il faut arriver aux temps modernes pour apercevoir la

[1] II, 143 *b*.

[2] IV, 550 *e*.

[3] IV, 2 p. p. 298.

[a] Le titre de *Servus Dei Ecclesiæ catholicæ toto orbe diffusæ* ne fut pris habituellement par les clercs qu'à partir du milieu du cinquième siècle.

critique faisant pénétrer quelques lueurs de lumière dans les éléments de ce problème si difficile à résoudre.

Tillemont cite le mot de Tertullien sans l'accompagner d'aucune observation, d'où l'on peut conclure qu'il n'était pas éloigné d'admettre l'opinion de ce père de l'église africaine[1].

Selon l'historien Lebeau, sous Dioclétien la multitude des chrétiens pouvait balancer les forces de tout l'empire[2].

Spanheim est à ma connaissance le premier savant moderne qui ait entrevu et signalé l'erreur de ces évaluations. En traitant du règne de Julien il dit[3] : *Gentiles tamen numero longe adhuc prævalebant.*

Mosheim en parlant du règne de Constantin dit qu'à cette époque *multitudine ac numero deorum cultores christianis longe superiores fuisse*[4].

Labastie, dans son quatrième *Mémoire sur le souverain pontificat des empereurs romains*, n'accorde à la religion chrétienne que le douzième ou peut-être le vingtième de la population totale de l'empire sous le règne de Constantin[5]. Gibbon adopte cette dernière évaluation et s'efforce de l'appuyer sur quelques calculs[6].

M. Stuffken admet qu'au commencement du règne de Théodose *magna Gentilium supererat multitudo*[7], et qu'à la fin de ce règne *ingentem Paganorum multitudinem superfuisse*[8].

« Le seul fait que nous voudrions établir, dit l'auteur d'une *Histoire de l'église chrétienne* publiée récemment[9], est celui qu'au moment où Constantin embrassa la cause des chrétiens, les païens formaient encore une notable minorité dans l'empire, et qu'en évaluant à

[1] Mém. Eccl. t. III, p. 125, 806.

[2] T. I, p. 18.

[3] Juliani Opp. præf. p. 2.

[4] De Rebus Christ. Ante Const. p. 979.

[5] Acad. des Inscript. t. XV, p. 77.

[6] Hist. de la Décad. t. III, p. 121-132.

[7] P. 73.

[8] P. 95.

[9] Matter. t. I, p. 120.

une trentaine de millions les diverses populations qu'il gouverna, le cinquième au plus professait le christianisme quand il publia son édit de tolérance. »

Le même auteur nous apprend qu'un rapport présenté à la société biblique d'Angleterre fixe à cinq millions le nombre des chrétiens à la fin du troisième siècle[1]; ce chiffre est plus élevé que celui résultant des calculs de Labastie et de Gibbon.

[1] Id. p. 119.

Je ne pense pas que l'on puisse commettre une erreur grave en admettant ces évaluations; cependant, je ne me crois pas, pour ma part, autorisé à me déclarer en faveur de l'une plutôt que de l'autre. Il me semble au contraire que le meilleur moyen d'arriver à un résultat vrai, est de ne point sortir des généralités et de se contenter d'une évaluation approximative. Je vais donc simplement prouver que pendant le cinquième siècle le nombre des païens était encore *très-considérable*. On comprend les conséquences de cette démonstration relativement aux quatre siècles qui précèdent celui dont nous nous occupons.

Lorsque saint Augustin disait que de son temps les idoles n'avaient plus pour adorateurs que les habitants de Rome et quelques occidentaux, il s'abandonnait à l'empire des illusions, ou il raisonnait d'après des renseignements très-peu exacts. Les Gaules, la Germanie et la Grande-Bretagne étaient des provinces païennes dans lesquelles le christianisme commençait, il est vrai, à se répandre, mais difficilement et avec une grande lenteur. S'il avait plus de succès en Espagne, certes il n'y dominait pas. Les villes de l'Italie appartenaient sans doute au christianisme, mais dans le nord comme dans le midi de cette contrée, les cam-

pagnes et les pays de montagnes persistaient obstinément dans leur attachement aux anciennes croyances. La Sicile ne fut réellement conquise par le christianisme que vers la fin du cinquième siècle. Quant à l'Afrique, il est certain que les chrétiens y étaient en minorité. Tous ces faits, je me borne à les énoncer, parce que la vérité des uns a déja été démontrée et que celle des autres le sera plus tard. Je le demande maintenant, comment croire que l'ancien culte n'avait plus pour défenseurs que les Romains et un petit nombre d'Occidentaux ? Si les partisans de l'erreur eussent formé une faible minorité, comment aurait-on pu, ainsi que le dit saint Ambroise, en convertir tous les jours des milliers ? Une si énorme soustraction ne s'opérait pas, sans doute, sur un nombre imperceptible, tel que celui indiqué par saint Augustin.

Prouvons que tous les écrivains chrétiens ne comptaient pas leurs adversaires de la même manière que l'évêque d'Hippone.

Salvien oppose aux Francs connus pour leur facilité à se parjurer, les chrétiens dont la parole n'est pas plus sûre, et il ajoute : *Quid mirum si hoc barbari ita credunt, qui legem et Deum nesciunt, cum major fere Romani nominis portio ita existimet, quæ peccare se novit ?*[1] Voici donc les chrétiens qui, opposés aux barbares et aux païens par un écrivain postérieur à saint Augustin, ne sont plus que *major fere Romani nominis portio*. Le prêtre de Marseille n'ose pas affirmer qu'ils soient supérieurs par le nombre aux païens; dans son opinion les deux religions ont à peu près la même quantité de partisans, ou bien si le

[1] De Gul nat. l. I § 14, p.

christianisme l'emporte, c'est de très peu, *major fere*.

L'auteur d'un livre *De vera et falsa pœnitentia*, faussement attribué à saint Augustin, mais écrit pendant qu'il vivait, blâme les gens qui par cela seul qu'ils sont chrétiens se regardent comme assurés de leur salut et ne font rien pour le mériter : « *Putant*
[1] Aug. Opp. IV, 513 c. « *enim*, ajoute-t-il, *omnes christianos paucos esse* « *in multitudine gentium et judæorum*[a]. » L'écrivain chrétien ne dit pas que ce calcul soit faux, il cherche seulement à prémunir les chrétiens négligents contre les conséquences qu'ils veulent en déduire, car ils ajoutaient : « *Quare etsi omnes salvantur credentes, pau-* « *corum tamen est electio in tanta multitudine.* » Ainsi les païens et les juifs sont *tanta multitudo*, lorsque les chrétiens ne sont plus que *pauci*. Remarquons que l'auteur anonyme nous présente ce fait non comme une observation qui lui est propre, mais bien comme une objection habituellement employée par les mauvais chrétiens pour excuser leur insouciance.

L'assertion de saint Augustin est donc peu fondée relativement à l'Occident; quant à l'Orient, elle me paraît l'être beaucoup moins encore. En effet il n'admet pas qu'il y ait de païens dans cette partie de l'empire ; *Romani et pauci Occidentales*, tels sont les seuls amis des idoles qu'il aperçoive.

Il est naturel de porter nos regards sur la capitale de l'empire d'Orient et de rechercher s'il existait en-

[a] *Gentium* a évidemment ici le sens de *Gentilium;* car si *Gentium* s'appliquait à toutes les nations en général, les Juifs auraient été compris dans cette dénomination, et l'auteur se serait cru dispensé de les citer nominativement.

core des païens dans cette cité fondée, dit-on, selon des vues purement chrétiennes.

Saint Jean Chrysostôme monta sur le siége épiscopal de Constantinople en l'année 398. A peine installé, il s'occupe de régler les dépenses de son église, et cherche à faire tourner au profit des pauvres des sommes jusque-là mal employées. Il met sous les yeux des riches plusieurs calculs, et dit[1] que si tous les païens vendaient leurs biens, on obtiendrait certainement un, deux, peut-être trois millions de livres d'or, « car il « y a bien cent mille chrétiens dans cette ville; le reste « se compose de juifs et de païens (τὸ καὶ ἄλλο Ἑλλή- « νων καὶ Ἰουδαίων.) »

[1] Opp. t. IX, p. 93.

Selon Sozomènes, Constantinople, en 428, l'emportait sur Rome par ses richesses comme par sa population[2]; Zosime confirme cette assertion[3]. On peut donc donner à la capitale de l'Orient environ quatre cent mille habitants; car, au commencement du cinquième siècle, Rome elle-même n'avait pas une population moindre; et nous arrivons à cette conclusion, que, dans la capitale de l'Asie, dans cette ville fondée sous l'inspiration d'idées anti-païennes, les chrétiens ne formaient pas le quart de la population totale[4].

[2] II, 2.
[3] II, 30.
[4] Cf. Muller I, 34 n. Stuffken, p. 100.

Si de Constantinople nous passons à Antioche, nous trouvons, il est vrai, moins de païens, mais nous en apercevons encore. Selon saint Jean Chrysostôme, la multitude des fidèles surpassait dans cette ville le nombre des juifs et des païens. Cependant les chrétiens ne formaient encore que la plus grande partie de la population, τὸ πλέον τῆς πόλεως[5].

[5] T. I, p. 592.

Il est aisé de voir, malgré tout ce que disent les his-

toriens ecclésiastiques, que les païens étaient plus nombreux à Alexandrie que les chrétiens; car dans les combats qu'ils se livraient les uns aux autres l'avantage restait toujours aux premiers, et les chrétiens ne reprenaient le dessus qu'au moyen de l'intervention des soldats[1].

[1] Stuffken, p. 100.

Gaza était une ville purement païenne. Un chambellan de la cour impériale, sollicité par Porphyre évêque de Gaza, prie l'impératrice Eudoxie d'obtenir d'Arcadius la permission de renverser les temples de cette ville. Arcadius répond qu'il ne peut y consentir, parce que la destruction des temples ferait fuir les païens et que Gaza resterait dépeuplée[2].

[2] Acta Sanctorum. 26 feb. p. 652, § 41-42.

Le paganisme aboli dans la Basse-Égypte par Théodose se maintint dans la Haute jusque vers le milieu du sixième siècle[3].

[3] Letronne, p. 36.

On voit donc qu'en Orient le nombre des païens était encore très-considérable, et qu'il n'est pas permis d'admettre la proposition absolue de saint Augustin.

Si de l'examen du petit nombre de faits que les écrivains fournissent on s'élève à la considération générale de l'époque, on acquiert la conviction que le parti païen formait dans les deux empires une secte aussi redoutable par le nombre de ses soutiens que par son opiniâtreté. Comment concevoir que les conciles, les empereurs et les plus célèbres docteurs chrétiens se seraient coalisés contre quelques fanatiques qui auraient été dignes tout au plus de leur dédain ? Saint Augustin n'écrivait apparemment pas sa *Cité de Dieu* pour les habitants de Rome ni pour quelques Occidentaux.

Si nous pénétrons dans l'intérieur des familles, nous

y apercevons une diversité de croyances religieuses et une sorte de lutte intestine qui établissent clairement la force numérique des païens.

Tertullien avait dit dans le sens figuré : *Fiunt non nascuntur christiani;* saint Jérôme s'empare, comme nous l'avons vu [1], de ce mot, mais il l'emploie au positif; il énonce en parlant à Læta un fait dont cette illustre dame trouvait dans sa propre famille deux preuves sensibles, puisque son père était encore pontife des idoles, et que son mari avait été long-temps remarqué parmi les plus ardents détracteurs du christianisme. Si, au cinquième siècle, on ne naissait pas chrétien, c'est-à-dire si le christianisme n'était pas encore assez profondément enraciné pour se transmettre sans difficulté du père au fils, si enfin l'église comptait attentivement les conversions qu'elle obtenait, elle n'avait donc pas atteint le but de ses efforts, car la lutte durait toujours : il faut qu'il y ait guerre pour que l'on calcule les pertes de l'ennemi.

[1] p. 95.

Le principe posé par saint Jérome trouve dans l'histoire de nombreuses applications [a], et en y réfléchissant on conçoit qu'il ne pouvait guère en être autrement. Constantin imprima à la destruction du paganisme un mouvement rapide, mais il ne put, par l'effet de sa seule volonté, changer les idées de ses contemporains, renouveler leurs mœurs et anéantir brusquement tous leurs préjugés. Cette œuvre appartenait au temps; il fallait les efforts de plus d'un siècle

[a] Saint Paulin, saint Aper, saint Hilaire, sainte Olympiade, saint Honorat, saint Martyr, saint Alexandre et peut-être même saint Jean Chrysostôme appartenaient à des familles païennes.

pour conduire le christianisme à être véritablement la religion universelle.

Les recherches auxquelles je dois encore me livrer prouveront qu'il existait au commencement du cinquième siècle un nombre considérable de païens répandus dans toutes les provinces de l'empire romain. Quand la victoire du christianisme ne fut plus douteuse, quand cette religion maîtresse du présent fut assurée de l'avenir, alors ses chefs considérèrent froidement les passions, les erreurs et le nombre de ses adversaires ; ils crurent inutile d'enhardir les chrétiens en diminuant arbitrairement la puissance de leurs ennemis, et la réalité fut publiée parce qu'elle n'avait plus rien de décourageant. Il est assez curieux de remarquer que les écrivains et les orateurs chrétiens des cinquième et sixième siècles semblent, dans leurs écrits et dans leurs discours, accorder au paganisme plus de force réelle et un plus grand nombre de partisans que leurs prédécesseurs du quatrième siècle.





LIVRE DIXIÈME.

VALENTINIEN III.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.

L'HISTOIRE de la destruction du paganisme en Occident se divise en trois époques dont les limites sont faciles à reconnaître : la première comprend les règnes de Constantin, de Constance, de Julien, de Jovien et de Valentinien. Pendant sa durée les empereurs chrétiens s'appliquèrent à faire régner dans leurs états une liberté complète des cultes, moins par respect pour le principe de la tolérance religieuse, qu'afin de diminuer l'étendue des prérogatives dont jouissait l'ancien culte national et les périls d'une si grave transition. La seconde période est remplie par les règnes de Gratien, de Théodose et d'Honorius. Assurés du triomphe, ces princes rejettent les ménagements gardés par leurs prédécesseurs ; et après avoir détrôné le paganisme, ils le réduisent à ne plus avoir d'autre asile que la conscience individuelle. La troisième période commence au règne de Valentinien III, et se prolonge jusqu'à celui de Charlemagne : pendant sa

longue durée on admire les efforts des souverains, des conciles, des papes et des évêques pour détruire une multitude d'usages, de rites et de superstitions répandus dans toute l'Europe par la religion des Romains. Deux de ces époques viennent d'être décrites. On a vu le principe de la liberté des cultes implanté dans l'empire romain se développer graduellement et amener enfin la chute d'une religion que sa vieillesse et les attaques du christianisme avaient sans doute fort affaiblie, mais qui cependant régnait encore par les mœurs sur un nombre très-considérable de citoyens. La politique des premiers empereurs chrétiens, d'abord timide et circonspecte, puis plus décidée et enfin ouvertement hostile, est dans ses diverses phases un véritable modèle d'habileté. Refuser à cette politique si bien appropriée au caractère des époques, le mérite d'avoir décidé le triomphe des doctrines chrétiennes; supposer que ces doctrines auraient pu devenir aussi promptement dominantes sans son secours, ce serait méconnaître les obstacles que suscitent toujours à la propagation de la vérité les préjugés, l'ignorance et la crainte du changement. Si Constantin et Théodose avaient été ennemis de la vraie religion autant qu'ils le furent de la fausse, le christianisme n'en serait pas moins parvenu au degré de grandeur que bientôt nous le verrons atteindre, mais il aurait eu encore bien des jours funestes à traverser; d'autres Dioclétien et plus d'un Julien se seraient sans doute présentés sinon pour arrêter, au moins pour ralentir ses progrès. Constantin et ses successeurs ont hâté de plusieurs siècles la ruine du paganisme : cette vérité est incontestable. Mais ce grand événement était dans

les décrets de la Providence long-temps avant que le fils de Constance Chlore eût déserté les autels des faux dieux. La lutte religieuse dont nous venons de décrire les deux premières époques témoigne clairement que l'ancien culte disposait seulement de ce reste de force dont jouissent, presque jusqu'à l'instant de leur mort, les religions qui ont, pendant une longue suite de siècles, dominé des nations puissantes. Si j'insiste sur cette vérité, que les premiers empereurs chrétiens ont renversé une religion déja affaiblie par sa corruption et sa vieillesse, ce n'est pas que je prétende diminuer la grandeur des services rendus par ces princes à la cause de la vérité; mais on a émis sur ce sujet des opinions si étranges, si complétement fausses, qu'il était de mon devoir de saisir l'occasion de les exposer et de les combattre.

Un écrivain, qui a exercé quelque autorité dans les discussions théologiques du dix-septième siècle, mais qui, bien que protestant, connaissait assez peu ou dénaturait l'histoire des premiers siècles de l'église, Jurieu prétend que sans les empereurs chrétiens le paganisme existerait encore *aujourd'hui*. Si cette pernicieuse erreur était restée cachée dans des ouvrages que personne ne lit plus, je n'aurais certes pas pris la peine de l'exhumer; mais ce que je me serais interdit de faire, Bayle l'a fait, et en plaçant le paradoxe de Jurieu dans son *Dictionnaire historique*[1], il lui a donné une publicité durable contre laquelle il m'est commandé de réclamer.

« Peut-on nier, dit le ministre protestant[2], que le « paganisme est tombé dans le monde par l'autorité « des empereurs romains? On peut assurer sans témé-

[1] V° Mal met. note

[2] Droits d deux souv rains, p. 280.

« rité que le paganisme serait encore debout et que « les trois quarts de l'Europe seraient encore païens, si « Constantin et ses successeurs n'avaient employé leur « autorité pour l'abolir. »

Cette idée lui paraissait si juste, si bien prouvée et si peu contestable, qu'il la reproduisit dans un autre ouvrage, où il dit[1] : « Sans l'autorité des empereurs, « il est indubitable que les temples de Jupiter et de Mars « seraient encore debout. »

[1] Tableau du socinianisme, p. 501.

J'ai déja eu, dans le cours de cet ouvrage, bien des fois l'occasion de montrer que le paganisme, au commencement du quatrième siècle, avait une existence purement factice, qu'il tirait ce qui lui restait de force de l'habitude, et que la possession faisait toute sa puissance. Ses plus chauds partisans lui restaient fidèles, moins par un sentiment véritable de piété que par haine contre le christianisme; et les dévots païens, tels que l'empereur Julien et Symmaque, tombaient dans le découragement quand ils considéraient le peu de foi réelle de ceux des citoyens de l'empire qui semblaient partager leurs illusions. Où donc l'ancien culte, si décrié dans l'esprit même de ses défenseurs, aurait-il puisé cette vitalité nécessaire pour parcourir la longue carrière qui restait ouverte devant lui si Constantin n'eût pas abjuré? Ce prince, en se convertissant, multiplia les périls qui pressaient le paganisme, mais il ne les fit pas naître; et s'il ne s'était point converti, aurait-il pu empêcher que les croyances helléniques et les rites nationaux eussent perdu leur empire sur les consciences, et fussent par conséquent destinés à une destruction plus ou moins prompte?

Lorsqu'une religion porte en elle-même ses prin-

cipes de vie, elle révèle sa puissance en dépit des lois et des princes. L'histoire même de la destruction du paganisme offre une application frappante de cette vérité. L'ancien culte, qui ne fut défendu par les classes élevées de la société que dans des vues d'intérêt, était puissant dans les campagnes; là il trouvait des convictions sincères, un dévouement complet, et du fanatisme au besoin : aussi les lois des princes chrétiens et les efforts infatigables de l'église, furent, pendant plusieurs siècles, insuffisants pour déraciner du cœur des paysans l'amour des superstitions païennes. Si toutes les classes de la société avaient été autant que celle des habitants des campagnes attachées aux anciennes erreurs, ces erreurs se seraient maintenues malgré Constantin et malgré Théodose. Beaucoup de causes concoururent à renverser le culte romain; mais la première de toutes, celle qui fit naître les autres, fut la décrépitude de cette religion.

La ruine des institutions religieuses du paganisme ne fut donc pas une œuvre très-difficile à accomplir, et le succès de l'entreprise n'a pas été un moment incertain; la durée de la résistance ne dut même pas excéder de beaucoup les prévisions des princes chrétiens. Lorsque Gratien dépouilla le sacerdoce, quand Honorius ferma les temples, il y eut de l'agitation dans l'empire et beaucoup de plaintes, mais en définitive le sacerdoce resta dépouillé et les temples demeurèrent fermés. Quand s'est agi de répandre le christianisme dans les campagnes, au milieu d'une population grossière, cruelle et pleine d'un amour sauvage pour ses dieux, alors la conscience et les mœurs firent résistance, et on ne parvint à les

dompter qu'en usant des plus grands ménagements. Pour renverser le culte extérieur des Romains, ce culte *damnatus vetustate*[1], il ne fallait que de la décision et de l'habileté. L'assertion de Jurieu est donc, sous quelque aspect qu'on l'envisage, une hérésie historique très-condamnable.

Le règne de Valentinien III est le point de départ d'une lutte nouvelle entre le christianisme et l'idolâtrie. Le paganisme considéré comme institution religieuse, et ayant à ce titre, des temples, un sacerdoce et des richesses, n'existe plus. Cependant on trouve encore partout des païens; et telle est l'obstination de ces derniers partisans de l'ancienne erreur qu'ils sont déterminés à ne tenir aucun compte de tout ce qui a été fait contre leur religion depuis le règne de Constantin jusqu'à celui d'Honorius. On a dépouillé les temples et les pontifes: ils se passeront de temples et de pontifes et mettront le pouvoir politique dans le cas de déclarer la guerre aux consciences, guerre dangereuse que celui-ci aura la sagesse de ne pas entreprendre. On voit combien une religion si affaiblie et si corrompue qu'on la suppose est habile à se métamorphoser, et par quels moyens variés elle sait s'attacher aux mœurs, c'est-à-dire à l'élément social qui se prête le moins aux modifications. Saint Augustin a eu raison de dire que le paganisme ne pouvait être détruit que lentement, peu à peu, *paulatim atque alternatim*[2]. Cette vérité ressort de tout ce que j'ai dit, elle ressortira davantage encore de ce qui me reste à dire.

Pendant tout l'espace de temps embrassé par le règne de Valentinien III, c'est-à-dire depuis l'année 425 jusqu'à l'an 455, l'ancien culte se montre à nous

[1] Lactant. de Mort. c. 11.

[2] III, 7 a.

sous deux aspects différents : dans certains endroits il se condamne à une existence secrète; en d'autres il persiste à se montrer au grand jour, et ne fait pas aux circonstances et aux lois rendues contre lui la plus légère concession.

A Rome et dans les autres grandes villes, le paganisme placé sous la surveillance des magistrats, et continuellement exposé aux attaques des chrétiens, se retire dans l'intérieur des familles, il devient pour ainsi dire *ésotérique*. Saint Augustin parlait des partisans de ce nouveau paganisme lorsqu'il disait[1] : « Quand ils veulent sacrifier, ils cherchent un endroit « pour se cacher. » Ils se cachaient, mais ils sacrifiaient; ce qui montre que les lois des empereurs commandaient aux actes extérieurs et non aux consciences, qu'en un mot elles avaient, comme on l'a déja dit, devancé les mœurs. Cette situation humble et embarrassée de la religion païenne était-elle contraire à la nature de ce culte? Le paganisme avait-il besoin du grand jour pour respirer et pour vivre? Je vais répondre à ces questions.

L'essence primitive du paganisme était purement cérémonielle. Ce culte imposait à ses sectateurs non des doctrines mais des actes extérieurs. On s'appliqua d'autant plus à les multiplier qu'ils n'établissaient entre les hommes qu'un lien assez faible; ainsi il y eut des cérémonies publiques auxquelles le peuple et les ma
trats prenaient part, et qui paraissaient ordonnées
une pensée politique plus que dans une intentio
gieuse. En assistant à ces fêtes solennelles, le ci
témoignait de son amour pour la patrie, car il dem
dait aux dieux une seule chose, d'augment

[1] T. I, p. 167

gloire de la république. Ce culte patriotique, quelque noble qu'il fût, ne pouvait pas suffire aux Romains, car l'homme ne vit pas seulement sur la place publique, il est citoyen par circonstance, il est homme partout et toujours. Un culte privé qui se célébrait dans l'intérieur des familles s'établit donc. On transforma le foyer domestique en un autel sacré dont le père était le pontife; et les sentiments les plus purs, ceux qui sont nécessaires au bonheur de l'homme, les seuls qui le rendent vraiment sociable, trouvèrent leur sanction dans un culte secret qui échappait par sa nature à l'influence du pouvoir et aux règlements de la société. Il n'était donné qu'aux affections particulières et aux mœurs privées d'influer sur son existence. Ce culte embrassait un grand nombre de divinités, mais à leur tête se placent les Lares et les Pénates, dieux que l'on a eu tort de prendre pour de simples gardiens du domicile, car leur caractère noble et élevé comprend les attributs de la Providence, et pourrait presque servir à lui seul d'élément à un système religieux. « Où des « hommes habitent ensemble, dit Creuzer [1], un génie « invisible est présent. Ce lien si cher qui nous attache « au pays natal, ce sentiment sacré qui fait battre « notre cœur au nom de patrie, sont l'un et l'autre « sous la protection d'un Génie. La maison paternelle « et ses doux souvenirs, ce toit tutélaire qui nous a vus « naître et à l'abri duquel nous nous sommes élevés, « cette douce habitude, cette familiarité confiante que « nous avons avec les lieux connus dès notre enfance, « cette paisible jouissance des biens que nous tenons « de nos pères, toutes ces idées et leurs moindres « nuances sont renfermées dans le mot *Lar*, »

[1] ·ligions 'Antiq. 1re par- p. 411.

« *maître* et *seigneur*, ou, comme on dirait ici, *pro-*
« *tecteur de la famille.*

« Cette notion des Lares, comme celle des Pénates, « avait pénétré fort avant dans les croyances religieuses « des Romains. Il y avait cette différence entre les uns « et les autres, que tandis que les Lares passaient pour « les protecteurs du foyer domestique, les gardiens et « les conservateurs des biens de la famille, les Pénates « étaient les puissances cachées d'où découlaient ces « biens et toutes les prospérités de la maison.

« Les Pénates privés étaient honorés dans l'intérieur « de la maison, sur le foyer où le feu brûlait pour eux « comme pour Vesta, comprise elle-même au nombre « des Pénates... Les Pénates sont les dieux par qui « nous respirons; qui régissent notre vie physique et « les lois les plus intimes de notre existence; qui nous « accordent la nourriture, le revenu, l'avoir, qui éten- « dent sur toute l'enceinte du domaine leur influence « féconde; qui allument la flamme du foyer et par elle « nous prodiguent les biens de la plus douce aisance. »

Le culte des Lares et des Pénates était donc une sorte de religion; car les attributs de la divinité se trouvaient personnifiés dans ces dieux domestiques, qui garantissaient aux hommes le triple bienfait d'une famille, d'un foyer et d'une patrie, c'est-à-dire la réunion des seuls biens que la créature puisse, dans ses prières, demander au Créateur[a]. Les autres divinités du paganisme ne représentaient sous des formes variées, agrandies ou appropriées aux traditions na-

[a] *De Diis quoque Romanorum propriis*, id [illegible] Macrob. *Sat.* III, 4. *Cf.* Denys d'Halicarnasse. *Ant. Rom.* [illegible]

tionales, que cette seule et grande pensée qui avait donné naissance au culte des Pénates.

Pendant le quatrième siècle, les partisans éclairés de l'ancien culte regardaient les cérémonies extérieures comme un accessoire plutôt politique que religieux, et très-inférieur en moralité au culte saint et pur de la famille. Themistius, après avoir parlé des païens qui faisaient de longs pèlerinages de dévotion, ajoute [1] : « Je ne crois pas moins dignes de louanges ceux qui « remplissent dans l'intérieur de leurs foyers les rites « et les cérémonies sacrés des dieux. » Les néoplatoniciens avaient même condamné les sacrifices sanglants qui n'étaient réellement d'étroite observance qu'à Rome [a]. Au reste, le mot *sacrificium* n'entraînait pas toujours l'idée d'une immolation; car on sacrifiait (*sacrificatur*) à Vénus de Paphos dans l'île de Chypre en lui offrant de l'encens et des fleurs [2]. Les princes chrétiens d'Occident, quand ils rendaient des lois contre les sacrifices, n'entendaient parler que des immolations de victimes.

[1] Orat. IV, p. 49 c.

[2] Servius Æneid. l. I, v. 335.

[a] Théodose comprenant l'importance de ce paganisme secret, avait dit en 392 (Cod. Th. VI, 272) : « *Nullus...., vel secretiore piaculo, Larem igne,* « *mero Genium, Penates nidore veneratus, accendat lumina, imponat thura,* « *serta suspendat.* » Telles étaient en effet les cérémonies du culte de la famille.

Saint Augustin n'a pas négligé de constater cette transformation du paganisme : « *Cur, ego inquam, et nunc talia clanculo fiunt quæ vel perpetuo delitescunt vel deprehensa puniuntur...? Contra hoc dictum est, nunc omnino talia* « *non fieri. Sacra enim illa, inquit, non fiunt quæ pontificalibus conscripta* « *sunt libris..... Si quid autem nunc prohibitorum sacrificiorum fit occulte atque* « *illicite, non est illi pontificali sacrificiorum generi comparandum, sed in eo* « *deputandum quod etiam nocturno fit tempore, cum hæc omnia illicita ipsis* « *pontificalibus libris certum sit prohiberi atque damnari.* » III, 321 *b*.

Les lois rendues en Orient contre le paganisme ésotérique sont nombreuses et très-sévères.

Le culte national pouvait donc prolonger son existence par ce moyen détourné. Toutefois, le caractère des païens nous est assez connu pour que nous puissions prévoir que la religion dépouillée de son prestige de puissance et de richesses, rendue pauvre et timide, n'exercera sur les esprits qu'une influence peu durable. Il faut qu'un peuple ait un grand fonds de moralité pour que le culte domestique, ce culte qui n'admet ni temples dorés, ni cérémonies pompeuses, ni hiérarchie sacerdotale, puisse satisfaire aux besoins de son âme ou à ceux de son imagination : tel n'était pas le peuple romain pendant le cinquième siècle. Le caractère nouveau que revêtit le paganisme à cette époque, fut pour ce culte non un principe de régénération, mais une voie pour passer avec moins de douleurs de l'agonie à la mort. Cette facilité à se métamorphoser et à prendre le rôle le mieux approprié aux circonstances montre combien cette religion avait été pourvue d'éléments de vie et qu'un publiciste de nos jours a eu raison de dire que le polythéisme romain peut être considéré comme le polythéisme porté à son plus haut point de perfection [1].

Dans les cités du second ordre, dans les villages et surtout dans les campagnes, les lois contre l'ancien culte étaient restées inefficaces. Là l'encens fumait sur les autels, et les sacrifices avaient lieu selon le païen; là on rencontrait encore des pontifes re de leurs insignes et célébrant publiquement les r des faux dieux, et le villageois dédaignait de dans sa demeure pour témoigner de son at aux vieilles pratiques nationales. Si nou approximativement le nombre auquel

[1] Benjam Constan t. I, p. 5

habitants des campagnes, nous nous formerons une idée assez précise de la force réelle du parti païen, et il sera dès lors facile de comprendre pourquoi les écrivains chrétiens de ce temps parlent si souvent des Gentils et les représentent comme formant encore une agrégation redoutable[a].

Entrons dans l'analyse des faits qui se rapportent au règne de Valentinien, et mettons-les en relation avec le sujet qui nous occupe.

[a] On ne peut pas douter qu'au commencement du cinquième siècle les habitants des campagnes ne fussent, en Occident, restés fidèles au paganisme; mais cette vérité étant plutôt sous-entendue que clairement indiquée par les écrivains chrétiens, je vais l'appuyer sur un témoignage positif. Nous possédons un petit poëme bucolique, intitulé *De mortibus boum*, dont l'auteur, Endelechius, vivait certainement dans la première moitié du cinquième siècle. Ce poëme, souvent imprimé et commenté, vient de l'être de nouveau et avec beaucoup de soin par M. Piper, à Gœttingue, in-8°. Le sujet choisi par Endelechius est très-simple : trois bergers causent entre eux sur les maladies qui attaquent les bœufs ; l'un de ces bergers qui est chrétien dit que le plus sûr moyen de garantir ces animaux contre la peste est de placer entre leurs cornes

Signum, quod perhibent esse crucis Dei,
Magnis qui colitur solus in urbibus. (V. 106, p. 130.)

Ainsi, pour ce poète chrétien, le Christ n'était que le dieu des grandes villes.





CHAPITRE II.

État des païens sous le règne de Valentinien III.

Honorius étant mort, un officier de l'empire, nommé Jean, s'empara de la pourpre. Cet aventurier n'avait pas même eu l'honneur d'être porté au trône par les soldats, il tenait son pouvoir de la populace de Rome. Théodose II, qui gouvernait encore l'Orient, excité par Placidie sœur d'Honorius, marcha contre Jean, lui arracha sa pourpre et en revêtit le jeune Valentinien, fils de cette même Placidie et de Constance II[a].

On sait vaguement que pendant son règne Jean montra des dispositions peu favorables au christianisme. Il avait été un des fauteurs de l'entreprise d'Attale, et il reçut même de ce ridicule empereur la charge de Primicier des notaires. Il n'est pas défendu de penser que les idées de cet usurpateur inclinaient vers les idoles; rien n'indique cependant qu'il ait favorisé leurs adorateurs.

Honorius comparé à Valentinien III était un héros. Le fils de Placidie laissa régner sous son nom tantôt sa mère, tantôt le célèbre Aëtius, et s'effaça de la scène du monde encore plus que son prédécesseur.

Le 9 juillet 425, Placidie rendit une loi[1] en vertu de laquelle les païens ne pouvaient plus être admis ni

[1] Append. ad Cod. T. p. 17.

[a] C'est de ce Constance, général sous le règne d'Honorius puis empereur, qu'il est dit dans une inscription : *Rabidos contra fluctus gentesque nefandas, Constanti murum nominis opposuit* (Muratori, p. 692, n° 3). Je ne sais qui de Constance ou des barbares dut éprouver le plus de surprise en lisant ce témoignage de l'admiration des Romains.

dans le barreau, ni aux emplois militaires, et qui leur interdisait de posséder des esclaves chrétiens.

Les lois semblables à celle-ci étaient si souvent violées le lendemain de leur promulgation, que je puis regarder comme superflu de faire observer que Rufius Venerius Volusianus, partisan si zélé de l'ancien culte qu'il ne consentit pas à l'abandonner avant l'instant
'illemont, de sa mort, fut nommé préfet du prétoire en 429[1][a].
ist. VI, 202. Je citerai une seconde exception : en l'année 439, l'armée romaine, chargée de faire lever le siége mis devant Arles par les Goths sous les ordres de Théodoric, avait pour général Littorius qui s'était illustré par une belle victoire; mais qui succomba misérablement pour avoir, dans une circonstance décisive, ac-
aronius. cordé trop de foi *aruspicium responsis*[2]. La cause de
Annal. an. 439, 5, 17, 18. sa défaite et de sa mort excita la juste indignation des chrétiens.

Cette infraction à une loi récente doit d'autant moins surprendre que, dans l'Orient où les lois contre les amis des idoles étaient inexorables, Théodose II ne pouvait parvenir à exclure les païens des charges publiques. Plutôt que d'avouer son impuissance et que de reconnaître l'énergie des mœurs païennes, il déclarait dans ses lois qu'il n'existait plus de païens en Orient : *Pagani si supersunt.... Paganos qui super-*
od. Th., *sunt, quanquam jam nullos esse credamus*[3].......
5, t. 10, . 22. Cependant il y en avait encore dans son palais et de très-puissants[b].

[a] V. Tillemont, *Mém. Eccl.*, XIV, 249, sur la conversion tardive de ce personnage, qui paraît être le même que celui dont nous avons rapporté la discussion avec saint Augustin. V. p. 82.

[b] Le commandement de l'île de Chypre fut donné à cette époque à un païen nommé Cyrus (Evagrius, III, 19) qui de là s'éleva aux premiers hon-

Le 4 août de la même année, une loi fut rendue contre tous les ennemis de l'Église[1]. Cette loi est adressée à Georgius, proconsul d'Afrique. « Vous proscri- « vez les superstitions des gentils, ainsi le veut « l'empereur. Que les auteurs, fauteurs et adhérents de « la superstition sacrilège soient frappés de proscrip- « tion, afin qu'à défaut de la raison, la terreur éloigne « de l'erreur perfide. » Sans doute cette loi ne fut pas non plus exécutée. Que signifie cette peine de la déportation prononcée contre une multitude de païens répandus dans tous les pays de l'Europe? Cependant nous devons tenir compte de cet édit, car il établit en droit la criminalité des actes publics et privés du culte païen. Honorius les avait prohibés, mais sans donner à sa prohibition une sanction pénale. Valentinien prononce la déportation. Honorius atteint les actes et non les auteurs de ces actes : Valentinien non seulement interdit les actes, mais punit encore les auteurs. Les lois prohibitives suivaient donc une progression naturelle, et il ne leur manquait que d'être en rapport avec les mœurs[2]. [1] [illegible]

Une loi du 7 avril 426[3], décide que les chrétiens qui sacrifieraient aux idoles (*qui nomen christianita-* [3] [illegible]

neurs : il fut chef des deux milices, préfet du Prétoire, consul désigné, préfet de Constantinople, patrice et consul ordinaire en 441. On voit que Baronius a eu raison de dire de lui : *Ethnicus homo fuit, sed natura dexterrimus. Ann.* 441, § 1, Tillemont. *Hist.* VI, 87.

[2] A la vérité saint Augustin parle à deux reprises différentes de lois qui défendaient les sacrifices *sub terrore capitali* II, 68 *b*. VII, 9 *c*. Mais il s'exprime d'une manière vague et ne précise pas celui des deux empires où ces lois avaient été promulguées. En écrivant à Vincent, il cherche à lui faire comprendre que la force doit être employée pour réprimer les hérésies; dans son ouvrage *contre la lettre de Parmenianus*, il prouve que c'est la cause et non la peine qui fait le martyre, et que des païens qui auraient été frappés en vertu des lois récentes ne pourraient pas prétendre à la palme glorieuse. Or

tis induti sacrificia fecerint) seraient privés du droit de donner quoi que ce soit entre vifs ou par acte de dernière volonté, qu'on pourrait les accuser même après leur mort et faire casser leurs testaments.

On a vu précédemment que les chrétiens étaient entraînés par une force irrésistible vers les superstitions païennes, mais il était difficile de supposer que cet attrait fût assez puissant pour les ramener à sacrifier aux idoles et à abdiquer par ce seul fait leur titre de chrétiens.

Il faut aller chercher le commentaire de cette loi au sein des écrits de plusieurs chrétiens de ce temps, et l'on verra combien la société chrétienne, animée de l'esprit païen le plus corrompu, offrait un spectacle à la fois bizarre et effrayant.

Le pape saint Léon nous apprend que beaucoup de chrétiens adoraient sur les lieux élevés le soleil levant; d'autres, en montant les degrés du maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, se retournaient et s'inclinaient vers le soleil levant; ils se livraient à ces actes de superstition *partim vitio ignorantiæ*, *partim paganitatis spiritu* [1]. L'ignorance et l'attachement aux usages du paganisme, tels étaient alors les traits saillants du caractère de la multitude chrétienne[2].

Ce même pontife écrit à Rusticus, évêque de Narbonne, pour régler la pénitence qui doit être imposée

[1] Bibl. Max. veter. Patr. VII, 999 *h*.

conçoit que dans l'un et l'autre cas Augustin pouvait appuyer son raisonnement sur les lois rendues en Orient. Je pense d'autant plus qu'il en fut ainsi que l'esprit de la législation d'Honorius, l'absence complète de poursuites et le silence des écrivains latins de ce temps confirment la pensée qu'aucune loi n'avait en Occident prononcé la peine de mort contre les sacrifices des païens.

[2] Nous sommes encore redevables à saint Léon d'un renseignement précieux. Il nous apprend que les dévots païens pratiquaient le jeûne comme du temps du pape saint Sirice. P. 1050 *e*.

cortége montant au Capitole, l'encens brûlé dans les temples, les chants et les jeux, et enfin la consultation des poulets sacrés, avaient lieu sans causer aucun scandale aux chrétiens.

Presque partout le paganisme révèle sa présence. Ce n'est plus cette religion puissante qui jadis régnait sur la société, dictait des lois, fondait des institutions et semblait l'esprit même de l'empire, mais elle domine encore sur les mœurs, elle règle les pensées, elle dirige les actions des citoyens, et quoique désarmée, quoique proscrite, on l'aperçoit en tous lieux; tantôt elle marche à visage découvert, tantôt elle usurpe le nom et les insignes du christianisme : elle paraît décidée à prendre tous les caractères, à jouer tous les rôles, plutôt que de confesser sa défaite.

Je laisse à penser si les lois de Valentinien III pouvaient paralyser l'action puissante qu'exerçait sur une nation corrompue la religion la plus habile à flatter les mauvais penchants du cœur humain. C'était beaucoup, mais ce n'était pas tout d'avoir brisé les idoles, puisque les sentiments qui autrefois communiquaient tant de force à ces vains simulacres vivaient encore au sein de la société, et protestaient à tout moment contre la qualification de chrétienne que le pouvoir politique lui donnait.

Justement étonnés de reconnaître encore une si grande énergie dans les débris mutilés du paganisme, nous devons chercher si la conduite des chrétiens était aussi prudente et aussi habile que l'exigeait la [illegible]ion embarrassante et agitée dans laquelle se trou-[illegible]ciété

[illegible]e ne craignait [illegible] ter quel-

nisme se fût fait sentir seulement dans les actes de la vie privée; alors on aurait pu croire, malgré tant de protestations individuelles, que la société, considérée dans son ensemble et dans sa partie extérieure, était réellement chrétienne. A Salvien s'écriant que le paganisme apparaît en tous lieux, que l'on honore Minerve dans les gymnases, Vénus dans les théâtres, Neptune dans les cirques, Mars dans les arènes, Mercure dans
[1] P. 136. les palestres [1], on aurait répondu que ces hommages détournés étaient involontaires et qu'il fallait voir en eux moins des actes de religion que des témoignages naturels de l'empire des mœurs anciennes; mais comment faire admettre une semblable excuse en présence d'actes publics et positifs de paganisme auxquels tant de citoyens se livraient.

Sous le règne de Valentinien III les consuls étaient choisis parmi les chrétiens, et cependant *numquid non consulibus et pulli adhuc gentilium sacrilegiorum more*
[2] P. 122. *pascuntur, et volantis pennæ auguria quæruntur* [2] [a]? Ces tributs payés aux souvenirs de l'ancien culte n'étaient pas les seuls qui souillassent l'entrée des consuls en fonctions, car Salvien ajoute : *Ac pene omnia fiunt quæ etiam illi quondam pagani veteres frivola atque irridenda duxerunt*. Les mots *pene omnia* ont un sens très-étendu; cependant je ne veux pas en conclure que les consuls, fidèles encore aux traditions, sacrifiaient deux jeunes taureaux dans le temple de Jupiter *Optimus Maximus* au Capitole; mais cette immolation exceptée, toutes les autres solennités, telles que le pompeux

[a] Claudien, en parlant de la prise de possession du consulat par Stilicon, avait dit (*I Cons. Stil.*, II, 363):

Solennibus urnam
Commovet auspiciis, avibusque incepta secundat.

cortége montant au Capitole, l'encens brûlé dans les temples, les chants et les jeux, et enfin la consultation des poulets sacrés, avaient lieu sans causer aucun scandale aux chrétiens.

Presque partout le paganisme révèle sa présence. Ce n'est plus cette religion puissante qui jadis régnait sur la société, dictait des lois, fondait des institutions et semblait l'esprit même de l'empire, mais elle domine encore sur les mœurs, elle règle les pensées, elle dirige les actions des citoyens, et quoique désarmée, quoique proscrite, on l'aperçoit en tous lieux: tantôt elle marche à visage découvert, tantôt elle usurpe le nom et les insignes du christianisme : elle paraît décidée à prendre tous les caractères, à jouer tous les rôles, plutot que de confesser sa défaite.

Je laisse à penser si les lois de Valentinien III pouvaient paralyser l'action puissante qu'exerçait sur une nation corrompue la religion la plus habile à flatter les mauvais penchants du cœur humain. C'était beaucoup, mais ce n'était pas tout d'avoir brisé les idoles, puisque les sentiments qui autrefois communiquaient tant de force à ces vains simulacres vivaient encore au sein de la société, et protestaient à tout moment contre la qualification de chrétienne que le pouvoir politique lui donnait.

Justement étonnés de reconnaître encore une si grande énergie dans les débris mutilés du paganisme, nous devons chercher si la conduite des chrétiens était aussi prudente et aussi habile que l'exigeait la situation embarrassante et agitée dans laquelle se trouvait la société.

Le christianisme ne craignait pas de heurter quel-

quefois des sentiments que la prudence lui conseillait de ménager, parce qu'ils étaient placés sous la sauvegarde des idées anciennes, et que d'ailleurs leur direction n'avait rien de contraire à la morale. Je citerai particulièrement la violation des anciennes sépultures, délit que de nos jours l'amour de la science paraît avoir légitimé, mais qui, dans le cinquième siècle, était un véritable attentat contre ce qu'il y a de plus vénérable au monde.

Les chrétiens faisaient aux tombeaux des païens une guerre non moins acharnée que du temps des fils de Constantin, et leurs violences cherchaient vainement à se cacher sous l'égide d'un motif pieux : les sépultures païennes, décorées des emblèmes de l'ancien culte, servaient aux sacrifices secrets, et à des festins sacrés que les chrétiens ne dédaignaient pas de partager[a]. Outragés dans leurs croyances, accablés par le spectacle des temples fermés, démolis ou profanés, les païens venaient exhaler près des tombeaux de leurs pères la douleur qui oppressait leurs âmes et adresser aux dieux d'inutiles prières. Les chrétiens incriminèrent ces visites nocturnes; ils les représentèrent comme des conciliabules impies, dans lesquels la foi nouvelle était maudite, et, sous prétexte de les empêcher, ils dévastaient et pillaient les sépulcres païens[1].

[1] Baronius. Annal. Ann. 447, § 27.

A ce motif, qu'explique au moins, s'il ne le justifie pas, le sentiment religieux exalté, il en faut joindre un autre beaucoup moins noble et dont l'influence était générale : je veux parler de la cupidité. Depuis long-temps

[a] *Perniciosus error increvit,* dit saint Augustin, X, 701 *b,* en parlant de ces festins où assistaient les chrétiens.

les chrétiens ne se faisaient aucun scrupule d'ensevelir leurs morts dans des tombeaux qui, ayant été préparés pour des païens, portaient les signes du culte national et même des invocations aux anciennes divinités ; quelques coups de marteau suffisaient pour purifier ces tombeaux, sur lesquels on laissait d'ordinaire subsister l'inscription DIIS MANIBVS[a].

Valentinien III agit donc dans le véritable intérêt du christianisme quand il prononça des peines sévères contre les auteurs des profanations. Les chrétiens de son temps le blâmèrent, et il a été sur ce point attaqué aussi par un historien moderne très-recommandable[1] ; mais sa conduite n'a pas, à mon avis, besoin d'apologie. Dans une loi datée du 13 mars 447[2] il s'élève avec force contre les démolisseurs, et fait de ces gens avides une peinture qui ne manque pas d'éloquence :

[1] Tillem[illegible] Hist. V[illegible] 238.

[2] Leges [illegible] vellæ, C[illegible] Th. VI[illegible] Suppl[illegible] p. 111[illegible]

[a] Voici comment Marangoni, qui s'efforce de détruire l'importance des emprunts faits au paganisme par la religion chrétienne, s'exprime sur ce sujet : « Essendo seminati, per così dire, i sontuosi sepolcri de' Gentili per le « pubbliche vie, e campagne, e ville fuori delle città, i nostri Cristiani, allo « spesso avendo bisogno di materiali per ricuoprire le tombe de' cimiterj, « come più acconcio loro veniva, si prevalevano d'ogni sorta di marmo che « prender potevano da quelle profane fabbriche, alle quali di adornamento « servivano : perciò il P. Mabillone nella sua Epist. 55. de SS. Ignot. rapporta « a questo proposito alcuni versi di un antico poeta : *In eos qui Gentilium sepul« chra effodiunt praetextu martyrum sepeliendorum* ». Les vers [illegible] Marangoni sont des vers [illegible] qui furent [illegible] à Mabillon par [illegible] *Analecta*, p. 553. Ils nous [illegible] que les chrétiens [illegible] des tombeaux païens [illegible] de [illegible] L'auteur ne [illegible] chrétien [illegible] de [illegible] chrétiens. [illegible] moments. [illegible] les [illegible]
[illegible]

« *Ferro accincti*, dit-il, *vexant sepultos et obliti Numinis cœlo ac sideribus residentis, cinerum contagione pollutas sacris altaribus manus inferunt.* » Il accuse, comme on le voit, les prêtres de ce crime, et ordonne de dégrader et de bannir à perpétuité ceux qui seraient reconnus coupables, fussent-ils évêques, parce que le rang élevé du coupable rend le crime plus grave. Quant aux laïques, ceux qui portent un titre honorifique seront déclarés infâmes et l'on confisquera la moitié de leurs biens; les autres citoyens seront punis du dernier supplice. La loi est terminée par ces paroles: « *Innocenter viventibus gratulatio, pax sepultis!* »

Je ne terminerai pas ce que je dois dire sur la législation de ce temps sans noter un changement assez grave en apparence, qui fut opéré dans la législation religieuse de l'Occident.

Les lois rendues dans l'Orient défendaient sous peine de mort les sacrifices; ces lois furent insérées dans le Code Théodosien avec d'autres actes beaucoup moins sévères publiés en Occident. Aussitôt que la compilation de ce code fut achevée, Théodose II, par un édit du 15 février 438, déclara qu'à partir du 1er janvier suivant il aurait autorité dans l'empire d'Orient; en même temps il en adressa une copie à la cour impériale d'Occident, afin que de son côté elle lui donnât force de loi dans ses états. Le procès-verbal de son approbation par le sénat de Rome et de sa promulgation en 443 a été retrouvé et publié récemment [1][a]. Il

[1] Clossius. p. 2-19.

[a] Ce précieux document nous apprend que le sénat avait, dans ses délibérations, conservé les anciens usages païens. Ainsi, parmi toutes les exclamations à l'aide desquelles les sénateurs faisaient connaître leur vote, nous n'en apercevons pas qui aient rapport à la religion chrétienne; car celles-ci *Deus*

résulta de cette adoption que les païens d'Occident se trouvèrent en droit soumis aux peines prononcées contre leurs frères d'Asie. Le changement était donc sous le rapport légal très-grave; mais ils s'en inquiétèrent peu et ils avaient raison, car nous n'apercevons pas la moindre trace d'actions judiciaires intentées dans cet empire contre les amis des idoles, tandis qu'en Orient les poursuites de ce genre étaient fréquentes et pleines d'acharnement[a]. Je devais indiquer cette inutile tentative du pouvoir politique, afin de montrer combien il est facile aux mœurs d'abroger les lois les plus importantes, afin aussi de constater l'impossibilité ou se trouvaient les empereurs d'arriver par le moyen des lois au but que le christianisme ne cessait de leur montrer.

Jusqu'à présent on n'a trouvé aucune inscription qui constate l'accomplissement de cérémonies païennes pendant la durée du règne de Valentinien III. Les

vos nobis dedit! Deus vos nobis servet! pouvaient convenir à un païen. L'acclamation, *Consulis oraculis!* dont le sens n'est pas très-clair, paraît une formule païenne. V. p. 11, 15.

[a] Un philosophe païen de la ville d'Égès en Cilicie, nommé Isocasius, vint s'établir à Antioche. La considération dont il jouissait l'éleva à la dignité de questeur. S'étant ensuite rendu à Constantinople, il fut accusé d'avoir sacrifié aux dieux et tramé des complots en faveur de l'idolâtrie qu'il voulait rétablir. L'empereur Léon le fit arrêter et conduire à Chalcédoine pour y être jugé par le gouverneur de la Bithynie. Le premier médecin de la cour, ami d'Isocasius, parla en sa faveur à Léon et obtint qu'il serait ramené à Cons[illegible] nople pour être soumis au jugement du sénat et du préfet du p[illegible] jour fixé pour le jugement étant arrivé, le sénat se réunit dans le [illegible] Le peuple ravi de l'attitude noble et des réponses du philos[illegible] pour lui, l'arracha des mains des gardes et le porta à la [illegible] chose assez étrange, Isocasius fut instruit des principe[illegible] reçut le baptême. L'empereur lui pardonna et le renvo[illegible] se passa en 467. Zonaras, t. II, p. 49. Cedrenus, t. [illegible]

hommes qui alors sacrifiaient n'appartenaient pas à cette classe élevée qui, dans le siècle précédent, chargeait le marbre de transmettre à la postérité le souvenir de sa fastueuse piété. Les sacrifices, pendant le cinquième siècle, avaient lieu dans les villages, dans les campagnes, dans les lieux retirés, et de pauvres paysans ne songeaient guère à faire bruit de leur dévotion.

Cependant nous possédons une inscription qui, par son étendue, le caractère réligieux dont elle est revêtue et l'époque où elle fut tracée, mérite plus qu'aucune autre de fixer notre attention. Spon [1] et Fabretti [2] l'ont publiée et commentée, mais sans faire remarquer l'importance qu'elle pouvait avoir dans l'histoire des derniers moments du paganisme :

[1] Miscellanea. p. 99.
[2] P. 742, n° 507.

R. FESTVS V.C. DE SE AD DEAM NORTIAM
FESTVS MVSONI SVBOLES PROLESQVE AVIENI
VNDE TVI LATICES TRAXERVNT CAESIA NOMEN
NORTIA TE VENEROR LARE CRETUS VVLSINIENSI
ROMAM HABITANS GEMINO PROCONSVLIS AVCTVS HONORE
CARMINA MVLTA SERENS VITAM INSONS INTEGER AEVVM
CONIVGIO LAETUS PLACIDAE NVMEROQVE FREQVENTI
NATORVM EXVLTANS VIVAX ET SPIRITVS OLLIS
CETERA COMPOSITA FATORVM LEGE TRAHENTVR
SANCTO PATRI FILIVS PLACIDUS
IBIS IN OPTATAS SEDES NAM IVPPITER AETHRAM
PANDIT FESTE TIBI CANDIDVS VT VENIAS
IAMQ VENIS TENDIT DEXTRAS CHORVS INDE DEORVM
ET TOTO TIBI IAM PLAVDITVR ECCE POLO

Cette inscription est composée de deux parties très-

listinctes : dans la première, Rufus Festus témoigne le sa dévotion pour la déesse Nortia, cite les honneurs ju'il a reçus pendant sa vie, parle de sa noblesse, de on heureux mariage, etc.; dans la seconde, le fils de Festus fait l'apothéose de son père.

Quoiqu'il existe dans l'histoire de ce siècle plusieurs personnages du nom de Festus, nous n'aurons aucune peine à déterminer celui dont il est ici question.

R. Festus qui s'adresse à la déesse Nortia, c'est-à-dire à la Fortune, naquit à Vulnisium (*Bolsena*), il était fils d'Avienus et descendait de Musonius, il avait été deux fois proconsul; ainsi on ne doit pas le confondre avec le S. Rufus Festus, qui fut, il est vrai, gouverneur de Syrie et proconsul d'Asie sous Valentinien Ier, et auquel nous sommes redevables de deux écrits historiques, puisque Ammien Marcellin dit[1] que ce dernier était né à Trente. [1] XXIX,

Il existait vers l'an 400 un poète latin nommé Rufus Festus Avienus, qui traduisit les *Phénomènes* d'Aratus, le *Periegesis* de Denys, et qui fit une imitation en vers de quarante-deux fables d'Ésope[2]. Or notre Festus déclare dans son épitaphe qu'il est *proles Avieni*; une pareille identité de noms suffit pour que nous regardions Festus comme le fils du poète Avienus. Or Avienus vivait au commencement du cinquième siècle, et Macrobe le fait intervenir dans ses *Saturnales*; en admettant qu'il soit mort vers l'an 425 et que son fils [illegible]

[2] H. Canegieter, *De ætate et stilo Flavii Avieni*, [illegible] entre *Avianus* et *Avienus*, et cherche à prouver que les [illegible] sont l'ouvrage d'un Avianus qui vivait au [illegible] critique cette distinction que l'analogie de [illegible] fait repousser.

Festus lui ait survécu environ vingt ans, nous parvenons à ce résultat, que l'inscription citée doit avoir pour date une époque voisine du milieu du cinquième siècle. Ces noms de *Placida* et de *Placidus*, portés par l'épouse et par le fils de Festus indiquent assez que Placide Valentinien régnait alors, et que l'on prenait son prénom par le même motif qui avait fait prendre dans le siècle précédent par tant de citoyens celui de *Flavius*.

Je ne regarde pas comme impossible de trouver quelques inscriptions païennes d'une date postérieure à la première moitié du cinquième siècle[a]; mais je ne crains pas d'annoncer que dans ces inscriptions le caractère païen sera tellement voilé, que son existence pourra souvent être contestée, et qu'on le reconnaîtra moins aux véritables attributs païens qu'à l'exclusion de la forme chrétienne[b]. D'ailleurs le seul culte,

[a] Les éditeurs du recueil d'Inscriptions de Marquard Gudi ont inséré dans leur collection, p. 20, n° 5, une longue inscription de l'an 455 dans laquelle un Augure nommé Pretextatus et un Tribun Voluptuaire appelé Fuscus, déclarent qu'ils se sont livrés à une foule d'actes publics de paganisme, tels que Taurobole, Criobole, construction d'autels; mais ce monument révèle son origine par plusieurs fautes grossières.

Je critiquerai également une inscription citée d'après Muratori et Maffei par M. Orelli, I, 336, n° 2133, de laquelle il résulte qu'Anicius Acilius Aginatius Faustus, préfet de la ville, fit restaurer une statue de Minerve (SIMVLACRVM MINERBAE) brisée dans un incendie. Muratori croit que ce Faustus fut préfet en l'année 425; d'autres critiques pensent qu'il est ici question de Faustus, consul en 483; dans l'un et l'autre cas l'inscription doit être rejetée. En effet, si un particulier pouvait, en 425, restaurer une statue païenne, un préfet de la ville n'aurait pas osé le faire, ou s'il l'avait fait, il se serait gardé de le dire dans une pompeuse inscription. C'est donc à cause du titre de INL. PRAEF. VRBI qui se lit dans l'inscription que nous la repoussons, et non pour le fait qu'elle mentionne.

[b] Le père qui sur la tombe de ses enfants traçait en 412 l'inscription suivante :

celui de Mithra, qui aurait pu, en vertu de sa grande popularité, empreindre son cachet sur les monuments, cessa, selon Van-Dale, d'exister vers cette époque[1]. Quant à celui de la Mère des dieux, saint Jean-Chrysostôme en faisant abattre dans la Phrygie tous les temples de cette déesse vers l'an 401, lui avait porté un coup mortel[2].

[1] De Sacr. Taur. p. 7.

[2] Proclus. Oratio XXI, p. 568 *l*.

L'ancienne religion disparaît au milieu du désordre dans lequel l'Occident est plongé. L'histoire concentre ses regards sur Attila qui à lui seul remplit la scène du monde, et les faibles intérêts d'une religion se débattant contre la mort ne sont pas dignes de fixer ses regards.

Je ne trouve dans la vie d'Attila qu'un seul fait

Hæc tenet urna duos sexu sed dispare fratres
Quos uno Lachesis mersit acerba die,
(Muratori, l. 406, n° 2).

était certainement païen.

L'inscription D. M. COR. EVTYCHIAE trouvée à Aix en Provence a été, dit M. Saint-Vincens (*Mém. sur l'ancienne cité d'Aix,* p. 18), regardée comme païenne et attribuée au septième siècle.

On a découvert en 1808 à Limoges plusieurs inscriptions. Quatorze d'entre elles portaient le sigle D. M., et quoiqu'elles ne continssent aucune invocation plus particulière aux anciennes divinités, elles parurent à Millin être des inscriptions païennes et appartenir au cinquième ou au sixième siècle. L'inscription suivante représente assez bien la forme employée par les païens de ce temps dans leurs inscriptions funéraires :

ARTIS GRAMATICES
DOCTOR MORVMQ
MAGISTER
BLAESIANVS BITVREX
MVSARVM SEMPER AMTOR
HIC IACET AETERNI
DEVNTVS MEMBRA SOPORE.

Millin, *Lettre à M. Juge de Saint-Martin sur quelques inscript. découvertes à Limoges. Paris,* 1808, in-8°.

qui ait rapport au sujet dont nous nous occupons : je vais le mentionner.

La religion des Scythes était simple : ils adoraient une épée nue enfoncée dans la terre[1]. Ce symbole long-temps vénéré fut perdu. Un pâtre voyant une de ses génisses blessée suivit la trace du sang, et ayant trouvé une épée dont la pointe sortait de terre, il vint la présenter à Attila. Ce chef s'empressa de tirer parti de cette circonstance si simple et fit répandre le bruit qu'il avait retrouvé l'ancienne épée scythique; mais comme il importait de frapper aussi bien l'esprit des Romains que celui de ses soldats, il appela cette épée *le glaive de Mars*, disant que ce dieu lui avait concédé le droit de victoire : *Per Martis gladium potestatem sibi concessam esse bellorum*[2]. Si le souvenir de Mars n'avait pas encore été assez puissant pour remuer l'esprit des Romains, certes Attila n'eût pas fait cet appel à une religion qui n'était pas la sienne.

Valentinien fut assassiné en 455. « Il expia, dit Tillemont[3], par l'épée le crime que son épée avait commis. Il ensevelit avec lui la gloire de la maison du grand Théodose et de tout le nom romain dans l'Occident, dont l'empire se démembra de toutes parts après sa mort, jusqu'à ce qu'il périt entièrement peu d'années après. »

L'ancien culte ayant transporté le siége de son influence de Rome dans les provinces, je terminerai par quelques recherches sur leur état religieux le chapitre consacré au règne de Valentinien II.

Quoique les Gaules fussent soumises aux Francs esclaves de l'idolâtrie, ces provinces devenaient de plus

[1] Amm. Marc. l. XXI, c. 2.

[2] Jornandes. c. 35.

[3] VI, 254.

n plus accessibles aux missionnaires de la vérité. Les leux métropoles Arles et Vienne sont les foyers d'où 'échappent les rayons de la civilisation chrétienne qui clairent peu à peu toute la Gaule Narbonaise, mais lans le nord, Trèves, ville très-opulente, naguère métropole de toute la Gaule et siége du prétoire, défend obstinément la cause de l'ancien culte.

Saint Hilaire, évêque d'Arles, bâtissait des églises, et pour les orner il prenait avec la permission du préfet les marbres et les autres ornements du théâtre, ravi de dépouiller un lieu de désordre pour enrichir le temple du Seigneur[1]. Les statues païennes qui décoraient le théâtre furent brisées et enfouies sous les décombres.

[1] Tillemo[nt], Mém. Ecc[lés.], XV, 51.

Il y avait à Vienne, vers le milieu du cinquième siècle, un prêtre nommé Sévère, né, disait-on, dans l'Inde, qui avait converti dans cette ville un grand nombre de païens et détruit un temple consacré à cent idoles, sans doute un Panthéon[2].

[2] Id. p. 2[..] Chorier, p. 34.

Rustique à Narbonne, Eucher à Lyon, Germain à Auxerre, Orens chez les Volces Arécomiques, Namacius et Eparcius dans l'Auvergne, répandaient avec ardeur les doctrines du christianisme. Leurs efforts montrent combien l'idolâtrie avait encore de partisans dans les provinces[a].

[a] Cœlius Sedulius, prêtre écossais qui vivait sous le règne de Valentinien, vers l'an 430, parle en ces termes des idolâtres :

Heu miseri qui fana colunt, qui corde sinistro
Relligiosa sibi sculpunt simulachra, suumque
Factorem fugiunt, et quæ fecere verentur!
Quis furor est, quæ tanta animos dementia ludit,
Ut volucrem, turpemque bovem, tortumque draconem,
Semihominemque canem supplex homo pronus adoret?
Ast alii solem, cæcatis mentibus acti

Ils avaient à lutter contre une corruption excessive. En parlant des habitants de l'Aquitaine et de la No-
P. 152. vempopulanie, Salvien dit[1] : *Nusquam improbior voluptas, nusquam inquinatior vita, nusquam corruptior disciplina.* Cet écrivain ajoute que dans les Gaules la perversité ou l'attachement au paganisme était en rapport avec l'opulence des villes ou la ri-
[2] Id. chesse des pays[2]. Tout confirme la justesse de cette remarque.

Ce qu'il dit sur Trèves fait connaître l'esprit qui animait les grandes cités gauloises, autrefois colonies romaines.

Augusta Trevirorum avait par son importance et par ses richesses excité la cupidité des barbares; ils l'assiégèrent et la prirent quatre fois. On peut lire dans Salvien les preuves d'abrutissement, car c'est le

Affirmant rerum esse patrem, quia rite videtur
Clara serenatis infundere lumina terris
Et totum lustrare polum...........
Hic laticem colit, iste Larem : sed jungere sacris
Non audent inimica suis ne lite propinqua
Aut rogus exiguas desiccet fortior undas,
Aut validis tenues moriantur fontibus ignes.
Arboreis alius ponit radicibus aras
Instituitque dapes, et ramos flebilis orat
Ut natos, charamque domum, dilectaque rura
Conjugiique fidem, famulos, censumque gubernent
Nonnulli venerantur olus, mollesque per hortos
Numina sicca rigant, verique hac arte videntur
Transplantatorum cultores esse deorum.
Plura referre pudet, sanctoque in carmine longum.
Jam satis humanis erroribus addita monstra
Risimus, aut tales potius deflevimus actus.

Bibl. Maxim. VI, p. 461 *f.*

On ne peut donc pas dire que l'idolâtrie fût éteinte en Occident, puisqu'un poète chrétien croyait encore devoir mettre en évidence ses vices et ses dangers.

Les chefs de l'église n'obtenaient pas en général beaucoup d'appui du clergé de la Gaule. Saint Hilaire rencontrait dans ses rangs peu d'imitateurs de son zèle. Célestin Ier écrivant en l'année 428 aux évêques de la Narbonaise et de la Viennoise, se plaint avec une juste douleur de l'esprit superstitieux des prêtres gaulois et de l'ignorance des fidèles [1]. Les décrets rendus contre l'ancien culte étaient exécutés avec une extrême négligence; les idoles restaient debout et les sacrifices avaient toujours lieu publiquement. Pour faire cesser un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la religion, le deuxième concile d'Arles se décida à déclarer coupable de sacrilége tout évêque dans le diocèse duquel les païens allumeraient des feux ou adoreraient les arbres, les fontaines et les pierres [2]. Cette responsabilité imposée aux évêques était sans doute exorbitante, car il ne dépendait pas d'eux de changer les mœurs des Gaulois et de faire que ces peuples, dont la grossièreté était si grande, devinssent tout-à-coup les ennemis déclarés de l'ancienne erreur; mais il fallait cependant réveiller de leur torpeur cette foule d'évêques insouciants qui laissaient dans leurs diocèses les débris du paganisme se raffermir. Quoique

[1] Coustant. p. 1066.

[2] Concil. Galliæ Collect. t. I, col. 563.

qui, quoique très-attaché à l'ancien culte, permit à son épouse Palladia d'embrasser le christianisme. Cette femme n'avait pas en changeant de religion abandonné ses habitudes païennes, et un jour qu'elle devait prendre part à la communion des fidèles, elle se présenta dans l'église parée de ses bijoux et couverte de vêtements magnifiques. Amator, simple diacre à cette époque, lui adressa de durs reproches et lui ordonna de sortir de l'Église. Palladia ulcérée résolut d'obtenir vengeance. Elle déchira sa robe, se meurtrit le visage et s'offrant en cet état aux regards de son mari, elle lui dit : « Voyez quel traitement m'ont fait subir les diacres de l'église. » Héraclius indigné se préparait à punir Amator quand Dieu qui veillait sur le saint, dit le légendaire, frappa Héraclius de paralysie.

saint Hilaire se félicite de voir chaque jour les gentils abandonner leurs fables impies et les autels des démons[1], je crois que les efforts des conciles, des papes et des évêques n'obtinrent à cette époque que de très-faibles résultats.

Après avoir caractérisé en peu de mots les vices de l'église d'Espagne, Salvien, en suivant la marche des Vandales, porte ses regards vers l'Afrique. On est étonné que son indignation trouve, pour flétrir les vices des habitants de cette province, des expressions nouvelles. Il nous apprend que la déesse Céleste était encore adorée non seulement par les païens, ce qui lui semble naturel, mais par des chrétiens, qui, après avoir sacrifié en son honneur, ne craignaient pas d'aller prendre part aux cérémonies du culte chrétien. Cette profanation devait être très-usitée à Carthage, car il s'adresse à lui-même cette question : *Quis ergo illi idolo non initiatus, quis non a stirpe ipsa forsitan ac nativitate devotus*[2] ? Un autre écrivain de ce temps rapporte que dans une ville de la Mauritanie on avait trouvé des idoles cachées dans des cavernes[3]. Enfin on célébrait encore pendant la nuit des fêtes païennes nommées *Nocturnes*[4].

J'ai assez parlé de l'Afrique et de l'empire que le polythéisme exerçait dans son sein pour qu'il me soit interdit de revenir sur ce sujet. Quiconque voudra se former une idée du degré de perversité auquel peut descendre la nature humaine devra lire le septième de l'ouvrage de Salvien. Ce livre, comme les sept semble dicté par une vive irritation; l'aut puissant à conserver le calme qui lui es comme ministre de la parole divine, et il

[1] P. 20
[2] P. 18
[3] Tillem. Mém. t. XIII p. 8
[4] Id.

tout entier aux sentiments d'horreur que la corruption des néophytes lui fait éprouver. A travers ces éclats de colère, on voit briller cette pensée, triste sans doute mais si vraie, et que seul entre tous les Pères de cette époque Salvien a eu le mérite de concevoir : c'est-à-dire que le christianisme était impuissant à sauver la société de sa ruine, et que la régénération de l'Europe devait être le résultat de l'invasion de ces peuplades toutes sauvages, presque toutes idolâtres, dont les flots couvraient déja la plus grande partie de l'empire. Quand Salvien compare les Romains aux Vandales, aux Goths, aux Francs ou aux Huns, et qu'il les trouve inférieurs à ces barbares, il indique que la race romaine corrompue et dégradée a besoin, pour être rajeunie, de mêler son sang à celui de ces peuples vierges que le Nord précipite sur l'Occident.





CHAPITRE III.

Martyre de sainte Julie.

Lors de la conquête de l'Afrique par les Vandales, les plus nobles familles de ce pays furent réduites en esclavage et vendues comme des troupeaux de bestiaux. Une jeune fille de Carthage nommée Julie, issue d'un sang illustre, modèle de vertu et de piété, eut le sort réservé à ses pareilles : arrachée des bras de ses parents, elle fut traînée par les barbares au marché et vendue à un négociant syrien nommé Eusèbe, homme auquel l'humanité n'était pas étrangère et qui montrait beaucoup d'attachement pour l'ancien culte. Conduite en Orient, Julie toucha son maître par une résignation et un courage que l'excès de son malheur aurait pu lui faire abandonner [1]. [1] Acta SS 22 maii, p. 168.

Eusèbe voulant trafiquer dans les Gaules, chargea un navire de marchandises précieuses, y monta avec plusieurs de ses esclaves et avec Julie, et fit voile pour Marseille. Arrivé à la hauteur de la Corse, il lui plut de toucher au cap nord de cette île. L'ancre ayant été jetée, il descendit à terre, au moment même où un certain Felix, homme fort riche et le premier d'entre les nombreux païens de l'île[a], immolait aux di

[a] *Major inter turbas immolantium.* Les Actes l'appellent F
P. Papenbrock explique ce dernier mot en disant que
Félix était gouverneur de Sagonia, ville importante d
naturel de regarder ce mot comme un nom propre.

taureau avec toute la pompe des sacrifices et entouré d'une foule de païens des deux sexes. Eusèbe ravi de voir que l'on célébrait en ce lieu les rites de sa religion prit part avec toute sa suite à cette cérémonie[a]. Julie resta seule dans le vaisseau et pendant que ses compagnons se livraient aux excès accoutumés en pareille circonstance, elle soupirait et demandait à Dieu de retirer ces malheureux de leur aveuglement.

Felix averti que tout l'équipage n'avait pas assisté à la fête, en demanda le motif à Eusèbe : « Pourquoi, « lui dit-il, tous ceux qui t'accompagnent ne sont-ils « pas venus au sacrifice offert à nos dieux ? J'entends « dire qu'il y a dans ton vaisseau une jeune fille qui « tourne en ridicule nos cérémonies. » Eusèbe répondit : « La jeune fille restée dans le vaisseau est « bonne, sage, très-attentive à son devoir, mais elle « est chrétienne, et, quelques efforts que j'aie faits, il « ne m'a pas été possible de la détacher de sa religion. « Si sa fidélité ne me la rendait pas précieuse, elle re- « cevrait en cette occasion un châtiment sévère. »

Félix demanda au marchand de lui vendre Julie; ayant éprouvé un refus, il recourut à la ruse. Eusèbe convié à un banquet splendide est excité à boire outre mesure; bientôt assoupi par l'ivresse, il s'endort. Alors Félix fait amener Julie et lui promet la liberté si elle consent à quitter sa religion. Cette sainte vierge de Jésus-Christ rejette avec horreur une telle proposition. Félix passe de cette offre à des actes de violence; Julie est frappée de verges et tourmentée de mille manières, mais son courage ne faiblit pas; Félix s'abandonnant

[a] *Videns ritus sacrificiorum ibidem a Paganis impendi, statim præceps Eusebius cum suis omnibus, ad sacrificandum descendit.* Id. p. 169 *a.*

à sa fureur, ordonne qu'elle soit crucifiée et Julie rend l'âme en protestant de sa confiance en Dieu qui lui tiendra compte d'une vie passée tout entière dans les larmes et dans les tourments. Cet événement dut avoir lieu entre les années 440 et 445. L'église a placé Julie au nombre des martyrs, et elle honore ses vertus et son courage le 22 mai.

Les hagiographes admettent l'authenticité des actes de la passion de sainte Julie; en effet ils ont été rédigés vers l'année 550, et peuvent, par conséquent, être regardés comme l'œuvre des contemporains [a].

Il ne faut pas conclure de ce fait isolé que partout le paganisme respirait la vengeance et qu'il rêvât encore le retour des supplices; cependant il est difficile d'expliquer la situation d'esprit d'un homme qui, au milieu du cinquième siècle, profite de l'impunité assurée par le désordre public, pour rendre une pauvre jeune fille victime de son fanatisme. Il y avait encore à cette époque un nombre très-considérable de païens dans l'empire d'Occident, mais ils vivaient isolés les uns des autres et sans obéir à une inspiration commune. La ruine de Rome avait détruit l'apparence d'unité qui autrefois existait dans l'ancien culte, et l'on peut dire qu'après ce grand événement il y eut des

[a] Le P. Papenbrock a contesté leur authenticité, mais sur un seul motif, savoir qu'il n'existait plus de païens en Corse à l'époque indiquée par le martyre de sainte Julie. Cette objection est détruite par les lettres du pape saint Grégoire, qui nous apprennent que l'idolâtrie n'était pas encore détruite dans la Corse au sixième siècle. Papenbrock croit que la mort de Julie eut lieu au sixième ou septième siècle, et qu'elle fut l'œuvre non des païens, mais des Vandales ou des Sarrazins. On ne peut admettre cette opinion sans rejeter tout ce qui, dans les Actes, se rapporte au supplice [illegible] par Felix. Est-il permis de morceler ainsi un récit pour en admettre une partie et pour rejeter l'autre? *Acta*, id. p. 167.

païens mais plus de religion païenne. Dès lors chaque partisan des idoles ne fut plus dirigé que par ses propres idées et par ses habitudes. En général l'indifférence, la haine du changement, une sorte de paresse d'esprit semblent avoir retenu sous les bannières des faux dieux beaucoup de Romains. Des passions plus fortes agissaient sur l'esprit de quelques autres, et ceux-là pouvaient bien comme Félix profiter d'une occasion favorable pour venger sur quelques chrétiens isolés les attentats commis contre leur religion. La mort de Julie n'en doit pas moins être regardée comme un fait exceptionnel qui prouve plutôt la cruauté insensée d'un homme que l'esprit frénétique d'un parti.

Nous avons suivi avec attention les mouvements divers de l'ancien culte pendant les trente années du règne de Placide Valentinien, et nous pouvons préciser sa position à cette époque. L'agrégation païenne est dissoute, Rome n'est plus la *tête de la superstition*, le Capitole ne rappelle aux Romains que leur honte et leur misère, l'esprit païen déserte la ville éternelle et se transporte dans les provinces, où l'ignorance lui promet encore un règne de longue durée, il renonce à toutes les grandes pensées qui autrefois avaient soutenu et ennobli son existence, il déchire ses lettres de noblesse, et se rabaisse afin de pouvoir être compris par les populations grossières, ignorantes, sauvages, au sein desquelles il se résigne à vivre déchu, avili, digne de pitié sinon de mépris. Il trouvera cependant encore les moyens de nuire à la propagation et à l'affermissement des doctrines chrétiennes : *Inquietare victoriam suprema victis solatia* [1].

[1] Sallust. Jugurth.



poète, et en l'année 435 sa statue fut placée dans le forum de Trajan; honneur très-grand, mais que les écrivains païens briguaient seuls. La base de cette statue était ornée d'une longue inscription en forme de panégyrique. On y lit, par exemple : *Ideo illi cessit in præmium non verbena vilis, nec otiosa hedera, honor capitis Heliconius, sed imago ære formata, quo rari exempli viros, seu in castris probatos, seu optimos vatum, antiquitas honorabat*[1]. Avant que Niebuhr eût publié quelques fragments des poésies de Merobaudis, on était réduit à mentionner cet écrivain dans le catalogue des auteurs du cinquième siècle, sans pouvoir porter sur son mérite et sur la nature de ses écrits aucun jugement. On le disait un poète célèbre, parce que ses contemporains l'avaient ainsi qualifié : aujourd'hui on le connaît d'une manière un peu plus précise.

[1] Niebuhr. Merobaudis Carmina. p. VII.

Mérobaude, homme puissant, clarissime, général des troupes romaines en Espagne, gendre de cet Asturius qui fut consul et patrice, Mérobaude était païen[2],

[2] Niebuhr, étonné de trouver dans les œuvres de Mérobaude une élégie sur le baptême du fils d'Aëtius, fait les observations suivantes : « *Neque illis* « *impedior quæ de Christianæ religionis mysteriis pie canere videtur. Meminerimus modo, sæculis V et VI, gentiles, sub pœnalium legum severitate* « *priscam fidem vix timide profitentes, perpaucis furiosis exceptis, qui odio* « *suo usque ad capitis periculum indulgerent, ita caute de rebus nostræ religionis loqui, ut, quid vere senserint, ægre dignoscatur : atque id eo usque* « *ut dubitatum sit cujus religionis fuerit Procopius* (p. VIII). » Ce système nous conduirait à attribuer à Claudien le *Carmen Paschale* qu'on joint ordinairement à ses œuvres, et à Ausone les louanges de J.-C. qui se trouvent placées dans ses Éphémérides (p. 97), ce que les commentateurs ne font plus depuis long-temps. Il me paraît naturel d'admettre que les copistes ont travaillé sur le texte de Mérobaude, comme ils l'avaient fait sur les poésies d'Ausone et de Claudien.

Niebuhr se forme, à mon avis, une idée peut-être exagérée des dangers

cet exemple suffit pour prouver que les lois d'exclu-
›n ne recevaient pas plus d'exécution sous ce règne
:e sous le précédent. Mérobaude semble avoir pro-
ımé hautement ses affections et ses regrets. Il donna
ıbliquement cours à ses larmes; et cette piété païenne
ıi dicta ses poésies causa sans doute leur perte. Les
pistes du moyen âge essayèrent de purifier ses écrits,
plaçant au milieu d'eux quelques poésies chrétien-
›s; mécontents sans doute de l'effet produit par un
›ntraste qui rendait l'altération trop visible, ils passè-
›nt la plume sur tous les écrits du poète païen : l'art mo-
erne a pu seul en faire revivre une très-faible partie.

Cherchons à donner une idée non du talent mais
es opinions religieuses de Mérobaude.

Dans le *Carmen IV*[1], le poète célèbre la naissance [1] P. 5.
lu fils d'Aëtius :

Felix distulit, adtulitque partum
Lucinæ mora : præstitit morari
Ut spebus timidis diu negatus,
Et civis dominæ futurus urbi,
Natalem tibi regiam Quirini
Et primas Latii domos videres :
Proles Martia, Martios Penates
. . . .

Peut-on méconnaître l'influence de l'esprit païen

que couraient les païens en Occident pendant le cinquième et le sixième siècle. Il parle de peine de mort; cependant nous avons passé en revue toutes les lois proclamées contre l'exercice public du culte païen, en avons-nous trouvé une seule qui portât cette terrible sanction? A la vérité, les lois pénales de l'Orient furent déclarées exécutoires en Occident; mais les mœurs opposèrent toujours une barrière à la naturalisation de ces lois étrangères, et certes l'insolence des païens d'Afrique proteste assez haut contre l'espèce de terreur que Niebuhr prête aux païens d'Occident.

dans ce culte de Rome et dans ces épithètes qui auraient paru impies à un chrétien ?

Mérobaude semble avoir été pour Aëtius ce que Claudien fut pour Stilicon. Il composa un poëme en l'honneur de ce second et inutile vainqueur des barbares, qui périt de la main du prince qu'il avait sauvé, sort réservé à tous ceux qui alors rendaient de trop grands services à leur patrie.

Le poëme de Mérobaude commence par une magnifique peinture de la paix dont l'empire était censé jouir sous l'administration d'Aëtius[1] :

[1] P. 12.

Ipse pater Mavors, Latii fatalis origo,
Festa ducis socii trucibus non inpedit armis.
Tela Dei, currusque silent; etc....

Une divinité, sans doute la Discorde, s'indigne, selon l'usage des poëmes épiques, de cette félicité du genre humain; elle va trouver Bellone, la reveille et lui adresse ce discours[2] :

[2] P. 14.

Quis miseros, Germana, tibi sopor obruit artus
Pace sub immensa? quoniam tua pectora...
Mersit iniqua quies, inopes tua classica....
. . . .
Indue mortales habitus, tege casside vultus:
Urge truces in bella globos, Scythicasque pharetras
Egerat ignotis Tanais bacchatus in oris.
Æratas prosterne domus, et operta metallis
Culmina, quæ toto Latii conspeximus orbe.
Una omnes in tela ruant: gravis ardeat auro
Balteus: auratæ circumdent tela faretræ:
Aurea crispatis insidat lamna lupatis:
Includant gemmæ chalybem; ferroque micantes
Fulgens auratis facibus lux induat enses.

Mœnia nulla tuos valeant arcere furores :
Roma, ipsique tremant furialia murmura reges.
Tum superos terris atque hospita numina pelle :
Romanos populare deos, et nullus in aris
Vestæ exoratæ fotus strue palleat ignis.
His instructa dolis palatia celsa subibo ;
Majorum mores, et pectora prisca fugabo
Funditus : atque simul, nullo discrimine rerum :
Spernantur fortes, nec sit reverentia justis.
Attica neglecto pereat facundia Phœbo :
Indignis contingat honos et pondera rerum
Non virtus, sed casus agat, tristisque cupido :
Pectoribus sævi demens furor æstuet auri :
Omniaque hæc sine mente Jovis, sine numine summo.

Ici se trouve une lacune de plus de cent vers.

Le poète représente ensuite les Romains qui, voyant leurs affaires désespérées, tournent les yeux vers Aëtius, comme vers le seul général capable de sauver l'empire.

Voici donc un poète éminent par son talent, par sa gloire et par le rang qu'il occupe dans l'état, qui ne craint pas d'attribuer tous les maux de la patrie à l'abandon du culte des dieux. Symmaque annonce que la ruine de l'empire suivra de près celle des autels du paganisme ; Mérobaude, alors que cette ruine est consommée, regarde la source des malheurs publics comme assez évidente pour pouvoir en faire un thème poétique. Mais le chantre d'Aëtius va bien plus loin que le vieux pontife ; car, il ne faut pas s'y tromper, cette déesse qui vient reveiller Bellone assoupie n'est autre que le christianisme ; et quand le poète l'appelle *crudelis Enyo*, il dissimule sous un voile injurieux qu'il n'ose pas dire hautement.

Si la Discorde ne représente point ici la Religion chrétienne, pourquoi le poète lui fait-il dire :

Tum superos terris atque hospita numina pelle :
. . . . Palatia celsa subibo ;
Majorum mores et pectora prisca fugabo
Funditus ?

Les menaces contre le culte de Vesta et contre celui d'Apollon ne seraient pas convenablement placées dans la bouche d'une divinité de l'Olympe. Comment la Discorde proposerait-elle à Bellone d'éteindre le feu de Vesta, et d'abolir ce qu'elle nomme *facundia attica ?* Cette divinité ennemie du repos des humains, qui attise avec tant de soin la vengeance et la haine, n'est autre, quel que soit le nom que le poète lui ait donné, que le christianisme. Le païen, détracteur obligé des époques chrétiennes, se révèle tout entier dans les deux vers suivants :

Indignis contingat honos et pondera rerum
Non virtus, sed casus agat, tristisque cupido.

Quelle cause produira cette corruption générale ?

Omniaque hæc sine mente Jovis, sine numine summo.

Je ne crois donc pas que l'on puisse douter des sentiments du poète apologiste d'Aëtius. Il savait que beaucoup de citoyens nourrissaient des regrets pour le culte des anciens dieux, et regardaient le christianisme comme le principe de tous les maux dont l'empire était accablé ; il voulut faire battre encore une fois le cœur de tous ces partisans de l'erreur passée, et traduisit en beaux vers leurs vieilles passions et leur douleur. Plus courageux que Claudien, parce qu'il vivait dans un

temps où les païens n'avaient pas besoin de garder des ménagements, il couvrit la religion qu'il attaquait d'un nuage si léger que personne dans l'empire ne dut se méprendre sur ses véritables intentions. L'opinion païenne avait encore alors quelque poids, car Mérobaude vit, comme le chantre de Stilicon, sa statue se dresser dans le forum de Trajan : c'était le seul honneur que le paganisme pouvait promettre aux poètes qui consentaient à défendre sa cause.



LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE UNIQUE.

Dernière tentative des païens.

Les événements se pressent avec une si grande rapidité que je me bornerai à les mentionner.

Valentinien III est assassiné par un sénateur nommé Maxime, dont il avait déshonoré l'épouse. Maxime prend malgré elle en mariage Eudoxie, veuve de Valentinien. Celle-ci indignée de cet outrage cherche à se venger et appelle les Vandales au sein de l'Italie. Leur chef Genséric s'empare de Rome et la livre au pillage durant quatorze jours. Il dépouille le temple de Jupiter Capitolin de ses derniers ornements et de la moitié de sa toiture, qui était de bronze doré et passait pour un ouvrage d'une grande magnificence[1]. Un nombre considérable de statues, vers lesquelles les païens dirigeaient secrètement leurs prières, sont embarquées pour l'Afrique, mais une tempête fait périr ce précieux butin. Il n'y avait plus nulle part sur la terre de sûreté pour les dieux.

Avitus, nommé empereur par les Visigoths, est dégradé par le sénat à l'instigation d'un barbare nommé

[1] Procop. de Bell. Vandali. I, 5.

Ricimer, qui fait couronner Majorien, ancien compagnon d'armes d'Aëtius; mais il s'en dégoûte promptement et le remplace par Libius Sévère.

Majorien avait eu plusieurs compétiteurs : l'un d'eux fixera notre attention.

Au milieu de ce désordre universel tout était permis : les vœux les plus insensés avaient une chance de succès. Il n'est donc pas surprenant que les païens aient profité du tumulte pour essayer de replacer sur le trône et ensuite au sein de la societé leur religion proscrite. Un peu avant la mort d'Avitus, de jeunes nobles conspirèrent sous la direction d'un vieillard nommé Pæonius, pour porter à l'empire Marcellinus, général distingué et partisan du paganisme [1] [a]. Nous ne connaissons aucune particularité de cette entreprise qui échoua. Marcellinus se rendit plus tard indépendant en Dalmatie; personne n'osa entreprendre de l'aller combattre. Je puis donc dire qu'il y eut alors, c'est-à-dire en 462, une province de l'empire où le culte ancien fut rétabli; car un prince qui avait dans ce temps le courage d'être païen devait avoir celui de le paraître. Je regrette de ne pouvoir rien ajouter de plus.

A la mort de Sévère, l'Occident resta environ deux années sans empereur : le patrice Ricimer en tenait lieu. Cependant l'Italie réclamait un souverain; on lui accorda Anthemius, fils de Procope et parent, disait-on, de l'empereur Julien [2]. Sidonius Apollinaris loue

[1] Photius, p. 1048. Hengel. p. 32.

[2] Tillemont, VI, 339.

[a] Sidonius parle de Pæonius en ces termes : « *Cumque de capessendo* « *diademate conjuratio Marcelliana coqueretur, nobilium juventuti signiferum* « *sese in factione præbuerat.* L. I, ep. 11. Suidas, qui fait de ce personnage les plus grands éloges, dit qu'il était très-versé dans la science divinatoire, καὶ μαντικῆς ἐμπειρότατος, t. II, p. 498.

avec effusion cet empereur, et l'histoire paraît confirmer le panégyrique du poète. Il est un point fort important dans la vie de ce prince qu'il faut examiner, car c'est le seul qui se rattache au sujet que je traite.

Anthemius était-il païen ? Fut-il porté au trône par une conspiration des partisans de l'ancienne religion ?

Telles sont les deux questions auxquelles je vais répondre.

L'opinion qui voit dans Anthemius un adorateur des faux dieux ne s'appuie que sur un seul témoignage, celui fourni par Damascius qui vivait un siècle après Anthemius [a], et encore ne connaissons-nous les faits rapportés par Damascius que d'après l'extrait fort succinct que nous en a transmis Photius.

Damascius affirmait qu'Anthème était païen (ἑλληνόφαρος) [1], qu'il avait formé avec un nommé Sévère, et à la suite de plusieurs conseils secrets, le projet de rétablir l'ancien culte : Photius n'ajoute rien de plus.

Les historiens ecclésiastiques de l'époque moderne ont rejeté complétement l'assertion de Damascius, se fondant autant sur l'aspect général du règne d'Anthemius que sur le silence des écrivains contemporains.

Fleury ne fait même pas allusion aux desseins présumés d'Anthemius. Tillemont les repousse avec plus de force qu'aucun historien : « Pour le reste, dit-il [2], « de ce qu'ajoute Damasce, ce serait une injuste té« mérité de le croire sur la parole d'un seul païen, et « il nous suffit qu'il n'en paraisse rien du tout dans « la vie d'Anthème. « Le P. Sirmond [3], Le Beau [4] et

[1] Photi p. 10

[2] VI, 3

[3] Notæ Sidoi p. 10

[4] T. V p. 8

[a] Tillemont, en parlant des événements de l'année 467, appelle cependant Damascius un *écrivain païen de ce temps-là*. VI, 342.

plusieurs écrivains du même temps partagent cette opinion.

Au contraire des historiens plus récents admettent presque sans discussion le fait reproché à Anthemius.

« L'indifférence ou la faveur d'Anthemius, dit Gibbon[1], ranimait jusqu'à l'espoir du faible reste des « païens. »

« Anthemius, dit M. de Chateaubriand[2], donna « une dernière palpitation au cœur des vieux hellé- « nistes : il inclinait aux idoles. »

[1] T. VI, p. 419.

[2] Études. Hist. t. II, p. 233.

On ne peut détruire l'incertitude causée par des opinions aussi divergentes qu'en recherchant si les circonstances du règne d'Anthemius s'opposent en effet à ce que ce prince soit regardé comme ayant été partisan du paganisme : quand les documents précis viennent à manquer, l'historien doit recourir à l'esprit général d'une époque pour apprécier la probabilité de certains faits.

L'idée que nous devons nous former du caractère des païens, de leurs espérances et de leur nombre au milieu du cinquième siècle rend au moins vraisemblable quelque tentative de leur part en faveur de l'ancien culte. Tant de regrets comprimés, de si grands intérêts foulés aux pieds, des mœurs puissantes contrariées dans leur direction, des opinions philosophiques anti-chrétiennes que l'Orient s'efforçait d'acclimater dans l'Occident, devaient tôt ou tard faire effort pour venger de longues et cruelles injures. L'église affaiblie par ses divisions, la corruption générale des mœurs et les révolutions continuelles de l'ordre politique, semblait avoir abandonné à d'autres mains la direction de la société.

La conjuration de la jeunesse romaine en faveur de Marcellin prouve que le parti païen d'Occident ne s'agitait pas moins que celui d'Orient. Ils différaient sans doute sur la manière de considérer le paganisme : mais l'un et l'autre nourrissaient, dans un temps où tout était possible, l'espérance de le replacer sur le trône : une tentative pour arriver à ce but ne peut donc pas surprendre.

Le sénat était à la tête de ceux qui demandèrent à Léon, empereur d'Orient, qu'on leur donnât Anthemius pour souverain[a] : si le paganisme comptait encore quelques amis puissants, ne devaient-ils pas se trouver dans le sénat?

Avec qui Anthemius déclaré auguste par Léon se présente-t-il en Italie? Avec ce Marcellin que son attachement pour le paganisme nous a fait connaître, et avec un hérétique macédonien, nommé Philothée, qui prétendait introduire dans Rome la tolérance des cultes. Étrange cortége pour un prince sincèrement dévoué au christianisme!

Damascius nous apprend qu'Anthemius avait comploté avec Sévère le rétablissement de l'*exécrable* religion païenne. Ce confident était un philosophe d'Alexandrie, homme fort savant mais bizarre, et qui vivait au milieu des livres et des rêveurs de tous les pays; enfin il était néoplatonicien, c'est-à-dire très-peu propre à conduire les affaires publiques[a]. Cependant Anthemius ne craignit pas de le nommer consul en 470, et puis après patrice. Comment expliquer une élévation si peu naturelle et si rapide, si ce n'est en disant que Sévère et Anthemius étaient unis par les liens d'une étroite amitié? Pouvons-nous

[a] Sidon. Carmen. p. 269

[a] Photii p. 104

concevoir l'existence de pareils sentiments chez des hommes qui n'eussent pas mis en commun leurs pensées religieuses? Les opinions de Sévère semblent si étranges, si peu concordantes avec les idées reçues, qu'il fallait nécessairement en être le partisan pour s'avouer à la face de l'empire le protecteur et l'ami de l'homme qui les répandait avec une si grande persistance.

Photius aurait contredit ouvertement l'assertion de Damascius s'il l'avait crue mal fondée; or, après avoir parlé de la conjuration païenne d'Anthemius et de Sévère, il dit quelques mots de celle tramée en Orient par Léonce et par Pamprepius, et dont le but
[1] P. 1050. fut semblable; il termine ainsi [1] : « Je n'ai pas d'empressement à avancer un fait dont la vérité est « douteuse, et dont le souvenir peut exciter les pas- « sions [a]. » Ce n'est pas en ces termes que l'on combat une erreur palpable ou un mensonge évident, et les ménagements de Photius semblent plutôt indiquer qu'il veut dissimuler des faits dont le souvenir irritait encore les esprits.

On possède un large médaillon d'Anthemius, qui porte au revers la figure d'Hercule vainqueur du lion
[2] Vaillant. Numis. Impp. III, 629. de Némée [2] [b]. Le retour, même accidentel, des symboles païens sur les monnaies est un fait remarquable, car ils en avaient été exclus à une époque où on les tolérait encore sur les monuments publics.

[a] Οὐκ εἰμὶ πρόθυμος πρᾶγμα λέγειν, καὶ ἄδηλον εἰς ἀλήθειαν, καὶ πρόχειρον εἰς φιλαπεχθημοσύνην.

[b] Voici la description de ce médaillon contorniate donnée par M. Mionnet (II, 386). ....OS. HERACLEOS. Hercule nu, debout, la main droite sur sa massue et portant sur la gauche un enfant assis sur la dépouille du lion et qui lui tend les bras; à l'exergue ANDREA.

Si je me décide à regarder comme suffisamment rouvé le dessein d'Anthemius, je m'abstiendrai d'en irer des conclusions exagérées. Il me serait facile de racer d'imagination un tableau curieux. Je montrerais es païens rouvrant leurs temples, faisant couler le sang les génisses autour des autels de Jupiter, et se vengeant sur les chrétiens d'une oppression supportée avec une fausse résignation. Dans un pareil tableau, l faut le dire, tous les traits seraient miens, car l'histoire ne m'en aurait pas fourni l'esquisse. Anthemius ne fut point un partisan avoué des idoles, il ne chercha pas à continuer le rôle joué par Julien, par Eugène ou par Attale; mais les faits précédemment cités autorisent à penser que pendant son séjour en Orient il avait eu des relations avec les païens et qu'il leur donna de légitimes espérances. Pourquoi ne furent-elles pas réalisées? c'est ce que le silence des historiens ne nous permet pas de dire.

Il est curieux de voir le polythéisme oriental venant au secours de son frère d'Occident et lui envoyant un empereur regardé comme favorable à leurs communs intérêts. Naguère le polythéisme occidental puisait ses principes de vie à Rome, aujourd'hui il tourne ses regards vers d'autres contrées, et demande secours à cette philosophie grecque dont les présents lui avaient été si funestes, et qui en présence du christianisme vainqueur ne pouvait pas lui refuser son appui.

En admettant qu'Anthemius fût un adepte des néo-platoniciens, on concevra facilement que placé à la tête de l'empire d'Occident, il dut reconnaître avec promptitude l'impossibilité où il serait de favoriser dans ses états une religion alliée désormais à des

doctrines philosophiques étrangères à l'Occident, ou qui y étaient jugées avec une extrême défaveur. Ranimer l'ancien paganisme politique n'était plus possible, acclimater en Italie le paganisme de Porphyre, de Jamblique et de Proclus le semblait moins encore.

Il existait des païens en Occident; ils avaient leurs autels, leurs temples et leurs pontifes, ils sacrifiaient et sans en faire mystère; mais ils appartenaient en majeure partie à la classe villageoise; aucune idée politique ou même religieuse ne les préoccupait, ils obéissaient simplement à la coutume, et leur foi païenne devait opposer peu de résistance à la propagation des lumières de l'Évangile. Nous devons cependant constater l'état de ce genre de paganisme, non qu'il occupe une grande place dans l'histoire de la religion des Romains, mais parce que sa longévité tenace donne la certitude d'un fait souvent proclamé par nous dans cet ouvrage, savoir, que le paganisme a joui jusqu'à son dernier soupir de la plus entière liberté en Occident.

Il est inutile de songer à établir d'une manière précise la situation du paganisme dans les diverses localités de l'Italie ou de toute autre province de l'empire d'Occident. Quand l'abondance des matériaux permettrait d'entreprendre ces recherches minutieuses, on en serait détourné par la considération que tous les faits recueillis se ressembleraient beaucoup entre eux, car la différence des mœurs et du langage n'influait pas assez fortement sur les débris de l'ancien culte, pour leur imprimer un caractère varié selon les lieux. Connaissant la situation du paganisme dans une localité, on peut en conclure son état dans toute la province et

ainsi à des résultats généraux après avoir
ur point de départ des faits particuliers. Je vais
cette méthode ; elle est indiquée autant par la
de documents que par la nature même de cet
e.

ille de Turin (*Augusta Taurinorum*) et son
vont pour quelques instants fixer notre at-
.

ıblissement d'une colonie à Turin avait eu pour
e donner à la prospérité de cette cité de
développements et d'y enraciner les mœurs et
ʀances de la mère patrie. Turin éleva une co-
l'empereur Julien[1], et cette protestation païenne
ıs du nombre de celles qui doivent passer in-
es.

le milieu du cinquième siècle saint Maxime était
de Turin. Les sermons, les homélies et les traités
laissés proclament son zèle infatigable à com-
les erreurs, les pratiques superstitieuses et la
tion transmises par l'ancien culte aux partisans
veau, autant que son habileté à continuer l'an-
bat entre les deux religions. Ceux de ses écrits
rapport au paganisme se divisent donc en deux
: 1° écrits contre les païens ; 2° écrits contre
ıvais chrétiens. Je vais suivre cette division dans
en des ouvrages de saint Maxime.

êque de Turin publia un traité *Contra pa-*
La première impression que l'on éprouve après
ce livre est celui d'une grande surprise. Com-
effet Maxime put-il croire nécessaire de re-
au milieu du cinquième siècle une polé-
elle ses prédécesseurs avaient employé

[1] Gudi. p. 95, n° 8.

et usé tous les arguments imaginables? Était-il encore utile de montrer aux païens que le culte de Vénus était impudique, celui de Mars barbare, celui de Cybèle insensé? Oui sans doute cette discussion était encore utile, nécessaire, puisque Maxime, c'est-à-dire le chef d'une des premières églises de l'Italie, croyait devoir l'entreprendre de nouveau, et qu'il n'était pas homme à prodiguer les efforts de son esprit contre des erreurs mortes et des vices éteints. L'entêtement et le fanatisme des païens survivaient à la chute des idoles et à la ruine des temples. Cela est si vrai que saint Maxime combattant le dogme du destin, disait[1] aux païens : « Pourquoi adorez-vous vos dieux et vos « déesses? pourquoi immolez-vous aux idoles? pour- « quoi ces prières, cet encens, ces victimes et ces of- « frandes portés aux temples, si tout est décidé et écrit « à l'avance? » L'ancien culte subsistait donc encore, puisque toutes les conditions de son existence sont énumérées dans cette courte citation.

L'apathique indifférence des chrétiens explique cette opposition si vive et si heureuse de leurs ennemis. Quand saint Maxime cherchait à piquer l'ardeur d'un chrétien en lui montrant une idole objet de scandale et de honte pour tout fils de l'église, ce chrétien répondait: *Nescio, non jussi.* Un autre disait : *Causa mea non est;* ou bien : *Non me tangit*[2]. Pour réveiller de leur torpeur ces prétendus amis du Christ, il leur rappelle le martyre récent des missionnaires de l'Anaunie, ce martyre dont, sous des princes chrétiens, l'église avait été indignée. « Un décret impérial, ajoute-t-il[3], vint « ensuite nous apprendre ce que nous devions faire. « Des princes véritablement chrétiens promulguent des

[1] P. 722.

[2] P. 77.

[3] Id.

lois en faveur de la religion; mais leurs magistrats ne s'embarrassaient pas même de les faire connaître, en sorte que le prince est obéi et que l'exécuteur de ses ordres reste accusé. » C'est la justification nouvelle de l'opinion que j'ai émise à propos des lois contre les païens insérées dans le Code de Théodose: ces lois étaient nombreuses; cependant elles venaient expirer devant l'indifférence ou les secrets sentiments de l'officier chargé de leur application: lui aussi il disait: *Non me tangit*.

Après avoir montré qu'il existait encore des païens en Italie, que ces païens sacrifiaient aux dieux et fréquentaient les temples, je vais examiner l'état des faux chrétiens, auxiliaires puissants des païens et dont cinquante ans auparavant saint Ambroise et saint Augustin avaient attaqué avec tant de vigueur les vices et l'impiété: occupons-nous en premier lieu de ceux qui habitaient la ville de Turin.

Il n'est pas de coutume païenne contre laquelle Maxime s'élève avec plus de force que la célébration des Calendes de janvier. Dans sa cent troisième homélie il s'exprime en ces termes[1]: « La plupart des habitants « encore fidèles aux folles coutumes de l'ancienne su- « perstition, considèrent le jour des calendes comme « l'époque d'une joie excessive. Ils semblent courir « après le plaisir, afin de rendre ensuite leur tristesse « plus grande; car ils affectent une telle débauche, ils « boivent et ils mangent avec une telle incontinence, « que celui qui toute l'année a été chaste et tempérant, « devient ce jour-là ivrogne et crapuleux; et s'il en « faisait moins, il dirait qu'il a perdu son temps, parce « qu'il ne comprend pas que c'est son âme qu'il a

[1] P. 361

« perdue pendant ces féries. Il se lève de grand matin « et va au-devant de chacun avec de petits présents « appelés *étrennes*, et voulant saluer ses amis il leur « fait un cadeau avant de leur souhaiter le bonjour. « Les lèvres se pressent, les mains se serrent, non pour « faire échange de témoignages d'amitié, mais pour « obtenir que les politesses de l'avarice soient payées. « C'est ainsi qu'ils embrassent à la fois et rançonnent « un ami.... Ils ajoutent encore d'autres fautes à toutes « celles dont nous venons de parler; ainsi ils rentrent « chez eux portant à la main des rameaux, comme s'ils « venaient de prendre les augures, et retournent à « l'auberge chargés des présents qu'ils ont recueillis; « ils ne comprennent pas, les misérables, qu'ils ren-« trent accablés non de cadeaux mais de péchés. »

Toutes les cérémonies instituées en l'honneur de Janus avaient été conservées, sauf cependant l'immolation des génisses blanches dont Maxime ne fait aucune mention, et qui était de rigueur dans les rites anciens de Janus; mais les vœux, les étrennes, les repas et l'usage des rameaux d'oliviers provenaient directement de l'ancienne superstition, et si l'on rapprochait du discours de Maxime la sortie non moins animée de Tertullien sur le même sujet [1], on aurait de la peine à comprendre que ces deux écrivains éloquents aient vécu à des époques et dans des climats si éloignés. Plusieurs fois encore l'occasion se présentera de faire remarquer l'attachement des peuples de l'Occident pour un usage qui fut attaqué continuellement par l'église, et auquel on s'efforça de substituer une fête chrétienne [a], dont la gravité et la noblesse n'ont

[1] De Idolatria. p. 94.

[a] La fête de la Circoncision célébrée le premier jour du mois de janvier

jamais pu détruire complétement les vieux restes du culte de Janus.

Portons nos regards hors des murs de Turin, nous y apercevrons les signes d'une superstition encore plus fortement empreinte du caractère païen, et qui, alimentée par des mœurs grossières, semblait prémunie contre toutes les attaques du christianisme.

Dans sa quatre-vingt-seizième homélie ayant pour titre : *Sur la nécessité d'enlever les idoles des propriétés particulières*, Maxime s'adresse aux habitants des campagnes voisines de Turin et leur dit[1] : « Je vous avais « déja avertis, ô mes frères, de purifier, comme doivent « le faire des hommes pieux et saints, vos propriétés de « la souillure des idoles, et d'enlever de vos champs « tout ce qui rappelle l'erreur des gentils. Il ne vous « est pas permis à vous qui portez le Christ dans vos « cœurs, d'avoir l'Antechrist dans vos habitations. « Pendant que vous adorez Dieu à l'église, vos gens « honorent le démon dans des lieux consacrés (*fanis*). « Qu'on ne pense pas pouvoir se justifier en disant : « *Je ne l'ai pas ordonné*. Quiconque sait qu'il se com- « met des sacriléges sur sa terre et ne s'y oppose pas, « est pour ainsi dire censé les avoir commandés ; en « se taisant, en ne blâmant pas, il a donné son consen- « tement au sacrificateur. Ainsi, mon frère, quand tu « sais que ton paysan sacrifie, si tu n'y mets pas obstacle

[1] P. 65

semble avoir été instituée pour remplacer les fêtes de Janus. On ne connaît pas positivement l'époque où elle fut établie. Le plus ancien document qui en fasse mention est le 17[e] canon du concile tenu à Tours en 567 ; les Pères de ce concile parlent de la Circoncision comme d'une cérémonie établie déjà depuis long-temps.

« tu pèches, non pour avoir fourni les moyens, mais « pour avoir permis.... Lorsque le paysan immole, le « maître est souillé. Si vous entrez dans le temple « (*cella*), qu'y trouvez-vous? des autels ruinés et des « charbons éteints : sacrifice digne du démon, car un « Dieu mort est honoré par des objets sans vie. Dans « les champs ce sont des autels de bois et des statues « de pierre : chose naturelle, puisqu'on peut, pour « prier des dieux insensibles, se servir d'autels qui « pourrissent. Si tu rencontres de bonne heure un « paysan ivre, apprends, car on le dit, que c'est un « *Dianaticus* ou un Aruspice. En effet, un dieu fou a « d'ordinaire un pontife insensé. Ce ministre se prépare « en buvant à recevoir les coups de sa déesse; le mal- « heureux espère que le vin le rendra insensible à son « infortune. Il y a peut-être dans sa conduite moins « d'intempérance encore que de calcul : il croit que « l'ivrognerie diminuera la douleur causée par ses « plaies. C'est un pontife (*vates*) insensé celui qui « croit affermir la piété par la cruauté. Combien il « doit être doux à l'égard des autres dieux, celui qui « est si barbare envers ses ministres? Je vais esquisser « en peu de mots le portrait de ce pontife : il a la tête « hérissée de faux cheveux, sa poitrine est nue, ses « épaules sont à demi couvertes par le pallium. Pré- « paré au combat, il porte, comme les gladiateurs, un « glaive à la main; mais il est bien plus à plaindre que « le gladiateur, car celui-ci combat contre un adver- « saire, et lui c'est contre sa propre personne qu'il est « armé; la fureur de l'un est dirigée contre un anta- « goniste, celle de l'autre le porte à déchirer ses pro-

« pres membres : celui-là est excité à la cruauté par le « *Lanista* [a], celui-ci par le nom qu'il porte. Je vous le « demande, reconnaissez-vous dans cet homme ainsi « vêtu, ainsi dégouttant de sang, un pontife ou un « gladiateur ? Le crime public des combats humains a « été aboli par la piété des princes : conformez-vous « donc aux lois du christianisme et chassez de vos de- « meures ces gladiateurs insensés. »

Ainsi l'idolâtrie des habitants des campagnes ne consistait pas, comme on aurait pu le penser, en quelques hommages stériles rendus à des lieux et à des objets autrefois consacrés ; elle allait beaucoup plus loin, puisque nous apercevons ici des temples, des autels, des victimes, des offrandes, et des prêtres encore fidèles aux plus cruelles prescriptions de leur religion.

Maxime en traçant le portrait hideux du *Dianaticus*, nous apprend que le culte de Diane régnait toujours dans les pays couverts de forêts. Il y avait pris un caractère sauvage et cruel qu'il conserva jusqu'à une époque très-éloignée de celle dont il est question. La voix éloquente des missionnaires chrétiens et les ordres des souverains restèrent trop long-temps sans efficacité contre un culte qui prenait son appui dans le mystère dont il était entouré, et dans le caractère extravagant de ses cérémonies.

Il faut enfin remarquer que saint Maxime ne dénonce pas les adorateurs de Diane et les aruspices comme des coupables que les lois condamnent et que la [illegible] doit frapper, il engage seulement les [illegible] d'abord à se mettre en défense contre [illegible] l'idolâtrie, puis à faire tous leurs efforts p[illegible]

[a] Chef des gladiateurs.

les colons ruraux de sacrifier aux dieux et de se livrer à toutes les superstitions ridicules ou repoussantes qu'il décrit.

Maxime éleva la voix contre les autres pratiques superstitieuses que jadis saint Gaudence, saint Ambroise, saint Augustin et Salvien avaient attaquées avec une si grande ardeur. Ainsi, sa cent unième homélie nous apprend que l'usage de pousser des cris pour secourir la lune en travail était encore très-répandu, et le saint évêque parle énergiquement *adversus eos qui putarent lunam de cœlo magorum carminibus posse deduci*[1]. Ces vers des mages auxquels était attribuée une si merveilleuse puissance, étaient des conjurations colportées par les devins dont l'ancien crédit sur l'esprit des paysans n'avait rien perdu de sa force.

[1] P. 337.

Saint Maxime ne nous fait connaître que de simples débris de l'ancien culte. Ces débris ont cependant encore une forme si bien caractérisée, qu'ils rappellent à notre esprit, non pas une portion quelconque du paganisme, mais cette religion tout entière. Le feu sacré a été conservé au sein des forêts, dans les campagnes; là on aperçoit des pontifes, des aruspices, des sacrifices, des idoles et des temples. Bientôt ces débris encore reconnaissables vont se transformer en de vagues superstitions.





LIVRE DOUZIÈME
ET DERNIER.

EXTINCTION COMPLÈTE DU PAGANISME EN OCCIDENT.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations préliminaires.

L'IDÉE fondamentale du christianisme était une idée neuve, forte et indépendante de toutes celles qui l'avaient précédée. Cependant les hommes qui l'étendirent et la développèrent ayant été formés à l'école païenne, ne purent résister au désir de rattacher le système chrétien aux systèmes antérieurs : saint Justin, saint Clément, Athénagore, Tatien, Origène, Synésius... regardèrent la philosophie païenne comme une préparation au christianisme. C'était faire à l'esprit des temps anciens une large concession ; mais ils crurent dissimuler ses inconvénients en maintenant dans toute sa pureté la forme du culte chrétien, en repoussant avec dédain les usages et les cérémonies du polythéisme. Quand le christianisme devint la religion dominante, ses docteurs comprirent qu'ils allaient être forcés de céder également sur la forme ex-

térieure du culte, et qu'ils ne seraient pas assez forts pour contraindre cette multitude de païens qui embrassaient le christianisme avec une sorte d'enthousiasme irréfléchi et peu durable, à oublier un système d'actes, de cérémonies et de fêtes, dont l'empire sur leurs idées et leurs mœurs était immense. L'église admit donc dans sa discipline beaucoup d'usages évidemment païens; elle s'appliqua sans doute à les purifier, mais elle ne put jamais faire disparaître l'empreinte de leur cachet primitif.

Cet esprit nouveau du christianisme, cet éclectisme qui s'étendait jusqu'aux choses matérielles, ont donné lieu, dans les temps modernes, à des discussions passionnées. On a condamné les emprunts faits à l'ancienne religion comme ayant été conseillés aux chrétiens du quatrième et du cinquième siècle par ce vieux reste d'amour pour l'idolâtrie qui couvait encore dans le fond de leurs âmes. Il fut facile aux modernes réformateurs de flétrir d'un blâme injuste la conduite des chefs de l'église; ils auraient dû cependant reconnaître que l'intérêt principal du christianisme était d'enlever à l'erreur le plus grand nombre de ses partisans, et qu'il lui était impossible d'atteindre ce but sans ménager aux amis obstinés des faux dieux une voie facile pour passer du temple à l'église. Quand on songe que, malgré ces concessions, la ruine du paganisme ne s'opéra que par degrés et insensiblement[1], que pendant plus de deux siècles il fallut livrer dans toute l'Europe une foule de combats particuliers contre une erreur qui, sans cesse terrassée, se redressait sans cesse, on comprend que l'esprit modérateur des chefs de l'église était de la véritable sagesse.

[1] Augustin. t. III, p. 7 a.

Saint Jean Chrysostôme dit[1] que le démon, s'étant aperçu qu'il ne gagnait rien sur les chrétiens en les portant directement à l'idolâtrie, prenait un chemin détourné pour les séduire. Si le démon, c'est-à-dire l'esprit païen, changeait son plan d'attaque, l'église devait à son tour modifier son système de défense, et ne point affecter une inflexibilité qui aurait éloigné d'elle une foule d'hommes dont la conscience flottait incertaine entre le mensonge et la vérité.

Dès le commencement du cinquième siècle, des esprits hautains, des chrétiens qui faisaient étalage de la rigidité de leurs vertus et qui déja criaient à la profanation des choses saintes, se mirent à prêcher une prétendue réforme; ils rappelaient les fidèles à la doctrine des apôtres, ils redemandaient ce qu'ils nommaient le véritable christianisme. Un prêtre espagnol, Vigilance, soutint sur ce sujet une lutte animée contre saint Jérome. Il ne voulait pas que l'on adorât les saints, qu'on plaçât des flambeaux sur leurs sépulcres : il flétrissait, comme une source de scandale, les veilles dans les basiliques des martyrs et plusieurs autres usages qui étaient puisés à la vérité dans l'ancien culte[*]. On peut juger par la chaleur avec laquelle saint Jérome réfuta les doctrines de cet hérésiarque, de l'importance qu'il attachait à ces usages. Il pressentait que la doctrine chrétienne aurait pour mission de se plier aux mœurs de toutes les époques, et de ne lutter contre elles que quand elles tendraient à se dépraver. Loin de vouloir priver les Romains de certaines pratiques chré-

[*] Ces fêtes des Martyrs étaient une bien large concession faite aux mœurs anciennes, car tout ce qui se passait pendant leur durée était peu édifiant. Muller, t. II, p. [illegible]

monielles qui leur étaient chères et dont l'influence sur le dogme chrétien n'avait rien de dangereux, il prenait hautement leur défense, et toute l'église l'approuvait.

Si saint Jérome et saint Augustin avaient partagé les sentiments de Vigilance, auraient-ils eu la force nécessaire pour s'opposer avec succès à l'introduction de plusieurs usages païens dans les cérémonies chrétiennes? je ne le crois pas. Après la chute de Rome, des populations entières passèrent sous les étendards chrétiens; mais elles y passèrent avec leur bagage de croyances insensées et de pratiques superstitieuses. L'église ne pouvait pas repousser cette foule de soi-disant chrétiens, et encore moins les sommer de déposer sur-le-champ toutes leurs anciennes erreurs : elle fit donc des concessions aux circonstances, concessions qui n'étaient pas complétement volontaires. On peut aussi bien les regarder comme le résultat d'un calcul plein de sagesse de la part des chefs de l'église, que comme la conséquence de cette sorte d'irruption faite au commencement du cinquième siècle dans le sein de la société chrétienne, par des populations qui, malgré leur abjuration, étaient païennes par leurs mœurs, leurs goûts, leurs préjugés et leur ignorance[1] [a].

[1] G. Bonnet. p. 10, 45, 46. Kist. p. 57, 61.

Calculons maintenant l'étendue de ces concessions, et recherchons si l'on était en droit de dire qu'elles attaquaient la pureté des dogmes chrétiens.

[a] Ces transactions étaient temporaires : l'église les révoquait aussitôt qu'elle croyait pouvoir le faire sans inconvénient. Elle lutta vivement contre les Calendes de janvier après avoir pendant long-temps fermé les yeux sur ces fêtes; et quand elle vit qu'elle ne réussissait pas, elle prit le parti de transporter le commencement de l'année du 1er janvier au jour de Pâques, afin de rompre les habitudes païennes.

Les Romains avaient puisé dans leur religion une passion excessive pour les fêtes publiques. Il ne leur était pas possible de concevoir un culte privé de l'appareil pompeux des cérémonies. Pour eux les longues processions, les chants harmonieux, l'éclat des costumes, la lumière des flambeaux, l'odeur de l'encens, étaient la partie essentielle de la religion. Le christianisme, loin de contrarier une disposition qui demandait seulement à être dirigée avec plus de sagesse, adopta une partie du système cérémoniel de l'ancien culte. Il changea le but des cérémonies, il les purifia de leur vieille souillure, mais il conserva l'époque où plusieurs d'entre elles étaient célébrées. C'est ainsi que la multitude trouva dans la nouvelle religion autant que dans l'ancienne les moyens de satisfaire sa passion dominante[a].

[a] Les Saturnales et plusieurs autres fêtes se célébraient aux calendes de janvier; la Nativité fut fixée à la même époque. Les Lupercales, prétendues fêtes de purification, avaient lieu durant les calendes de février; la Purification chrétienne fut placée au 2 février. La fête d'Auguste célébrée aux calendes d'août fut remplacée par celle de Saint-Pierre-ès-liens fixée au premier jour de ce mois. Les habitants des campagnes, toujours tremblants pour le sort de leurs moissons, s'obstinaient à célébrer les *Ambarvalia;* saint Mamert établit vers le milieu du cinquième siècle les Rogations qui dans leur forme diffèrent peu des Ambarvales. En comparant le calendrier chrétien au calendrier païen, il est impossible que l'on ne soit pas frappé de la concordance existante entre l'un et l'autre; or cette concordance la regardera-t-on comme le fruit du hasard? C'est principalement dans les usages particuliers des églises que l'on trouve les traces de cet esprit de concession dont le christianisme fut animé pendant les premiers siècles de son établissement. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, je dirai qu'à Catane les païens fêtaient Cérès après l'époque de la moisson; l'église de cette ville consentit à reculer jusqu'au même temps la fête de la Visitation qui partout ailleurs se célèbre le 2 juillet. F. Aprile *Cronologia Universale di Sicilia*, p. 601. Je renvoie le lecteur qui voudrait approfondir ce sujet à l'ouvrage de Marangoni, ouvrage très-intéressant, quoique l'auteur, dont le but était de répondre aux protestants qui trouvaient dans ces concessions un motif pour attaquer la discipline

Les néophytes portaient aux temples païens un respect involontaire. Ils n'avaient pu passer tout à coup de la vénération au mépris pour les monuments de la piété de leurs ancêtres, et, en montant les degrés de l'église, ils jetaient un regard d'intérêt sur ces temples naguère éclatants de magnificence, aujourd'hui délaissés. Le christianisme comprit la puissance de ce sentiment et voulut se l'approprier; désormais il consentit à établir les solennités de son culte dans des édifices que pendant long-temps il avait dédaignés[a]. Telle fut son attention à ne point blesser les habitudes païennes, que souvent il respecta jusqu'aux noms portés par ces édifices sacrés[b]. En un mot, sa politique qui, depuis le règne de Constantin, avait toujours eu pour but de faciliter la conversion des païens, prit, à partir de la ruine de Rome, un caractère plus prononcé, et ce système d'utiles concessions devint général dans toutes les églises de l'Europe. On ne peut douter que ses résultats n'aient été favorables à la propagation des idées chrétiennes.

Il faut aussi attribuer à une cause spéciale l'affaiblissement rapide des doctrines païennes en Occident, et cette cause si puissante, je la mettrai dans son jour

de l'église, se soit efforcé de rompre la relation évidente qui existe entre certaines fêtes chrétiennes et les fêtes du paganisme.

[a] A Rome il existe encore aujourd'hui plusieurs églises qui sont d'anciens temples païens, et trente-neuf qui ont été élevées sur les fondations de temples. Marangoni, p. 256-268. Il n'est aucun pays de l'Europe où l'on ne trouve de pareils exemples. Il faut remarquer que presque toutes ces transformations eurent lieu à partir de la fin du cinquième siècle.

[b] Quatre églises de Rome portent des dénominations païennes, ce sont: S. Maria sopra Minerva, S. Maria Aventina, S. Lorenzo in [illegible] fano del Cacco. A Sienne le temple de Quirinus devint l'église de [illegible] Quiricus.

véritable, en évitant soigneusement de mêler à un sujet de cette importance toute considération étrangère à l'objet de mes recherches [1].

Prononcer le nom de Nestorius c'est rappeler le souvenir d'un de ces hommes dont les erreurs sont devenues pour l'église une cause de dissensions passagères, mais aussi de victoires éclatantes.

Nestorius, patriarche de Constantinople, après avoir long-temps soutenu la foi orthodoxe, vint échouer contre un sujet devenu pour tant de théologiens un écueil redoutable : je veux parler de la nature de Jésus-Christ. Nestorius distinguait dans le fils de Dieu deux natures, l'une divine, l'autre humaine, et il soutenait que la vierge Marie n'était pas la mère du Dieu (θεοτόκος), mais la mère de l'homme (ἀνθρωποτόκος). Cette doctrine, qui était une forme nouvelle et plus hardie donnée à l'arianisme, se répandit dans les deux empires, et trouva beaucoup de partisans au sein des monastères d'Egypte. Plusieurs moines ne pouvaient presque plus souffrir que Jésus-Christ fût reconnu pour Dieu, et ils voyaient seulement en lui un instrument de la Divinité ou un vase qui la portait (θεοφόρος).

Le célèbre saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, écrivit une lettre à ces religieux pour les rappeler au respect des traditions établies dans l'église, sinon par les apôtres qui, en parlant de la sainte Vierge, ne se sont jamais servis des mots *mère de Dieu*, au moins par les Pères leurs successeurs. La querelle devint générale et violente; partout les fidèles en venaient aux mains. Nestorius effrayé sembla vouloir reculer à l'aspect de la tempête qu'il avait soulevée. « J'ai trouvé, disait-il,

« l'église en proie aux divisions : les uns appelaient la « sainte Vierge seulement *mère de Dieu*, les autres « seulement *mère d'un homme ;* pour les réunir, je « l'ai nommée *mère de Christ.* Soyez donc en repos « sur cette affaire et persuadé que j'ai toujours les « mêmes sentiments sur la vraie foi. » Mais son obstination et les passions de ses adhérents ne lui permirent pas d'aller plus loin que cette fausse rétractation. Le besoin d'un concile général se fit sentir : l'empereur Théodose II ordonna, en 430, sa réunion à Éphèse. Le 21 juin 431, deux cents évêques condamnèrent Nestorius, et déclarèrent que la Vierge Marie devait être honorée comme *mère de Dieu.* Cette décision fut admise, malgré quelques vaines protestations, par l'église universelle.

Les Pères du concile d'Éphèse n'eurent jamais la pensée d'établir dans l'église des dogmes ou un culte nouveaux. Pour eux la Vierge Marie avait toujours été la mère de Dieu, et s'ils le déclaraient avec solennité, c'était afin de répondre aux attaques de Nestorius, et pour mettre à l'abri de toute incertitude une croyance jusque-là incontestée. Mais ces grandes assemblées du christianisme, malgré le motif particulier qui les réunissait, étaient toujours le produit de quelque nécessité générale de la société chrétienne, et leurs décrets avaient des résultats qui dépassaient souvent les prévisions des chefs de l'église.

Si je suis éloigné de croire qu'il soit permis de peser au poids de la balance humaine les dogmes du christianisme, je ne pense pas non plus qu'il soit interdit de rechercher, entre ces dogmes quels sont ceux qui ont le plus contribué à détacher les païens de leurs erreurs.

Nous avons plusieurs fois pénétré dans la conscience des chefs du paganisme, et toujours nous y avons vu régner des idées et des intérêts politiques. Ces intérêts, si puissants sur l'esprit des patriciens, exerçaient un très-faible empire sur celui des habitants des campagnes. En effet, quel intérêt les agriculteurs, les artisans et les prolétaires avaient-ils à ce que la constitution romaine fût maintenue intacte, à ce que le sénat conservât ses droits, à ce que l'aristocratie ne vît point ses priviléges, ses honneurs et ses richesses menacés? Destinés, sous quelque religion que ce fût, à une vie de labeurs et de privations, ils pouvaient choisir entre le paganisme et le christianisme; mais certainement ce choix serait resté pur de tout intérêt personnel. Il faut donc aller chercher à une autre source le principe de l'attachement obstiné que la population inférieure des villes et celle des campagnes montraient pour les pratiques d'un culte dont l'existence était depuis un siècle si misérable.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit relativement à la tyrannie de l'habitude: on sait qu'elle est plus violente quand elle domine des esprits peu éclairés. Mais j'indiquerai une autre cause de l'obstination des païens qui reposait au moins sur une opération de l'esprit, sur un jugement, et qui était par conséquent plus digne de fixer l'attention de l'église que ce respect de la coutume contre lequel les armes du raisonnement sont impuissantes.

En pénétrant dans une âme corrompue et affaiblie par l'idolâtrie, les dogmes du christianisme devaient dans le premier moment y répandre une sorte de terreur. Comment les païens, accoutumés à leurs dieux

suborneurs et à leurs déesses prostituées, n'auraient-ils pas frémi quand ils entendaient pour la première fois retentir la voix du Dieu juste, mais inexorable rémunérateur du bien et du mal? Un culte grave, solennel, dont les cérémonies étaient une excitation constante et directe à la pratique de toutes les vertus, ne devait-il pas sembler un joug insupportable à des hommes accoutumés à trouver dans leurs rites sacrés une occasion légitime de donner cours à tous les genres de débauche? La crainte d'être forcés de soumettre leur vie aux règles d'une morale trop austère, et d'abaisser leur tête devant un Dieu dont la grandeur les effrayait, retint pendant bien des années une multitude de païens hors de l'église.

S'il entrait dans les desseins de la Providence de tempérer les dogmes sévères du christianisme par la consécration de quelques idées douces, tendres, consolantes, appropriées par cela même à la nature fragile de l'homme, il est évident que ces idées, quelle que fût leur forme, devaient contribuer à détacher les derniers païens de leurs erreurs : le culte de Marie, mère de Dieu, semble avoir été le moyen dont la Providence s'est servie pour compléter le christianisme.

Après le concile d'Éphèse, les églises d'Orient et d'Occident offrirent à l'adoration des fidèles la Vierge Marie, sortie victorieuse d'une attaque violente. Les peuples furent comme éblouis par l'image de cette mère divine réunissant dans sa personne les deux sentiments les plus doux de la nature, la pudeur de la vierge et l'amour de la mère, emblème de douceur, de résignation et de tout ce que la vertu présente de sublime; qui pleure avec les malheureux, intercède pour les

coupables et ne se montre jamais que comme la messagère du pardon ou du bon secours. Ils accueillirent ce culte nouveau avec un enthousiasme quelquefois trop grand, puisque, pour beaucoup de chrétiens, ce culte devint le christianisme tout entier. Les païens n'essayèrent pas même de défendre leurs autels contre les progrès du culte de la mère de Dieu, ils ouvrirent à Marie des temples qu'ils avaient tenus fermés à Jésus-Christ, et s'avouèrent vaincus*. A la vérité ils mêlaient souvent à l'adoration de Marie ces idées païennes, ces vaines pratiques, ces superstitions ridicules, dont ils ne semblaient pas pouvoir se séparer, mais l'église s'applaudissait cependant de les voir entrer dans son sein, parce qu'elle savait bien qu'il lui serait facile avec l'aide du temps de purger de son alliage un culte dont l'essence était la pureté même.

Ainsi quelques prudentes concessions faites temporairement aux mœurs païennes et l'influence exercée par le culte de la Vierge, tels sont les deux éléments de force dont l'église se servit pour vaincre la résistance

*Entre une multitude de preuves, j'en choisis une seule, pour montrer avec quelle facilité le culte de Marie balaya devant lui les débris de paganisme qui couvraient encore l'Europe.

Malgré la prédication de saint Hilarion la Sicile était restée fidèle à l'ancien culte. Après le concile d'Éphèse nous voyons ses huit plus beaux temples païens devenir, en un espace de temps très-court, des églises sous l'invocation de la Vierge. Ces temples étaient : 1° le temple de Minerve à Syracuse; 2° le temple de Vénus et de Saturne à Messine; 3° le temple de Vénus Érycine sur le mont Eryx; il passait pour avoir été bâti par Énée; 4° le temple de Phalaris à Agrigente; 5° le temple de Vulcain près du mont Etna; 6° le Panthéon à Catane; 7° le temple de Cérès dans la même ville; 8° le Sépulcre de Stésichore. V. Aprile, *Cronologia universale della Sicilia*, p. Les annales ecclésiastiques de chaque pays fournissent des témoignages semblables.

des derniers païens, résistance assez molle en Italie, mais qui au-delà des Alpes était encore inspirée par la fureur; quant aux lois des princes, il ne faut plus en tenir compte [a].

[a] M. Stuffken remarque que cinquante années après la mort de l'empereur Valens il n'existait plus que de faibles restes de la superstition; observation juste pour l'Orient; mais je ne m'explique pas pourquoi il ajoute, p. 101: *Haud ego ille sum qui negem, non ipsam religionis præstantiam multum fecisse ad hanc mutationem afferendam; sed negari simul nequit, plus adhuc fecisse leges, quas Theodosius tulit, quasque tunc imitati sunt filii nepotesque servarunt.* C'est, à mon avis, exagérer l'influence des lois. Elles renversèrent sans doute la puissance extérieure du paganisme; mais elles ne détruisirent pas les croyances; celles-ci ne succombèrent réellement que sous les coups répétés de la religion chrétienne. L'opinion de M. Stuffken ressemble beaucoup au paradoxe de Jurieu.



CHAPITRE II.

Célébration des Lupercales.

Les combats passés entre la vérité et l'erreur ne devaient être que temporaires. [illegible] de choses si antipathiques, que les chefs de la nouvelle religion auraient été coupables de ne pas saisir l'occasion favorable de les [illegible]. Quand ils venaient combattre les restes du paganisme, les Pères de l'Église avaient pour adversaires à la fois les païens et les chrétiens; dès lors une lutte s'établissait, lutte dans laquelle le principe religieux s'effaçait toujours pour laisser voir aux prises deux civilisations opposées. Ce qui semblait mis en question était donc bien moins le polythéisme et le christianisme que les mœurs anciennes et les mœurs nouvelles, éternelles ennemies qui après une guerre de quatre siècles combattaient encore avec leur ancienne ardeur.

L'histoire ecclésiastique du cinquième siècle contient le récit d'une discussion très-animée qui eut lieu sur ce sujet entre le souverain pontife Gélase Ier et le parti pagano-chrétien, parti dont nous connaissons déjà l'influence et dont nous allons bientôt connaître les doctrines.

Gélase fut élu pape le 2 mars 492, c'est-à-
une époque où l'accusation intenté
tianisme d'avoir causé la ruin
reprenait toute son aigreur. I

loppait cette thèse dans un livre qui nous est parvenu incomplet et qui ressemble moins à une histoire qu'à un acte d'accusation dressé contre le christianisme. Les païens d'Occident, gens peu éclairés, ne faisaient pas de livres, mais ils ne cessaient de propager contre la religion du Christ les calomnies les plus insensées.

Gélase indigné de voir que des chrétiens s'unissaient aux païens pour célébrer pendant le mois de février les Lupercales et toutes les fêtes de purification qui avaient lieu dans ce même mois, voulut en l'année 493 faire interdire ces cérémonies païennes, durant lesquelles la pudeur publique était offensée. La voix accusatrice des païens et celle des chrétiens retentit dans Rome. « Si l'Italie, disaient-ils, est livrée au fléau des « maladies épidémiques, c'est parce qu'on n'adore plus « le dieu *Februus*[a]; et l'on veut encore que les Luper- « cales ne soient plus célébrées! » On conçoit que de telles pensées aient eu cours parmi le peuple, on comprendra plus difficilement qu'un homme puissant, qu'un sénateur nommé Andromachus, se soit présenté comme le défenseur officieux des cérémonies païennes du mois de février. Malgré les révolutions qui avaient rempli la durée du cinquième siècle et changé le caractère de toutes les institutions romaines, le sénat de Rome conservait dans son sein, mais soigneusement cachés, les germes du fanatisme païen; quelques-uns éclatèrent en cette circonstance.

Andromachus publia sa défense des Lupercales: elle ne nous est point parvenue et nous devons la regretter. Il eût été intéressant de compar[illegible]

[a] Dieu qui avec Junon *Februa* présidait, selo- tions. Le rite des purifications était d'origine de

plaidant pour l'autel de la Victoire et Andromaque défendant les Lupercales plus de cent ans après. Quoique la situation de ces deux sénateurs ait été différente sur un point essentiel, puisque Andromaque ne paraît pas avoir pris la défense des fêtes païennes au nom des païens, mais bien en faveur de ceux des chrétiens qui prétendaient avoir le droit de les célébrer. Nous possédons la réponse de Gelase[1] et elle suffit pour faire connaître le terrain sur lequel s'étaient placés ces faux chrétiens, champions obstinés et inconséquents de l'héritage d'erreurs qu'ils avaient reçu de leurs pères.

L'évêque de Rome commence par signaler les dangers de la superstition; il flétrit du nom *d'adultère* le mélange des rites chrétiens et des pratiques païennes, et demande pourquoi tant de personnes s'empressent de célébrer les Lupercales et de fêter le dieu *Februus*. « C'est, répond-il, afin de sauver les peuples de la peste « et de la guerre, et pour garantir les femmes de la sté« rilité. Mais alors ces maux ne devraient plus exister. « l'empire devrait être plus peuplé que jamais : et qui « ne sait qu'il n'y a plus en quelque sorte un seul habitant « dans l'Étrurie et dans l'Emilienne? Pourquoi Castor « et Pollux dont vous n'avez point voulu abandonner « le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable afin que « les blés arrivassent à Rome? Lorsque l'empereur An« themius vint en cette ville, assurément les Lupercales « se célébraient partout : n'avons-nous pas eu à gémir « de la peste? que se passe-t-il en Afrique et dans les « Gaules? d'où vient la stérilité? les Lupercales! oui, les « Lupercales, ou bien notre corruption, les supplices, « les homicides, les adultères, les violences, les ini« mitiés, l'ambition, l'avarice, le parjure, les faux té-

[1] Baronius. Annal. t. V, a. 494.

« moignages, l'oppression des malheureux, l'abandon
« où se trouve le bon droit, la faveur qui entoure
« l'injustice, la perversité inouïe en toutes choses; enfin,
« et ce qui est pis, le mensonge envers Dieu, le sacri-
« lége et cet art magique odieux même aux païens:
« voilà les véritables causes de toutes nos misères.
« N'accusons pas les Lupercales, qui pour votre salut
« ont été presque partout interdites. »

Gélase remonte à l'origine de ces fêtes et discute les motifs qui les ont fait établir; il prouve sans peine que l'empire romain n'a pas été une seule fois garanti par ce spécifique contre la peste. Quant à la stérilité des femmes, il objecte que l'Orient, où les Lupercales n'ont jamais existé, possède une nombreuse population, tandis que les Gaules et l'Afrique, provinces restées également étrangères à ces cérémonies, sont désertes. L'argument tiré de la dépopulation de l'empire n'a donc aucun poids.

Le pontife examine ensuite une à une toutes les raisons alléguées par Andromaque.

« Le mal, dites-vous, est de supprimer les Luper-
« cales dans les endroits où elles ont été établies; mais
« les Gaulois se sont emparés du Capitole, les guerres
« civiles ont plongé la république dans un abîme de
« maux; Alaric suivi de ses hordes barbares a souillé
« Rome par sa présence; de nos jours Anthemius et
« Ricimer ont porté au comble les maux de la patrie:
« et cependant à ces époques vos Lupercales étaient
« célébrées.

« Autrefois les nobles et les matrones présidaient à
« ces fêtes, on les voyait se livrer dans une hideuse
« nudité à ces cérémonies dégoûtantes. Aujourd'hui

« qui prend part aux Lupercales? quelques misérables
« dont vous-mêmes rougissez. Si ces cérémonies sont
« bonnes et utiles, pourquoi ne les accomplissez-vous
« pas à la manière de vos ancêtres[a]? Dépouillez-vous
« donc de vos vêtements, courez à travers les rues,
« remplissez ponctuellement les rites de ces pieuses
« fêtes. Pourquoi des scrupules si la patrie doit retirer
« tant de profit de votre dévotion? reconnaissez plu-
« tôt qu'une religion dont on rougit ne saurait être
« utile. Apprenez, au moins par votre honte, que
« vous commettez un crime public, au lieu d'accomplir
« un acte de piété.

« Vous prétendez qu'il faut respecter jusqu'à l'image
« des choses saintes, qu'on ne doit pas rompre avec des
« usages reçus depuis tant de siècles. Allez plus loin,
« plaidez maintenant pour vos autels. La superstition
« païenne a été proscrite depuis long-temps, demandez
« néanmoins à sacrifier dans les temples, à célébrer
« vos rites profanes dans le Capitole; car il serait
« moins déraisonnable de défendre avec obstination
« une religion tout entière qu'une seule de ses céré-
« monies.

« Vous ajoutez que les Lupercales ont été fêtées de-
« puis l'établissement du christianisme. Cela ne prouve
« qu'une seule chose, savoir que le bien se fait gra-
« duellement. On a souffert aussi les sacrifices, s'en-
« suit-il qu'on n'ait pas dû les abolir? Chaque évêque
« a supprimé en divers temps plusieurs superstitions
« méprisables ou criminelles. On ne guérit pas toutes
« les maladies à la fois, on commence par les plus

[a] Le *more majorum* reparait deux fois dans ce discours; mais l'orateur ne l'emploie qu'ironiquement.

« dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force
« de supporter les remèdes.

« Qu'aucun baptisé, que nul chrétien ne prenne part
« à ces fêtes, qu'elles ne soient célébrées que par les
« païens qui en cette circonstance remplissent un devoir
« de leur religion[a]. Croyez-vous donc qu'un tel exemple
« ne soit pas assez dangereux? Quant à moi, je pense
« qu'il l'est et j'ai pouvoir pour le dire. J'obéis aux
« mouvements de ma conscience. Que ceux qui mépri-
« sent mes avis descendent dans la leur. Je veux penser
« que mes prédécesseurs n'ont pas négligé leurs de-
« voirs, et qu'ils se sont adressés aux empereurs pour
« faire détruire ces abus : on ne les a pas écoutés et
« l'empire s'en est ressenti. Après tout je n'ai à rendre
« compte que de mon administration, et je veux pouvoir
« le faire un jour sans remords. »

Ainsi donc les païens étaient maintenus dans le droit de fêter leurs Lupercales. Les lois contre les fêtes païennes rendues par Honorius n'avaient pas été mises à exécution dans la capitale. Baronius dit que le sénat prohiba les Lupercales d'une manière absolue[1]; je ne sais pas sur quelle autorité il fonde cette assertion. Le langage du pape est positif : *Que les païens fêtent les Lupercales!* C'est ainsi que Constantin avait dit aux partisans du même culte : *Allez égorger des victimes.* A une distance de plus de cent cinquante ans, nous retrouvons la même politique exprimée par des paroles semblables. La liberté des cultes, qui avait tué le paganisme, était encore offerte en 493 à quelques-uns des partisans de l'ancien culte, sinon comme une faveur

[1] Id.

[a] *Nullus baptizatus, nullus christianus hoc celebret, sed soli pagani quorum ritus est exequantur.*

au moins comme une consolation. Quand nous voyons un évêque aussi éclairé que l'était Gélase respecter la liberté des païens et reconnaître leur droit d'impiété, nous ne pouvons qu'admirer cette religion qui, parvenue à la suprême puissance, combat avec les seules armes de la persuasion des adversaires qui, aux jours de leur pouvoir, avaient employé contre elle la terreur des supplices. J'ai dans cet ouvrage indiqué les rapports que les deux religions eurent l'une avec l'autre pendant la durée du quatrième et du cinquième siècle, a-t-on vu une seule fois le christianisme solliciter contre un ennemi souvent imprudent, je ne dis pas des bûchers et des tortures, mais de simples lois pénales? et quand la lutte est finie, quand il ne s'agit plus que de purger la société de quelques débris de paganisme dédaignés par le plus grand nombre des païens, le christianisme s'arrête en présence d'un principe qu'il a accepté et auquel il est toujours resté fidèle.

Plusieurs autres faits résultent de l'écrit de Gélase : ainsi, par exemple, nous voyons que les Lupercales n'étaient plus célébrées que par le rebut de la population, les nobles n'y prenaient aucune part. Andromachus et d'autres personnages puissants défendaient ces usages par une sorte de point d'honneur, et parce qu'étant issus d'anciennes familles païennes, ils se regardaient comme les patrons des vieilles coutumes, mais ils refusaient de paraître parmi les *Luperci*. Tel était alors le paganisme : ses défenseurs en l'approuvant par leurs paroles le désavouaient par leur conduite.

Sans pouvoir indiquer l'époque précise où les Lupercales cessèrent d'être célébrées à Rome, on est

d'accord pour représenter la procession qui a lieu pendant la fête de la Purification de la Sainte Vierge, et dans laquelle les assistants portent des cierges allumés, fête qui par ce motif est nommée *Chandeleur*, comme ayant été établie afin de tenir lieu des Lupercales pour lesquelles le peuple montrait un si grand attachement. Au lieu d'une cérémonie bouffonne et indécente, on plaça une fête qui, en satisfaisant la passion des Romains pour les solennités, rappelait à leur esprit des pensées nobles et pures. La Chandeleur fut établie postérieurement au pontificat de Gélase, d'où nous devons induire que les Lupercales n'ont point été généralement abolies par ce pontife et qu'il a seulement défendu aux chrétiens d'y prendre part [1].

[1] Marangoni. c. 26, p. 99.

Le sénat saisit cette occasion pour réformer plusieurs usages païens, moins scandaleux sans doute que les Lupercales, mais trop opposés cependant à l'esprit du christianisme pour être plus long-temps tolérés. On célébrait dans le Cirque, en l'honneur des nouveaux consuls, des fêtes empreintes de paganisme; il fut décidé que les fonds alloués pour cette dépense seraient employés à des œuvres de charité [2]. Le sénat n'osa pas compléter sa réforme, et, par exemple, abolir les autres vestiges de paganisme qui apparaissaient dans la cérémonie de l'installation des consuls, ni interdire les fêtes, si fécondes en scandales, que l'on célébrait aux calendes de janvier. Gélase avait raison de dire que plusieurs maladies ne se guérissent pas à la fois.

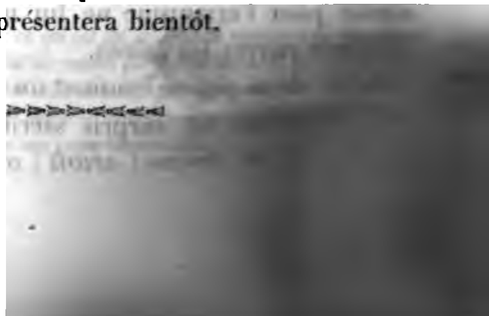
[2] Baronius. id.

On a remarqué dans l'extrait que j'ai donné de son mémoire cette phrase : « *Castor et Pollux dont vous* « *n'avez pas voulu quitter le culte.* » Une autre auto-

rité prouve en effet l'existence du culte des Dioscures aux environs de Rome. Dans l'île formée par la mer et les deux bras du Tibre et que l'on appelait l'Île Sacrée, se trouvait un temple dédié à Castor et Pollux. C'est dans ce temple que depuis des siècles les Romains allaient demander à leurs dieux des vents favorables à l'arrivage des vaisseaux chargés du blé de l'Afrique. L'auteur d'un des trois extraits de géographie que l'on réunit sous le titre de *Cosmographie d'Ethicus*, et qui vivait dans le milieu du sixième siècle[1], en décrivant le cours du Tibre dit : « *Insulam facit in-« ter portum urbis et Ostiam civitatem : ubi populus « romanus cum urbis præfecto vel consule, Casto-« rum celebrandorum causa, egreditur solemnitate « jucunda*[2]. »

Suidas parle d'une autre fête nommée Maiume (Μαιουμᾶς πανήγυρις) qui se célébrait à Rome au mois de mai[3]. Le peuple se rendait à Ostie, et les premiers de la ville (οἱ τὰ πρῶτα τῆς πόλεως) se livraient à la joie en se poussant les uns les autres dans les eaux de la mer; mais Suidas ne dit pas que cette fête eût rapport au culte des Dioscures, et il laisse entendre qu'elle n'existait plus de son temps. Cependant la *solemnitas jucunda* d'Éthicus paraît assez analogue aux jeux décrits par Suidas.

Beaucoup d'autres traces de l'ancien culte subsistaient à Rome et dans les provinces. L'occasion de les faire remarquer se présentera bientôt.





CHAPITRE III.

L'exercice de l'ancien culte est interdit en Italie sous peine de mort.

La nation des Goths se distingua entre toutes celles qui prirent part à la destruction de l'empire romain, par les efforts qu'elle fit pour unir ses idées, ses mœurs et ses interêts à ceux des peuples que la victoire lui avait livrés. Théodoric paraît moins dans l'histoire comme un chef de barbares que comme le continuateur de la politique des Césars. « Il n'est rien, disait-il « aux Romains[1], que je désire vous voir conserver « plus religieusement que la discipline de vos ancêtres, « afin que sous mon règne vous augmentiez ce qui « dans les temps anciens vous a toujours paru digne « de louanges. » Nous voyons en effet renaître, à l'époque de Théodoric, cette habitude de louer à tout propos les temps anciens et de déprécier en leur honneur le siècle présent[2].

Cette restauration des vieilles idées devait sembler favorable aux faibles restes du paganisme qui persistaient encore dans leur résistance ; mais l'intention de Théodoric n'était pas de leur prêter appui, car son amour pour l'arianisme ne lui inspira ni douceur ni tolérance envers les païens.

L'édit de ce prince contient un article ainsi conçu[3] : « Si quelqu'un est surpris sacrifiant d'après l « païen, si des devins (arioli), ou des

[1] Cassiodor. Variæ. p. 15.

[2] Id. p. 8.

[3] Lindenbrog. Codex. Leg. ant. p. 255.

« *umbrati* [illegible]
« leurs crimes [illegible]
« mort. Les auteurs [illegible]
« lés maléfices [illegible]
« tingue. [illegible]
« d'une classe [illegible]
« tale. »

On [illegible] légal [illegible] tolérance [illegible] successeurs. [illegible] sur la [illegible] romain [illegible] ans balancer. Les païens [illegible] situation [illegible] siècles. [illegible]

La loi de [illegible] bien reçu [illegible] temps contemporains [illegible] postérieurs [illegible] savoir que [illegible] action judiciaire [illegible] pour cause de religion. Cependant [illegible] clure de cette absence de toute répression [illegible] méprisèrent les lois de Theodoric [illegible] ils ne furent partisans du martyre, et si nous [illegible] voyons pas les magistrats appliquer la peine, nous n'a-

[a] On ne doit pas regarder ce qui est dit ici comme opposé à ce que nous avons avancé relativement à la loi rendue par Valentinien III en 426 et dont il a été parlé p. 213. Cette loi ne s'adressait pas [illegible] aux païens, elle avait pour but de réprimer toutes les [illegible] l'Église catholique et ne prononçait d'ailleurs qu' [illegible]

percevons point non plus les païens commettre le crime, ou du moins les sacrifices deviennent si rares qu'il est permis de ne plus en tenir compte et de rendre hommage à l'efficacité des mesures vigoureuses prises par Théodoric contre l'ancien culte.

Je vais indiquer une de ces exceptions, la seule dont l'histoire de l'Italie ait conservé le souvenir.





CHAPITRE IV.

Destruction du temple d'Apollon au Mont-Cassin.

« Je ne sais, dit Baronius, par quelle incurie des « évêques endormis, alors que l'idolâtrie était depuis « long-temps entièrement détruite dans le monde chré- « tien, elle poussait encore de profondes racines sur « le Mont-Cassin. »

La surprise de Baronius aurait cessé s'il se fût rappelé qu'à cette même époque on sacrifiait publiquement dans les Gaules, dans la Bretagne et en Allemagne, et que l'idolâtrie n'avait été réellement déracinée qu'en Italie. Toutefois l'ancien culte poursuivi par Théodoric se réfugia au sommet du Mont-Cassin, comme pour mieux embrasser d'un seul coup d'œil les vastes domaines que le christianisme venait de lui ravir. Là une multitude insensée adorait encore Apollon; autour du temple de ce dieu était un bois sacré où des sacrifices avaient lieu[a].

Saint Benoît, pieux cénobite, chassé de sa retraite de Subiaco par des persécutions, se dirigea vers le Mont-Cassin, averti sans doute qu'il y avait en ce lieu quelque ennemi à combattre et à vaincre. Il prêcha l'Évangile aux païens, renversa la statue du dieu, et

[a] *Ubi vetustissimum fanum fuit*, dit Léon d'Ostie (Muratori, [illegible] t. IV, p. 200), *in quo ex antiquorum more gentilium a* [illegible] *populo Apollo colebatur. Circumquaque etiam in cultu d*[illegible] *verant, in quibus adhuc eodem tempore infidelium* [illegible] *sacrilegis insudabat.*

fit couper le bois sacré qui était près du temple. Les païens avaient une grande vénération pour ces bois, dans lesquels ils croyaient que l'âme des héros habitait[1], et les missionnaires ne négligeaient pas d'ordonner leur destruction.

[1] Servius. Æneid. l. I, v. 441.

Benoît changea le temple d'Apollon en une chapelle dédiée à saint Martin, patron des destructeurs d'idoles, et en fit élever une autre sous l'invocation de saint Jean, à l'endroit même où avait été l'autel d'Apollon : tels sont les commencements de ce célèbre monastère cassinien, dont les rameaux s'étendirent sur toute l'Europe, et y ranimèrent la culture des lettres et la civilisation mourante.

La fortune s'est plu à illustrer par trois faits à jamais mémorables cette petite montagne de la Campanie, qui n'avait pas jusqu'au sixième siècle fixé une seule fois les regards de l'histoire : le Mont-Cassin reçut le dernier soupir du culte païen en Italie; il vit fonder sur sa cime un monastère qui devint le chef-lieu de tous les autres en Occident; enfin, c'est au milieu de ses rochers que les lettres, fuyant éperdues devant la barbarie, vinrent cacher les écrits d'Homère, d'Aristote, de Platon, d'Hérodote, de Virgile, de Tacite, de Tite-Live et d'Horace, c'est-à-dire le génie même de l'antiquité.

Muratori pense que l'idolâtrie éteinte à Cassinum y avait été rétablie par les Goths[2] : cette opinion est contraire à l'idée que l'histoire nous donne de ce peuple, car les ariens détestaient l'idolâtrie autant que les chrétiens. Je crois plutôt que le culte d'Apollon se maintint jusqu'en 529 sur le Mont-Cassin par l'insouciance des évêques et l'ignorance des habitants. Le peu

[2] Id. p. 200, note 2 et 3.

osition qu'éprouva saint Benoît montre qu'Apol-
ıraît pu être terrassé long-temps avant. Attribuer
ıservation du temple de ce dieu à des motifs pui-
ıns la nature [illegible] du culte d'Apollon et au rang
occupait dans la mythologie païenne, ce serait
lir beaucoup trop un fait qui est purement acci-
l.





CHAPITRE V.

Restes de paganisme mentionnés par l'historien Procope.

J'AI recueilli dans les divers écrivains des cinquième et sixième siècles tous les indices qui pouvaient révéler la situation de l'ancien culte, à une époque sur laquelle les documents historiques sont rares et incomplets. Mes recherches ne m'ont pas toujours conduit à des résultats satisfaisants. Chaque fait que je constatais m'autorisait à en supposer plusieurs autres non moins curieux; mais le dédain des historiens pour une religion renversée et le peu de souci qu'ils prenaient des protestations d'un petit nombre de païens nullement redoutables, s'opposaient à ce que je changeasse ces suppositions en certitude. Ainsi, par exemple, quand je montrais les magistrats romains du sixième siècle se rendant au temple de Castor et de Pollux pour invoquer les dieux, je pensais bien qu'une particularité aussi remarquable ne pouvait pas demeurer isolée, et qu'autour de ce fait il devait en exister beaucoup d'autres de même nature. Si je ne l'ai pas déclaré, si je n'ai pas insisté sur une analogie qu'appuyait l'ordre naturel des choses, c'est que l'histoire s'écrit avec des faits et non avec des inductions. J'aurais été d'autant plus excusable si je m'étais écarté de cette règle, que, parvenu au milieu du sixième siècle, je trouve un historien qui, plus habile que ceux du siècle précédent, mieux instruit des faits relatifs aux mœurs,

aux croyances et à l'état des peuples de l'Italie, représente le paganisme sous un jour nouveau, et nous apprend qu'il conservait, non pas comme culte public mais comme tradition religieuse et secrète, une notable influence sur l'esprit du peuple. S'il nous eût été donné de lire l'histoire du cinquième siècle dans des historiens semblables à Procope, les différentes parties de cet ouvrage auraient été sans doute mieux disposées et les faits certains plus également partagés entre chacune d'elles.

Procope naquit au commencement du sixième siècle, et mourut vers l'an 565; secrétaire de Bélisaire, il le suivit dans ses guerres d'Asie, d'Afrique et d'Italie, il vit beaucoup de grandes choses, les vit bien et les rapporta fidèlement.

Les érudits modernes ont agité la question de savoir s'il était païen; on trouve à la vérité dans ses écrits des sentiments qui dénotent aussi bien un païen qu'un chrétien. Le nom de Procope doit, à mon avis, augmenter cette liste de sceptiques à laquelle chaque siècle apporte trop fidèlement son tribut. *L'Histoire de la Guerre gothique*, le seul de ses ouvrages qui fixera nos regards, semble écrit sous l'influence des souvenirs de l'ancien culte.

Lorsque les Goths viennent demander à Bélisaire la paix, ils lui rappellent la douceur de leur domination en Italie : « Pour ce qui a rapport, disent-ils [1], « à la religion, à la foi, nous avons voulu que la liberté des Romains fût si entière que personne en « Italie ne changeât de religion, soit librement, soit « par contrainte. Aucun tort n'a été fait à ceux des « Goths qui ont abandonné leur culte, et nous accor-

[1] De Bello Gothico. l. II, c. 6.

« dons les plus grands honneurs aux temples des Ro-
« mains. »

Sans doute les Goths parlaient en cette occasion de l'arianisme qu'ils professaient avec ferveur ; ils se justifiaient du reproche d'avoir persécuté les orthodoxes de l'Italie ; mais le principe proclamé par eux a trop de généralité pour qu'il soit interdit de croire que les païens en aient retiré quelque avantage. Ne voyons-nous pas long-temps après la mort de Théodoric fleurir en Italie une foule de traditions païennes auxquelles les peuples s'empressaient de rendre hommage, comme ils auraient pu le faire si le paganisme eût été vivant ? Qui croirait, par exemple, si le témoignage de Procope nous manquait, qu'au milieu du sixième siècle les livres sibyllins jouissaient encore du privilége de diriger l'esprit superstitieux de la multitude[1] ?

[1] L. I, c. 7.

Les Romains venaient d'éprouver un échec en Dalmatie : deux de leurs généraux, Mundus et son fils Maurice, avaient été tués. Ce fait était très-naturel, mais les Romains se rappelèrent que l'oracle de la sibylle avait dit autrefois : *Africa capta mundus cum nato peribit.* L'Afrique ayant été enlevée aux Vandales, si l'on admet qu'en se servant du mot *mundus* l'oracle avait voulu indiquer non *le monde* mais bien le général *Mundus*, on voit que la prédiction était vérifiée en tous points. Admirons la foi des Romains dans ces livres sibyllins, dont la dernière publication remontait à une époque antérieure à celle dont nous nous occupons de près de sept cents années, et jugeons par là de l'énergie vivace des croyances païennes[a].

[a] L'oracle dont parle ici Procope ne peut avoir été tiré des faux livres sibyllins rédigés par les chrétiens : ces livres eurent peu de cours dans l'Occi-

Je continue de peindre l'esprit païen d'un siècle chrétien, et je laisse parler Procope [1] :

« Sur ces entrefaites il arriva à Naples ce que je vais « rapporter. On voyait dans le forum de cette ville une « image de Théodoric, roi des Goths. Elle était faite « avec de petites pierres, toutes à peu près de diffé- « rentes couleurs [2]. Du vivant de Théodoric ces pierres « s'étant tout à coup disjointes, la tête de la figure « tomba : peu après Théodoric mourut. Huit ans s'é- « taient écoulés quand les pierres qui figuraient le « ventre se détachèrent subitement : alors Atalaric, « petit-fils de Théodoric, cessa de vivre ; plus tard enfin « celles qui composaient le bas-ventre tombèrent aussi, « et Amalasonthe, fille de Théodoric, périt. Les Goths « mirent ensuite le siége devant Rome [illegible] « se détacher les autres parties [illegible] « hanches jusqu'aux pieds, et l'image [illegible] « ment de la muraille. Les Romains [illegible] « nier accident un présage, [illegible] « l'empereur serait [illegible] « pieds de Théodoric [illegible] « avait commandé ; leur [illegible] « plus de force. Les [illegible] « certains oracles de [illegible] « les affaires de Rome [illegible] « juillet, que cette [illegible] « d'un empereur [illegible] « terreur des Goths [illegible]

dent. Il est [illegible]
païens [illegible]
ces extraits [illegible]

[2] On voit [illegible]

« nation gétique. L'oracle était ainsi conçu : *Au cin-*
« *quième mois, que Rome ne craigne rien des Gètes.*
« Ils prétendaient que le cinquième mois était le mois
« de juillet, les uns, parce que le siége avait commencé
« dans les premiers jours de mars, à partir duquel le
« mois de juillet est en effet le cinquième; les autres,
« parce qu'avant le règne de Numa les Romains divi-
« saient l'année en dix mois, dont le premier était celui
« de mars, d'où il résultait que le mois de juillet était
« appelé le cinquième ou *Quintilis.* »

Voilà assurément la superstition du bon temps. Remarquons que les patriciens romains sont encore les soutiens de la foi dans les présages : les mêmes personnes combattent toujours pour les mêmes erreurs. Naguère Andromaque plaidait en faveur des Lupercales; aujourd'hui les nobles devisent sur les livres des sibylles et y cherchent l'explication des événements dont ils sont les témoins et les victimes.

Un pronostic plus insigne que la destruction du portrait de Théodoric annonça aux Romains l'élévation de l'eunuque Narsès. Procope nous donne sur ce sujet les détails suivants[1]. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il les tenait d'un sénateur ?

[1] L. IV, c. 21.

« Ce sénateur disait que, pendant le règne d'Atala-
« ric, dont la mère était fille de Théodoric, un troupeau
« de bœufs, ramené de la campagne de Rome, traver-
« sait un soir le forum de la Paix : on appelle ainsi cette
« place parce que le temple de la Paix, autrefois frappé
« par la foudre, y est situé; dans ce forum se trouve une
« vieille fontaine surmontée d'un bœuf en bronze[a]....

[a] Il s'agit probablement ici de la fameuse vache en bronze de Miron. A la vérité cet ouvrage précieux était placé dans le *Forum Boarium;* mais le tem-

« Le sénateur ajoutait qu'un taureau châtré, qui faisait « partie du troupeau, l'abandonna, et qu'ayant escaladé « la fontaine, il vint se poser sur le bœuf d'airain. Un « passant, né en Étrurie et d'une tournure fort agreste, « se mit à faire des conjectures sur cette singularité « (car les Étrusques sont encore aujourd'hui adonnés à « la divination). Il disait qu'il arriverait un temps où « le maître de Rome serait mis en fuite par un eunuque. « On rit beaucoup et du Toscan et de ses prédictions, « car il y a des gens qui ont pour habitude de repousser « les pronostics et qu'aucune preuve ne peut convaincre, « parce que l'événement n'étant pas encore venu con- « firmer ces pronostics, ils les tiennent moins pour des « paroles sérieuses que pour des fables ridicules. Au- « jourd'hui tout le monde, convaincu par ce qui s'est « passé, admire ce présage. »

Au milieu du sixième siècle, l'Étrurie dépeuplée à la suite des ravages qu'elle avait subis, modifiée dans ses usages par les progrès du christianisme et par les invasions répétées des barbares, entretenait encore dans son sein le feu sacré de l'art divinatoire, et un simple paysan de ce pays pouvait par ses prédictions donner à penser aux plus habiles de Rome. La puissance des mœurs anciennes se révèle ici d'une manière sensible.

On vient de voir le temple de la Paix mentionné simplement, sans que l'historien ait employé aucune expression qui puisse faire croire que cet édifice eût été dévasté ou approprié à un usage civil conformément à la loi d'Honorius. Voici un témoignage de

ple de la Paix ne se trouvait pas fort éloigné de ce forum qui, au temps de Procope, pouvait être confondu avec celui de la Paix.

Procope, qui va donner sur les temples païens de Rome une idée différente de celle que sans doute on s'était formée.

Après avoir discouru sur l'origine du Palladium, il dit que les Romains prétendaient ignorer l'endroit où il avait été caché.

[1] L. I, c. 15. « Ils montrent seulement, ajoute-t-il[1], son image « faite en pierre, et placée de nos jours dans le temple « de la Fortune, pour tenir lieu du simulacre en bronze « de Pallas. Elle est en plein air et dans la partie du « temple qui regarde l'Orient. La déesse est revêtue du « costume guerrier; elle tient la lance levée comme si « elle marchait au combat, et porte la longue tunique « (*talaris*). Ses traits ne rappellent pas les Minerve « faites par les Grecs; mais ils sont parfaitement sem« blables à ceux des Minerve que faisaient les anciens « Égyptiens. »

Ce passage de Procope donne lieu à plusieurs réflexions, mais avant tout il faut répondre à cette question : peut-on révoquer en doute le témoignage de l'historien ? Je ne vois pas quel serait le principe de ce doute. Procope, en discutant une question assez peu importante, se trouve conduit à parler du simulacre de Pallas qui existait de son temps à Rome; il le décrit comme s'il l'avait encore sous les yeux, il désigne l'endroit où il est, il dépeint le costume de la déesse et le caractère donné par l'artiste à la figure; son langage porte visiblement le cachet de la bonne foi, et l'on chercherait en vain les motifs que cet historien aurait pu avoir pour si bien revêtir un mensonge des apparences de la vérité. Admettons que Procope ait dit vrai, et tirons quelques conséquences de son récit.

L'ancien Palladium était placé dans le temple de Vesta et confié à la garde des vierges de cette déesse. Il n'existait plus au temps de Procope, du moins on ignorait l'endroit où il avait été déposé. Les Byzantins prétendaient que Constantin s'en était emparé, et qu'il l'avait fait enfouir dans le forum qui portait son nom à Constantinople[1]; mais cette assertion manque de fondement. Certes, le Palladium était encore à Rome lors du débat relatif à l'autel de la Victoire, car dans le cas contraire Symmaque et saint Ambroise auraient dans leurs discours fait allusion à la destruction d'un monument révéré à si juste titre par les païens : saint Ambroise, afin de montrer l'inutilité du pontificat des vestales; Symmaque, pour étendre le texte de ses doléances : ni l'un ni l'autre n'en ont parlé.

S'il m'est permis de hasarder ici quelques conjectures, je dirai qu'après la suppression du pontificat des vestales, le Palladium dut disparaître, non sous les coups des chrétiens, car les écrivains ecclésiastiques auraient fait beaucoup de bruit de cette destruction, mais par les soins pieux de quelque païen. Ainsi retiré de son sanctuaire, le Palladium ne reparut plus; et pendant environ deux siècles, il ne fut question ni de ce simulacre, ni de tout autre exécuté sur son modèle.

Renonçons maintenant à une argumentation conjecturale, et, guidés par Procope, constatons des faits certains.

Du vivant de cet historien[2], les païens jouissaient d'une grande sécurité, et avaient assez de foi dans leurs anciennes erreurs pour concevoir le projet de replacer le Palladium dans un temple, afin sans doute

[1] Id.

[2] Ἥτις δὴ, καὶ ἐς ἐμὲ ἐν τῷ τῆς Τύχης ἱερῷ

de pouvoir l'y adorer. Malgré le malheur des temps et le triomphe des chrétiens, ce projet est exécuté, un nouveau Palladium est confectionné. Il ne ressemble pas précisément à l'ancien : dans celui-ci le type grec dominait, dans l'autre le type égyptien. Procope note cette différence, et donne une exacte description du costume et de l'attitude de la nouvelle statue de Minerve, qui devait rappeler celles de la déesse Neïth, la Minerve de Saïs, le type primitif de l'*Athène* des Grecs.

Est-ce dans un temple à demi ruiné et fermé depuis long-temps que quelques fanatiques païens ont été cacher leur Palladium ? nullement : *ils le montrent* (δεικνύουσιν), ils l'indiquent aux curieux et aux étrangers, car Procope était l'un et l'autre. A la vérité ils n'ont pu le replacer, conformément aux rites, dans un temple de Vesta ; mais cette infraction aux prescriptions religieuses était de faible conséquence, puisqu'ils avaient trouvé dans l'*Ædes Fortunæ* une chapelle tournée vers l'Orient et à ciel ouvert, c'est-à-dire qui réunissait les deux conditions imposées aux temples de Vesta.

Le Palladium n'était pas le seul monument qui reportât le souvenir des Romains vers ces siècles où l'ancien culte jetait les fondements de leur puissance. Procope nous apprend encore que de son temps on
IV, 22. voyait à Rome le vaisseau d'Énée, « *objet*, dit-il [1], « *placé très-haut dans l'opinion publique.* » L'historien donne une description minutieuse de ce monument, dont les Romains, s'ils n'avaient pas été sous le joug de la superstition païenne, auraient facilement reconnu l'origine fabuleuse.

En examinant ces différents faits, non pas isolé-

« d'un homme. Cependant la tête a deux visages, l'un « tourné vers l'orient, l'autre vers l'occident; de « chaque côté est une porte de bronze. Jadis les Ro« mains les tenaient fermées quand ils jouissaient de « la paix et ouvertes quand ils faisaient la guerre; mais « ayant embrassé le christianisme, comme ils s'y dé« vouèrent avec autant d'ardeur que personne, ils n'ou« vrirent plus désormais ces portes. Pendant le siége « quelques Romains amis, comme je le pense, de « l'ancienne superstition, essayèrent en secret de les « ouvrir; mais ils ne purent exécuter entièrement leur « dessein, ils se bornèrent à pousser les portes de ma« nière qu'elles fussent moins exactement fermées qu'au« paravant. Les auteurs de ce crime se cachèrent, et au « milieu du désordre qui régnait alors aucune recherche « n'eut lieu. On doit d'autant moins s'en étonner, que « ce fait ne vint pas à la connaissance des magistrats et « qu'il transpira même fort peu dans le public. »

Ainsi, Rome comptait encore parmi ses habitants des gens pleins de foi dans une des plus anciennes superstitions du paganisme romain, qui tombée en désuétude long-temps avant le triomphe de la foi chrétienne, se ranime à une époque où rien de ce qui pouvait la soutenir n'existait plus. Le nombre de ces amis de l'ancienne religion est assurément bien peu considérable : la déclaration de Procope en fait foi; mais convenons au moins que ces derniers partisans de l'erreur ont une étonnante mémoire, et qu'ils n'oublient aucune des pratiques superstitieuses des temps passés.

Procope a mentionné deux temples, l'un dédié à la Paix et l'autre à la Fortune, puis la chapelle en bronze

de Janus. L'existence de ces trois monuments nous autorise à supposer celle de plusieurs autres temples, *ædes* ou *ædiculæ*. Comment donc expliquer ce respect pour les édifices d'un culte proscrit, respect qui allait jusqu'à contenir la cupidite en presence d'une chapelle sinon entièrement en bronze, au moins recouverte dans toutes ses parties avec ce métal? On ne peut rendre compte de ce fait singulier qu'en se rappelant l'influence des anciennes idées païennes sur l'esprit de la population de Rome, influence dont l'énergie est suffisamment démontrée par tout ce que vient de révéler Procope. Cet historien rend hommage au respect des habitants de Rome pour les monuments et les statues de leur ville, il dit que sur ce point ils sont supérieurs à tout autre peuple, et admire leur empressement à effacer les traces du passage des barbares [1]; mais Procope ne recherche pas le principe de ce sentiment ni la part plus ou moins grande que les anciennes croyances pouvaient prendre à sa conservation : essayons de suppléer au silence de l'historien.

Le choix de l'emplacement d'un temple, la consécration de cet emplacement, l'élévation et la disposition de l'édifice étaient autant d'actes religieux d'une haute importance, dans lesquels intervenaient le souverain pontife et le collége des augures. Un temple était-il détruit, on devait le reconstruire sur un plan exactement semblable à celui dont on avait primitivement fait usage; tout changement, toute amélioration étaient prohibés. De là provint l'impossibilité où l'on fut de [illegible]tre à un alignement les édifices sacrés du forum. [illegible] des temples de Rome rattachait son origine à [illegible] fait éclatant de l'histoire nationale. Ces idées [illegible]

IV, 22.

tion religieuse, ces souvenirs de l'ancienne gloire, parlaient encore à l'imagination des Romains du sixième siècle. Sans doute les églises recevaient seules leurs prières, et ils ne regardaient les temples que comme des tombeaux, mais ces tombeaux ils les vénéraient, ils ne souffraient pas qu'on les profanât et ils ne reconnaissaient qu'au temps seul le droit de les détruire.

Il paraît, et ceci n'est pas moins digne de remarque, que ce sentiment de respect couvrait même les idoles: les statues de Pallas, de Janus et des Parques qui sont mentionnées par Procope, nous le font croire. Le Panthéon d'Agrippa ne fut transformé en église et dédié à la Sainte-Vierge que dans le septième siècle, par les soins du pape Boniface IV: *Ablatis idololatriæ sordibus*, dit Paul Diacre [1] [a]. L'empire des idées païennes se faisait jour presque partout; ainsi, une médaille de ce temps reproduit le mythe de Romulus et Rémus allaités par la louve, avec l'ancienne inscription *Invicta Roma* [2]. L'on sait que la louve en bronze du Capitole resta jusqu'au seizième siècle dans l'église de San-Teodoro, ancien temple de Romulus [3].

[1] Muratori. Script. It. IV, 37.

[2] Eckhel. VIII, 216.

[3] Marangoni. p. 259.

Marangoni s'est efforcé de prouver que le christianisme en adoptant librement certaines formes païennes les avait purifiées, et que l'on ne devait pas voir dans leur perpétuité un indice de l'influence exercée par l'ancien culte sur l'enfance du nouveau. Il cite un diptyque en ivoire où l'on voit représentés un cru-

[a] Il faut observer que dans plusieurs temples païens convertis en églises, les restes d'idolâtrie ne furent pas tous enlevés. Marangoni cite une foule d'autels païens qui, à l'époque où il vivait, étaient encore placés dans les églises et servaient aux cérémonies du culte chrétien. P. 165-179 et 188-199.

cifix et au-dessous la louve allaitant les fondateurs de Rome, avec l'inscription : ROMVLVS ET REMVLVS A LVPA NVTRITI [1] ; il croit que cette représentation a eu pour but de rappeler le triomphe de la croix sur le paganisme romain. Ce symbolisme, je le sais, n'aurait pas eu dans les siècles modernes un sens différent, mais peut-on croire que l'église en eût approuvé l'emploi, à une époque où il existait encore des adorateurs de Romulus, et des hommes qui espéraient pouvoir un jour redresser ses idoles renversées? De semblables représentations moitié païennes, moitié chrétiennes, doivent être considérées, quand elles appartiennent aux temps du Bas-Empire, comme des témoignages de la continuation de ce combat entre les idées nouvelles et les idées anciennes, dont le théâtre avait été transporté au sein même de l'église.

Gardons-nous de penser que le respect pour les débris de l'ancien culte fût un sentiment particulier à la ville de Rome, il s'étendait jusque dans les provinces italiennes, où les efforts de Théodoric n'avaient pu parvenir à l'étouffer. A Bénévent, par exemple, on conservait précieusement et l'on montrait aux dévots païens les prétendues dents du sanglier de Calidon, apportées, disait la légende, par Diomède lorsque, après la ruine de Troie, il vint fonder cette ville. « Elles « y sont encore conservées, dit Procope [2], on peut les « y voir. »

Telles sont les lumières fournies par le confident de Bélisaire sur le sujet de nos recherches. En se rappelant les faits contenus dans son histoire, en tirant de ces faits des conclusions qui ne sont aucunement forcées, on est conduit à reconnaître qu'il existait en Italie un nombre assez grand d'individus

sur l'esprit desquels les croyances païennes étaient encore puissantes. Forcés le plus souvent de dissimuler leurs sentiments, ils entretenaient dans la solitude du foyer domestique le principe d'où découlaient tant de frivoles espérances. Les temps leur paraissaient-ils moins contraires, le christianisme se relâchait-il de sa surveillance, les événements politiques détournaient-ils l'attention des magistrats, alors ils risquaient quelque tentative publique en faveur de leurs dieux. La restauration du Palladium de Vesta, fait très-grave et sur lequel malheureusement nous possédons peu de détails, eut lieu sans doute dans de telles circonstances. La situation de ce culte, qui a encore des sectateurs mais plus de ministres, plus d'autels, plus de temples, rend difficile la détermination précise de l'époque où les divinités païennes cessèrent d'être invoquées nominativement dans l'empire romain. Souvent j'ai cru le moment arrivé de terminer ces recherches, tout semblait dire que le paganisme n'existait plus; subitement un fait isolé, une voix qui retentissait, une protestation individuelle, une tentative folle et imprévue m'ont annoncé que la pensée païenne fermentait encore au fond de quelques âmes. Une religion ne meurt pas à jour et heure fixes; si elle doit périr, si tel est l'arrêt du destin, elle consume peu à peu ses forces dans une lutte malheureuse et toujours de moins en moins retentissante. L'instant précis où cette lutte fut terminée devient donc difficile à fixer. Sans doute les dernières années du sixième siècle virent balayer du sol de l'Italie presque tous les débris de l'ancien culte; je vais toutefois montrer, en mettant sous les yeux du lecteur des extraits de la correspondance du pape saint Grégoire,

combien il était difficile d'obtenir un succès complet dans cette réforme morale contre laquelle faisait effort une obstination dont l'énergie est difficile à concevoir.

« Nous avons appris, écrit ce célèbre pontife à « Agnellus évêque de Terracine [1], que dans votre « diocèse quelques hommes, on rougit de le répéter! « rendent un culte aux arbres et font beaucoup d'autres « choses contre la foi chrétienne.... » Il s'agit cependant ici d'un pays voisin de Rome et que les historiens représentent comme ayant adopté le christianisme dès le commencement du cinquième siècle.

Il écrit à Pierre, évêque de la Corse [2] : « Il convient « de ramener à la foi par une pénitence de quelques « jours ceux qui par faiblesse ou par contrainte sont « revenus aux idoles.... Je vous fais passer cinquante sous « pour acheter des vêtements que vous distribuerez aux « personnes qui recevront le baptême »

Saint Grégoire recommande habituellement aux évêques d'employer à l'égard des païens beaucoup de douceur [3], et il ne s'éloigne de ce sage principe que dans une lettre adressée à Januarius, évêque de Sardaigne [4]; il l'engage à sévir contre les païens, les aruspices et les sorciers; s'ils sont esclaves, il veut qu'on les fustige et qu'on les mette à la torture; s'ils sont libres, un simple emprisonnement doit être prononcé contre eux. La situation religieuse de cette île réclamait à la vérité l'emploi de moyens rigoureux; car les païens y jouissaient d'une liberté complète pour l'exercice de leur culte, et le gouverneur, qui était chrétien, se bornait à percevoir un impôt sur les sacrifices et n'y mettait obstacle que quand ce droit n'était pas acquitté [5].

[1] L. VIII, ep. 18.

[2] L. VIII, ep. 1.

[3] L. I, ep. 35.

[4] L. II, p. 982 b.

[5] Acta. Ordinis. Bene[d]. t. I.

Voilà, je ne dis pas l'insouciance, mais la complicité des magistrats chrétiens mise dans tout son jour.

Le pontife étendit ses soins bien au-delà des provinces italiennes et gauloises. Nous possédons une lettre écrite par lui à Édelbert, roi des Anglais, pour l'engager à combattre l'idolâtrie dans ses états, et à renverser les temples et les simulacres des païens [1][a].

L'état de la Grande-Bretagne méritait de fixer l'attention des souverains pontifes, car on voyait régner dans ce pays non pas seulement des coutumes superstitieuses qui, par malheur, existaient alors dans tous les états de l'Europe, mais des restes encore reconnaissables de druidisme. Les Scots, les Pictes et les Saxons en conquérant l'Angleterre y détruisirent les vestiges du culte romain qui n'avaient été que faiblement attaqués par le christianisme; mais les débris du druidisme surent mieux leur résister, et sans doute les coutumes superstitieuses contre lesquelles les pontifes réclamaient l'aide des missionnaires, étaient un mélange confus des usages du druidisme et de ceux du culte des conquérants [2]. Gildas le Sage les appelle *portenta diabolica* [3], et dit qu'elles l'emportaient par leur nombre sur les superstitions égyptiennes. « Nous en

[1] Greg. l. XI, ep. 76.

[2] Horsley's Romain antiquities of Braitain. p. 74, 75.

[3] De Excidio Britanniæ. Biblioth. Max. patr. t. VIII, p. 708 *b*.

[a] Grégoire, avant d'être évêque de Rome, traversait le forum de cette ville un jour où la foule se pressait autour de marchands étrangers nouvellement arrivés. Il fut frappé de la blancheur du teint, de l'éclat des yeux et de la chevelure blonde de jeunes enfants exposés en vente, et demanda de quel pays ils étaient; on lui repondit qu'ils venaient de l'île de Bretagne. « Ces insulaires sont-ils chrétiens ou païens? » ajouta-t-il; sur la réponse qu'on lui fit qu'ils étaient païens, il s'écria: « ô douleur! quoi! d'aussi beaux visages « appartiennent à l'auteur des ténèbres, et des fronts si gracieux cachent une « âme malheureuse et privée des joies intérieures! » Il forma dès ce moment et n'abandonna plus le projet de répandre le christianisme en Angleterre. *Acta ord. S. Bened.* t. I, p. 391.

« voyons quelques-uns avec horreur, ajoute-t-il, sub-
« sister encore sous des traits défigurés et infidèles
« comme autrefois les déserts et les masures aban-
« donnés. » Tel était l'aveuglement chrétien contre lequel Grégoire engageait le roi des Anglais à sévir. Je ne m'arrêterai pas davantage sur un sujet dont les rapports avec l'histoire de la religion des Romains sont au moins très-indirects, et je terminerai ce chapitre en jetant un coup d'œil sur la situation des païens d'Orient. On va voir combien elle ressemblait peu à celle de leurs frères d'Occident.

En Asie les lois rendues précédemment contre les enfants des Hellènes (παῖδες Ἑλλήνων), car c'est ainsi qu'on nommait les païens, n'étaient pas comme en Occident tombées dans l'oubli; au reste ces lois pouvaient passer pour inutiles, car le fanatisme des chrétiens se suffisait à lui-même. Les païens qui restaient, malgré le péril, fidèles à leurs croyances, se cachaient pour célébrer leurs mystères et dissimulaient soigneusement leur religion. En l'année [illegible], on découvrit à Constantinople plusieurs de ces malheureux qui vivaient dans l'ombre et pratiquaient en secret leurs superstitions : ils furent arrêtés; on brûla leurs livres et les images de leurs divinités au milieu de la place nommée Cynegium, et ils subirent eux-mêmes le supplice [illegible] ignominieux, c'est-à-dire qu'on [illegible] pieds et [illegible] chameaux à travers [illegible] ne pouvant [illegible] cruelle dans l'empire d'Occident [illegible] peuples barbares [illegible]

partie de l'empire étant ou idolâtres ou ariens, rendirent par le seul fait de leur présence toute réaction des chrétiens contre les païens impossible. Il faut croire aussi que la tradition de douceur et d'équité établie depuis si long-temps au sein de l'église d'Occident, aurait prévenu l'explosion d'un zèle aveugle, si le fanatisme des Orientaux s'était fait par malheur des prosélytes dans nos contrées.



CHAPITRE VI.

Des vestiges de paganisme conservés dans les Gaules.

L'invasion des peuples du Nord vint ranimer l'idolâtrie dans l'Europe méridionale, et le christianisme, victorieux des religions grecque, romaine et égyptienne, eut à combattre un ennemi dont il n'avait même pas soupçonné l'existence. Quand, pour la première fois, on fixe son attention sur l'histoire religieuse du cinquième siècle et que l'on voit cette multitude de nations barbares apporter dans nos contrées les images de Thor, d'Odin, de Frigga, de Freya et les opposer à celle du Christ, on est disposé à croire que la lutte entre deux systèmes religieux complétement différents, et qui n'avaient jamais eu l'un avec l'autre aucun point de contact, va commencer avec violence; mais bientôt on reconnaît que cette prévision est erronée et qu'il n'y a pas eu véritablement lutte entre les deux religions, puisque le culte des barbares n'a opposé au christianisme que cette résistance qui naît de la seule force de l'habitude.

Il est d'ailleurs probable que le culte scandinave était déjà très-affaibli avant l'époque des invasions, car les idées chrétiennes se répandirent avec une facilité surprenante chez les Goths dès le règne de l'empereur Gallien. Les belliqueux Visigoths leurs compatriotes adoptèrent universellement la religion des

chrétiens, et cet exemple fut suivi par les Bourguignons dans la Gaule, par les Suèves en Espagne, par les Vandales en Afrique, par les Ostrogoths en Pannonie et par les différentes bandes de mercenaires, qui plus tard placèrent Odoacre sur le trône d'Italie. On comprend sans peine que l'organisation si puissante du clergé chrétien suffit pour faire prédominer le christianisme chez des peuples qui, autant qu'on peut en juger, manquaient d'institutions religieuses.

Les Francs et les Saxons persévéraient seuls dans leurs croyances, et l'on est forcé de reconnaître que la religion du Nord était aussi puissante sur l'esprit de ces deux nations qu'elle était faible chez les autres peuples dont je viens de parler; mais il ne nous est pas possible d'indiquer la cause de cette différence.

La conquête de la Gaule par les Francs et de la Grande-Bretagne par les Saxons eut donc pour résultat d'y ranimer tous les germes d'idolâtrie qui avaient pu échapper à l'action du christianisme.

Clovis reçut le baptême en l'année 496. Ce fait important détermina sans doute la ruine du culte scandinave dans la Gaule; mais ses conséquences ne devaient se faire sentir qu'insensiblement, car le chef des Francs n'avait ni le pouvoir ni l'intention de violenter la conscience, non pas de ses sujets, mais des barbares qui combattaient sous ses ordres. Aussi les superstitions importées de la Germanie continuèrent-elles à se répandre dans toutes les parties de la Gaule occupées par les Francs, et à y féconder les principes d'erreur qui y avaient été déposés antérieurement. Nulle part en Europe on ne voyait plus que dans cette contrée

les croyances, les pratiques et les rites idolâtres en honneur; nulle part la population ne montrait moins de disposition à passer, dans un temps même éloigné, sous les bannières du christianisme.

Au milieu de ces révolutions d'états et de mœurs que devenaient les vieux débris du culte des Romains? Résistaient-ils encore, ou bien avaient-ils disparu au sein de cette grande rénovation morale de l'Europe? Je répondrai sans doute à ces questions; mais ma réponse ne sera ni aussi précise, ni aussi satisfaisante que la grande quantité de documents historiques mis à notre disposition autorise à penser qu'elle devrait l'être. Je vais faire comprendre les motifs de cette contradiction.

J'ai dit précédemment[1] que les Romains avaient porté leurs armes et leur religion dans des provinces où régnait le culte des Germains. On sait que selon leur usage les vainqueurs, au lieu de renverser les autels du peuple vaincu, se contentèrent de donner les noms de leurs propres divinités à ceux des dieux étrangers dont le caractère et les attributs se prêtaient le mieux à cette sorte de métamorphose. Odin devint Mercure; Thor, Jupiter; et Frigga, Vénus. Si les peuples des deux Germanies, de l'Helvétie et de quelques provinces septentrionales de la Gaule eussent, après leur réunion à l'empire romain, cessé tous leurs rapports avec les nations de la Germanie; si les mœurs, les idées et les croyances romaines avaient poussé de profondes racines au milieu d'eux, certes, après un laps de quelques siècles, Odin et Thor auraient perdu leur ancien caractère scandinave pour devenir véritablement Mercure et Jupiter; il n'en fut pas ainsi, car

[1] V. t p. 30

les inscriptions nous font voir que, même au quatrième siècle, le culte de Mercure-Wodan était bien plus un culte étranger qu'un culte romain. Le temps n'avait pas opéré une fusion entre deux principes diamétralement opposés, au moins très-distincts. « Les Romains eurent « le dehors, dit l'abbé Lebeuf [1], et le cœur fut pour les « druides. »

[1] Divers écrits, t. II, p. 350.

Cependant les Romains, peu accoutumés à cette résistance d'une religion étrangère, n'en tinrent aucun compte; et crurent que leur culte était établi dans les provinces dont je parle, de la même manière et aussi solidement qu'il l'était en Espagne ou en Afrique. Le clergé chrétien hérita de cette erreur, quoique l'invasion des Francs fût de nature à lui en faire comprendre l'étendue. En effet les Francs, quand ils franchirent le Rhin au cinquième siècle, rapportèrent dans les Gaules l'image primitive et pure d'Odin, et les Gallo-Romains, qui n'avaient jamais entièrement abandonné leurs anciennes croyances germaines, revinrent avec empressement au culte national, et dépouillèrent les dieux scandinaves des déguisements qui leur avaient été imposés par une nation dont l'empire n'existait plus. Il y eut donc, après l'invasion, dans toute la partie de la Gaule située en deçà de la Loire, un retour très-prononcé vers l'idolâtrie, et même une foule de pratiques superstitieuses, jusque-là étrangères à ces contrées, s'y établirent et y prospérèrent. L'histoire de Grégoire de Tours nous montre à quel point le christianisme avait été défiguré par cette importation des erreurs propres aux peuples de la Germanie.

Les prêtres chrétiens déploraient la corruption

des mœurs et de la religion, mais ils ne jugeaient pas mieux que précédemment la nature du mal. Plus familiarisés avec la mythologie gréco-romaine qu'avec la théogonie scandinave, ils crurent que les Francs étaient courbés sous le joug de l'idolâtrie romaine; et parce qu'on avait, dans les temps antérieurs, appelé Odin Mercure et Thor Jupiter [1], ils ne balancèrent pas à considérer les soldats de Clovis comme des adorateurs du Jupiter et du Mercure des Romains. Je vais citer quelques exemples de cette méprise.

Grégoire de Tours met dans la bouche de Clotilde, quand elle cherche à convertir Clovis au christianisme, le discours suivant [2] : « Les dieux que vous adorez « ne sont rien, puisqu'ils ne peuvent se secourir eux-« mêmes, ni secourir les autres; car ils sont de pierre, « de bois ou de quelque métal. Les noms que vous « leur avez donnés sont des noms d'hommes et non de « dieux; comme Saturne qui, dit-on, pour ne pas être « chassé du trône, s'échappa par la fuite; comme Ju-« piter lui-même, honteusement souillé de tous les « vices, qui a déshonoré tant de maris, outragé des « femmes de sa propre famille, et qui n'a pu s'abste-« nir du concubinage avec sa sœur, puisqu'elle disait: « Je suis la femme et la sœur de Jupiter. Qu'ont pu « Mars et Vénus?» Ainsi Grégoire de Tours n'a pas seulement confondu les noms des divinités, il a supposé que Clotilde s'aventura avec son époux dans une discussion sur la mythologie grecque. Son erreur est d'autant plus surprenante que, dans un autre endroit de son histoire, il dit que les Francs adoraient les forêts, les eaux, les oiseaux, les bêtes sauvages, et qu'ils leur offraient des sacrifices [3]. L'évêque de

[1] Tacit. de Mo[r.] Germ[an.] c. 39
[2] L. II c. 31
[3] Id. I. c. 10

Tours n'avait donc sur l'idolâtrie des peuples avec lesquels il vivait que des idées contradictoires.

Les prêtres chrétiens des septième, huitième et neuvième siècles, et particulièrement ceux qui racontèrent les missions entreprises au-delà du Rhin, commirent la même erreur, et, le plus souvent, ils ont confondu Thor avec Jupiter, et Odin avec Mercure. Pour eux aussi il n'exitait en Europe qu'une seule idolâtrie, et cette idolâtrie était née dans la Grèce. On comprend combien une telle méprise si souvent reproduite doit jeter d'incertitude sur les recherches dont le but est de déterminer la situation où se trouvaient dans la Gaule les restes de la religion romaine.

Il ne faut cependant pas croire qu'aux époques dont je viens de parler la confusion des deux systèmes religieux fût générale chez les chrétiens; car il paraît que pour quelques clercs plus instruits les noms de *Jupiter* et de *Mercurius* n'étaient que la traduction en langue latine des mots germains de *Thunaer* et de *Vuoden*, équivalents de *Thor* et *d'Odin*.

Un concile, tenu à Lestines en 743 [1], prohibait *sacra Jovis et Mercurii*. On peut donc croire que les décrets de cette assemblée, qui sont rédigés en langue latine, s'adressaient uniquement aux partisans des dieux romains; mais, après avoir publié divers canons, le concile dressa en langue vulgaire, c'est-à-dire germaine, une formule d'abjuration destinée pour le peuple, et dans laquelle, au lieu de Jupiter et de Mercure, nous lisons *Thunaer ende Uuoden* [2].

Un prêtre anglo-saxon, prêchant sur l'antechrist, disait [3] : « *Qualis erat Hercules ille gigas et Apollo,* « *quem illi præclarum deum finxerunt; Thor item*

[1] Baluze, I, 150.

[2] Coletti. Collect. concilior. t. VIII, p. 278.

[3] Finn-Magnusen, p. 329.

« *et Oden quos ethnici homines magnopere cele-* « *brant.* » Ici la différence entre les deux mythologies est clairement indiquée : l'une n'existe plus, l'autre existe encore.

Enfin Aëlfric, dans ses Gloses écrites avant l'an 1000, disait[1] : « *Altanus Voden quæ vox saxonica Voda-* « *num sive Mercurium significat.* »

[1] Ducange, I, 189.

Ainsi, pour plusieurs chrétiens du moyen âge, le mot *Mercurius* était la traduction en langue latine de celui de *Voden*, sans cependant que pour eux ces deux divinités fussent identiques ; mais soit que Mercure et Odin aient été confondus l'un avec l'autre, soit qu'en appelant Odin Mercure, les légendaires aient su qu'Odin n'était pas Mercure, l'embarras est toujours le même pour nous, car la méprise ayant eu lieu une fois peut s'être reproduite plusieurs, et en lisant un document en langue latine, dans lequel nous trouverons le mot *Mercurius*, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que l'auteur a peut-être voulu désigner le premier des dieux de la mythologie scandinave.

Une considération diminuera pour les écrivains modernes les chances d'erreurs, c'est que la confusion des noms ne semble avoir eu lieu que pour Thor et Jupiter, Odin et Mercure[a], Frigga et Vénus. On ne voit pas en effet que les clercs aient donné des noms grecs à Freya, à Freyr, ni aux autres divinités de l'olympe scandinave. Leurs notions sur cette mythologie ne s'éten-

[a] Un vieux scoliaste cité par Magnusen, p. 333, dit que le dieu Odin était appelé par les Suèves *Vuotant*, et par les Latins *Mars*. En s'éloignant de l'opinion qui dominait de son temps, le scoliaste indiquait exactement le véritable caractère d'Odin ; car cette divinité ressemblait à Mars beaucoup plus qu'à Mercure.

dent pas au-delà de la connaissance des dénominations d'Odin, de Thor et de Frigga*.

L'examen des localités sous le rapport religieux est le seul moyen de vaincre la difficulté dont nous nous occupons ; je n'aperçois pas d'autre guide dans ce genre de recherches. Le culte des Romains n'a pu s'établir que dans des contrées où ils avaient porté leurs armes et répandu leurs coutumes. On ne doit donc pas admettre la persistance des débris de la religion romaine dans des provinces où l'on sait que le druidisme ou le culte scandinave ont toujours dominé. Évidemment dans ces localités le mot *Jupiter* indiquera le Thor des Scandinaves, et *Mercurius* Odin.

Servons-nous de l'unique moyen de critique qui nous est offert, et cherchons à déterminer en quoi consistaient les débris du culte des Romains dans les Gaules pendant les sixième, septième et huitième siècles. Je parlerai d'abord de l'invocation positive des divinités et des rites de leur culte; je m'occuperai ensuite des usages superstitieux provenant de ce culte, mais qui n'en dépendaient pas absolument.

§ 1er. Sixième siècle.

Il est facile de prouver que la plus grande partie des divinités gréco-romaines étaient encore, à cette époque, l'objet d'un culte véritable dans toutes les parties de la Gaule où les aigles romaines avaient été plantées.

Grégoire de Tours va nous fournir la preuve de

* Plus tard elle fut mieux connue, car Orderic Vital parle de Freya (l. IV). Magnusen dit, p. 644, que dans une ancienne traduction de l'Histoire de Troie en langue islandaise, Junon est appelée *Sif*, Vénus *Freya*, Saturne *Freyr*, etc... Rien de pareil ne se trouve dans nos légendes du moyen âge.

l'invocation de ces divinités dans les provinces méridionales de la Gaule, provinces où la civilisation romaine avait poussé de fortes racines. L'historien, racontant la vie de saint Nicet, évêque de Trèves depuis l'an 527 jusqu'à l'année 566, s'exprime en ces termes [1] : « Un homme portant une épaisse chevelure et une longue barbe se présenta devant lui, et s'étant prosterné aux pieds du saint, il lui dit : « Seigneur, « c'est par votre secours que j'ai été sauvé du danger « que je courais sur la mer. » Nicet ne voulant pas qu'il lui attribuât ce mérite : « Raconte-moi, répondit-il, « comment Dieu t'a tiré du péril, car je n'ai pas le « pouvoir de sauver quelqu'un. » Alors l'étranger reprit : « Je m'embarquai, il y a peu de temps, pour l'Ita- « lie avec un grand nombre de païens. J'étais réelle- « ment seul de chrétien dans cette foule de paysans « (*rusticorum multitudo*). Une tempête s'éleva; je « me mis alors à invoquer le nom de Dieu et à deman- « der d'être sauvé par votre intercession. Les païens « invoquaient leurs dieux; l'un priait Jupiter, l'autre « Mercure; celui-là Minerve, celui-ci Vénus. Comme « nous étions à l'instant de périr, je m'écriai : N'invo- « quez pas ces dieux; ils sont non des dieux, mais des « démons. Si vous voulez être sauvés, invoquez Nicet, « afin qu'il obtienne votre salut de la miséricorde divine. « Alors ils s'écrièrent tous d'une seule voix : Dieu de « Nicet, secourez-nous! Tout à coup la mer s'est « apaisée, le vent est tombé, le soleil a reparu, et « nous sommes arrivés heureusement au terme de notre « voyage. J'ai fait vœu de ne point couper mes che- « veux avant de m'être jeté à vos genoux. »

Dans cette circonstance, l'historien nous

trompé sur la nature des dieux invoqués, et ces paysans, s'embarquant dans quelque port de la mer Méditerranée pour l'Italie, ne pouvaient être que des idolâtres romains [a].

Diane était également invoquée dans ces contrées, car l'auteur de la *Vie de saint Césaire* évêque d'Arles, dit[1]: *Dæmonium quod rustici Dianum vocant.* Le culte de Diane s'était renforcé d'une foule de pratiques superstitieuses relatives aux forêts et à la chasse, que les Francs avaient apportées dans la Gaule. Je parlerai ailleurs avec plus de détails du culte de cette divinité, qui paraît avoir été la dernière dont le nom fut prononcé dans l'Occident.

ucange. oss. V° ianum.

Si des provinces méridionales de la Gaule nous nous transportons dans les contrées du centre, nous trouvons encore dans ces dernières les preuves de l'existence du culte romain.

Le deuxième concile de Tours, tenu en 566, fulmine contre les partisans de l'ancienne erreur (*sequipedas erroris antiqui*)[2], et en s'adressant aux fidèles, il prend la peine de leur expliquer ce qu'était Janus : *Homo gentilis fuit, rex quidem, sed deus esse non potuit.* Ailleurs il est appelé *maledictus Janus*[3]. C'était donc bien du Janus romain que les Pères de ce concile entendaient parler, et ici aucune confusion n'a eu lieu.

oncilio- n. t. V, . 852.

.ebeuf. livers ts, t. I, . 304.

Félix fut évêque de Nantes depuis l'an 550 jusqu'à

[a] Il existait dans les Pyrénées un temple fort célèbre dédié à Vénus. Le port Vendres (*portus Veneris*) tire son nom d'un temple semblable; c'était là que débarquaient tous ceux qui venaient par mer des côtes d'Italie. Il n'est donc pas surprenant que dans ces contrées il y ait eu long-temps des partisans des anciens dieux. V. *Mercure de France*, ann. 1719, p. 1064.

anée 583. Près de sa résidence était une ville riche et rès-peuplée nommée *Herbadilla* (les Herbauges), et ont les habitants conservaient pour le paganisme un ttachement très-prononcé. Félix gémissait d'être conraint de vivre si près de ce foyer d'impiété. Un jour l appela un de ses prêtres, nommé Martin de Verou, et lui dit[1] : « Vois, mon très-cher frère, combien, encore de nos jours, le vieux ennemi du genre humain conserve de puissance. Nous devrions rougir de n'avoir pas déja extirpé ces restes du culte profane. Partout le nom du Christ retentit; partout « on annonce les richesses de la gloire divine : et nous, « dans notre indifférence, nous souffrons que sous nos « yeux le siége du démon reste inviolable! » Il ordonne aussitôt à Martin de se diriger vers Herbadilla, et lui trace le plan de conduite qu'il doit suivre. Martin, que le légendaire compare à Jonas se rendant à Ninive, s'embarque sur la Loire, et arrive bientôt dans les lieux où son courage et son éloquence doivent se déployer. Félix ne l'avait pas trompé : c'est dans une ville toute païenne qu'il pénètre. Il y voit une statue dorée de Jupiter et d'autres simulacres soit en bronze, soit en marbre, de Mercure, de Vénus, de Diane et d'Hercule. Ses prédications furent sans effet, et il sortit, couvert d'outrages, de cette ville qu'il maudit, et dont la punition, selon l'historien, ne se fit pas attendre[2].

Les noms de Jupiter et de Mercure, qui apparaissent dans la série des dieux adorés à Herbadilla, font naître de légitimes soupçons; cependant il ne faut pas oublier que Nantes (*Condivincum* ou *Nannetes*), à cause de son grand commerce, de ses richesses et de la fertilité du territoire environnant, avait reçu des

[1] Mabillon, Acta SS. t. I, p. 683.

[2] Id. p. 372.

Romains le nom d'*Œil de la Bretagne*, et était devenu le lieu d'un de leurs plus importants établissements dans cette contrée. Il n'est donc pas impossible que leur religion se soit établie au sein d'un pays où, j'en conviens cependant, le druidisme dominait.

Samson, regardé comme le premier évêque de Dol, détruisait, vers l'an 565, les superstitions druidiques qui s'étaient maintenues dans l'île de Rhé, et son historien ajoute qu'il vit en Bretagne des hommes *adorantes idolum ritu Bacchantum* [1].

:abillon ; a, I, 177.

Grégoire de Tours nous apprend que de son temps il existait une statue de Diane sur le territoire de Trèves, ville dont l'attachement au culte des Romains nous est connu [2].

. p. 229.

.. VIII, :. 15.

« Dans notre route nous arrivâmes, dit-il [3], à Ivois[a]. Là nous trouvâmes le diacre Vulfilaïc, qui nous conduisit à son monastère où nous fûmes reçus avec beaucoup de bienveillance. Pendant notre séjour dans ce lieu, nous le priâmes d'avoir la bonté de nous raconter quelque chose de son entrée en religion et comment il était arrivé aux fonctions ecclésiastiques, car il était Lombard de naissance. » Vulfilaïc cède à ses instances et fait ainsi l'histoire de sa vie. « Je me « rendis sur le territoire de Trèves et j'y construisis « de mes propres mains sur cette montagne la petite « demeure que vous voyez. J'y trouvai un simulacre de « Diane que les gens du lieu, encore infidèles, ado- « raient comme une divinité. » Nous lui demandâmes ensuite avec instance, ajoute Grégoire, de nous dire comment il avait renversé le simulacre de la montagne; il reprit en ces termes : « Ma nourriture était un peu de

[a] Bourg situé dans le grand duché de Luxembourg.

pain et d'herbe et une petite quantité d'eau : mais il commença à venir vers moi beaucoup de gens des villages voisins. Je leur prêchais continuellement que Diane n'existait pas, que le simulacre et les autres objets auxquels ils pensaient devoir adresser un culte n'étaient absolument rien. Je leur répétais aussi que ces cantiques qu'ils avaient coutume de chanter en buvant et au milieu de leurs débauches étaient indignes de la divinité.... Je priais bien souvent le Seigneur « qu'il daignât renverser le simulacre et arracher ces « peuples à leurs erreurs. La miséricorde du Seigneur « fléchit enfin ces esprits grossiers et les disposa, prê« tant l'oreille à mes paroles, à quitter leurs idoles et à « suivre le Seigneur. J'assemblai quelques-uns d'entre « eux afin de réussir, avec leur secours, à renverser ce « simulacre immense que je ne pouvais détruire par « ma seule force. J'avais déja brisé les autres idoles, « ce qui était plus facile. Beaucoup de gens se réunirent « autour de la statue de Diane ; ils y jetèrent des cordes « et commencèrent à la tirer ; mais tous leurs efforts « ne pouvaient parvenir à l'ébranler. Alors je me rendis « à la basilique, je me prosternai à terre et je suppliai « avec des larmes la miséricorde divine de détruire « par la puissance du ciel ce que l'effort terrestre ne « pouvait suffire à renverser. Après mon oraison je « sortis de la basilique et vins retrouver les ouvriers ; « je pris la corde et aussitôt que nous recommençâmes « à tirer, dès le premier coup, l'idole tomba ; on la « brisa ensuite et avec des maillets de fer on la réduisit « en poudre. »

L'entrevue de Grégoire de Tours et de Vulfilaïc eut

lieu sous le règne de Childebert II, c'est-à-dire entre les années 575 et 596 : on peut alors calculer l'époque où la statue de Diane fut brisée, et nous ne pouvons pas commettre une grande erreur en disant qu'elle succomba cinquante ans après la ruine de celle d'Apollon au mont Cassin.

Le dieu Terme était honoré dans les provinces du centre de la Gaule [1] ; et le culte des Mânes n'y comptait pas un nombre moins grand de partisans [2].

[1] Concil. V, 831.
[2] Id.

Si l'on se rappelle les noms des divinités gréco-romaines que je viens de désigner, on verra que le polythéisme romain existait encore et d'une manière à peu près complète dans les Gaules pendant le sixième siècle. Sans doute ces débris du culte ancien ne formaient pas une religion, car le mot de religion contient surtout l'idée d'une association d'individus unis dans le but d'honorer la Divinité d'une certaine manière, et les païens de la Gaule n'étaient attachés les uns aux autres par aucun lien. Chacun d'eux persévérait dans ses erreurs par le mouvement de sa propre volonté, et sans s'inquiéter de savoir si ces erreurs étaient ou n'étaient pas partagées par ses parents, ses amis ou ses compatriotes. C'était même cet état d'isolement et cette absence de conviction réfléchie qui rendaient difficile la tâche du christianisme, car il fallait que les misionnaires chrétiens s'adressassent pour ainsi dire à chaque païen en particulier afin d'obtenir de lui qu'il renonçât à ses erreurs. Cependant il est juste de dire que la persévérance des païens, quoique appuyée principalement sur l'ignorance, s'alimentait aussi à une source qui nous est connue, à ce sentiment de reconnaissance

pour les dieux fondateurs de la prospérité des temps passés, qui à Rome et dans le sénat fit battre tant de nobles cœurs.

Quand saint Colomban, célèbre missionnaire du sixième siècle, voulut renverser trois idoles que les païens de Brégentz avaient replacées dans un oratoire dédié à sainte Aurélie, ils lui dirent ces mots remarquables[1] : « Ce sont les anciens dieux, les gardiens « vénérables de ce lieu, par la faveur desquels nos « personnes et nos biens ont été conservés jusqu'à ce « jour. » Ce langage n'était-il pas celui des Prétextat et des Symmaque ?

Recherchons maintenant les cérémonies et les pratiques issues du culte romain qui s'étaient maintenues dans les Gaules en dépit des conciles, des évêques et des missionnaires.

On conçoit que je dois avant tout porter l'attention du lecteur sur les *Calendes de janvier*; car ces fêtes étaient en si grande faveur pendant le cinquième siècle qu'il n'est pas naturel de supposer que leur crédit se soit affaibli pendant le sixième. En effet, nous voyons que les Calendes de cette époque ramenaient ces actes publics de licence et de superstition contre lesquels Ambroise, Augustin et Maxime s'élevaient avec une si grande chaleur.

Isidore de Séville répétant pour ainsi dire les propres paroles de saint Augustin, s'exprimait ainsi[2] : « L'église a institué le jeûne des Calendes de janvier à cause de l'erreur des gentils. Janus était un roi des païens qui donna son nom à ce mois. Des hommes insensés l'honorèrent comme un Dieu, transmirent son culte à leur postérité et consacrèrent par des représentations théâ-

[1] Mabill. Acta, t. p. 233

[2] De Ec. off. l. c. 4

trales et par des actes de débauche le jour des Calendes de janvier. Aujourd'hui des misérables et, qui pis est, des chrétiens se déguisent en bêtes féroces et prennent des figures monstrueuses ; d'autres se travestissent en femmes et énervent leurs traits virils. Plusieurs, toujours fidèles aux anciennes coutumes de la superstition, profanent ce même jour en prenant les augures. Les cris des danseurs, leurs applaudissements retentissent en tous lieux ; et, ce qui est encore plus honteux, des personnes de sexes différents forment des chœurs; privées de leur raison, échauffées par le vin elles se mêlent les unes avec les autres. Les saints Pères considérant qu'en ce jour la plus grande partie du genre humain s'abandonnait au sacrilége et à la luxure, établirent dans le monde entier et au sein de chaque église un jeûne public. »

L'église alla plus loin, elle ordonna de chanter des litanies spéciales *ad calcandam gentilium consuetudinem;* et afin de rompre les habitudes enracinées par le paganisme, elle transporta le premier jour de l'année à la fête de Pâques; mais ses efforts demeurèrent sans succès.

[1] Recueil d'écrits, t. I, p. 296.

L'abbé Lebeuf a dit [1] : « Il faut distinguer plusieurs degrés de folie dans les Calendes de janvier, et il faut en faire une différence selon les siècles. Dans les siècles les plus voisins du règne de l'idolâtrie, ces folies étaient bien plus excessives qu'elles ne furent dans le sixième et le septième siècle. Les chrétiens n'étaient plus alors si attachés aux abominations du paganisme.... » J'avoue que je ne suis pas autant frappé de cette amélioration morale des habitants de la Gaule que le docte antiquaire, et je trouve que les écrivains du sixième siècle

avaient raison quand ils qualifiaient les Calendes *abominabilis consuetudo*[1]. En effet les rites superstitieux qui, selon saint Augustin ou selon l'auteur du sermon *De Tempore* attribué peut-être à tort à ce Père de l'église, souillaient cette fête, sont absolument semblables à ceux qui furent plusieurs fois condamnés par les conciles et les docteurs du sixième siècle. Nous apercevons toujours ces déguisements appelés *Cervulus*, *Hinnulus* ou *Vetula*, ces danses lascives, ces festins désordonnés qui étaient l'essence des anciennes Calendes. Sans doute en plusieurs endroits des pratiques druidiques telles que le *Gui de l'an neuf*, nommé par un savant allemand *die druidischen neujahrgebräuchte*[2], étaient venues se joindre à la fête romaine, mais cette adjonction n'avait pas eu pour effet de purifier cette dernière, qui resta au sixième siècle ce qu'elle avait été pendant le quatrième et le cinquième, c'est-à-dire une époque de licence pour les amis de la superstition, quel que fût du reste son caractère ou son origine; ajoutons que ce mélange n'autorisait pas les légendaires à donner le nom générique de *Calendes de janvier* à certaines fêtes celtiques ou germaines qui se célébraient au commencement de l'année. Cette méprise était une conséquence du système appellatif qu'ils avaient adopté.

Les Calendes n'étaient pas la seule fête qui dans la Gaule rappelât l'existence de l'ancien culte des Romains.

Dans les provinces méridionales on fêtait la [illegible] comme déesse à Jupiter [illegible]

Les païens célébraient, le 22 février, [illegible] honneur des morts et les *Terminalia* [illegible]

[1] Mabillon, [illegible]

[2] Mone. t. II, p. 379

du dieu Terme. Dans les *Feralia* ils déposaient sur les tombeaux des viandes et donnaient des festins auxquels les chrétiens prenaient part. Les *Terminalia* n'étaient souillés par aucun acte répréhensible, puisqu'on se bornait pendant leur durée à charger de fruits et de fleurs les bornes qui séparaient les héritages[1].

Les fêtes de Bacchus continuèrent pendant toute la durée de ce siècle à être célébrées dans la Gaule; mais il faut reconnaître que le caractère religieux de ces fêtes avait presque totalement disparu; elles n'existaient plus que comme une occasion fournie aux paysans de déployer, à l'époque des vendanges, leur goût pour une joie licencieuse et grossière[2].

Les pratiques de l'art divinatoire étant communes à toutes les idolâtries qui avaient régné dans les Gaules, je ne les décrirai pas avec détail; je dirai seulement que les actes superstitieux à l'aide desquels les Romains se flattaient soit de lire dans l'avenir, soit d'influer sur les décrets de la Providence étaient pendant le sixième siècle en faveur dans les Gaules, que les princes exerçaient eux-mêmes publiquement la divination, et enfin qu'à aucune époque l'empire de cette science ridicule n'avait été mieux assuré et plus général[3].

Je vais analyser les lois rendues par l'autorité spirituelle ou temporelle contre les partisans de l'ancien culte romain et achever de faire connaître ce qui constituait les vestiges de ce culte.

Childebert I, fils de Clovis, combattit l'idolâtrie avec zèle : c'est sous son règne qu'elle succomba dans Paris[4].

Le recueil de Baluze commence par une loi de ce prince datée de l'an 554 et qui a pour titre *De abo-*

[1] Id. V, 851.
[2] Académ. des Inscript. t. III, p. 263.
[3] Hist. littér. de France, t. III, p. 11. Greg. Turon. Hist. V, 14.
[4] D. Lobineau. Hist. de Paris, I, XIV.

endis idolatriæ reliquiis[1]. « Quiconque, y est-il dit, n'aura pas, après un premier avertissement, fait disparaître de son champ les simulacres et les idoles dédiés par les hommes au démon, ou aura empêché les prêtres de les détruire, donnera des répondants et restera à notre disposition. » Childebert se plaint ensuite de plusieurs sacriléges habituels au peuple, mais qui provenaient de la corruption des mœurs et non de l'ancien culte romain ; et il prononce des peines contre ceux qui s'en rendraient coupables. Le législateur ne distingue plus entre les divers débris d'idolâtrie qui étaient épars sur le sol de la Gaule, il voit seulement des idoles dédiées au démon. Ainsi, tous ces restes d'idolâtrie commençaient à perdre leur caractère de nationalité, ou plutôt, conformément à une opinion adoptée par les Pères de l'église du quatrième siècle, ils étaient rattachés à l'idée générique du démon qui semblait comprendre l'idolâtrie tout entière. Cependant les conciles, dans lesquels siégeaient des hommes plus éclairés que ceux qui composaient le conseil du prince, désignaient quelquefois avec précision l'ancienne idolâtrie romaine.

Le deuxième concile d'Orléans tenu en 533 excommunie les chrétiens qui retourneraient aux idoles et feraient usage de viandes provenant de victimes immolées[2].

Le deuxième concile de Tours tenu en 567 interdit la célébration des Calendes, des Paralia et des Terminalia[3].

Le pape saint Grégoire, si ardent à poursuivre les restes de l'idolâtrie, écrivait en 597 à Brunehaut, reine des Francs : « Vous devez aussi contenir ceux

« modération vos sujets à se soumettre à la discipline « de l'église, en sorte qu'ils n'immolent plus aux idoles, « qu'ils n'adorent plus les arbres et qu'ils n'étalent plus « en public les têtes des animaux dont ils ont fait des « sacrifices impies. Nous sommes même informés que « plusieurs chrétiens qui accourent aux églises con- « tinuent cependant, chose abominable! de rendre un « culte aux démons. »

[1] Concil. t. V, p. 956.

Le synode d'Auxerre tenu en 585[1] défend de fêter les Calendes, de se déguiser en vaches ou en cerfs, de se donner des étrennes, d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres, à des fontaines, de faire des pieds de bois ou des figures entières d'hommes pour placer sur les chemins, de consulter les sorciers et les devins, de s'arrêter aux augures ou aux sorts du bois ou du pain et aux prétendus *sorts des saints*, de former des danses dans les églises, d'y faire chanter les filles, et d'y préparer des festins.

[2] Id. p 1031.

En 589 le premier concile de Narbonne défendit de fêter le jeudi comme un jour dédié à Jupiter[2][a]; mais cette défense s'adressait aux chrétiens.

Je suis parvenu à démontrer que pendant toute la durée du sixième siècle, l'état du culte romain dans les Gaules ne différa pas essentiellement de ce qu'il avait été pendant les cinquante dernières années du cinquième. Cette conclusion n'aura rien de surprenant quand on saura que le moine Jonas ne craignait pas d'avouer que de son temps la force de la religion était

[a] Le concile tenu à Braga en 572 et composé des évêques des deux provinces de Braga et de Lugo, ordonna aux évêques d'assembler le peuple pendant leurs visites pastorales et de lui recommander particulièrement de fuir l'idolâtrie. *Concil.* t. V, p. [illegible].

peu près détruite dans la Gaule à cause de la né-
igence des évêques[1]. Sans doute vers le milieu du xième siècle on vit apparaître une foule de mission-aires remplis de courage et de lumières, et il suffira, our faire connaître le mérite élevé de ces ardents pro-agateurs de la foi, de citer saint Colomban, saint Gall, aint Valery, saint Agile.... Mais tous ils dirigèrent effort de leur zèle contre le culte d'Odin encore puis-ant chez les Francs, comme si l'intérieur de la Gaule ne renfermait pas d'autres restes d'idolâtrie également dignes de leur attention. Le jugement sévère de Jonas est conforme à l'idée que nous donnent de ce siècle les autres documents historiques; ils nous montrent un clergé nombreux, actif, plein de zèle et de piété, mais impuissant à dominer une société dont les convictions flottent incertaines et qui est tourmentée par une cor-ruption profonde. Grégoire de Tours rapporte une longue discussion qu'il eut avec un personnage nommé Agila, envoyé d'Euvichilde près de Childeric: or, cet Agila déclarait que toutes les religions lui semblaient également bonnes et que, selon l'occasion, il entrait indifféremment dans un temple ou dans une église pour faire sa prière[2]. Combien la transformation [illegible] mœurs fut lente et difficile à opérer en Occident [illegible]

[1] Mabillon, Acta. p. 233.

§ [illegible] Septième siècle

Les témoignages historiques relatifs à la propagation du christianisme sont, pour ce siècle, très-nombreux, mais [illegible] moins précis relativement au p[illegible] rouvent que ceux du siècle précédent. [illegible] par[illegible] [illegible] cesse de l'*error gentilium* [illegible] *tum*, [illegible] [illegible] essaient même [illegible]

quoi consistait cette *error*, ni quels dieux on adorait dans ces *fana*; cependant quelques-uns d'entre eux ayant apporté dans leur langage un peu plus de précision, il me sera facile de prouver que le souvenir des divinités romaines vivait encore chez les habitants de la Gaule.

Il résulte de la légende de saint Romain, évêque de Rouen pendant une partie de ce siècle, que Vénus avait un temple dans le faubourg de la ville. Voici la description que nous en a laissée le poète historien de saint Romain[1] :

[1] Martenne Thesaurus nov. III, 1656, *b*.

In medio castri patet area more theatri,
Quo fanum Veneris titulus spurcæ mulieris
Falso frequentatur, scorti species veneratur.

Ce temple ne demeurait pas comme un simple débris de l'antiquité; il était fréquenté et on y adorait encore nominativement Vénus.

Trois autres temples dédiés à Jupiter, à Mercure et à Apollon existaient hors de la ville. Saint Romain les fit détruire.

On a souvent cité un sermon de saint Éloy, évêque de Noyon mort en 659, qui est dirigé non seulement contre les païens, mais contre tous ceux des chrétiens dont l'attachement aux usages du paganisme scandalisait l'église. Il résulte de divers passages de ce discours que les habitants de l'ancienne Belgique adoraient encore Neptune, Orcus, Diane, Hercule, Minerve et Ginescus (génie local) : « Que les gens, dit le saint[2], « qui sont occupés à faire de la toile, ou à teindre, ou « à un travail quelconque, ne nomment pas Minerve « ni aucune autre méchante personne. »
ce document et la précision avec

[2] D. Augustini, opp. t. VII, p. 266.

gnées des [illegible]
dans la [illegible]
que saint [illegible]

Les [illegible]
un mot [illegible]
cédemment [illegible] usage.

Le concile de [illegible] peines contre [illegible] provenant d'immolations [illegible] festins des païens. Ainsi [illegible] des sacrifices avaient encore lieu au septième siècle : mais il ne nous est pas possible de préciser davantage cette assertion et de dire si un tel acte d'idolâtrie était le fait des partisans de l'ancien culte romain ou celui des sectateurs d'Odin. Je le répète, ces deux idolâtries se présentent l'une et l'autre avec des dehors semblables, soit parce que les hagiographes n'ont pas su les distinguer, soit, ce qui n'est pas impossible, parce qu'elles avaient en plusieurs endroits fini par se confondre.

Le christianisme poursuit sa tâche ; il renverse les idoles, il éclaire leurs grossiers adorateurs et fait pénétrer la lumière divine dans tous les lieux où naguère la civilisation romaine avait été portée. Ce n'est plus pour lui qu'une œuvre de patience, car presque nulle part il ne rencontre une véritable opposition, une opposition fondée sur des doctrines, ou même sur des intérêts. La puissance de l'habitude seule retarde ses progrès, mais elle cède aux efforts répétés de ces missionnaires qui briguent l'honneur d'aller détruire un [illegible], un autel, une statue. Au milieu de ces longs [illegible] travaux quelquefois il s'arrête [illegible] il

célèbre son triomphe, on reconnaît combien l'ennemi qu'il a terrassé lui semblait redoutable[a].

§ 3. Huitième siècle.

On n'aperçoit plus à cette époque aucune cérémonie véritable de l'ancien culte romain. Les princes carlovingiens ne se contentent pas de prêter l'appui de leur autorité aux conciles, aux synodes et aux évêques, ils publient des lois et des décrets contre les actes que l'on qualifiait alors de *paganiæ*[1] et de *superstitiones*; mais il est facile de voir que ces expressions désignaient les nombreux débris du culte des Francs. A la vérité on lit à la suite des canons du synode tenu à Lestines en 743 un *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui semble mentionner l'existence du culte de Jupiter et de celui de Mercure; car l'article 8 est ainsi conçu: *De sacris Jovis vel Mercurii*, et l'article 20 porte: *De feriis quæ faciunt Jovi vel Mercurio*[2]. On a plusieurs fois observé que le synode de Lestines ayant par ses décrets pourvu à l'administration spirituelle de la Thuringe, contrée où jamais le culte des Romains

[1] Baluze, I, 146.

[2] Id. 150.

[a] Drepanius Florus, poète gaulois du septième siècle, après avoir célébré les cérémonies du culte chrétien, s'écrie avec fierté:

Non sic Idæis simulantur Dindyma Gallis,
Attica nec Graiis nuribus vigilatur Eleusis,
Orgia Thebanus vel agit nocturna Citheron.

Ailleurs il revient sur le même sujet, comme si la ruine du paganisme n'était pas assez clairement constatée.

Jam nunc Castalii siccetur fontis arena,
Aoniumque nemus fistula nulla sonet:
Laurus Apollineæ marcescat denique silvæ,
Cumque suis baccis alba ligustra cadant:
Victrices Christi vigeant per secula palmæ.

(*Bibl. Max. patr.* 669 *f.* 670 *h.*)

[illegible]

[illegible] siècle [illegible] résulte [illegible] la race [illegible]-romaine [illegible] attaché [illegible] après une longue résistance [illegible] ne, et que le seul partisan [illegible] autres étaient quelques-uns des descendants [illegible] peuples barbares qui, après avoir [illegible] tant de fois été contre [illegible] avaient [illegible] foyers, leurs mœurs et leurs coutumes [illegible] n'y exerçait plus qu'une faible influence [illegible] superstition y était au contraire [illegible] ne peut nier qu'il provînt à la fois du culte des [illegible] et du culte des barbares : les actes par [illegible] dénotent assez clairement cette double origine.

[illegible] montrer ce que Charlemagne fit contre les restes de l'ancienne civilisation, [illegible] je les [illegible]onnerai; car l'histoire peu intéressante de leur [illegible]nce obstinée aux progrès du christianisme ou à [illegible] le la raison nous conduirait de siècle en siècle à l'époque actuelle.



CHAPITRE VII.

Lois de Charlemagne contre l'idolâtrie.

Avec Charlemagne reparaît en Occident un principe de civilisation qui depuis la chute de l'empire romain y était resté inconnu; je veux parler d'une autorité suprême dont chacun accepte avec docilité les inspirations élevées et puissantes. La pensée d'un homme de génie va, à elle seule, animer cet empire qui se compose cependant d'éléments variés ou contraires. Des peuples dont les croyances, les mœurs et le langage n'offrent que des contrastes, renonçant à leurs caractères particuliers, se rangeront avec docilité sous le même joug, et l'Europe entrera dans une voie qui doit conduire ses enfants à ne plus former qu'une grande et puissante famille.

Pour arriver à son but, pour briser les mœurs primitives des peuplades guerrières qui lui étaient soumises, Charlemagne devait avant tout pourvoir à ce que l'anarchie ne régnât plus dans le domaine religieux et empêcher que les débris des cultes romain, druidique et scandinave ne vinssent contrarier les développements du christianisme et ceux de la civilisation qu'il portait avec lui. A cette pensée se joignit chez l'empereur d'Occident une piété plus vive qu'éclairée qui lui conseilla trop souvent des actes de barbarie dont le souvenir fait encore frémir.

Les lois contre les idolâtres Saxons et celles contre

les païens de la Gaule font voir que l'opposition des premiers au christianisme était plus forte que celle des seconds, car l'empereur la réprime par des lois beaucoup plus redoutables.

Le capitulaire *De partibus Saxoniæ* prononça la peine de mort contre les Saxons qui refusaient le baptême, et faisaient des sacrifices ou des actes de sorcellerie; et même contre ceux qui, selon leur coutume nationale, brûlaient les morts au lieu de les enterrer.

Charlemagne fit exécuter cette loi avec une barbare rigidité; et l'on sait que dans une seule circonstance, en 782, quatre mille cinq cents ou plutôt cinq mille quatre cents adorateurs d'Odin furent par ses ordres passés au fil de l'épée. Il n'entre pas dans mon plan de décrire le dévouement aveugle des Saxons pour les dieux de leurs pères, ni les sentiments d'exécration qu'ils vouèrent aux Francs et à leur chef[a]. On conçoit que rien de semblable ne pouvait avoir lieu en-deçà du Rhin. Là aucun bras n'était plus armé pour la défense des anciens dieux, et il s'agissait dans les Gaules non de détruire l'idolâtrie mais d'effacer les traces de son passage. Éclairer et instruire le peuple, diriger les efforts des prêtres et l'ardeur des missionnaires et prononcer quelques peines modérées contre une obstination irréfléchie, tels étaient les seuls moyens dont l'emploi fût conseillé par la sagesse : ce sont aussi les seuls que Charlemagne ait mis en usage.

[1] Baluz. I, 25

[a] Après ce massacre, les Saxons, pour obtenir l'appui d'Odin, rédigèrent une formule d'invocation dont voici la teneur: « Grand et saint Odin! dé« livre-nous, ainsi que notre seigneur Witekind, ainsi que nos héros, de ce « barbare Karel. Malheur à ce bourreau! Je te donnerai un bufle, deux « agneaux et les dépouilles; je t'immolerai les prisonniers sur ta sainte mon« tagne d'Artisberka. » Magnusen, p. 330.

Sa législation contre les païens de la Gaule se divise en deux parties : dans la première il indique aux évêques les superstitions qu'ils doivent plus particulièrement combattre ; dans la seconde il prononce des peines contre les coupables. Examinons ce système législatif dans ses détails.

En l'année 769, peu après son avénement au trône, Charlemagne publie un capitulaire dont le deuxième article est ainsi conçu : « Que les prêtres ne versent « le sang ni des chrétiens ni des païens. » Il renouvelle ensuite l'article du capitulaire de Lestines précédemment cité et y ajoute une disposition pleine de sagesse, savoir que chaque évêque fera une fois l'an la visite de son diocèse, afin d'instruire le peuple et de se livrer à la recherche et à la destruction de ce qu'il
col. 191. appelle *spurcitiæ gentilium* [1]. L'esprit de la législation religieuse de Charlemagne se trouve tout entier dans cette première loi : il transforme chaque évêque en missionnaire, et lui impose l'obligation de balayer hors de son diocèse toutes les ordures de paganisme qui le souillaient encore. L'empereur comprenant que c'était par la prédication et par les travaux apostoliques que l'on pouvait parvenir à réformer les mœurs publiques, cherchait à multiplier le nombre des missionnaires et non à augmenter le zèle de ceux qui existaient ; car, nous devons le reconnaître, les missionnaires du huitième siècle n'étaient nullement inférieurs à ceux du siècle précédent. Saint Boniface (Winefried), secondé par saint Burchard, commença vers l'année 732 sa célèbre mission en Allemagne et expia par une mort cruelle les succès qu'il avait ob-

enus[a]. Saint Wilebrord et saint Swibert changèrent lans la Frise, et en l'espace de deux ans, quarante-leux temples païens en églises[1]. Charlemagne n'avait lonc qu'à rendre générale dans tous les diocèses cette guerre contre les superstitions païennes et c'est ce qu'il fit.

[1] Surius. Mart. vit. Swideb. c. IX, § 1

[a] Saint Boniface déclara principalement la guerre aux débris de l'ancienne religion germaine; mais ces superstitions ressemblaient beaucoup à celles qui provenaient du culte des Romains, et les unes comme les autres devaient être combattues par les mêmes moyens. Dans les commencements de sa mission, Boniface, effrayé de la grandeur de sa tâche, et incertain sur la direction qu'il devait donner à ses efforts, consulta Daniel, évêque de Winchester, prélat renommé pour sa sagesse, et qui lui-même avait guerroyé avec succès contre l'idolâtrie dans la Grande-Bretagne. Daniel traça pour Boniface un plan de conduite qui révèle dans son auteur une grande sagacité, et qui nous fournit de précieux renseignements sur les pensées des défenseurs obstinés de toutes les superstitions païennes. Voici les instructions données par Daniel (Mabillon. *Annal. ord. S. Benedict.* t. II, p. 74).

1° Il ne faut pas entreprendre de démontrer aux païens que les généalogies de leurs dieux sont fausses. On doit au contraire admettre tout ce qu'ils disent sur ce point; mais conclure de ce que ces dieux sont nés de mariages entre hommes et femmes, qu'ils ont eu un commencement, qu'ils ne sont pas éternels.

2° Demander aux païens si le monde a eu un commencement; qui commandait aux hommes avant la naissance des dieux, et si le premier dieu a été engendré; quand et par qui?

3° Les dieux engendrent-ils encore?

4° Quel est le plus puissant d'entre eux?

5° Quel est leur nombre?

6° En quoi les sacrifices peuvent-ils contribuer au bonheur des dieux?

Quand on aura conduit les païens à reconnaître la fausseté de leurs croyances sur la Divinité, alors on imprimera à la discussion une direction plus élevée et l'on mettra en parallèle la pureté des dogmes chrétiens avec l'incohérence, la folie et l'immoralité des fables du paganisme.

Il faudra enfin faire comprendre aux païens que leur nombre est très-petit et qu'il va toujours en diminuant, ce qui prouve que les jours de leur religion sont comptés.

Il est évident qu'en argumentant de cette manière [illegible] les païens, on devait, si la bonne foi exerçait sur eux quelque [illegible], les amener à une complète abjuration de leurs erreurs.

Dans le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, publié en l'année 789[1], il prescrit de poursuivre les enchanteurs et les sorciers. « Quant aux arbres, ajoute-t-il, aux « pierres, et aux fontaines où certains insensés atta- « chent des lumières et font d'autres actes de ce genre, « nous voulons que partout où cet usage absurde et « exécrable à Dieu sera trouvé en vigueur, il soit aboli. »

[1] Id. col. 235.

En 794, il ordonna de couper les arbres et les *luci* ou bois sacrés, dernier asile de l'esprit païen[2].

[2] Id. col. 270.

Il existe un recueil de lois publiées par Charlemagne et par Louis-le-Débonnaire à diverses époques de leur règne. Ce recueil intitulé: *Capitula Regum et Episcoporum maximeque Nobilium omnium Francorum ad reprimendas neophytorum quasi fidelium adinventiones*, est, comme l'on sait, l'ouvrage du moine Angésise.

Voici les dispositions de ce code qui sont applicables aux païens :

« Si dans une paroisse les infidèles allument des « flambeaux (*faculas*), adorent les arbres, les fontaines « ou les pierres, le prêtre, s'il néglige de combattre ces « habitudes, sera déclaré sacrilége. Le seigneur du lieu « ou les auteurs de ces actes seront privés de la com- « munion, si après un avertissement ils n'ont pas « voulu s'amender[3]. » Il est recommandé aux évêques de déraciner les usages superstitieux pratiqués dans les enterrements[4].

[3] Id. col. 1094.

[4] Id. col. 570, 724, 868.

Parlons maintenant des peines prononcées contre les coupables. Les païens ne pourront intenter une accusation, donner un bien en emphytéose à un chrétien ou en tenir un de lui[5]. Cette clause pénale n'a aucun rapport avec le délit qu'elle prétend reprimer;

[5] Col. 229. 1174.

nais il faut remarquer qu'elle est prononcée accidentellement : le législateur énumère les classes de personnes qui, à raison de leur indignité, ne doivent pas jouir du droit commun d'intenter une action; il nomme les repris de justice, les esclaves, les histrions, les hérétiques, les juifs, et il leur adjoint les païens, moins dans l'espoir de réprimer par cette peine leurs superstitions, que pour tracer sur leur front une marque de réprobation : c'est ainsi que dans une autre loi il plaça sur la même ligne les incestueux et les païens : séparer entièrement ces derniers de la société, telle fut son intention.

Quant à l'interdiction de donner ou de tenir un bien en emphytéose, elle avait pour but de prévenir l'établissement de rapports trop intimes entre les chrétiens et les païens; mais elle fut prononcée plutôt contre les mahométans que contre les derniers partisans du culte des Romains.

Les sacrifices et les festins sur les tombeaux avaient encore lieu. Les chrétiens qui prenaient part à ces festins ou mangeaient des viandes provenant d'immolations, devaient se purifier de cette souillure par le jeûne ou l'imposition des mains plusieurs fois répétée, « afin que s'abstenant *ab idolothytis*, ils puissent « participer aux sacrements du Christ[1]. »

Je pourrais peut-être me dispenser d'ajouter que Charlemagne poursuivit avec une grande rigueur toutes les pratiques de l'art divinatoire, qu'il appelle un héritage détestable du paganisme[2 a]. Sur ce point il n'obtint pas de meilleurs résultats que ses prédécesseurs

[1] Col. 8[illegible] Capitul. [illegible] c. 103; l. [illegible] c. 197.

[a] Le nombre des professions créées par l'art divinatoire [illegible] nué depuis le règne de Valentinien Ier, car Charlemagne [illegible] lois les *Magi*, *Ar[illegible]*, *Venef[illegible]*, *Divini*, *Incantatores*, [illegible]

Ces dispositions législatives sont les seules sur lesquelles il importe de fixer notre attention.

Ni dans les lois, ni dans les canons, ni dans les documents historiques de cette époque on ne trouve la preuve de l'existence d'une véritable cérémonie du culte romain. Sans doute les dispositions légales, qui dans le recueil d'Angésise proscrivent les sacrifices et les festins sacrés, pouvaient avoir en vue les sacrifices et les *epula sacra* des partisans de ce culte; mais on n'a aucun motif d'assurer que telle ait été en effet l'intention du législateur. Nulle part nous ne trouvons la preuve de l'invocation d'une divinité gréco-romaine, nulle part nous ne voyons les adorateurs d'une ou de plusieurs de ces divinités clairement indiqués; les noms même de Jupiter et de Mercure, quelle que soit l'incertitude qui existe sur les dieux que ces noms désignaient, n'étant plus prononcés par la loi, on doit en conclure que le souvenir du culte des Romains s'effaçait de la mémoire des prêtres chrétiens. Le moment est donc venu de déclarer le paganisme romain complétement mort.

Je dois cependant noter une exception apparente à cette assertion si formelle que nous ne lisons plus nulle part le témoignage de l'invocation d'une divinité gréco-romaine. Il est certain que sous le règne des premiers successeurs de Charlemagne et même que jusqu'au quatorzième siècle[1], Diane fut l'objet d'une espèce de culte. Quelle était cette Diane? quel était ce culte? voilà ce qu'il faut examiner.

Dans un capitulaire de Louis-le-Débonnaire de l'an 867 nous lisons[2] : « Il ne faut pas oublier que quelques femmes scélérates retournant vers Satan et séduites

[illegible]

rtée dans les Gaules par les Francs.

n effet, on n'aperçoit dans la mythologie grec-
aine rien qui ressemble à ces [illegible]
mystérieuses d'une multitude innombrable de
nes entourant et servant [illegible] périeur soit
e, soit tout autre ; et [illegible] supersti-
analogue existait dans [illegible] du Nord.

Je ne parle pas ici des chasses aériennes et noc-
agnusen. turnes d'Odin escorté par les Ases[1], mais des courses
p. 375. de ces femmes que l'on désignait sous le nom de *Troll* dont l'acception était si étendue.

Les peuples du Nord donnaient ce nom à toutes les
p. 475. formes que le mauvais Génie pouvait revêtir[2], et particulièrement aux sorcières, aux femmes qui par des moyens magiques se procuraient l'appui des démons, qui couraient dans l'air pendant la nuit, ou qui, pour nuire aux hommes, prenaient la forme d'animaux. Trollkona était la protectrice et la compagne de ces sorcières. C'est elle qui un jour se présenta à Hédin prince norvégien, montée sur un loup qu'elle conduisait avec des serpents au lieu de guides, et qui
p. 474. lui promit de l'accompagner[3]. Ces croyances étaient populaires dans toutes les régions où dominait le culte d'Odin, et quand l'idolâtrie régnait encore en Islande, Geirrida fut publiquement accusée comme sorcière
p. 477. *noctivaga* (*gveldrida*)[4].

Les Francs apportèrent dans les Gaules l'idée de ces courses aériennes et nocturnes, et celles des comices et des festins célébrés par les démons et les sorcières sur des montagnes; car je le répète, rien de semblable ne se trouvait ni dans la religion druidique ni dans la religion romaine. Ces idées fructifièrent dans cette contrée, parce que depuis un temps ancien le druidisme avait attribué aux femmes inspirées une sorte de pouvoir surnaturel. Les prêtres chrétiens, conformément à un usage que nous connaissons, entendant parler de Trollkona, c'est-à-dire d'une déesse qui habitait les forêts et les parcourait montée sur un loup, ne crurent pas pouvoir lui donner un nom plus convenable que celui de Diane.

Le capitulaire de Louis-le-Débonnaire ne doit donc pas nous décider à établir une exception à ce qui a été dit précédemment, et je répéterai qu'après le septième siècle, aucune divinité romaine, pas plus Diane que toute autre[a], ne fut nominativement invoquée en Occident.

Je ne prétends pas dire cependant que toutes les traces de l'ancienne religion furent effacées, qu'une civilisation entièrement neuve s'établit en Europe, et que rien, hormis les annales historiques, ne rappelât plus les idées, les croyances, les erreurs et les mœurs qui autrefois avaient dominé dans cette partie du monde : ce n'est pas ainsi que se régit la société humaine, elle se modifie et se transforme perpétuellement ; son aspect change quelquefois avec lenteur et par degrés, quelquefois avec une étonnante rapidité. Souvent elle se trouve dans une situation si extraordinaire qu'elle croit elle-même avoir rompu avec son passé ; cependant, au milieu de ces métamorphoses successives, elle conserve toujours le souvenir de ce qu'elle a été antérieurement, et ce souvenir est si puissant, il se reproduit si souvent et avec tant d'énergie, qu'on est porté à se demander si ce qui a influé vivement sur les mœurs d'une société à quelque

[a] L'assemblée de Magdebourg qui fut tenue en 1110 adressa une longue exhortation aux évêques de la Saxe et de la Lorraine pour les engager à combattre les superstitions qui régnaient dans leurs contrées ; elle entre dans de grands détails et cherche à leur faire comprendre le caractère des démons qui étaient encore alors en honneur chez le peuple. Il en est un nommé Pripelaga dont elle dit : *Pripelaga, ut aiunt, Priapus est et Beelphegor impudicus.* Canciani, t. III, p. 88. On conçoit qu'on ne peut induire, ni de cette citation, ni d'aucune autre semblable, que l'idée du Priape romain se fût conservée jusqu'au douzième siècle dans ces provinces.

époque que ce soit peut jamais être complétement effacé.

Les croyances religieuses et le langage sont les deux principes de civilisation qui résistent le mieux à l'action du temps et au changement des idées; ils sont modifiés, altérés, corrompus; mais on n'a pas encore remarqué qu'ils aient été quelque part détruits d'une manière absolue.

Si toute civilisation lègue à celle qui lui succède une partie de ses éléments, aucune n'a dû laisser après elle un héritage plus riche que la civilisation romaine, car elle reposait sur de larges bases et elle avait profondément pénétré dans les mœurs. Le christianisme ne négligea rien pour que les peuples de l'Europe répudiassent cet héritage, mais ses efforts furent en partie impuissants, et une multitude de croyances absurdes, de pratiques ridicules et d'erreurs dangereuses issues clairement du culte romain s'enracinèrent dans la société chrétienne et y existent encore aujourd'hui. Quand on réfléchit à combien de siècles et de révolutions de tout genre elles ont eu l'art de résister, on se laisse aller à la pensée affligeante qu'elles vivront aussi long-temps que la société elle-même.

Rechercher ces débris de l'ancienne religion au milieu de tout ce qui compose notre civilisation moderne, les décrire, les expliquer, les rattacher les uns aux autres est un travail fatigant et difficile. Beaucoup de savants l'ont entrepris, aucun ne l'a achevé, et on le conçoit, car les classes les moins éclairées de la société étant celles qui conservent le plus [illegible] les vieilles erreurs et [illegible] subsiste plus du culte [illegible]

approprié à leur intelligence grossière, c'est-à-dire la foi dans les sortiléges et la divination, la crainte des esprits et des fées, un respect instinctif pour les arbres, les eaux et les pierres, enfin le goût pour certaines fêtes licencieuses. Si l'on met de côté l'origine de ces vestiges d'une société qui n'est plus, mais qui néanmoins nous intéresse à un haut degré, on ne trouvera, sous quelque aspect qu'on les considère, rien qui puisse donner matière à de graves et utiles considérations. Je m'applaudis donc de pouvoir terminer ici mes recherches, car je craindrais, si j'étais forcé de les prolonger, que le lecteur en me suivant dans des investigations d'un ordre inférieur n'oubliât que le paganisme avait autrefois appelé à sa défense de grandes idées et de nobles caractères.







APPENDICE.

Sur la statue de Jupiter au mont Saint-Bernard.

Si les faits contenus dans la légende de saint B
étaient incontestables, il faudrait dire qu'une
de Jupiter recevait encore dans l'Occident des
mages publics à la fin du dixième siècle : un
ticularité aussi surprenante, accréditée d'ailleu
une tradition ancienne et très-populaire, mér
fixer notre attention.

Augusta Prætoria, aujourd'hui Aoste, é
point de jonction de deux routes qui traversai
Hautes-Alpes; l'une tournant à l'ouest coup
Alpes-Grecques par la montagne appelée *Co
Jovis* (Colonne Joux), et établissait la commun
entre la vallée d'Aoste et la Haute-Tarentaise : on a
aujourd'hui ce passage le *Col du petit Saint-Be*
L'autre voie traversait les Alpes-Pennines et des
dans le Bas-Valais par un col étroit et difficile, n
Mons Jovis (Mont-Joux), aujourd'hui le
Saint-Bernard.

Au premier de ces passages se trouvait une c
consacrée à Jupiter[a]; sur le *Mons Jovis* était u

[a] On suppose que cette statue était de porphyre et qu'elle porta
carboucle appelée *l'œil de Jupiter*. Il existe encore aujourd'hui au p
Bernard ou Col de Joux une colonne que la tradition présente
Jupiter, elle est en marbre cipolin, à grandes veines
D'après les proportions de cette colonne, elle doit ê
mètre environ; le chapiteau manque et l'astragale

[anc]ien temple païen également dédié à Jupiter *Penninus*.

Le savant Rivaz, auteur valaisan, rapporte que Constantin II fit abattre la statue de Jupiter, et qu'il la remplaça par une colonne milliaire, qui se trouve encore dans le village de Saint-Pierre[1]. Si l'on admet les divers récits des légendaires, Constantin n'aurait point fait détruire cette statue, ou s'il l'a réellement renversée, plus tard elle fut rétablie.

[1] [illegible] voyageur en Suisse, II, 108.

Jupiter n'y était plus honoré au dixième siècle selon les rites anciens; il avait pour adorateurs des sauvages et des brigands fanatiques, habiles dans l'art de mettre à contribution la crédulité et l'effroi des pèlerins. Le temple de Mont-Joux était, dit-on, le centre de pratiques monstrueuses. L'âpreté des lieux, l'inclémence des éléments, la barbarie des montagnards du voisinage, tout concourait à fermer aux voyageurs cette barrière des Alpes. Ceux qui échappaient à la violence de la tempête, aux rigueurs du froid, ou à la cruauté des brigands, descendaient à la cité d'Aoste à [illegible] morts de fatigue et de terreur, et faisaient un [illegible] effrayant des dangers qu'ils [illegible] et les malheurs de leurs compagnons [illegible] abîmes, ou victimes de [illegible] sorti de l'enfer. [illegible] plus, comme on [illegible] par le brigandage [illegible] cependant ce temple [illegible]

détruit. Sur [illegible]
profité des [illegible]
Il me semble [illegible]
élevée par les [illegible]
italiens, [illegible]

semblent indiquer que le culte barbare de *Pœninus* était la source des désordres qui se passaient en ces lieux.

L'honneur d'avoir attaqué et détruit ce dernier asile du paganisme appartient, ajoute-t-on, à saint Bernard de Menthon, né en 923, dans le voisinage d'Annecy, d'une des plus illustres maisons de Savoie, et qui fut élu vers l'an 956 archidiacre de l'église d'Aoste[a].

Habitant un pays infecté par tant de superstitions condamnables, doué de beaucoup de courage et de persévérance, saint Bernard étendit ses travaux apostoliques dans les diocèses de Novare, de Sion en Valais, de la Tarentaise et de Genève; mais on ne connaît ni l'époque précise, ni les détails de ces différentes missions; ceux qui appartiennent à son expédition contre le Jupiter du Mont-Joux nous ont été conservés par un de ses contemporains, que je vais laisser parler[1].

Acta. SS. Jun. II, 1077.

« Le diable, ennemi qui toujours rugit, qui toujours veille pour le triomphe du mal avec une grande attention, s'efforçait, à l'aide de cette statue profane que rendaient redoutable les paroles infernales des bavards, d'entraîner vers l'enfer la chrétienté dont alors la puissance grandissait. Les habitants de ces

[a] Un grand nombre d'hagiographes ont écrit la vie de ce saint. Elle se trouve dans le recueil des Bollandistes, Juin, II, 1077; dans Godescard, art. Saint Bernard, Juin, t. V; dans Massa, *Diario de' Santi*. Buthod, le docteur Franç. Bernard, Grillet, Viot, D. Alberto Doglio.... ont ensuite donné particulièrement la vie de saint Bernard. L'ouvrage du docteur Bernard intitulé *Vie du héros des Alpes*, et celui de Buthod, *Vita maravigliosa del gran san Bernardo*, sentent tout à fait le roman. M. l'abbé Dépommier a publié récemment une notice historique sur saint Bernard de Menthon dans le t. III, p. 217, des *Mém. de la société acad. de Savoie*. Ces divers écrits reposent tous sur la chronique fort courte de Richard [illegible] et successeur du saint dans l'archidiaconat [illegible] Bollandistes.

eux croyaient, dans leur illusion, pouvoir, à l'aide e ses fraudes, guérir ou éviter les maladies qu'il enoyait; et, qui pis est, quand une troupe de voyageurs assait par cet endroit, le démon retenait, quel que fût eur nombre, un chrétien sur dix, et en l'asservissant ar la terreur de l'idolâtrie, il s'empressait de le faire érir. Sa demeure était au sein des froides cavernes les montagnes éloignées de plus de vingt stades de oute maison habitée. On comprend dès lors combien l était difficile de porter remède à la foule de gens que ses mensonges avaient trompés. Bernard, élevé à a très-sainte dignité de l'archidiaconat d'Aoste, homme plein de modestie et de piété, frémit en considérant cet bstacle suscité au salut des hommes. Il adressa ses rières à saint Nicolas, qui paraissant devant lui en habit e voyageur lui tint ce langage : « O Bernard ! gravissons ces montagnes, franchissons ces affreux précipices, mettons en fuite les démons, réduisons en poussière cette statue de Jupiter et cette colonne qui porte l'escarboucle de la statue, objets de trouble pour les chrétiens. Ensuite nous fonderons en ce lieu un hospice et un couvent de chanoines réguliers. Tu te feras accompagner de neuf personnes et tu n'auras rien à redouter du démon. Tu lieras le cou de la statue avec une corde et tu la briseras. Tu conjureras les démons, tu les garrotteras et tu les précipiteras dans le chaos des montagnes : jusqu'au jour de leur jugement ils ne pourront plus nuire à personne. »

« Bernard brûlant du désir de commencer son expédition, gravit les montagnes lui dixième, tenant dans a main le bourdon, symbole de la victoire : l'usage

dans ce temps était que l'archidiacre d'Aoste le portait dans les offices divins. Il passe devant la statue pour voir si le diable tentera de lever sa dîme accoutumée et de le faire périr, puis il attache au cou de la statue son étole devenue, pour ainsi dire, une chaîne de fer; il fait les conjurations accoutumées, et ordonne au démon de se retirer dans un cahos affreux, dans les profondeurs des abîmes tartaréens des monts Malethts (*Malethorum*), situés entre les trois diocèses d'Aoste, de Genève et de Sion, d'y rester à jamais caché et enfermé par des nuages épais, en attendant, sans nuire à personne, le jour de son jugement. Il met en morceaux d'abord la statue, puis la colonne de l'escarboucle appelée l'œil de la statue, afin que ces objets ne fussent plus dangereux pour personne. »

« Bernard retourna promptement à son église et ayant célébré la messe, il annonça qu'avec l'aide de Dieu il avait mis en fuite le démon, et détruit la statue, ainsi que la colonne de l'escarboucle. »

Une seconde Vie de saint Bernard, mais sans nom d'auteur, est placée dans le Recueil des Bollandistes: elle parle de l'établissement des deux monastères, et garde un silence complet sur la destruction des monuments païens[a].

Tel est le récit de Richard de Val d'Isère, source

[a] Josias Simler, dans ses *Vallesiæ descriptionis libri duo*. Cap. *de Veragris*, parle ainsi de la destruction de l'idolâtrie sur le Mont-Joux : *Domesticis monumentis proditum est, in hoc monte idolum fuisse, quod petentibus responsa dederit.... Posteaquam vero Salassi et Veragri ad agnitionem Christi venere, Bernardus ex Augusta Prætoria sacerdos, piæ et sanctæ vitæ homo, idolum dejecit, et cœnobium eo loco in usum peregrinorum instituit; ab eo deinde nomen Mons accepit. Vulgus nugatur dæmonem qui responsa dederit, ab eo in horrendum specum hujus montis quibusdam adjurationibus compulsum, illic, quasi carcere quodam detineri.*

nique de la tradition aujourd'hui existante. Mon-
rons le degré de confiance qu'il mérite.

Une grave méprise de l'historien apparaît au premier
spect : selon Richard, la colonne et le temple étaient
itués au même passage ; car il ne parle que d'une
eule expédition de saint Bernard, tandis que l'on sait
ue ces deux anciens monuments étaient placés à une
rès-grande distance l'un de l'autre, et qu'après avoir
étruit le temple, Bernard devait redescendre à Aoste,
our de là se rendre au col de Joux et abattre la co-
onne.

J'ajoute, mais sans vouloir tirer une preuve positive
le ce que je vais dire, que d'après une opinion assez
ccréditée parmi les savants, la statue, loin d'avoir
été brisée par Bernard, existait encore dans le siècle
lernier au couvent du mont Saint-Bernard. Viot l'y[1]
lessina ; Guichenon[2] et D. Martin[3] ont reproduit son
mage sans révoquer en doute son authenticité. Toute-
fois je ne crois pas que l'existence seule de cette
tatue suffise pour infirmer le récit de Richard du
Val d'Isère.

Pour croire qu'un temple et une statue de Jupiter
aient pu subsister encore et recevoir des hommages en
l'année 962, il faut d'abord admettre que le christia-
nisme n'avait pas pénétré dans le lieu où étaient le
temple et la statue, ce qui amènera cette autre consé-
quence, que cet endroit faisait partie d'une région
éloignée de tout établissement chrétien et peu fré-
quentée ; or, chacune de ces deux propositions est
également inapplicable au grand et au petit Saint-
Bernard.

Le christianisme pénétra de très-bonne heure dans

[1] Hist. de saint Bernard, t. II, c. 20.
[2] Hist. de la maison royale de Savoie, t. III, c. 4, p. 46.
[3] Religion des Gaulois, t. I, p. 29.

le Valais. Le massacre de la légion thébaine exécuté à Agaunum (Saint-Maurice) en 302, par l'ordre de Maximien, attira sur cette contrée les regards et l'intérêt de tous les chrétiens, et en l'année 515 Sigismond, roi de Bourgogne, fonda la célèbre abbaye de Saint-Maurice, *Sanctorum martyrum Agaunensium*. Sion est le siége d'un des plus anciens évêchés de la Suisse, car celui qui existait à *Octodurum* (Martigny) depuis le quatrième siècle, fut transporté dès le sixième à Sion. Enfin, on a trouvé dans cette dernière ville
[1] Orelli, I, 250. une inscription chrétienne du temps de Gratien[1]. Si nous fixons maintenant notre attention sur Aoste, nous voyons que cette ville fut érigée en évêché pen-
[2] Ebel. II, 75. dant le septième siècle[2], et que les rapports entre les prêtres de la Tarentaise et ceux du Valais devaient être fréquents, puisque pendant long-temps l'évêque de Sion reconnut pour métropolitain l'archevêque de Moutiers. Les passages du grand et du petit Saint-Bernard servaient donc de communication à deux provinces éclairées de bonne heure par le christianisme et à deux siéges episcopaux très-anciens.

Prétendre que ces deux passages, qui sous les Romains furent les voies habituelles de communication entre les Gaules et l'Italie, cessèrent tout à coup au moyen âge d'être fréquentés, c'est soutenir une opinion que tous les faits contredisent : il suffit pour le prouver de rappeler qu'en l'année 547, une armée de Lombards passa le grand Saint-Bernard : cette armée chrétienne n'aurait certainement pas respecté un temple de Jupiter. Comment donc supposer que des restes de paganisme, aussi défigurés qu'[illegible] le penser, aient subsisté jusqu'en 962 de

:s-fréquentées et où le christianisme était établi de-
is près de six siècles?

Mais une preuve, aussi formelle qu'on peut le de-
er, terminera sur ce point toute discussion. Saint
rnard fonda, dit-on, le couvent du Mont-Joux en
i2, or, les annales des évêques de Lausanne font
ention de ce couvent dès l'année 832[1], et nous ap-
enons même qu'un évêque de cette ville nommé
artman avait été aumônier du couvent en l'an 850
i environ[2].

Je pense donc que la tradition relative à saint Ber-
ard de Menthon est en tous points erronée, et
a'il convient d'admettre avec Rivaz, auteur fort
istruit sur tout ce qui avait rapport à l'histoire de
on pays, que Constantin II fit abattre la statue de
upiter en l'année 339 et la remplaça par cette co-
onne milliaire dont il a été parlé[3]. Quant à la vie
e saint Bernard, insérée dans le Recueil des Bollan-
listes, il faut la regarder, non comme l'ouvrage du
uccesseur de ce saint dans l'archidiaconat d'Aoste,
nais comme l'œuvre de quelque moine piémontais du
moyen âge, admirateur enthousiaste et peu éclairé des
vertus de saint Bernard.

[1] Ebel. II. 171.

[2] Délices de la Suisse. II. 286.

[3] Haller. Helvetien unter den Römern. I, 285.

FIN.



B.

D.

E.

F.

G.

J.

K.

L.

M.

[illegible]

O.

P.

Q.

R.

S.

U.

V.

W.

Z.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LIVRE DOUZIÈME ET DERNIER.

EXTINCTION COMPLÈTE DU PAGANISME EN OCCIDENT.

FIN DE LA TABLE.